

CCIODH

Rapport sur les événements survenus à Oaxaca

Commission Civile Internationale d'Observation des Droits Humains

C/ de la Cera, 1 bis / 08001 Barcelone / 00 34 93 511 39 66
Http : //cciodh.pangea.org / c/e cciodh@pangea.org

Février 2007

Avec la collaboration de l'Université Autonome de la Ville de Mexico - UACM

CCIODH Cinquième Visite

Aux hommes, femmes, enfants d'Oaxaca qui, pour défendre le droit à la liberté et à la dignité des personnes et des peuples, ont été victimes d'emprisonnements, de coups, de mauvais traitements et d'abus, jusqu'à la mort, sans perdre malgré tout, le désir d'une vie meilleure et plus juste pour tous.

Aux simples citoyens à Oaxaca au Mexique et ailleurs dans le monde, qui ont rendu possible ce travail d'enquête avec générosité, sans épargner leurs efforts, animés par la ferme volonté de défendre les droits humains au delà les intérêts économiques, de partis ou de pouvoir.

AVERTISSEMENT : La traduction en français du rapport en espagnol a été faite par un collectif de militants francophones de plusieurs régions et de plusieurs pays, en appui aux luttes du peuple mexicain. Cette traduction est incomplète et provisoire. Nous avons même laissé quelques paragraphes originaux. Elle sera révisée et remplacée ultérieurement.

SOMMAIRE

1. Parcours de la CCIODH

2. LA V CCIODH

2.1. Méthodologie

3. CONTEXTE SOCIAL, POLITIQUE ET ECONOMIQUE

3.1. Mexique

3.2. Oaxaca

3.2.1. Antécédents du conflit : sa genèse

3.3. Crédit d'un mouvement populaire

3.3.1. La fraude électorale, le gouvernement d'Ulises Ruiz et le mécontentement populaire

3.3.2. Revendications des enseignants, la répression et la protestation citoyenne des habitants

Changements dans le Gouvernement de l'Etat de Oaxaca et accroissement du mouvement social, l'APPO. De l'intimidation à la résistance

3.3.4. Les tables rondes de dialogue

3.3.5. La menace d'utilisation de la force publique : l'entrée de la Police Fédérale Préventive (PFP)

3.4. Causes du conflit

3.4.1. Un modèle économique qui ne prend pas en compte les besoins de base de la population

3.4.2. Le gouvernement de l'Etat contesté depuis le début

3.4.3. Absence de volonté de dialogue et de transparence des diverses institutions gouvernementales

3.4.4. Montée en puissance de la répression

3.4.5. Stratégie de réaménagement urbain

3.4.6. Exaspération sociale, découragement et manque de perspectives dans le futur

3.5. Les médias

3.5.1. Le contrôle des médias

3.5.2. Les médias pendant le conflit

3.5.2.1. occupation des médias

3.5.2.2. Les médias indépendants et les médias communautaires

4. CARACTERISTIQUES DE LA REPRESION

4.1 Mode de répression dans le cadre de la prolongation du conflit

4.1.1. L'évacuation du piquet de grève et ses conséquences

4.1.2. L'entrée de la PFP

4.1.3. L'opération policière du 25 novembre

4.1.4. Après le 25 novembre

4.2. Des morts, des disparitions et des enlèvements, d'emprisonnements et de tortures

4.2.1. Des Morts

4.2.2. Des Dénonciation des disparitions forcées et des enlèvements

4.2.3. Des Enlèvements

4.2.4. Des prisonniers et prisonnières : prisons municipales, de l'état et fédérales

4.2.5. Des tortures

4.3 Analyses des différents secteurs de la population et des situations spécifiques

4.3.1. Mineurs

4.3.2. Femmes

4.3.3. Impact dans les Communautés et Régions

4.3.4. Habitants

4.3.5. Mouvement des enseignants

4.3.6. Défenseurs des droits humains et avocats. Représentants des organisations sociales

4.3.7. Agressions contre des journalistes qui couvraient les événements

4.3.8. Etrangers

4.4. Les institutions de l'Etat d'Oaxaca et le conflit

4.5. Impact sur les garanties dans les domaines sanitaire et juridique

159

4.5.1. Attention sanitaire

4.5.2. Attention juridique

4.6. Effets de caractère psychosocial sur les individus la famille et la communauté

4.6.1. Stratégie du préjudice psychosocial

4.6.2. Techniques utilisées lors d'interventions

4.6.3. Effets sur le plan individuel

4.6.4. Effets sur le plan de la famille

4.6.5. Effets psychosociaux collectifs

4.6.5.1. Défiance envers les institutions

4.6.5.2. Absence de dénonciation massives

4.6.6. Stratégies d'affrontement individuel et collectif

5. PRINCIPALES ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

7. DOCUMENTATION

7.1. Entretiens

7.2 Documentation juridique

7.3. Liste des documents transmis à la CCIODH

8. ANNEXES

Manifeste de la V CCIODH

Communiqués de presse

Membres de la Commission et Groupe d'Appui

Ressources (Organigrammes)

Glossaire

Chronologie des événements

1. Parcours de la CCIODH

La Commission Civil Internationale d'Observation des Droits Humains (CCIODH), s'est constituée sur la base de la sensibilité et de la préoccupation de la société civile internationale en raison de l'extrême violence au Chiapas. Le massacre d'Acteal, le 22 décembre 1997, justifia la formation d'une initiative plurielle désireuse de recueillir des informations de première main auprès des acteurs et victimes concernant les raisons et les conditions qui ont provoqué ce . Dans une perspective étendue des droits humains, la CCIODH a réalisé ses travaux d'observation au Mexique à quatre reprises.

Première visite de la CCIODH (février 1998)

Le rapport rédigé après la visite de 210 personnes de 11 pays différents, rend compte de la très grave détérioration de la situation des droits humains dans l'Etat du Chiapas.

Le rapport mentionne les conclusions et recommandations suivantes :

Concernant l'observation des droits humains, un triple appel est lancé :

- à la société civile de maintenir la présence d'observateurs dans les communautés,
- au gouvernement mexicain de permettre cette présence en conformité avec le droit international,
- au parlement européen (ainsi que toutes les institutions internationales) d'établir des mécanismes d'observation et de surveillance avec la présence de la société civile mexicaine et internationale

Les expulsions des observateurs internationaux étaient dénoncées car elles portent atteintes aux droits des personnes et empêchent la présence de témoins dans les zones les plus conflictuelles. D'éradication de l'impunité dont jouissent les groupes paramilitaires et faciliter l'accès de l'aide humanitaire aux déplacés pour cause de guerre et que ceux-ci puissent obtenir toutes les garanties nécessaires pour retourner dans leurs communautés d'origine. Dans cette mesure, la présence de la Croix Rouge Internationale a été recommandée.

La libre circulation des personnes dans tout le territoire devait être assuré, par l'arrêt de la militarisation intensive dans la zone de conflit, le retour des troupes dans les casernes, ainsi que le libre accès à la justice et la libération de tous les prisonniers politiques, membres de la société civile en résistance.

Neuf ans après le massacre, la Communauté d'Acteal dénonce l'impunité car la justice n'a toujours pas jugé ni condamné les responsables intellectuels et matériels du massacre.

Deuxième visite de la CCIODH (novembre 1999)

En novembre 1999, une deuxième commission constituée par 41 personnes de 10 pays différents, effectua une nouvelle visite d'observation pour évaluer et comparer la situation

à ce moment avec celle observée en 1998, sur la base des observations et recommandations émises dans ledit rapport.

Au cours de cette visite, il a été constaté :

la détérioration des conditions de vie des communautés, provoqué par l'augmentation de la militarisation dans la zone de conflit, tant sur le plan des effectifs comme sur celui des installations militaires ;

la poursuite des activités des groupes paramilitaires qui sèment la peur et la terreur dans les communautés indiennes, activités qui se réalisent dans l'impunité la plus absolue.

Les rapports rédigés à la suite de ces deux visites furent remis à tous les interlocuteurs de la Commission au Mexique, aux organisations et personnes qui la cautionnaient et à diverses institutions internationales comme le Parlement Européen, les Parlement Nationaux, le Parlement Centroaméricain et le Bureau du Haut Commissariat pour les Droits Humains de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Troisième visite de la CCIODH (mars 2002)

Du 16 février au 3 mars 2002 eut lieu la troisième visite de la CCIODH : Afin d'honorer l'engagement pris en février 1998 de vérifier les violations des droits humains contre les communautés indigènes en résistance, 104 personnes de 14 pays séjournèrent au Chiapas et à Mexico, pour évaluer la situation du conflit au Chiapas, après une année et demie l'arrivée au de gouvernement de Vicente Fox.

L'adoption de la Loi sur les Droits et Culture Indiennes par le Congrès de l'Union, n'a pas satisfait les communautés indiennes car elle ne reflétait pas les accords de San Andrés.

Le rapport résultant de cette troisième visite fut présenté au Bureau du Haut Commissariat pour les Droits Humains des Nations Unies ainsi qu'au Parlement Européen et au Parlement de Catalogne (Etat Espagnol). Ce dernier élabora une motion se basant sur aux conclusions et recommandations émises par la CCIODH.

CUARTA VISITA DE LA CCIODH (JUNIO DE 2006)

Avalada por más de mil personas y organizaciones, la CCIODH regresa a México o formada por 28 personas de siete países diferentes entre el 29 de mayo y el 4 de junio de 2006, ante la gravedad de los hechos acontecidos en Texcoco y San Salvador Atenco (Estado de México) : dos jóvenes resultaron muertos, se realizaron más de 200 detenciones (durante las cuales se documentó la tortura sexual a la práctica totalidad de las 47 mujeres apresadas). Actualmente, en febrero de 2007, todavía 30 personas se encuentran en prisión.

El informe de la CCIODH en sus conclusiones considera probado un operativo policial excesivo, desproporcionado, irrazonable e innecesario en el que las fuerzas policiales no se rigieron dentro del marco del Estado de Derecho, violando masivamente los derechos humanos de las personas apresadas y de los pobladores de Texcoco y San Salvador Atenco.

A grandes rasgos, las recomendaciones pasaban por :

- Asentar las garantías para una atención médica y psicológica a las mujeres víctimas de violencia sexual.
- La puesta en marcha de diversas medidas de reparación de daños.
- La destitución de los responsables policiales y políticos de tal operativo y la liberación de los presos bajo el principio de presunción de inocencia.

El informe se presentó en el Parlamento Europeo y en los Parlamentos Nacionales.

2. LA Vème CCIODH

2.1 METHODOLOGIE

La procédure habituelle de la CCIODH implique la publication d'un Manifeste relatif aux événements analysés qui, s'ils obtiennent la caution qualitative de la part de la société civile internationale, met en œuvre la préparation de la visite au Mexique.

L'analyse et l'interprétation de toutes les informations s'élabore sur la base de toutes les points de vue et interprétations des faits survenus de différentes positions contrastées avec la base des données obtenues. Pour cela, il était fondamental pour ce travail des entretiens avec un spectre le plus large possible de personnes et institutions. Par l'expérience cumulée dans l'observation des droits humains au Mexique, la CCIODH compte avec une équipe ample et expérimentée de conseillers qui facilitent la compréhension du contexte et la mise à jour des incidences politiques et sociales en relation avec les événements survenus à Oaxaca. De même ils contribuent aussi à résoudre les doutes naturels qui surgissent au cours de l'élaboration de notre travail.

Pour permettre l'élaboration de ce rapport, avec l'intention qu'il contribue à éclaircir la complexité du conflit à Oaxaca, la CCIODH a réalisé 410 entretiens, a visité 8 centres de détentions, de basse, moyenne et haute sécurité et elle s'est déplacée à San Blas Atempa, Putla, Candelaria, Tlaxiaco, San Juan Copala, Huajapan, San Francisco Caxonos, Guelatao y Zaachila.

Parmi les entretiens réalisés il faut remarquer les entretiens effectués avec les 50 personnes détenues qui ont témoigné à la CCIO DH, encore en prison ou déjà libérées.

Treize entretiens ont eu lieu avec diverses institutions internationales, fédérales et étatiques comme le Bureau, au Mexique, du Haut Commissariat de l'ONU pour les Droits Humains, M.Amerigo Incalcerra ; le Subsecrétaire du Gouvernement, Lic. Abraham González ; la Subsecrétaire des Droits Humains d'Oaxaca, Lic. Rosario Villalobos Rueda et le Secrétariat de Protection des Citoyens d'Oaxaca, Lic. Lino Celaya. Il est à relever aussi l'intérêt spécial dans l'investigation du rapport les différentes instances judiciaires, de l'enseignement, organisations des droits humains ainsi que les médias.

Méthodologiquement, la collecte et l'analyse de l'information, les mettre en rapport entre elles, la systématisation et la rédaction finale du rapport se met en œuvre en différentes phases et formats. Pour la collecte d'information, la CCIODH a élaboré un canevas d'entretiens dans lequel les personnes commissionnées enregistrent les caractéristiques

les plus relevantes de l'entretien à partir d'une série de données de base générales pour toutes les personnes interviewées et aussi d'une liste de thèmes à traiter. Cette liste de contenu constituent les champs des bases de données dans lequel sont systématisés toutes les informations. Cette systématisation est disponible (sous forme codée et conditionnée selon responsabilité interne) en diverses applications informatiques à travers un système propre de programmation dans lequel il est possible de consulter les formulaires d'entretiens, les transcriptions des mêmes, les audios, les informations additionnelles apportées (si elles existent) et les vidéos pertinents.

Les personnes commissionnées élaborent un projet d'indice du rapport après une semaine de séjour au Mexique, se distribuent le travail en s'organisant en groupe de travail en tenant compte de la formation, de l'intérêt et des témoignages reçus par chacune d'elles. Nécessaire, efficace et aidées par un groupe d'appui de plus de quarante personnes qui prennent en charge la transcription, l'élaboration des applications informatiques et la maintenance des supports holographiques et digitaux des divers entretiens.

En conformité avec notre procédure habituelle, le présent rapport est remis aux instances, organismes et institutions gouvernementales nationales et internationales ainsi qu'à la société civile internationale considérées relevantes pur qu'elles émettent une résolution ou qu'elles prennent des mesures qu'elles considèrent nécessaires .

3. Contexte social, politique et économique

3.1 Le Mexique

L'année 2006 a été une année très agitée dans la vie sociopolitique du Mexique. Lors de sa précédente visite, pour les événements de San Salvador Atenco, la CCIODH a dénoncé le fait que la dynamique électorale ralentissait et compliquait les démarches judiciaires et l'attention psycho-sociale portée aux personnes détenues de cette localité.

Les évènements d'Atenco qui se sont déroulés en mai 2006 méritent d'être soulignés. Le 3 mai, des affrontements se sont produits au motif de l'installation de points de vente de fleuristes sur le marché de Texcoco dans l'État de Mexico. Selon la Présidence Municipale : sans autorisation, selon les fleuristes : conformément à la coutume et dans le cadre d'un accord tacite avec l'hôtel de ville et des représentants de l'Etat. A partir de ce fait, une escalade de la violence s'est produite et poursuivie le 4 mai, avec pour résultat : un jeune de quatorze ans mort par balle, un autre de vingt ans en état de mort cérébral et qui est décédé un mois plus tard, plusieurs blessés graves, plus de deux cent personnes détenues, cinq personnes étrangères expulsées et des dénonciations graves de tortures et maltraitances envers les personnes emprisonnées, ainsi que des abus et des agressions sexuels sur la quasi totalité des quarante-sept femmes détenues.

Les versions officielles et celles d'une grande partie des moyens de communication contrastent avec les déclarations des personnes et des organisations touchées. L'impact et le rejet mondial que la nouvelle produit sont un fait. Les réactions ont été immédiates : *Amnesty International* a émis une action urgente pour l'éclaircissement des faits (11 mai 2006) et *Human Rights Watch* a condamné l'utilisation excessive de la force (15 mai

2006). Pour sa part, l'EZLN s'est déclaré en alerte rouge et l'Autre Campagne a suspendu ses activités tant que les personnes emprisonnées ne seraient pas libérées. Actuellement, 30 personnes restent toujours détenues en prison, trois d'entre elles étant dans un établissement de haute sécurité.

Deux mois plus tard les élections fédérales ont eu lieu, le 2 juillet 2006, elles ont causé une énorme polémique à cause des résultats, et pour cela, l'opposition a dénoncé une machination de fraude électorale. Avec une marge étroite, les autorités électorales ont reconnu le triomphe de Felipe Calderón Hinojosa, du Parti d'Action Nationale (PAN). Cette décision a été contestée par son principal opposant, Andres Manuel López Obrador, du Parti de la Révolution Démocratique (PRD), qui a dénoncé la manipulation des votes, des urnes et des bulletins avant et pendant le décompte électoral, ainsi que l'utilisation de ressources publiques pour acheter des voix et la coercition de citoyens pour orienter le vote.

La coalition de gauche a demandé un nouveau décompte des voix de toutes les bureaux de vote et a convoqué des manifestations citoyennes qui ont été parmi les plus importantes enregistrées dans le pays. Comme moyen de pression devant le refus de l'Institut Fédéral Électoral d'effectuer un recomptage complet, les partisans d'Andres Manuel López Obrador ont maintenu un campement dans le centre de la ville de Mexico de 9 kilomètres de long, qui a affecté la vie quotidienne de la capitale mexicaine. Trois mégamarches nationales massives ont été réalisées pour réclamer le comptage transparent des votes et un résultat électoral impartiale.

Le 5 septembre 2006, le Tribunal Électoral du Pouvoir Judiciaire de la Fédération a jugé que, bien qu'il ait existé de "graves irrégularités" dans le processus électoral, le résultat qui donnait la victoire à Felipe Calderón Hinojosa était valide. L'écart de voix comptabilisé a été de 439.000 votes (0.56%) par rapport à Andres Manuel López Obrador, qui a appelé ses partisans à la résistance civile et pacifique et qui a main tenue la protestation.

Le campement qui occupait plusieurs kilomètres du centre de la ville a été retiré par les manifestants eux-mêmes dans la nuit du 14 septembre.

Le 16, dans le Zocalo, s'est tenue la Convention Nationale Démocratique, à laquelle se sont rendues plus d'un million de personnes. Dans un vote massif à main levée, les participants ont décidé de ne pas reconnaître le gouvernement élu et de reconnaître Andres Manuel López Obrador comme "président légitime" du Mexique et comme chef d'un gouvernement "en résistance". Le 1 décembre Felipe de Jesus Calderón Hinojosa a pris possession de sa fonction de président élu du Mexique au milieu d'une crise politique provoquée par la prise de la tribune par des législateurs des deux bords et une polémique dans l'opinion publique suite aux énormes mesures de sécurité prises par le gouvernement Fox.

Depuis qu'il a assumé sa charge, le président Calderón a montré une claire tendance à s'appuyer sur les corps et forces de sécurité de l'État. Dans le même temps, il a proposé d'amputer significativement les budgets fédéraux pour l'éducation, la recherche et la santé. Une autre des grandes polémiques qui a entouré le gouvernement naissant de Calderón a été la nomination de son Cabinet de Gouvernement. Concrètement, la nomination comme Secrétaire du Gouvernement de Francisco Javier Ramirez Acuña, gouverneur antérieur de Jalisco, a été fortement critiquée par les organisations de Droits Humains et il est indiqué comme étant le responsable politique de la brutale répression policière du contre-sommet de Guadalajara en 2004, durant lequel il y a eu des centaines

de blessés et prisonniers, dont certains sont toujours dans des procédures judiciaires en cours.

La nomination d'Eduardo Medina Mora comme avocat général de la République s'avère être aussi très significative, puisque lors de la précédente visite, sa destitution a été recommandée pour la responsabilité politique qui lui est imputable pour les faits de San Salvador Atenco de mai 2006. Ce fonctionnaire est aussi impliqué dans les faits de violence à Oaxaca.

Le nouveau gouvernement a déclaré à de nombreuses occasions qu'il n'était pas disposé à des remises en question de l'État, ce pourquoi il a entrepris la réforme des corps et forces de sécurité fédérales, cherchant une unification de fonctions entre les forces de recherche et les forces d'intervention. Cela ne peut que susciter de grandes inquiétudes sur la séparation correcte des deux fonctions dans un seul corps de police fédérale.

Deux faits sont particulièrement significatifs de la situation actuelle du Mexique. D'abord, le gouvernement présidentiel est fortement remis en question non seulement par les dénonciations de fraude électorale, mais aussi parce que la différence minime des voix qui a donné la victoire à Felipe Calderón Hinojosa, oblige ce dernier à une politique d'alliances pour mettre en oeuvre son programme gouvernemental. Cette politique d'alliances entre le PAN et le PRI, est claire au Congrès et se reflète dans d'autres sphères du système politique. La possibilité que cet accord politique puisse interférer dans la solution pacifique et dialoguée au conflit d'Oaxaca est préoccupante.

Deuxièmement, depuis le 19 juin 2006 et en parallèle à tout ce contexte national, le Mexique préside le récemment créé Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, son élection ayant été fermée et polémique. Cette nomination s'avère contradictoire, à cette date, étant données les circonstances qui depuis le début de 2006 ont fait apparaître des doutes liés au détachement pour les Droits de l'Homme avec lequel les forces et corps de sécurité de l'État ont agit dans les épisodes de Guadalajara (Jalisco), de la mine Sicartsa (Michoacán) et San Salvador Atenco (État de Mexico). Il est également contradictoire, que les responsables politiques de ces faits soient maintenant choisis comme membres du nouveau cabinet, ce qui pourrait confirmer cette tendance à la répression.

3.2 OAXACA

L'État d'Oaxaca est une des 32 entités fédératives du Mexique. Il se situe dans le sud -est du Mexique et est voisin des états de Guerrero à l'ouest, de Veracruz au nord et du Chiapas à l'est. Par son étendue il est le cinquième état du pays et avec ses 3.228.895 habitants il est, avec le Chiapas et Guerrero, un des états les plus pauvres du pays. La moitié de la population active perçoit moins du salaire minimum ou n'en dispose même pas, et la majorité des communes sont cataloguées comme à forte marginalité. C'est un état avec un indice de migration élevé vers le nord -ouest du pays et les Etats-Unis.

Il abrite une composition multiculturelle riche et plus de 16 peuples indigènes y coexistent. Une caractéristique importante de l'état est la diversité des peuples qui le composent : *amuzgos, cuicatecos, chatinos, chinantecos, chocholtecos, chontales, huaves, ixcat ecos, mazatecos, mixes, mixtecos, nahuas, tacuates, triquis, zapotecos et zoques*, et y compris des peuples d'origine africaine.

Au Mexique, la base de l'organisation politico - administrative est la commune et il y a un total de 2.438 communes. La commune est constituée par une Présidence Municipale, laquelle peut être choisie par la voie électorale habituelle ou par les us et coutumes. A Oaxaca sur les 570 communes existantes, 418 ont une composante principalement indigène, et un tiers de la population de l'état parle une langue originelle. Étant donnée la relation des peuples à la terre, la majorité des unités de production rurale dans l'état est collective, c'est-à-dire, 44.1% se situent sous le régime communal et 27% sous l' *ejidal*, laissant seulement 28.5% de propriété privée. La majorité de la population *oaxaqueña* se consacre à des activités primaires.

La Constitution Politique d'Oaxaca décrète que "l'État adopte pour son régime intérieur la forme de gouvernement républicain, représentatif et populaire [...] Le pouvoir public de l'État, se divise pour l'exercice de ses fonctions en Légitif, Exécutif et Judiciaire [...]".

Le Pouvoir Exécutif de l'Etat est exercé par le Gouverneur de l'État. Il a la faculté de nommer le Secrétaire Général du Gouvernement et "[...] tous les autres secrétaires et employés publics du Gouvernement de l'État". La charge de Gouverneur est exercée pendant six années sans possibilité de réélection.

Le Pouvoir Législatif est représenté par le Congrès de l'État d'Oaxaca et se compose de quarante-deux sièges ; vingt-cinq députés élus conformément au principe de la majorité relative et dix-sept députés élus par représentation proportionnelle. La Chambre est renouvelée tous les trois ans, les députés de l'Etat ne peuvent pas être réélus sur des périodes consécutives.

Le Pouvoir Judiciaire de l'État est exercé par le Tribunal Supérieur de Justice, par les juges de première Instance et les jurés. Ce tribunal supérieur est intégré par des Magistrats et des Judges. Les Magistrats sont nommés par le Gouverneur de l'État, leur charge a une durée de quinze ans, ils sont rééligibles.

L'État d'Oaxaca est une des régions les plus riches du pays en diversité culturelle et environnementale. Toutefois, il n'existe pas de politiques qui reconnaissent l'interrelation entre les peuples indigènes et les ressources naturelles pour contribuer à son développement. Les programmes qui sont réalisés n'ont pas favorisé la production dans les campagnes, ni l'environnement et ils excluent la population, qui devant ce panorama, est obligée d'émigrer. Sur le plan de l'éducation il y a de sérieuses carences, non seulement en termes budgétaires, mais aussi dans son orientation et ses contenus. Ainsi même, ces dites carences obstruent et violentent la vie communale des peuples indigènes qui cherchent dans leurs traditions des manières de coexistence et qui choisissent leurs autorités conformément à leurs systèmes normatifs.

En ce qui concerne l'agriculture, la surface non ensemencée est plus grande que la surface cultivée étant donné les sécheresses, les terres en jachère, le manque de crédits et subventions ainsi que la faible rentabilité des cultures. En raison du manque d'appuis économiques, il y a un manque d'assistance technique et d'assurances, ce qui rend plus difficile la situation pour les communautés à faibles ressources. Les autres faits qui agravent les conditions du monde rural *oaxaqueño* sont les conflits de limites de territoires, ainsi que les contre-réformes de l'article 27 de la Constitution, imposées sous le gouvernement de Carlos Salinas de Gortari, qui a permis la vente et la spéculation des terres sous propriété communale et *ejidal*.

Parfois le tissu social des communautés de certaines zones a été détérioré par l'implantation des mégaprojets et des couloirs touristiques ou industriels, qui affectent la vie communautaire et l'environnement. A Oaxaca, a été conçu le Mégaprojet de l'Isthme qui comprend le Parc Éolien de la Venta, le couloir touristique Costa -Pacifico, le couloir textile entre Guerrero et Oaxaca et, par ailleurs, le projet de la Vallée de Papaloapan qui unit le Golfe à Tuxtepec, la Route Dominicaine dans la Mixteca et la privatisation du Centre Cérémonial de monte Alban, dans les Vallées Centrales.

Ce qui précède s'est traduit par de graves violations aux droits humains et constitutionnels tels que le droit à la vie, l'intégrité physique et psychologique, la liberté d'expression et d'organisation tant de la population en général que des personnes appartenant à des organisations sociales. Il y a le cas des constantes agressions aux droits du travail des organisations syndicales, le harcèlement des défenseurs des Droits

Humains, des journalistes et les emprisonnements anticonstitutionnels contre des lutteurs sociaux et l'assassinat de dirigeants paysans dans l'état.

3.2.1 ANTÉCÉDENTS DU CONFLIT : LA GENÈSE

Pour analyser les antécédents du conflit qui a explosé durant l'année 2006 à Oaxaca nous devons remonter aux dernières décennies. En 1977 un mouvement universitaire pour la démocratisation de l'Université Autonome "Benito Juárez" d'Oaxaca (UABJO) a suscité un vaste appui populaire dans la mesure où le gouvernement de l'état a prétendu l'écraser par la répression. La crise politique, loin **de** se résoudre, s'est approfondie, à tel point que le gouverneur Aquino dut démissionner.

Entre 1977 et 1980, une révolte des instituteurs a émergé dans le centre et le sud du pays. Dans des états comme le Chiapas, Oaxaca, Hidalgo, Morelos, Guerrero et la Vallée de Mexico, les maîtres d'écoles ont engagé une lutte permanente pour leurs droits élémentaires et ils se sont rebellés contre le caciquisme syndical qui dominait le syndicat le plus important du Mexique, le Syndicat National des Travailleurs de l'Éducation (SNTE), qui compte aujourd'hui 1.200.000 affiliés. Dans ces états, les enseignants dissidents se sont mobilisés sous le contrôle des sections syndicales. En 1980, apparaît le Mouvement Enseignant *Oaxaqueño* qui a reçu l'appui de beaucoup de parents d'élèves. Les enseignants démocratiques se sont appropriés la représentation et la structure syndicale, depuis lors, la Section 22 de le SNTE s'est démarquée par son attitude combative et sa capacité permanente d'action pour la défense des maîtres d'école.

Sur le plan politique, le PRI a perdu du terrain devant les assauts de larges secteurs de la population qu'ils ont poussés à la mobilisation. Il est significatif que la première commune régie par la gauche soit située à Oaxaca. La bataille de la Coordination Paysanne Etudiante de l'Isthme (COCEI) à Juchitán, contre les caciques du PRI, a permis qu'en 1977 soit constituée la première municipalité populaire du pays. Toutefois, le priïsme a démontré sa capacité de cooptation des dirigeants adverses, il est pour cela significatif que, celui qui fut président municipal de gauche à Juchitán, Héctor Sánchez, soit aujourd'hui un allié d'Ulises Ruiz et dirige une Commission pour la Réforme de l'état.

Bien que l'impulsion de la société mexicaine ait permis d'en finir avec l'ère du PRI au Mexique, en 2000, le priïsme a conservé ses bastions autoritaires dans le sud-est du Mexique, y compris à Oaxaca. Toutefois, les mouvements indigènes et populaires ont continué leur résistance en défense de leurs droits sociaux et politiques. Même ainsi, la fraude électorale a continué d'être une façon de maintenir le pouvoir des caciques. Et, dans les dernières décennies, les morts pour la lutte sociale et agraire se sont comptés par centaines.

Dans le domaine social, le mouvement enseignant d'une part, par sa force et sa présence dans l'état (76.000 enseignants travaillant dans les huit régions de l'état) et les mouvements indigènes en défense de leurs droits sociaux, politiques et culturels d'autre part, ont marqué la dynamique politique des dix dernières années.

Après le soulèvement indigène du Chiapas, le débat national sur les cultures et les droits indigènes a été placé au centre de l'Agenda National, mais dans le même temps, l'Armée mexicaine a augmenté sa présence dans les zones indigènes de tout le pays, de manière très importante à Oaxaca et Guerrero, où la tradition de lutte des peuples et des organisations indigènes et paysannes a été très forte et où tout au long de quarante années, le phénomène de guérilla a été récurrent face à la fermeture des espaces

politiques démocratiques. Cette situation a augmenté la répression de la part des caciques locaux et de l'état qui voyait leur contrôle sur la population menacé.

Toutefois, avec l'augmentation de l'inquiétude et de l'organisation des peuples indiens *oaxaqueños* en faveur de leur autonomie, le Gouvernement de l'État a été obligé d'approuver des lois qui étendaient leurs droits. En 1995 le Congrès local a ainsi approuvé la Loi pour les Peuples et les Communautés Indigènes d'Oaxaca, une législation qui, sans reconnaître pleinement les droits historiques des peuples et des communautés indigènes, constitue une des lois les plus avancées du pays.

Dans l'exposé des motifs de cette loi, le pouvoir étatique reconnaît que "durant de nombreuses années, les pratiques politiques et culturelles des peuples et communautés indigènes d'Oaxaca, basées sur leurs traditions ancestrales, ont été tolérées par le Gouvernement. Elles étaient en vigueur, aussi bien pour constituer leurs autorités que pour administrer la justice, mais toujours exposées à une action discrétionnaire qui pouvait les mettre en cause puisque les droits indigènes exercés quotidiennement n'étaient pas reconnus par nos lois".

Cette loi, en dépit des limitations indiquées par les peuples et des organisations sociales mêmes, a établi que sur les 570 communes que compte l'état, environ 420 choisiraient leurs autorités selon les us et coutumes des *amuzgos, cuicatecos, chatinos, chinantecos, chocholtecos, chontales, huaves, ixcatecos, mazatecos, mixes, mixtecos, nahuas, triquis, zapotecos et zoques*.

3.3 CONSTRUCTION D'UN MOUVEMENT POPULAIRE

3.3.1 La FRAUDE ÉLECTORALE, le GOUVERNEMENT d'ULISES RUIZ et le MÉCONTENTEMENT SOCIAL

En 2005, une coalition d'opposition a fait face au PRI. Les dénonciations de fraude électorale ne se sont pas faites attendre. Ulises Ruiz Ortiz et l'ex-gouverneur José Murat ont dépensé des millions de pesos. Ils ont lancé une campagne d'intimidation contre des opposants et dans certaines régions il y a eu jusque des assassinats. Malgré cela, Ulises Ruiz a obtenu un avantage minimal sur Gabino Cué. Les gens se sont mobilisés dans tout l'état ; mais dans des lieux comme San Blas Atempa, San Juan Lalana, Jiquila, Huautla, la police et les caciques ont réprimé ouvertement la population. Le Tribunal électoral a reconnu certaines irrégularités, a même suggéré de faire une enquête sur les possibles détournements de fonds publics pour la campagne de Ruiz, mais il a fini par reconnaître sa victoire.

Une fois au Pouvoir, Ulises Ruiz, a essayé d'emprisonner l'ex-candidat adverse, Gabino Cué et a directement menacé et réprimé des dirigeants sociaux et de l'opposition.

Avant qu'explose le conflit enseignant, comme l'ont rapporté des organismes de Droits Humains locaux et nationaux, en à peine un an et demi, le gouvernement de Ruiz a emprisonné des dizaines de dirigeants indigènes et au moins une trentaine d'assassinats politiques ont été commis dans tout l'état. Ce qui a été vécu comme une vaste campagne répressive qui a inclus la fermeture violente du quotidien *Noticias de Oaxaca*. Toutefois, le 2 juillet 2006, lors des élections fédérales présidentielles et législatives le PRI et URO ont été tenus en échec. Sur les onze districts électoraux, neuf ont été gagnés par l'opposition de gauche de la Coalition pour le Bien de Tous, dirigée par An dres Manuel López Obrador. Pour la première fois dans l'histoire d'Oaxaca, le PRI a subit une défaite électorale. L'opposition nationale qui a dénoncé la fraude électorale, a signalé qu'Ulises Ruiz avait détourné des fonds publics pour la campagne fédérale du PRI, raison pour laquelle l'institut fédéral électoral et ensuite, le Tribunal Suprême de Justice ont ouvert une enquête pour analyser les détournements de fonds publics et leur utilisation à des fins électorales. C'est dans ce contexte qu'a explosé le conflit des enseignants qui, réprimé par la police d'Etat sur ordre du gouverneur, s'est transformé en un mouvement populaire contre celui-ci, laissant explosé l'écoeurlement accumulé social autant que politique contre le système de domination priiste, qui englobe toute la classe politique de Oaxaca.

Depuis son arrivée au gouvernement *oaxaqueño*, Ulises Ruiz s'est démarqué par une politique de **refus** du dialogue avec les mouvements sociaux et d'opposition, par la fermeture d'espaces de paroles, par la formation de corps d'élites qu'il a créés dans toutes les polices et par l'interdiction tacite d'utiliser le Zocalo comme espace symbolique de protestation. Sa gestion a été très questionnée par des accusations de gaspillage dans des œuvres somptueuses, détournement de fonds publics pour les campagnes du PRI.

3.3.2 LES DEMANDES DES ENSEIGNANTS, la RÉPRESSION et le REJET DES CITOYENS

Pour comprendre le mouvement enseignant il faut encore entrer brièvement dans l'histoire de ses 26 années de luttes, d'actions et de succès, ainsi que revenir sur les types d'actions menées pour atteindre les buts proposés. Les mobilisations ont été une constante de ce mouvement, année après année, pour l'obtention de ses demandes. Durant l'année 2006 cela a changé, suite à la réponse donnée par le gouvernement et à

la convergence en un point du conflit avec d'autres acteurs sociaux qui combattaient déjà pour différents objectifs mais qui, à ce moment, ont unifié leurs luttes dans une seule demande, celle de la démission du Gouverneur de l'État.

La Section 22 du Syndicat National des Travailleurs de l'Éducation du Mexique a une histoire de 26 années de lutte, à travers des marches, piquets et diverses actions, toutes destinées à exiger, à travers une feuille de demandes, différentes améliorations du niveau salarial ainsi qu'un accroissement des ressources consacrées à l'éducation.

C'est aussi durant ces 26 années, depuis 1980, que la Section 22 a acquis une grande autonomie par rapport au Syndicat National. Cette section constitue le Comité National des Travailleurs de l'Éducation (CNTE) et choisit ses dirigeants par le biais d'une assemblée nationale composée de représentants des 7 assemblées régionales du syndicat : Costa, Sierra, Tuxtepec, Valles Centrales, Cañada, Mixteca et Istmo.

La Section 22 est régie par 20 Principes Directeurs qui définissent le fonctionnement et la garantie de la démocratie syndicale, les fonctions des dirigeants et leur élection, l'incompatibilité des charges et les obligations liées à celles-ci par rapport à la tâche syndicale, le fonctionnement des bases, les compromis, les attitudes des dirigeants et de la base, la structure, le déroulement des négociations, la fidélité au syndicat.

Pendant ces années de mobilisations le secteur enseignant a demandé des améliorations des conditions de travail et des infrastructures éducatives ainsi qu'un pouvoir de décision dans différents organismes gouvernementaux liés à l'éducation comme l'IIEPO (Institut d'Éducation Publique de l'Etat de Oaxaca). Cet Institut est issu de la décentralisation de certaines des institutions et s'occupe de ce qui, au niveau de l'état, correspond aux fonctions du SEP (Secrétariat à l'Éducation Publique) ; et la FEAM (Ministère Spécial pour les Affaires de l'Education) Ministère qui, comme son nom l'indique, s'occupe des cas de conflits dans le secteur strictement enseignant, dans l'État d'Oaxaca.

Dans ces années de lutte, il faut tenir compte de quatre moments remarquables où il est important d'expliquer le type d'actions qui ont été effectuées pour voir la similitude avec celles de l'année 2006. Nous nous référons aux faits qui se sont produits durant les années 1980, 1986, 1992 et 2005.

Mai- juin 1980

A ce moment les enseignants de Oaxaca avaient pour but tant de démocratiser leur Section syndicale que d'obtenir d'autres avancées sur les conditions de travail. A cette fin ils organisèrent quarante jours de mobilisations avec une grève nationale et des actions dans Oaxaca et dans le District Fédéral. Ils obtinrent le rejet du Comité Exécutif de la Section qui combinait les instances organisationnelles statutaires et celles créées par les propres bases des enseignants.

Durant ce temps le mouvement a grandi et s'est rapidement renforcé et le rôle d'avant de la base a limité l'influence et le leadership de groupes, courants syndicaux et partis politiques, tant de ceux qui agissaient dans le mouvement que de leurs alliés.

1986

Cette année avait pour objectif la célébration d'un congrès de la Section qui devait être autorisé par le Comité Exécutif National du SNTE. Au cours des premiers mois de l'année, une grève du travail a été initiée ainsi que des mobilisations à l'échelle de l'état et au niveau national : marches, meetings, piquets, grèves de la faim à Oaxaca et dans le DF, et une longue marche de la ville d'Oaxaca à la ville de Mexico. Pour la première fois, il y eu recours au blocage de routes pour faire pression dans le même sens. Malgré tout

cela et les longs mois de revendications, l'objectif n'a pas été atteint et le congrès n'a pas eu lieu.

1992

Lors de la décentralisation des services éducatifs qui a ouvert le pas à l'incorporation des enseignants syndicalisés à l'appareil administratif de l'Institut de l'Éducation Publique de l'Etat de Oaxaca (IEEPO).

Des postes de direction administrative dans le système éducatif ont été réclamées pour assurer une plus grande attention aux nécessités de la corporation et disposer de plus grandes opportunités de promouvoir, depuis ces fonctions, les projets éducatifs de la Section 22 du SNTE.

Le gouvernement de l'État a signé l'Accord National pour la Modernisation de l'Enseignement Primaire et Secondaire ; ce qui a ouvert les portes à la décentralisation des services éducatifs et à la création conséquente de l'IEEPO.

Comme partie de l'accord National, le gouvernement de l'État a promis aux représentants de la Section 22 qu'à l'avenir "le gouvernement de l'état (...) donnera une participation aux membres du Comité Exécutif de la Section 22 et aux bases enseignantes, lors de la formulation de toute initiative de loi ou de disposition générale liée à la branche éducative, dans les domaines du travail, professionnels, sociaux et techniques". De la même manière, le gouvernement de l'état s'est engagé à ce que "la sélection et nomination des futurs fonctionnaires de l'Institut de l'Éducation Publique de l'Etat, suite aux propositions de la représentation syndicale, seront respectées dans la forme et les termes décidés à l'avance, même au moment du changement de la structure organique de l'institut" ; (Les minutes de l'accord signée entre le gouvernement de l'état et la Section 22 du SNTE, Oaxaca, photocopie, 28 octobre 1992).

2005

Une partie des enseignants, qui constitueront ensuite le Conseil Central de la Lutte (CCL), se détache de la Section 22 du SNTE.

En 2006, comme tous les ans, le corps enseignant a lancé sa journée de revendications. Après la marche du 1^{er} mai les représentants de la Section 22 du Syndicat National des Travailleurs de l'Éducation ont remis au gouvernement d'Ulises Ruiz leur lettre de demandes. Le premier point des demandes faisait référence à la re-zonification salariale. D'autres points concernaient l'amélioration de l'infrastructure éducative (construction de salles de classe, laboratoires et ateliers, achat de mobilier, d'uniformes, de déjeuners scolaires, extension des bourses et des ressources humaines).

La différence de cette année est que le Gouvernement d'Ulises Ruiz a fermé les portes de la négociation. Le 22 mai, devant le manque de réponses satisfaisantes, 70.000 travailleurs de l'éducation ont entamé une grève illimitée et organisé un piquet de centaines d'enseignants dans le centre historique d'Oaxaca et, avec l'appui d'organisations sociales, le Zocalo et 56 rues adjacentes ont été occupés. L'arrêt du travail a laissé sans classe 1.300.000 élèves de différents niveaux de plus de 20.000 écoles. Le mouvement a bloqué les accès à l'aéroport international d'Oaxaca et le 2 juin la première méga-marche a été réalisée avec la participation de 80.000 personnes, en appui au piquet de grève et en rejet au Gouvernement d'Etat. Le 7 juin a été réalisée la deuxième méga-marche du mouvement. Le 8 juin une commission du corps enseignant dirigée par le secrétaire général de la Section 22 du SNTE, Enrique Rueda, s'est rendue à

la Ville de Mexico pour s'entretenir avec le Gouvernement Fédéral et chercher une solution au conflit.

Le 14 juin une nouvelle phase a débuté, quand le Gouvernement d'État a essayé de déloger de manière violente le Piquet Enseignant. Une répression a été déclenchée, comme on n'en avait plus vu depuis longtemps à Oaxaca. 3000 effectifs de la Police Ministérielle, Municipale et Préventive, ont mené l'opération. Ils sont entrés à 05 : 00 avec hélicoptères, gaz et armes. Un affrontement a fait des dizaines de blessés parmi les maîtres et les habitants, ainsi que quelques policiers.

Avec la répression brutale faite le 14 juin, une réaction d'appui de la population s'est produite envers le corps enseignant et contre un gouvernement dont les gens disaient "être dégoûtés". Il y avait longtemps qu'à Oaxaca autant de personnes n'étaient pas sorties dans la rue pour une cause commune. Un jugement politique d'Ulises Ruiz (URO) a été réalisé. Les gens sont sortis dans les rues et se sont solidarisés avec le corps enseignant et, à travers les méga- marches, ont manifesté leur rejet du Gouvernement d'État. Le Corps enseignant et des organisations sociales solidaires prirent de nouveau le centre historique de la ville d'Oaxaca. À partir de cette date, une grande partie de la population *oaxaqueña* a décidé d'exiger la démission d'Ulises Ruiz, celui qui depuis son arrivée au gouvernement avait exercé une forte répression contre ses adversaires politiques, et contre les organisations sociales, paysannes et les syndicats indépendants.

3.3.3 CHANGEMENTS DANS le GOUVERNEMENT d'ÉTAT et CROISSANCE du MOUVEMENT SOCIAL,

L'APPO. De l'INTIMIDATION à la RÉSISTANCE

Dans cette situation Ulises Ruiz a effectué des changements dans son cabinet, ainsi le Député Fédéral Heliódoro Díaz a remplacé Jorge Franco Vargas comme Secrétaire Général du Gouvernement ; le Législateur Fédéral Lino Celaya a remplacé Alma López au Secrétariat de la Protection Civile ; Francisco Santiago a remplacé José Manuel Vera Salinas à la Direction de la Sécurité Publique, et Luz Divina Zarate Apack a été nommée Coordinatrice Générale de Communication Sociale du Gouvernement de l'État, en remplacement de Paulo Tapia Palacios.

Des organisations sociales ont réclamé au Congrès de l'Union la révocation du mandat d'Ulises Ruiz parce que "la gouvernabilité à Oaxaca avait été brisée". Le Corps enseignant a décidé de ne pas lever le piquet, même le 2 juillet, jour des élections, tant qu'il n'y aurait pas de réponse satisfaisante ; et il a décidé d'émettre un vote sanction contre le PRI et le PAN qui n'avaient pas résolu les problèmes enseignants.

Avec le phénomène des méga-marches, les gens sont sortis dans la rue pour manifester leur mécontentement. Durant la 3e méga-marche l'Assemblée Populaire des Peuples de Oaxaca a commencé à se former. Entre les 17 et 21 juin l'APPO s'est formellement constituée, comme expression pacifique du pouvoir populaire. Elle s'est constituée avec plus de 300 organisations civiles et sociales. L'APPO s'est accrue et il y avait chaque fois plus d'organisations, individus, collectifs et communautés qui y prenaient part ou qui sympathisaient avec ce mouvement populaire. Les méga-marches ont compté à certaines occasions, plus de 800.000 personnes.

Début juillet, l'APPO a décidé d'entamer une journée de désobéissance civile et pacifique jusqu'à ce que la destitution d'Ulises Ruiz soit obtenue. Ont été proposées l'expulsion des délégués du gouvernement et de la Police Fédérale Préventive, la

constitution de Présidences Municipales Populaires, la diffusion de positionnements dans les stations de radio de tout l'état et dans le Canal 9 de la TV, la désobéissance aux autorités de Transit, Ministères Publics et juges ; et le développement de toutes les actions qui contribueraient à démontrer le manque d'autorité à Oaxaca. De plus une campagne nationale et internationale de boycott a été mise en place : boycott des festivités de la Guelaguetza ou Lunes del Cerro, boycott des magasins commerciaux installés dans la place et promotion de tout type de résistance rendant l'état ingouvernable pour qu'Ulises Ruiz Ortiz renonce au poste de Gouverneur de l'État.

Deux caractéristiques du mouvement populaire de l'APPO dans cette phase, permettent de comprendre la répression postérieure :

- La prise des médias et l'importance que ceux-ci ont dans le conflit : le 1 août, des milliers de femmes ont effectué une marche vers le Zocalo. Ensuite, elles ont pris les installations de la Corporation *Oaxaqueña* de Radio et Télévision (CORTV), Canal 9, pour demander une demi-heure de transmission en direct, selon les femmes, pour "démentir tous les mensonges qu'ils ont dit". Ensuite elles ont continué à émettre, en fonctionnant 24 heures tant pour maintenir la transmission que pour surveiller les installations et les antennes. Deux jours plus tard, l'APPO occupait les sièges des trois pouvoirs de l'État, ainsi que d'autres dépendances et la CORTV.

Le 13 août plus de 10.000 personnes ont pris part à la dite Marche du Silence, dans laquelle des membres du corps enseignant et de l'APPO marchèrent silencieusement, exigeant une réponse à leurs demandes.

La prise de Canal 9 et des autres médias comme *Radio Universidad*, a socialisé le message de l'APPO. Face à cela, le 21 août ont commencé les attaques de civils armés qui ont tiré sur Canal 9. En réponse aux attaques de ceux qui i ensuite se sont appelés "escadrons de la mort" et comme mesure de sécurité, l'APPO et la population ont bloqué les rues avec des camions municipaux et formé des barricades dans au moins 17 points de la ville. Elles ont occupé une douzaine de stations de radio : La Ley 710' AM, Stereo Exitos 1460AM et 100.9FM, Radio Mexicana 570AM, La Grande de Oaxaca 89.7FM, Oro 1120AM, Magia 1080AM, EXA 98.5FM, La Tremenda 1120AM, la Super Q 100.1FM et Stereo Cristal 105.7FM. 12 heures plus tard il restait sept des douze stations radiophoniques prises suite aux attaques des antennes de Cerro del Fortin.

- Les barricades dans les colonias et l'appui des communautés :

Les barricades sont apparues suite aux attaques venues des "escadrons de la mort". La population a eu recours à cette forme d'organisation comme moyen d'auto -défense. Ceci a favorisé la cohésion communautaire, mais a provoqué dans la société de Oaxaca le "être pour" ou "être contre".

Dans cette phase, la répression du mouvement populaire avait des caractéristiques récurrentes : des sujets non identifiés tiraient sur des membres ou sympathisants de l'APPO, tant dans les marches, dans la rue que dans les espaces occupés ; des groupes harcelaient les habitants et les gens du piquet avec des tirs ; des pages Web comme *Oaxaca en Paz* incitaient à la violence et donnaient des signalements de sympathisants et de membres de l'APPO ; il y avait des détentions sélectives avec des irrégularités comme celles de Germán Mendoza Nube, Catarino, Ramiro Aragon Pérez, Elinoaí Sant iago Sánchez et Juan Gabriel Rios.

À la fin de cette période il y a eu une escalade de la violence. D'une part, des sujets inconnus sont entrés le 21 août dans les installations de la CORTV, localisées dans le Cerro de Fortin, où ils ont détruit l'équipement et ont blessé Sergio Valence Sánchez avec

une arme de feu. D'autre part, à l'aube du 22 août, les fusillades enregistrées dans divers campements que maintenait l'APPO ont laissé en solde une personne tuée, l'architecte Lorenzo Pablo Cervantes.

L'Avocat Général de Justice, M. Rosa Lizbeth Caña a affirmé que "à Oaxaca se vit une guérilla urbaine et subversive" quand cela était une réponse spontanée du peuple devant les agressions subies.

Amnesty International a exprimé son "extrême préoccupation" pour les actes d'intimidation perpétrés contre les militants, les travailleurs sociaux, les maîtres, les membres de l'APPO et le personnel du journal *Noticias*.

3.3.4 LES TABLES DES NEGOCIATIONS

En préalable aux propositions de dialogue, une Commission de Médiation a été formée le 24 juin avec la participation de représentants de l'Église Catholique et du peintre Francisco Toledo, afin de tendre des ponts entre les maîtres d'école de la section 22 du SNTE, et le gouvernement d'Ulises Ruiz. L'archevêque et les évêques ont présenté un document appelant à la paix, à la reprise des classes dans les écoles et une proposition de réforme éducative. Le 27 juin, les membres de la Commission de Médiation : Francisco Toledo, l'Évêque Arturo Lona Reyes et le vicaire général de l'Archidiocèse d'Antequera Oaxaca Francisco Wilfrido Mayrén Peláez, les représentants des enseignants menés par Enrique Rueda Pacheco et la représentation du Secrétariat de Gouvernement (fédéral) présidé par Ismael Urzúa Cameló, se sont réunis pour essayer de trouver une solution au problème enseignant. Mais il n'y a pas eu d'avancées et le 1 juillet la Commission de Médiation, a pris la décision de se retirer temporairement de la Table de Dialogue.

Fin août par une lettre signée par Toledo et adressée au groupe d'intellectuels et d'artistes qui composaient la Commission de Médiation, l'artiste a annoncé la dissolution de cette dernière pour permettre à l'organisation Services et Consultants pour La Paix, fondée par l'Évêque Samuel Ruiz, d'effectuer ses tâches de médiation et d'assistance. Dans ses accords, l'APPO a déclaré que la médiation entre cette assemblée et le Secrétariat de Gouvernement se faisait par le biais de l'organisation civile Serapaz.

Le 11 août l'APPO a demandé au secrétaire du Gouvernement, Carlos Abascal Carranza, d'installer une table de négociations "de façon urgente" pour résoudre le conflit dans l'état et la question de la destitution du gouverneur Ulises Ruiz. Le Secrétariat du Gouvernement a envoyé dans l'état d'Oaxaca un groupe de négociateurs dirigé par Francisco Yáñez Centeno, directeur général adjoint de l'Unité pour l'Assistance aux Organisations Sociales de la dépendance. La Secrétaire du Gouvernement a demandé ensuite une ouverture du dialogue "sans conditions préalables ou positions limitantes". L'APPO a accepté le dialogue le 24 août, pourvu que "le seul sujet dans la table des négociations soit la sortie du gouverneur Ulises Ruiz Ortiz". Le 29 août le dialogue a été entamé dans la capitale du pays avec le titulaire de la Segob, Carlos Abascal. Ces tables de négociations étaient formées par : le Secrétariat du Gouvernement, une commission de l'APPO (28 personnes en total, 14 du corps enseignant et 14 de l'APPO) et l'appui de Samuel Ruiz et Miguel Álvarez. Dans les sept premières tables les demandes ont été : la sortie d'Ulises Ruiz Ortiz et d'autres questions, comme la réforme de l'État. Pour la sortie d'Ulises Ruiz, le Gouvernement a proposé la Disparition de Pouvoirs ou le Jugement Politique. La huitième et neuvième demande ont été des Tables d'Incidents.

À partir du 10 septembre différentes tables de négociations ont été reportées et annulées. L'APPO a rejeté la proposition d'Abascal et a installé une Table d'Incidence –dans la ville d'Oaxaca– à laquelle ont pris part des représentants de la Commission de Droits Humains, le Secrétariat du Gouvernement, des représentants de l'APPO et membres de la Section 22 du SNTE. Cette Table d'Incidence était celle chargée d'apporter des mesures bilatérales de détente, pendant que la négociation pour une issue politique aux demandes avançait. Mais le 20 septembre, les négociations entre le Gouvernement Fédéral et l'APPO pour dénouer le conflit d'Oaxaca ont été interrompues sans qu'une nouvelle date de reprise ait été indiquée.

Devant l'inefficacité et le manque de réponse du Gouvernement Fédéral et de l'État pour résoudre le problème enseignant et les demandes d'organisations sociales, plus de 85.000 chefs d'entreprise et commerçants d'Oaxaca ont effectué un arrêt total de leurs activités durant 24 heures

La Présidence de la République a durci sa position et émis la possibilité de recourir à des mesures extrêmes, parmi lesquelles était inclue la destitution d'Ulises Ruiz. Le porte-parole présidentiel, Rubén Aguilar, a condamné la violence et a soutenu que le Gouvernement de l'État était dépassé par le débordement social de Oaxaca. Une équipe d'avocats de l'APPO a travaillé avec des fonctionnaires du Secrétariat du Gouvernement, de Bucareli, pour déterminer "la voie illégale" par laquelle cette organisation et la Section 22 pourraient réclamer au Sénat la destitution d'Ulises Ruiz comme gouverneur. Il s'agissait d'une "sortie institutionnelle" envisagée par le Secrétariat de Gouvernement.

Parallèlement, le Congrès Local a demandé à ce que des forces fédérales interviennent à Oaxaca. Dans une session extraordinaire au siège du Congrès de l'État, à San Raymundo Jalpan, 28 députés du PRI, PAN, Convergence, PVEM et la député indépendante Marlene Aldeco Rois, ont approuvé la demande proposée par la Commission Permanente de Concertation Parlementaire présentée en tribune par le député convergeant Genaro Vásquez Colmenares : "la protection qui est demandée est, principalement destinée au citoyen Président de la République, afin de remplir le devoir constitutionnel d'aide à l'État d'Oaxaca, par la présence des Forces Fédérales afin d'établir la paix sociale... ". Le Sénat le 18 septembre a rejeté la commission et la disparition de pouvoirs a été écartée.

Le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Droits Humains à Mexico a appelé les autorités de l'état d'Oaxaca et les secteurs sociaux impliqués dans la problématique à ne pas tarir d'efforts pour établir des voies de dialogue et pour promouvoir un climat propice qui faciliterait, tant les négociations en cours avec le Gouvernement Fédéral, que celles qui pourraient être ouvertes.

3.3.5 LA MENACE D'UTILISATION DE LA FORCE PUBLIQUE : L'ENTRÉE DE LA PFP.

Dans cette phase l'armée entre en scène pour des actions d'observation et de coordination. Fin août le Secrétariat de la Défense Nationale (Sedena) a déplacé dans la ville d'Oaxaca des éléments du 36ème Bataillon d'Infanterie basé à Minatitlán, Veracruz. Le 1 septembre l'Armée Fédérale a entamé des patrouilles dans le port de Salina Cruz, en tournant autour des écoles publiques où les enseignants effectuaient des réunions. Des véhicules militaires transportant des soldats et escortés par la Police Municipale ont été observés. Le 2 octobre il y eu des vols d'hélicoptères de la Défense Mexicaine et les forces militaires qui débarquèrent à Salina Cruz ont avancé vers Oaxaca. Au moins 10 hélicoptères de type Puma et deux avions cargo de la Défense Mexicaine ont stationné dans l'héliport naval de Salina Cruz, dans l'aéroport international et dans ce qui est port militaire naval de Bahias de Huatulco. Il y avait aussi un nombre indéfini de tanks, camions de commando, véhicules tout-terrain et des effectifs de l'Infanterie de Marine. Le 10 octobre la Marine du Mexique a considéré son "exercice d'entraînement" à Oaxaca terminé et a annoncé le retrait de : 955 éléments, 1 navire de guerre amphibie, 4 patrouilles d'interception, 15 hélicoptères et 2 avions Aviocar Casa 212 de la patrouille maritime. Comme l'ont confirmé des sources de la Commission de la Marine de la Chambre de Députés, les unités participantes à l'opération Instruction Automne 2006 sont retournées dans leurs bases navales respectives.

A partir de septembre, des représentants du secteur patronal se sont prononcés pour l'utilisation de force publique pour restituer l'État de Droit et les garanties individuelles des populations de Oaxaca. Le président du Conseil Promoteur du Développement d'Entreprise d'Oaxaca (CIDE) a jugé que la présence de la force publique fédérale aiderait à restituer la sécurité au citoyen.

Ulises Ruiz Ortiz n'a pas écarté une possible intervention de la force publique d'état pour résoudre le conflit enseignant, au cas où la Fédération n'enverrait pas d'effectifs fédéraux dans l'État. Il a affirmé qu'il était inacceptabl e que ces infractions fédérales soient commises, et que ces stations de radio ne soient pas évacuées.

Le titulaire de l'Unité pour l'Assistance aux Organisations Sociales du Secrétariat du Gouvernement (Segob), Francisco Yáñez Centeno a affirmé que la PFP n'interviendrait pas parce que "la meilleure forme pour résoudre les conflits est à travers le dialogue et la négociation".

Les 27 et 28 octobre il y a eu des attaques simultanées. En cinq vagues, la Police Ministérielle, la Préventive et des civils armés non identifiés ont attaqué des barricades de l'Assemblée Populaire des Peuples d'Oaxaca, actions au cours desquelles le cameraman new-yorkais Bradley Roland Will, le professeur Emilio Alonso Fabian, et Esteba Ruiz, ont trouvé la mort, en plus des personnes blessées par armes de feu. Cinq de ces blessés se trouvaient dans le blocus de la colonie La Experimental, 13 à Santa María Coyotepec et cinq à Cal y Canto. Il semble que cette escalade de violence ait justifié la décision qui fut prise le jour suivant.

Le 29 octobre Fox a autorisé l'entrée de la PFP. Plus de 4.500 effectifs de la Police Fédérale Préventive, sont entrés dans la ville d'Oaxaca. L'entrée de la PFP, avait été débattue lors des tables de négociation, et fut proposée comme une entrée pacifiqu e, mais elle n'a pas été acceptée. À partir de ce jour les revendications du mouvement ont été la sortie d'Ulises Ruiz Ortiz et celle de la PFP.

Ulises Ruiz est retourné à la Maison du Gouvernement d'Oaxaca. La polarisation sociale s'est accrue. A partir du 26 octobre, est apparue une radio, Radio Citoyen, en fréquence modulée 99.1, qui transmettait des messages de haine contre les enseignants, soutenait le gouverneur Ulises, –“macho bien macho le gouverneur Ulises”–et appelait à mettre un terme au mouvement de barricades – “en finir une fois pour toutes avec les salopards des barricades”.

Les confrontations entre les Forces Fédérales et les membres sympathisants de l'APPO ont continué. Il faut souligner les 2, 20 et 25 novembre, quand la PFP, avec la Police de l'État a lancé une offensive contre le mouvement social d'Oaxaca, qui a abouti à une escalade de la violence qui a provoqué des violations graves aux Droits Humains. A partir de ce moment la demande fut : la sortie d'Ulises Ruiz, la liberté des prisonniers et des prisonnières politiques, ainsi que le retrait de la PFP.

3.4 CAUSES DU CONFLIT

Au moment d'effectuer une analyse du conflit qui permette la recherche d'une sortie à la fois dialoguée et pacifique, il est nécessaire de prendre en considération les différentes causes qui en sont à l'origine, selon les perceptions des différents acteurs. Sur la base des témoignages obtenus par la CCIDH, il existerait six principales causes à l'origine de la situation que traverse actuellement l'État d'Oaxaca. Celles-ci sont énumérées en suivant, selon un ordre d'importance donné par les acteurs interviewés.

3.4.1 MODÈLE ÉCONOMIQUE QUI NE S'OCCUPE PAS DES NÉCESSITÉS ELEMENTAIRES

Le manque d'attention aux conditions historiques de pauvreté et de marginalité qui caractérisent le développement socio-économique de l'état d'Oaxaca est, sans doute, la première cause citée par une grande majorité de personnes interviewées. Selon les témoignages, le manque d'attention pour les besoins élémentaires comme l'éducation, la santé, l'emploi et l'alimentation sont historiques, mais soulignent le pari du gouvernement d'Ulises Ruiz Ortiz sur un modèle économique qui privilégie la réorganisation urbaine et la formation de nouveaux corps policiers au lieu de la résolution de ces maux.

3.4.2 GOUVERNEMENT DE L'ÉTAT INTERROGÉ DÈS LE DÉBUT

Les témoignages qui mettent en évidence le fait que le gouvernement d'état était déjà sérieusement remis en cause au moment où Ulises Ruiz Ortiz a assumé sa charge sont nombreux et significatifs. Les failles dans le gouvernement d'état tiennent à deux éléments clef : d'une part, la supposée fraude électorale et d'autre part un vide de pouvoir significatif et prolongé de facto.

Un autre point important cité par différents acteurs du conflit concerne le fait que le gouvernement d'Ulises Ruiz Ortiz s'est caractérisé par un profond détachement par rapport aux fonctions comme gouverneur. De ce point de vue, deux causes sont citées pour ce vide de pouvoir de facto, ainsi que deux personnes comme en portant la responsabilité. D'abord, de nombreux témoignages allèguent qu'Ulises Ruiz Ortiz a soutenu de manière très proche le candidat fédéral du Parti Révolutionnaire Institutionnalisé (PRI), Robert Madrazo Pintado, de sorte qu'il a négligé certaines de ses attributions, surtout depuis le début de l'année 2006. Deuxièmement, une délégation de pouvoirs à son ministre de l'Intérieur, Jorge Franco, qui finit par diriger le gouvernement de fait et clairement pour tous les acteurs impliqués dans le conflit

3.4.3 MANQUE DE VOLONTÉ DIALOGUE Et DE TRANSPARENCE DE LA PART DE DIVERSES INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES

Deux caractéristiques du Gouvernement d'Etat (pas seulement du gouverneur, mais aussi de différentes institutions gouvernementales) ont été soulignées comme responables du problème : d'abord, le manque de volonté de dialogue et la mise sur la répression populaire (caractéristique qui dans beaucoup de témoignages est clairement liée au vide de pouvoir gouvernemental) ; et l'impossibilité de demander de la transparence et des comptes à l'équipe du gouvernement.

3.4.4 MODELE DE CROISSANCE DE LA RÉPRESSION

Le manque de volonté de dialogue qui est systématiquement attribué aux instances gouvernementales est conditionné par l'accroissement de la répression comme solution aux conflits sociaux, ethniques et politiques qui se produisent dans l'État d'Oaxaca depuis très longtemps. Une forte majorité de témoignages indique que la répression était déjà utilisée par les gouvernements précédents, en particulier par José Murat, contre les médias et des journalistes, ce dernier étant vu comme un "modèle de répression". Toutefois, l'arrivée d'Ulises Ruiz Ortiz aux commandes de l'état de Oaxaca suppose un saut qualitatif qui augmente le degré de conflictuel social dans l'état jusqu'à provoquer la situation actuelle.

3.4.5 STRATÉGIE DE RÉORGANISATION URBAINE

De façon très significative il ressort des témoignages que le gouverneur, Ulises Ruiz Ortiz a exécuté une série d'oeuvres et d'améliorations urbaines, qui ont affecté aussi la zone périphérique, qui ont altéré plusieurs monuments culturels et du patrimoine caractéristiques de la culture et de l'identité *oaxaqueña*. Cette stratégie de réorganisation urbaine ne semble pas avoir été soumise à la consultation de la population. Celle-ci a été franchement et ouvertement dégoûtée par cette attitude, considérée comme une agression culturelle et identitaire et constituant, comme tel, une des causes du conflit, dans ses dimensions symbolique, politique et économique.

3.4.6 RAZ LE BOL SOCIAL : LE DÉSESPOIR Et LE MANQUE de PERSPECTIVES D'AVENIR

Le point le plus dangereux dans la recherche d'une solution pacifique au conflit est celui que citent les classes moyenne et basse de la population de Oaxaca, ainsi que les différents peuples indigènes : il n'y a pas d'alternatives pour l'avenir car les conditions de vie et les conditions de développement socio-économique de l'État d'Oaxaca ne vont pas changer. Ce sentiment largement partagé à Oaxaca, nous l'avons appelé « raz le bol » social et il est composé de deux éléments : une forte sensation de désespoir, tant par la situation sociale antécédente que par la stagnation et la persistance de la violence du conflit actuel ; et la perception angoissante de l'absence de perspectives d'avenir. Il est ainsi impératif de rechercher sans plus attendre des solutions aux problèmes qui sont à l'origine du conflit, afin de permettre le retour d'un climat de coexistence dans l'État.

3.5 LES MÉDIAS

Les médias ont joué un rôle déterminant durant le conflit, tant au niveau du ton donné à la couverture des événements qu'au niveau du traitement réservé aux reporters qui étaient sur le terrain. Les médias ont à la fois alimenté la polarisation et en sont devenus des victimes.

Dans un premier temps, il est donc nécessaire de traiter la situation des médias. Celle-ci requiert une analyse des politiques institutionnelles, de leurs effets et de leurs conséquences sur les médias selon que ceux-ci sont commerciaux, indépendants ou communautaires ; proches du pouvoir ou critiques à son égard.

Dans une autre partie, il faudra aborder les violences vécues par les journalistes sur le terrain et dans l'exercice de leur profession. Dans ce cas, les conditions de travail elles-mêmes se sont chargées d'effacer tout type de différences idéologiques, si tant est qu'elles étaient notables.

Même si dans le cadre du conflit la problématique des médias en tant qu'entités et celle des journalistes pris individuellement se pose différemment, les deux ont un dénominateur commun qui mérite d'être souligné : le devoir d'informer, en raison de la connotation idéologique qu'on lui confère, implique la personne qui l'exerce à tous les niveaux (du rédacteur en chef au caméraman), et la place donc dans un camp ou dans l'autre. Cette perception est largement partagée par tous les acteurs du conflit, y compris par les journalistes eux-mêmes, qui dans certains cas revendiquent cette position et dans d'autres l'assument avec résignation.

Dans cette dernière catégorie, nombreux sont les témoignages dans lesquels les reporters (en particulier les photographes et caméramans) acceptent avec fatalité les discriminations ou manifestations hostiles dont ils sont victimes, et qui peuvent même se traduire par des agressions verbales ou physiques.

A la question directe « vous semble-t-il normal qu'on vous attribue une sympathie pour l'un ou l'autre camp, et que cette supposition vous expose sur le terrain à des attaques ou à des représailles », la majorité réfléchit avant de donner une réponse négative. Mais au final, beaucoup d'entre eux ne sont pas disposés à dénoncer cette situation puisqu'ils semblent avoir adopté un slogan qui s'est répété textuellement dans plusieurs entretiens : « **Je suis ici pour faire de l'information et non pour être l'information** » (Témoignages 180, 403, 405).

L'acceptation du risque comme une évidence implicite de l'exercice de la profession de reporter semble parfois dictée par la hiérarchie même des médias (principalement de ceux que l'on appelle médias commerciaux). Des indices

montrent que certains journalistes pourraient avoir été incités par leur direction à renoncer à témoigner sur les agressions vécues, et dans certains cas à taire des situations qu'ils ont pu observer. Certains journalistes ont même refusé d'écrire par peur d'être identifiés.

Témoignage 102

«[sur les événements du 25 novembre : Une camionnette arrive qui s'offre à transporter des gens...] et là dessus sont arrivées des patrouilles de police. La camionnette a démarré brusquement et certaines personnes en sont tombées. Les patrouilles sont alors arrivées et c'est là que les cris ont commencé. Je ne savais pas si les patrouilles leur étaient passées dessus ni pourquoi les gens criaient, parce que c'était déchirant... c'était... je ne peux même pas décrire les cris des gens... Le simple fait d'entendre ces cris te faisait mal. Du coup comme on était de ce côté de la route on a fait demi tour et là il y avait déjà plein de monde à terre. Il y avait beaucoup de policiers en groupes, ce n'était pas un seul policier attrapant quelqu'un mais bien des groupes de trois, quatre ou cinq qui donnaient des coups de pieds. On a vu qu'ils attrapaient les gens, ils les frappaient et leur donnaient des coups de pieds. Ensuite je n'ai plus su ce qui se passait parce que ce que j'entendais le plus c'était les cris des femmes, c'était comme si on te... [il soupire et sanglote] on se sent très impuissant .. quand on voit... enfin que pouvait faire, un photographe qui se trouvait là. J'ai essayé de photographier une plaque et un autre reporter m'a dit « Non ne fais pas cette connerie ils vont nous voir ils vont nous découvrir et il va nous arriver la même chose ».

[Lorsqu'on lui demande s'il a écrit sur ce thème] Oui, le lendemain, après, après ça, mais pas vraiment sur cet événement, je me suis limité à dire comment tout a commencé. (C'était vraiment un coup dur ça) ça m'est tombé dessus comme ça ... et je vous dis, je n'ai pu faire sortir un peu tout ça qu'après quelques verres... parce que ça me travaillait!!! Il y a eu trois ou quatre jours pendant lesquels je ne voulais pas sortir, enfin non... j'étais démoralisé, j'avais la rage... Je ne voulais rien faire. Alors j'étais limité. Le lendemain il y a eu une conférence de presse du RODH (Réseau d'Oaxaca des droits de l'homme). Je suis arrivé, nous sommes tombés dans les bras les uns des autres et je me suis mis à pleurer. Je ne voulais rien faire, je ne voulais rien faire, enfin je me sentais mal mal mal. Et ça a duré à peu près une semaine, [...] et voilà. Mais ce n'est pas possible, je ne veux pas subir ça non.. et ça m'a beaucoup fait changer parce que [il pousse un gros soupir]... je suis contre les injustices mais voir ça... c'est pas possible, c'est pas possible... et s'il y a des morts »

3.5.1 LE CONTRÔLE DES MÉDIAS

L'utilisation des médias comme instrument de contrôle social est loin d'être une première au Mexique en général, et à Oaxaca en particulier. Une grande partie des médias locaux (presse, radio et télévision) accepte des subventions officielles, et ceux qui les refusent connaissent de nombreuses difficultés. C'est le cas du journal *Noticias de Oaxaca*, dont le téléphone est sur écoute depuis plus de dix ans, et qui est victime de toutes sortes de harcèlements et d'attaques, pour

() le simple crime de rester indépendant. Pendant que nous parlons avec Ismael Sanmartín Hernández, directeur éditorial du journal, nous nous apercevons que des piles de vieux journaux protègent les fenêtres du bureau fermées par de grosses persiennes en bois. « C'est pour nous protéger des coups de feu », nous explique-t-il. « La dernière fois qu'on nous a tiré dessus c'était le 11 septembre ».

Selon lui, les problèmes ont commencé pendant le mandat du gouverneur Diódoro Carrasco Altamirano (1992-1998) qui a tenté de les accuser de trafic de drogue. Le gouverneur suivant, José Murat (1998-2004), a exercé de fortes pressions sur le propriétaire du journal, Ericel Gómez Nucamendí, pour qu'il lui vende 40 % de ses actions en promettant de les lui rendre à la fin de son mandat. Face à son refus, il a retiré au journal toutes les annonces officielles (source de revenus très importante pour toute la presse, même la presse indépendante) et entrepris une campagne pour que les entreprises privées cessent de faire de la publicité dans le journal. En juin 2004, année électorale, pendant un meeting de campagne, le candidat Ulises Ruiz a clairement menacé la presse indépendante : « Nous devons les supporter six mois, eux six ans. On va voir si ce que ça donne ». Une fausse grève a en outre été montée de toutes pièces (), à laquelle aucun des travailleurs n'a participé.

Le 28 novembre, trois jours avant qu'Ulises Ruiz (dont la victoire a été taxée de fraude par la presse nationale, mais à Oaxaca uniquement par *Noticias*) prenne ses fonctions, des nervis de la Confédération révolutionnaire d'ouvriers et de paysans (CROC), -organisation aux ordres du parti au gouvernement de l'Etat (PRI)- ont envahi les entrepôts du journal situés dans le village de Santa Cruz Amilpas, prétextant un problème de propriété foncière (déjà résolu).

Avec l'arrivée du nouveau gouvernement, les menaces et les tentatives pour faire taire toutes les critiques se sont intensifiées. Le 17 juin 2005, des nervis de la CROC ont fait irruption dans les locaux du journal. Face au refus de la rédaction de se joindre à la "grève", les assaillants ont occupé les lieux et séquestré les 31 journalistes présents pendant plus d'un mois.

Même assiégés, ceux-ci ont réussi à publier des informations via Internet, et le journal était également imprimé à Tuxtepec (à environ 225 kilomètres d'Oaxaca). Ensuite en réaction, la police d'Etat a commencé à intercepter et à attaquer les camionnettes qui le transportaient, ce qui a poussé Ericel Gómez à louer un avion de tourisme à un prix très élevé, ce qui l'a mené au bord de la faillite. De l'aéroport, le journal était amené aux vendeurs à la criée avec l'aide du syndicat des professeurs. Ce fut le pire moment de la crise. Le tirage est passé de 25 000 à moins de 5000 exemplaires.

Le 18 juillet, en pleine *Guelaguetza* (la plus importante fête locale), des hommes masqués sont entrés en tirant des coups de feu et, profitant du bruit des pétards, ils ont pris possession du bâtiment après avoir érigé des barricades afin d'empêcher la presse d'approcher. Ils ont détruit les ordinateurs et expulsé violemment les 31 journalistes. Ismael Sanmartín lui-même s'est fait pocher un œil et a pris des coups dans le rein. La police n'est intervenue à aucun moment. Pour sa part, le gouverneur a déclaré qu'il ne s'agissait que d'un conflit du travail et qu'il ferait son possible pour jouer un rôle de médiateur.

Le conflit s'est poursuivi. Sous la pression nationale et internationale des organismes de Droits de l'Homme, une table de négociations a été instaurée avec

l'aide du gouvernement fédéral (par le biais du ministère de l'Intérieur). Toutefois, aucune avancée n'a été possible.

En août 2005, Ulises Ruiz a proposé une trêve, qui a été acceptée par les représentants du journal mais, la pression et les menaces ont continué. A la suite du conflit, les négociations pour faire cesser l'occupation du journal ont repris. Le ministère de l'Intérieur a exigé au gouvernement d'Ulises Ruiz de faire cesser immédiatement l'occupation du quotidien *Noticias*.

Lors de son affrontement avec le gouvernement, *Noticias* n'a pas reçu le soutien des autres journaux locaux. Selon José Sanmartin, ceci reflète l'énorme contrôle exercé par le gouvernement de l'État sur les médias. Il considère toutefois que la répression et les menaces ont atteint leur apogée au cours du mandat d'Ulises Ruiz. En effet, les gouverneurs précédents avaient choisi d'autres moyens, notamment d'acheter les consciences des propriétaires et collaborateurs des médias. Considéré comme la seule voix non tendancieuse au cours du conflit, *Noticias* a atteint une diffusion de 45.000 exemplaires par jour, soit le plus gros tirage de toute l'histoire de la presse locale.

3.5.2 LES MÉDIAS PENDANT LE CONFLIT

Beaucoup de journalistes signalent que ce qu'ils ont pu constater sur le terrain ne s'est pas reflété dans les médias. La décision de publier ou non certaines images obéissait, selon eux, à l'objectif de présenter les faits d'un point de vue sensationnaliste et même ouvertement hostile aux protagonistes du mouvement.

Témoignage 106

« Je pense même que les médias ont omis beaucoup de choses. Ils ont publié des trucs comme des affrontements, des coups... et () l'assemblée populaire ce n'était pas tous des gars cagoulés. L'assemblée populaire c'était aussi des gens âgés, des enfants, des étudiants, des femmes au foyer, qui venaient soutenir la radio ou la prise du Canal 9 ou des antennes. Moi je suis même arrivé au moment des premières barricades. Les gens faisaient leurs armes populaires que tout le monde connaît telles que les cocktails "molotov" des pierres et des bâtons. Mais tout cela n'est pas apparu dans les médias. Enfin, ça a été traité de façon sensationnaliste. Comme pour souligner que les gens étaient des plus violents et totalement remontés contre les médias ».

Témoignage 102

« Ici au Mexique il n'y a pas de démocratie. Au Mexique, il n'y a pas de liberté. Il y a un contrôle, tout est maquillé... Alors, il y a une soi-disant liberté d'expression quand on ridiculise le président incapable et inépte, mais quand on veut faire connaître une situation qui met en péril la classe politique, alors là ils s'en inquiètent. Et là ils préfèrent réprimer un mouvement qui ne demande qu'une chose : une réforme politique, une réforme électorale, une loi de transparence, et l'éviction d'un gouvernant qui n'est là que pour réprimer, punir et emprisonner, prendre d'assaut un organe de presse, harceler les reporters, enfermer les leaders, ... [...] je ne peux pas dire que lui (il) ait tué mais en un an et demi de gouvernement il y a eu plus de 30 morts et beaucoup étaient influents sur les

questions agraires ou politiques. Alors il y a un moment où les gens en ont marre [...]»

3.5.2.1 La prise des médias

En plus du quotidien *Noticias*, les installations de plusieurs médias ont été fermées, leurs permis d'émettre retirés, et certains ont subi des agressions directes. C'est le cas de *Radio Plantón*, née durant la grève des enseignants de 2005, dans le but de populariser le mouvement. Peu à peu, la radio est devenue un lieu d'expression des désaccords et des critiques envers les autorités. Au cours du mouvement en 2006, elle est devenue un important outil de diffusion des informations sur le mouvement des enseignants. Son attaque et sa destruction ont été perçues comme une atteinte de plus à la liberté d'expression. C'est ce qui explique, sans toutefois la justifier, la décision des habitants d'occuper plusieurs médias commerciaux. De nombreuses personnes ayant pris part à ces occupations ont expliqué qu'il s'agissait d'une réaction à la disparition des espaces médiatiques donnant des informations impartiales sur le mouvement.

Le 1^{er} août a eu lieu la prise de 12 radios privées, dont la plupart seront restituées quelques heures plus tard, à l'exception de *Radio La Ley* et du *Canal 9*. En raison de ses relations étroites avec le gouvernement fédéral, la prise du *Canal 9* a été la plus médiatisée et la plus remarquée.

Témoignage 228

«Beaucoup de femmes sont arrivées. Imagine des milliers de femmes là devant les locaux du *Canal 9*. Je me rappelle encore qu'une des femmes m'a dit qu'elle avait entendu dire que le *Canal 9* allait être occupé. Elle est partie devant parce qu'elle avait des papiers et que c'était lourd, et elle ne voulait pas y aller à pieds ni rien. Elle y est allée donc, et quand elle est arrivée elle dit qu'elle a vu sortir la directrice du canal et elle a attendu. C'est alors qu'elle a vu les bus arriver avec toutes les femmes, elle a traversé la rue et elle a entendu la directrice dire à l'agent de sécurité de fermer les portes à clés. Le garde a fermé l'entrée des voitures, mais pas la petite entrée, celle-ci non. Il était sur le point de la fermer quand la collègue est arrivée et elle a mis le pied dans l'entrebattement de la porte et lui a dit : « tu ne fermeras pas cette porte ». Le garde n'a pas bougé, il était interloqué. Elle lui a expliqué qu'ils allaient prendre la radio, que ce n'était pas contre lui, elle lui a dit de s'asseoir. Il est resté assis là, ils n'ont rien fait. Il est resté assis. Alors les femmes sont entrées. [...] un groupe est monté et a commencé à parler avec les employés, qui ont refusé de faire marcher la radio. Ils ne voulaient pas, ils disaient qu'ils ne savaient pas, que je ne sais quoi, qu'il manquait une personne, qu'il manquait un appareil. Il y avait beaucoup de « mais » et les femmes leur disaient « vous ne partirez pas avant d'avoir fait marcher cette radio ». La radio ou la télévision. Mais je me souviens encore que les femmes ont dit qu'elles sont arrivées et qu'elles ont demandé 15 minutes, pas plus. Elles ont demandé un espace à la radio, aux radios, et elles ont demandé un espace à la télévision, de 15 à 30 minutes. Mais ils n'ont pas voulu leur donner cet espace. C'est là qu'elles se sont vraiment énervées et qu'elles ont décidé de prendre, de prendre cet espace. Et les employés n'ont pas voulu, ils n'ont pas voulu participer, ils n'ont rien voulu faire. Ils ne savaient rien, la directrice était

déjà partie, enfin elle avait été prévenue de la prise du canal et elle s'est enfuie. Mais les employés sont restés là sans rien savoir, ils n'étaient pas informés. Ils disent que quand les femmes sont entrées, ils étaient en état de choc en voyant la foule et ils ne savaient pas quoi faire, ils ne savaient pas où se cacher, ils ne savaient rien. Ils avaient peur de se faire lyncher par les femmes, mais les plus conscientes, elles, savaient qu'elles n'étaient pas là pour ça. Moi je suis resté dans les escaliers pour surveiller que, qu'il ne se forme pas d'attroupement au deuxième étage. Parce qu'il y avait déjà beaucoup de gens dans les couloirs. Alors moi je leur demandais pourquoi ils montaient. « Si c'est pour ça alors sors on te tiendra informé. Si c'est ça, attends. » Je faisais la sécurité dans les escaliers. C'est ce que je te disais. Non, ils n'étaient pas séquestrés simplement on ne leur permettait pas de sortir parce qu'ils ne voulaient pas faire marcher la radio ni la télévision. Un peu plus tard, deux personnes sont arrivées, je crois, ou une seule et elle a tout fait fonctionner, et les employés sont sortis. Je me souviens qu'on leur a donné du café, on leur a donné à manger, on a appelé la Croix Rouge, pour que les médecins vérifient qu'ils n'avaient reçu aucun coup. Enfin on a appelé la Croix Rouge pour les informer et pour les relâcher en bonne santé, comme on les a trouvés. On les a relâchés comme ça, et c'est tout. »

Le 22 août a débuté la récupération des médias par la force. Les habitants racontent que des convois de 30 véhicules avec des policiers armés de fusils à gros calibre ont parcouru la ville. L'opération, qualifiée «d'opération nettoyage» par la représentante du ministère de la justice de l'État, a été annoncée à l'avance sur des radios commerciales par le directeur de la police. Ce jour-là, Televisa a transmis des images de policiers en uniforme tirant sur des civils armés. La fusillade de *Radio La Ley* a fait un mort. Plusieurs journalistes de médias commerciaux ont également été agressés. Toute fois, aucun média n'a donné suite à cette affaire. L'une des personnes qui occupait le *Canal 9* raconte :

Témoignage 228

« Le 22 août, ils ont tiré sur les antennes, ils ont tout détruit. Pour émettre, on ne pouvait plus émettre. Et du 21 août au 29, 30... octobre ; jusqu'au premier, oui premier novembre, le *Canal 9* est resté entre nos mains. Enfin, ni la radio ni la télévision ne fonctionnaient plus, mais on espérait pouvoir le faire revivre quand même, faire marcher de nouveau la chaîne et la radio avec l'aide nationale et internationale. C'est pour ça qu'on est restés là, à garder les locaux de la chaîne».

A partir de ce jour, un appel à la population est lancé pour ériger des barricades. L'objectif premier était de protéger les médias. De même, le 2 novembre, la foule qui a repoussé l'entrée de la Police fédérale préventive (PFP) avait pour objectif d'empêcher la prise de l'Université autonome Benito Juarez d'Oaxaca (UABJO), où se trouvaient les locaux de *Radio Universidad*, le dernier média tenu par l'Assemblée populaire des peuples d'Oaxaca (APPO).

3.5.2.2. Médias indépendants et médias communautaires

Traditionnellement victimes de la répression et de discrimination quant à l'accès à l'information, les médias indépendants et communautaires ont gagné un nouvel espace au cours du conflit.

Témoignage 108

« [...] Nous voyons qu'au niveau régional il n'y a pas cette... volonté des autorités de nous laisser accéder à l'information. On ne donne pas l'information nécessaire à la radio communautaire. Avec la naissance du mouvement populaire, il y a eu une amorce de changement. Nous ne pouvons pas nier que nous avons été traités de la même façon par les gens des barricades, les gens du campus universitaire, les dirigeants de l'Assemblée populaire. Par contre, les fonctionnaires de base ou d'un niveau intermédiaire ou supérieur, ne nous ont quasiment jamais reçus. On n'est pas traités de façon égalitaire dans l'état d'Oaxaca. Lors d'une conférence qu'il a donnée après l'évacuation et le massacre au siège du gouvernement de l'État, Ulises Ruiz a sélectionné la presse. Il a d'abord accordé des interviews à *Televisa*, *Televisión Azteca* et à des journaux nationaux. Mais il a dit aux radios communautaires et aux journaux indépendants d'entrer « plus tard ». Après la première entrevue, il leur a dit « Maintenant c'est au tour des journaux et de la presse (...) »... Les paroles de ce monsieur ont même été reprises dans le journal *El Noticiero*, un journal diffusé dans tout l'État. Alors on est restés dehors, et on n'a jamais eu de libre accès ».

Témoignage 196

« Ce qui se passe aujourd'hui, dans le contexte actuel d'Oaxaca, c'est que, quand le conflit a commencé, surtout le 14 juin, on voyait qu'il se passait beaucoup de choses et on pensait qu'il était important de les filmer. Surtout qu'on voyait que les médias officiels rapportaient beaucoup de mensonges, ils étaient complètement contrôlés par le gouvernement. Alors là, on a commencé un travail de production, et de diffusion, surtout au niveau local. Puis, à un moment, des chaînes nous ont aussi demandé des vidéos qui ont été diffusées par d'autres canaux [...] mais ça a surtout été distribué en DVD à l'échelle locale.

Et c'était très intéressant parce que, parce que ces DVD sont devenus très populaires, très prisés. Et on s'est rendu compte que les gens qui vendent des vidéos illégales et pirates se procuraient nos vidéos et les vendaient partout !

C'était un mode de diffusion intéressant parce que, bon, tous les gens commençaient à savoir ce qui se passait grâce à notre travail. C'était intéressant aussi parce que dans les lieux, dans les rues où on vendait les vidéos, elles étaient diffusées et tous les gens se massaient pour les regarder.

[...] Il faut aussi dire que surtout au début, les vidéos ont eu un tel impact au niveau local, que les gens les regardaient, comprenaient et découvraient les mensonges du gouvernement. Et le gouvernement... on a aussi entendu des commentaires indirects, par exemple de gens qui ont entendu de hauts fonctionnaires dire que le travail des vidéos, que les vidéos causaient beaucoup de problèmes au gouvernement parce qu'elles disaient des choses qui poussaient les gens à ne pas les croire eux. On est au courant de certaines situations dans des communautés indigènes où le gouvernement faisait tout pour inciter les habitants à participer à des manifestations en faveur d'Ulises etc. Mais en voyant les vidéos ils ont changé d'avis et ils soutiennent l'APPO. »

Témoignage 108

« En fait nos objectifs... on se définit comme un organe de communication pour le développement communautaire. Cela implique différents objectifs comme... euh le... les droits de l'Homme, l'environnement, le planning familial, les droits des femmes, et... on essaie aussi de sauvegarder... la langue maternelle du peuple, le zapotèque, et les traditions, les coutumes, et bien sûr on essaie d'informer, vous voyez ? Parce que c'est une de nos occupations principales, parce qu'on pense que la radio et la télévision commerciales ont une vision un peu tendancieuse de la réalité vous voyez ? On pense qu'ils favorisent toujours les intérêts des gens plus... les plus riches du pays. Et en général, tout ce qui est mouvements populaires... des mouvements... différents des objectifs du... du pouvoir, disons, ils les mettent toujours de côté vous voyez ? »

Les médias indépendants sont sans aucun doute ceux qui ont payé le plus cher cet esprit critique envers le pouvoir et cette liberté d'expression qu'ils ont exercée pendant plusieurs mois. En effet, en raison de cette visibilité qui les a exposés à être particulièrement surveillés, ils ont été et continuent à être victimes de menaces.

Témoignage 108

« On a reçu des menaces ici à la station de radio, par téléphone, surtout à celui de la radio, on a reçu des messages... Il y en a un que j'ai reçu moi, qui... au moment où je diffusais un reportage (un reportage que j'avais fait pendant une manifestation ; j'ai interviewé des membres de l'APPO et des manifestants). Bon je passais cette interview l'après midi, entre 17 et 18 heures alors... un auditeur (un proche du PRI [parti révolutionnaire institutionnel], c'est évident) a envoyé un message qui disait : « arrêtez vos conneries. Vous ne voyez pas que ... que vous êtes fait 'baiser' ? »

Après avoir raconté l'incident au directeur de la radio, celui-ci lui a dit qu'il avait également reçu des menaces similaires. Leur interprétation est que l'on voulait les empêcher de donner toute information relative à l'APPO.

Témoignage 108

« T1 : C'est le cas d'un collègue [...], dans ce cas c'est aussi un journaliste de la radio. Il y a à peu près un mois, on marchait par là, vers... ce qu'on appelle *la promenade touristique* et... à cause de son aspect, on l'a arrêté. On était ensemble. Ils ont commencé à fouiller son sac. Il a sorti son accréditation de *Radio Calenda*. Les agents de la PFP lui ont dit : « Ah alors tu es de *Radio Calenda*. On vous déjà a fichés. C'est une radio assez « contestataire » non ? Faites attention on vous a à l'œil », lui a-t-il dit. »

Témoignage 196

T1 : Mais tant de personnes ont tellement insisté sur le fait que nous, les personnes du collectif « Ojo de Agua », on était en grand danger que ce qu'on a

fait c'est de pratiquement démanteler les locaux. En fait pas encore, on ne l'a pas encore... je n'ai pas enlevé mon ordinateur. Depuis un bon moment on enlève tout, la bibliothèque est presque... enfin on a pratiquement dû abandonner le bureau parce que, oui c'était trop. Enfin comme tout le monde disait « non mais vous êtes dans la ligne de mire. Moi je sais, until m'a dit ceci, et cet autre m'a dit que... »

T2 : Non mais c'était plus grave que ça il y avait des policiers.

T1 : Ah ! oui pendant un moment, il y avait des policiers, il y avait... Oui ils étaient en civil mais c'était évident, c'était des policiers. »

Dérivé de la pratique des menaces, qui a des antécédents à Oaxaca, un phénomène médiatique sui generis est apparu : *Radio Ciudadana*. Loin de donner des informations, sa raison d'être était de signaler les personnes liées à l'APPO ou soupçonnées d'y être liées. Donnant noms, prénoms et adresses, la radio invitait les auditeurs à prendre les mesures qu'ils considéraient appropriées pour mater les perturbateurs : de la raclée au crime, en passant par l'incendie de leur maison.

Témoignage 196

«T1 : Dans cette radio ...

T2 : *Radio Ciudadana*

T1 : ... connue ici sous le nom de *Radio Mapache*. Les présentateurs, les directeurs de cette radio ont directement lancé un appel aux gens, à la société pour que les gens nous agressent, il a même employé le mot « tuez les ». Ils ont dit "tous les étrangers qui ont des caméras, tuez-les". Alors ça a créé une situation très difficile parce que... par exemple nous on a filmé lors d'une manifestation organisée par Ulises, et on a vu que des étrangers voulaient prendre des photos et immédiatement ils étaient signalés. On n'a pas vu d'agression physique envers eux, mais il y avait même des gens qui appelaient et disaient : « je vis dans tel quartier et je vais vous donner l'adresse d'un de ces étrangers. Ceux là ils sont avec l'APPO ils vivent dans telle rue à tel endroit, au cas où quelqu'un veuille aller y faire quelque chose ». C'était aussi une guerre très forte contre, disons, ces gens qu'ils décrivaient comme des étrangers à caméra puisque c'est à peu près toute la presse indépendante non ? Et ça aussi ça crée une situation de grosse grosse terreur tu vois ? »

Le site Internet *Oaxaca en paz* (*Oaxaca en paix*), qui propose un contenu similaire, est toujours en ligne. On n'a pas entendu parler d'enquêtes sur ces deux médias qui comme cela a été prouvé, appellent à commettre des délits de façon ouverte.

En revanche, plusieurs collaborateurs de médias indépendants ont été poursuivis, surveillés et accusés de délits soi disant commis dans le cadre du conflit.

Témoignage 108

«Nous sommes allés à la Commission des droits de l'Homme de l'État pour demander une protection pour le motif suivant. Notre avocat est intervenu auprès du bureau du procureur de l'État. Mais il se trouve qu'en août, quand il a déposé la demande, on nous a répondu (demain nous pourrons ajouter ces documents),

que les dossiers d'Emilio, d'Abel, et ceux d'autres collègues n'existaient pas, qu'il n'exista aucun dossier. Ca n'exista pas, alors que l'enquête préliminaire a débuté [...] On nous refuse l'accès à l'enquête préliminaire. Mais on a déjà un numéro d'enquête préliminaire, on en a obtenu un. Pour moi-même et pour mon collègue aussi [...] Notre avocat a un numéro de dossier, où il y a déjà un mandat d'arrêt à notre encontre».

4. Caractéristiques de la répression

Oaxaca es uno de los estados de la Federación Mexicana en los que de manera más nítida se viene produciendo una dejación de responsabilidades por parte de los poderes públicos a la hora de ofrecer vías de solución a los problemas que han afectado históricamente a amplias capas de la población, tanto rural como urbana.

La respuesta frente a las luchas sociales por necesidades básicas irresueltas (acceso a la tierra, educación, salud, participación, y en general la disputa por la distribución de los recursos), ha consistido de manera reiterada e invariable en la aplicación de modelos de gestión del conflicto dilatorios y represores.

El patrón seguido por los poderes públicos, especialmente por el ejecutivo, ha consistido en dejar que las situaciones de conflicto crecieran sin dar solución a las mismas. En lugar de actuar de manera preventiva sobre las causas de los conflictos sociales, generando espacios de concertación y diálogo, se ha optado conscientemente y de manera interesada por intervenir una vez el conflicto ha alcanzado niveles de confrontación y violencia muy elevados, haciendo aparecer así como única respuesta posible la intervención policial y la criminalización de los movimientos y organizaciones sociales, buscando así su desarticulación.

En el marco de esa peculiar noción de intervención pública en respuesta a demandas sociales básicas, se busca legitimar una actuación que se ampara en la necesidad de intervención urgente y eficaz llamada a asegurar la “paz social” y los “derechos de terceros”. Para ello la principal herramienta que han ofrecido las instituciones ha sido la intervención represora de los cuerpos policiales.

Dicha dejación de responsabilidades públicas se sirve además de la confusión que suele generar la utilización de dispositivos policiales en los que actúan de manera conjunta diferentes cuerpos (policías locales, policía estatal y la policía federal preventiva) a los que se suman en muchas ocasiones efectivos militares. Es importante destacar que hemos podido constatar la existencia de una situación de impunidad de numerosos agentes en cuanto a las detenciones arbitrarias. El sistema valida muchas veces este escenario. Por otra parte, existen sobre todo en ciertas zonas del interior del país algunos individuos poderosos, particulares que, aliados con ciertas autoridades locales, consiguen actuar al margen de la ley y siembran el miedo entre las comunidades, a veces indígenas.

La actuación policial cumple generalmente un patrón preestablecido que puede dividirse en, al menos, cuatro momentos :

- **Respuesta policial frente a actos de movilización social.** Como plantones, marchas, etc. normalmente cuando éstos han crecido en intensidad y capacidad movilizadora. Esta respuesta puede adoptar la forma de una intervención policial puntual y contundente o prolongarse en el tiempo adoptando además distintos modos, pues al margen de la intervención directa policial en ocasiones intervienen grupos civiles armados.

Dans tous les cas, le déploiement d'une telle force s'avérait injustifié et disproportionné. De plus, les forces de l'ordre ont agi avec la même brutalité quand ils avaient affaire à des femmes, des mineurs, des personnes âgées, des observateurs du respect des Droits de l'Homme ou des animateurs des moyens de communication...

. Les détentions :

Les arrestations sont souvent illégales puisqu'elles sont souvent exécutées sans ordre d'appréhension et dans la plupart des cas les flagrants délits ne sont pas prouvés.

Les droits des détenus ne sont pas toujours respectés. La CCIODH a constaté la tolérance de certaines pratiques policières qui n'ont pas de fondement légal clair et précis conduisant à des détentions arbitraires.

Nous avons observé la circulation de véhicules sans plaque d'immatriculation, ce qui empêche l'identification du chauffeur en cas d'abus. Dans certaines opérations militaires, seuls les uniformes permettaient d'identifier les protagonistes car les camions ne portaient pas non plus de plaque.

. Les transferts aux commissariats et Centres Pénitentiaires

De graves violations des droits des détenus ont eu lieu pendant les transferts de ces derniers des commissariats vers les centres de réclusion. Les cas de tortures physiques et psychiques sont nombreux : vexations, violences corporelles, abus sexuels...

D'autre part, les personnes arrêtées sont souvent enfermées dans des endroits qui ne sont pas officiellement autorisés à servir de lieux de détention. Certains prisonniers ont été transférés dans des prisons de haute sécurité et des prisons fédérales, alors que ce n'était justifié légalement ni par le type d'infractions imputées à ces prisonniers ni par leur dangerosité. A cela s'ajoute l'intervention d'organes administratifs et judiciaires ne possédant pas les compétences pour remplir de telles missions.

. Harcèlement et criminalisation postérieure :

En dernier lieu, la stratégie d'intervention des autorités visait à étouffer les revendications au moyen de pratiques qui cherchent à effrayer les membres des mouvements sociaux et à désarticuler leurs organisations.

Pour atteindre cet objectif, les autorités ont utilisé la menace, le harcèlement policier et prononcé de nombreuses accusations judiciaires pour infraction grave sans respecter les procédures légales. Une fois arrêtées et placées en centre de réclusion, certaines personnes ont été détenues sans justification légale dans des centres fréquemment éloignés de leurs domiciles. Elles ont aussi été soumises à de graves restrictions dans le régime des visites et de l'assistance légale.

4.1 Les modèles de répression utilisés au cours du conflit :

La répression policière mise en place par les exécutifs (étatique et fédéral) face à la mobilisation de l'APPO dans l'Etat de Oaxaca peut être divisée en cinq périodes au cours desquelles les pratiques décrites ci-dessus se sont conjuguées. C'est ce qu'a constaté la CCIODH en réalisant des entretiens et en recueillant des témoignages.

Tout au long des mois du conflit d'Oaxaca, nous pouvons constater différents modes d'intervention et une évolution dans la manière d'opérer, les protagonistes impliqués et les personnes ou groupes visés. Nous pouvons distinguer les modes de répression suivants :

- La première phase a commencé avec l'intervention des forces étatiques le 14 juin 2006 dans le but de déloger les personnes qui effectuaient un piquet de grève sur le zocalo de la ville.

L'usage de la force pour mettre fin à une occupation civile et pacifique marque le début d'un modèle répressif qui connaîtra différentes intensités au cours du conflit et qui entraînera une réaction de la population qui organise sa résistance pour répondre à cette attaque.

- Les épisodes répressifs se sont multipliés à partir du moment où l'APPO fut créée et commença à développer un mouvement populaire qui dépassait les différentes organisations qui avaient été mobilisées jusqu'alors.

Les principaux acteurs étaient les forces de l'état mais des groupes irréguliers de personnes armées ont participé aux violences habillés en civils. La population n'était plus confrontée à un modèle unique d'intervention par un type de policier défini. La scène fut envahie par divers acteurs dont l'appartenance et l'origine ne sont pas toujours clairs. Ces groupes agissaient régulièrement pour intensifier le conflit et installer un climat de terreur, provoquant de nombreuses confrontations et causant des décès.

C'est à cette période que sont apparues les « caravanes de la mort », groupes de civils armés qui parcouraient la ville la nuit et tiraient sur les civils (parfois à bord de véhicules policiers, selon plusieurs témoignages).

Au mois d'août les confrontations de ce type ont causé la mort de trois personnes dans la ville d'Oaxaca.

La population a érigé des barricades et des barrières pour gêner la circulation de ces caravanes qui effectuent non seulement des fusillades mais aussi des enlèvements et des agressions, en particulier contre les enseignants et les personnes organisées ou suspectées de l'être.

Concernant les événements d'août et de septembre nous pouvons parler de stratégie de contre insurrection dirigée contre un mouvement populaire civil et pacifique. Les interventions irrégulières se sont multipliées.

Parallèlement à l'intensification des opérations répressives dans la ville d'Oaxaca, les communautés indigènes et les zones rurales ont subi la présence croissante de groupes armés et une multiplication des agressions .

- L'escalade de la violence et la diversité des interventions sont devenus alarmants à la fin du mois d'octobre 2006. L'arrivée de la Police Fédérale Préventive le 29 Novembre a marqué le début d'une nouvelle phase même si les

méthodes de répression utilisées auparavant n'ont pas disparu. Toutefois, le conflit a pris une nouvelle tournure avec l'implication des forces fédérales en soutien aux forces de l'état. Des éléments de la PFP, de la Marine et de l'Armée ont pris part à l'opération du 29 octobre.

Dans les jours suivant l'arrivée de la PFP à Oaxaca, une série d'opérations visant à prendre le contrôle de la ville et des installations occupées par l'APPO fut organisée. L'intervention des forces fédérales n'a pas mis fin aux arrestations abusives et aux agressions perpétrées par les groupes irréguliers de personnes armées.

- L'opération du 25 novembre fit apparaître une nouvelle dimension de la répression. Les forces policières s'en prirent au peuple, arrêtant toute personne se trouvant dans la rue. Parallèlement à ces arrestations sans discrimination, des arrestations ciblées étaient organisées. La PFP prit le contrôle de la ville et implantà sa présence de manière permanente, interdisant tout type de manifestation et restreignant l'accès de la population à l'espace public.

4.1.1 L'expulsion du piquet et sit-in et ses conséquences

Le 14 juin, date à laquelle a eu lieu la première expulsion violente du piquet de grève du zocalo par les forces de police, marque le début d'une stratégie qui vise à faire disparaître les mouvements sociaux organisés en utilisant une force disproportionnée.

Loin d'essayer de trouver une solution aux problèmes à l'origine du conflit, le gouvernement essaya de rétablir l'ordre à travers la mise en œuvre d'une politique paralysante de la peur et de la terreur, en déployant toutes les machines policières et répressives nécessaires pour l'obtenir.

Nombreux sont les témoignages qui mentionnent la violence et la disproportion avec laquelle l'opération du 14 juin a été conduite.

Le rôle joué par la Santé Publique et La Croix Rouge dans cette opération (et tout au long du conflit) a généré des plaintes liées à leurs responsabilités et leur posture face aux événements.

A partir de cette date (et de la création de l'APPO) les témoignages indiquent que les stratégies de répression n'émanaien plus de groupes policiers reconnus officiellement. Une stratégie de contre insurrection fut mise en place impliquant la participation de groupes civils armés irréguliers et de sicaires, ainsi que l'utilisation de véhicules policiers chargés de répandre la terreur. Des ambulances furent également utilisées pour ouvrir la route aux Caravanes de la Mort.

De nombreux témoignages recueillis par la CCIODH relataient des séquestrations et des détentions illégales perpétrées par des personnes armées sans uniforme. Les menaces, brimades et tortures furent nombreuses pendant ces séquestrations et contribuèrent à en outre à implanter la logique de la peur et de la terreur dans l'imaginaire collectif.

On observa une recrudescence du nombre de marches de protestation organisées et certaines personnes furent tuées. La population et les familles des victimes subirent des menaces et un harcèlement quotidien. Les radios occupées

par le peuple furent attaquées à plusieurs reprises. Les locuteurs et locutrices furent particulièrement harcelés et menacés.

Les événements du 27 octobre

Une série d'événements se déclencha l'après-midi du 27 octobre sur toute une zone comprise entre le quartier Santa Lucia del Camino, la commune de Santa Maria de Coyotepec et San Bartolo Coyotepec.

L'expulsion de force de la Maison du Gouvernement qui a eu lieu à Santa Maria de Coyotepec le 27 octobre 2006 mérite une attention particulière à cause de son incroyable brutalité. Une fois de plus, nous avons constaté une utilisation disproportionnée de la force, entre autres l'usage d'armes à feu contre une population sans défense.

Selon les témoignages, l'opération semble avoir été planifiée et dirigée par les autorités municipales elles-mêmes, puis exécutées par des civils à son service qui n'ont pas hésité à recourir à une violence extrême. Des assaillants sans uniforme, armés de fusils gros calibres, tirèrent sur la foule sans discrimination, avec l'approbation des forces étatiques et fédérales.

De nombreuses personnes furent blessées et certaines trouvèrent la mort ce jour là. La mort du journaliste américain Bradley Roland Will est venu occulter les autres cas. Le professeur Emilio Alonso Fabian et Esteba Ruiz furent également tués. Vingt-trois personnes furent grièvement blessées.

De nombreux témoignages mentionnent aussi la disparition d'un grand nombre de gens au cours de cette journée fatidique, en particulier pendant l'expulsion du piquet de grève que le groupe d'enseignants et de sympathisants de l'APPO maintenait devant la maison de gouvernement et les bureaux de la police de l'état à Santa de Coyotepec. Ils expliquent aussi la volonté de dissimuler les faits : élimination des preuves, dissimulation des cadavres...

4.1.2 L'ENTRÉE DE LA PFP

Le 29 octobre marque un avant et un après du conflit d'Oaxaca. L'entrée de la PFP dans la ville d'Oaxaca a comporté l'occupation de ses rues par ce corps policier et elle s'est caractérisée par la force démesurée utilisée dans l'opération, dans lequel ont agi des groupes d'intelligence et de tactique, et elle a été soutenu par des hélicoptères de la police fédérale et de l'Armée.

Loin d'intervenir pour éviter une confrontation plus grande, l'occupation de la PFP a été violente et a violé tous les droits fondamentaux en abusant de l'utilisation de la force. Sous ce modus operandi (mode opératoire), ils ont effectué de nombreuses détentions illégales pour lesquelles on a mis en oeuvre une agence du Ministère Public mobile, violent ainsi autant de garanties de procédure inhérentes à toute procédure légale.

Dans les jours suivant l'arrivée de la PFP on développe une série d'opérations visant au contrôle de la ville et des installations prises par l'APPO, dans le but d'ensemencer la terreur chez la population. Les premiers jours après l'entrée de la

PFP se sont caractérisés par l'occupation des rues et par la violence des activités du corps policier, en produisant un état de psychose collective.

Ils ont continué à agir et à maintenir tous les mécanismes de répression, en effectuant des détentions illégales, en abusant de la force et en violent une multitude de garanties de procédure qui doivent être respectées comme droit fondamental. Dans ces détentions arbitraires décrites par les témoignages on observe des méthodes de torture physique et psychique.

La répression policière a continué à être menée à bien avec la collaboration et la participation de l'armée.

Le droit à un processus juste a été violé de manière flagrante, chaque fois que, étant devant une détention illégale, on a fabriqué des preuves à sa guise.

Ceux-ci sont certains de tant de faits et d'évènements qui ont été suscités, et qui violent des garanties juridiques établies dans des traités internationaux souscrits par le Mexique, comme la Convention Américaine de Droits de l'Homme.

La violence et l'utilisation disproportionnée de la force a continué à être l'élément de base de l'activité policière dans les opérations dans lesquelles a agi la PFP, les conséquences sont indistinctes pour la population de Oaxaca.

Ceux-ci sont certains de tant de faits et d'évènements qui ont été suscités, et qui violent des garanties juridiques établies dans des traités internationaux souscrits par le Mexique, comme la Convention Américaine de Droits de l'Homme..

La violence et l'utilisation disproportionnée de la force a continué à être l'élément de base de l'activité policière dans les opérations dans lesquelles a agi la PFP, les conséquences sont indistinctes pour la population de Oaxaca..

Les harcèlements et les menaces se sont prolongés tout au long du mois de novembre. Les détentions illégales sélectives ont continué jusqu'au 24 du même mois, un jour avant la grande opération effectuée par la PFP, dans lequel on effectuerait de nombreuses détentions avec les mêmes caractéristiques.

Entrés au mois de novembre, la présence de la PFP se raffermit à Oaxaca, et avec elle, les agissements illégaux avec les caractéristiques qu'on a énoncées. D'autres corps policiers participent, tels que les forces spéciales de la police ministérielle, ainsi que des individus civils ou vêtus en civil lourdement armés et encagoulés. Le climat de terreur et de psychose collective devant les mauvais traitements et la sensation d'impunité empreignent, se respirent, chez une grande partie des citoyens.

4.1.3 L'OPERATION DU 25 NOVEMBRE

Quasiment un mois après l'entrée des forces de la PFP à Oaxaca, on arrive au 25 novembre, date à laquelle se développe une mégamarche qui rassemble les foules. Cette marche pacifique, commencée en milieu de journée, se termina avec une opération policière bourrée d'affrontements qui s'est prolongée jusqu'à l'aube et qui s'est soldée avec 141 détenus, 3 morts et plus de 100 blessés. L'opération, appuyée par la police étatique et municipale, était formée de 4500 effectifs de la PFP (y compris la participation de tous les groupes d'opérations spéciales de la police fédérale), et ont participé aussi des groupes de personnes

sans uniforme, qui portaient des armes de haut calibre. Dans quelques cas, il y a même

eu coordination ou contribution d'effectifs militaires. La typologie répressive du 25 novembre a des caractéristiques propres, non seulement par la manière et les méthodes avec

lesquelles on a développé l'opération, mais aussi par la population à laquelle il s'adressait et qui a été touchée. Les détentions massives et non -discriminées, les brimades et la violence physique et psychique envers les personnes détenues, et l'utilisation disproportionnée de la force contre toute la population sont les caractéristiques prédominantes.

Plusieurs des prisonniers racontent être des passants sans relation avec le conflit. On a rapporté l'existence de groupes de provocateurs infiltrés, avec l'objectif de justifier l'intervention de la Police Fédérale Préventive. L'impact qu'a causé sur la population

cette opération et la violence avec laquelle elle a été effectuée se reflète dans le grand nombre de témoignages qui se sont rapportés à ce jour :

quelques témoignages expliquent qu'il y a eu des policiers qui ont utilisé des ambulances pour se déplacer.

L'opération a été prolongée pendant toute l'après-midi, et les personnes détenues ont été emmenées au zocalo et sont restées là en attendant d'être transférées ; de nombreux témoignages dénoncent les mauvais traitements pendant l'attente.

Les traitements vexatoires continuent pendant les transferts vers les pénitenciers, qui ont lieu dans différents types de camions. La torture psychologique à laquelle sont soumises les personnes détenues est spécialement remarquable : beaucoup de témoignages expriment la terreur et la peur provoquées par les menaces qu'ils recevaient, et dans quelques témoignages on peut observer des suites psychiques qui subsistent dans le temps.

Les personnes détenues sont emmenées dans un premier temps dans des pénitenciers étatiques, et postérieurement sont transférées au pénitencier fédéral de Nayarit. Pendant le transfert à l'état de Nayarit, effectué en hélicoptère, les personnes détenues manifestent avoir reçu des menaces graves et des mauvais traitements physiques et psychiques. Les transferts ont été effectués, dans certains cas, dans des moyens de transport militaires, en utilisant ses bases d'opérations.

On a détecté les agissements dans les détentions et les transferts du dénommé "ministère public mobile", organe exempt de toute couverture légale qui s'est caractérisé par un obscurantisme total dans sa constitution et son activité et par non la sujexion à un quelconque contrôle. L'existence de ce "ministère public mobile", ainsi que son déplacement en hélicoptère depuis une base aérienne militaire jusqu'au pénitencier de Nayarit, a été reconnue par la Procure de la Défense de l'Indigène.

4.1.4 APRÈS le 25 novembre

Après l'opération effectuée le 25 novembre la PFP maintient encore une forte présence dans la ville d'Oaxaca, et avec l'appui de la police étatique et municipale continue d'effectuer des détentions : le 26 novembre sont arrêtées 24 personnes, et aux dates du 27 à au 30 novembre sont arrêtées 11 personnes de plus. On

intensifie notamment les patrouilles et les recherches, tous deux effectués conjointement par les différentes forces policières.

On commence à exécuter des ordres d'appréhension des plus de 300 qu'elle avait dictés, et pour renforcer cette tâche sont envoyés 1200 effectifs de l'AFI. La PGJEO prend part aussi l'exécution de ces ordres d'appréhension et établit des points de révision mobiles. On augmente aussi les harcèlements dans les écoles, non seulement dans la ville d'Oaxaca mais aussi dans les zones voisines. L'opération du 2 décembre que la PFP et la PM effectuent dans les écoles des vallées centrales pour appréhender quelques enseignants avec des ordres dictés sert d'exemple. Le 4 décembre est arrêté, avec trois autres personnes, Flavio Sosa Villavencio, un des représentants les plus reconnus de l'APPO. Devant la crainte d'être prisonniers, beaucoup de personnes membres du mouvement se dissimulent.

Malgré l'existence de nombreux ordres d'appréhension, des détentions illégales et des kidnapping continuent d'être pratiquées par des groupes de civils armés. La majorité des témoins qui ont été arrêtés dans des opérations de ce type à des dates postérieures

au 25 novembre rapportent avoir souffert de graves maltraitances et tortures. Les accès au zocalo et à quelques zones de la ville sont surveillés par une forte présence policière. Il s'agit d'empêcher les concentrations d'habitants dans les rues d'Oaxaca et on

restreint l'utilisation de l'espace public, en empêchant qu'on effectue quelques fêtes ou événements traditionnels ; le 23 décembre, jour où plus de 200 policiers municipaux ont empêché d'effectuer une célébration alternative à la Nuit des Radis officielle, sert

d'exemple, ou le 5 janvier, où on a empêché un acte qui pré tendait la récolte de jouets pour le jour de rois.

4.2 CAS DE DÉCÈS, DE DISPARITIONS ET DE KIDNAPPINGS, D'EMPRISONNEMENTS ET DE TORTURES

On essaye dans ce paragraphe d'exemplifier les typologies les plus graves des différentes violations à travers les témoignages que dans chacune d'elles a rassemblés cette commission. Si dans le chapitre précédent on offrait une vision chronologique du conflit guidée de la main des déclarations de ceux qui étaient interviewés, dans celui-ci on aborde des cas semblables mais dans une perspective thématique non temporaire. Il y a des décès documentés officiellement et des indices clairs d'autres. Il y a des dénonciations de la disparition de personnes pendant le conflit, dont on n'a pas de nouvelles sûres ni en ce qui concerne leur destination ni leur identité, prisonniers ou kidnappées irrégulièrement.

Dans beaucoup des cas il y a des soupçons, garantis par les témoignages, du possible décès de ces personnes. Dans d'autres cas la disparition est due à la fuite et au refuge de ceux qui sont touchés, étant donné les menaces.

Dans leur majorité les décès et les disparitions se produisent à des moments où on détecte une montée du niveau de la violence et des confrontations qui répond à la mise en marche d'opérations conçues dans ce but mais, malheureusement, ni les dates ni les

méthodes paraissent n'avoir aucune limite.

Décès de Bradley Roland Will

Le décès du journaliste new-yorkais Bradley Roland Will acquiert une importance spéciale, puisqu'en plus d'internationaliser l'écho des faits qui arrivaient ce 27 octobre à Oaxaca, beaucoup des témoignages demandés par la V CCIODH sont d'accord pour interpréter cet homicide comme l'excuse parfaite pour que le gouverneur légitime

l'entrée dans l'état de la Policier Fédérale Préventive (PFP).

Un fait tel que la mort d'une personne internationale originaire des USA provoque que se discutent les faits et que s'imputent les responsabilités de façons très distinctes, sa mort sert à lancer un rideau de fumée informatif sur d'autres morts et agressions que sont commentées le même jour en d'autres lieux comme à Santa María de Coyatepec.

Dans une entrevue de secteurs opposés à l'APPO, on a indiqué une supposée partialité de Brad Will, en faisant le rapport avec sa mort.

Les difficultés dans l'enquête et l'instruction du cas de la mort de Brad Will se reflètent dans le rapport remis à cette commission par l'équipe juridique chargée du cas en représentation de la famille de Brad Will.

4.2.2. DENONCIATIONS DES DISPARITIONS FORCES ET DES KIDNAPPINGS

Les cas de disparition durant le conflit méritent une attention spéciale, étant données la complexité et la difficulté pour enquêter dessus, à cause du manque de plaintes présentées.

Etant donnée la multitude d'irrégularités en ce qui concerne les interventions policières et judiciaires, dans le terme « disparitions forcées » nous englobons diverses hypothèses que nous venons à traiter.

D'un côté, il y a ce qu'on a déjà mentionné, des personnes non localisées et possiblement mortes selon les circonstances de leur disparition. Nous parlerions donc de morts non reportées et de corps disparus.

Dans ce sens, une des plaintes est celle qui est arrivée à cette commission, et qui se réfère aux faits qui ont eu lieu le 27 octobre à Santa M^a Co yoatepec. Dans celle-ci on détaille la disparition et la mort potentielle de différentes personnes. Le témoignage consigne l'existence possible de fosses communes et détaille les responsables supposés des faits.

Deuxièmement, il y a les cas des personnes disparues car elles s'étaient cachées par peur des représailles, devant le danger imminent que courre leur intégrité physique

si elles étaient localisées.

Les cas des locutrices de Radio Universidad sont notoires, comme la Dr Berta Elena Muñoz et l'enseignante Carmen López Vázquez, cachées à cause des pressions et des menaces de mort reçues contre elles et sa famille. Toutes les deux ont accordé une interview à la CCIODH, en étant cachées devant la peur que les menaces deviennent réalité.

Dans le cas de la Dr Berta on a enregistré une vidéo, et son témoignage s'est diffusé, dans le cas de l'enseignante Carmen elle-même a apporté comme preuve un enregistrement d'une conversation téléphonique avec un sicaire qui l'avertissait d'un risque imminent qu'elle ainsi que ses filles couraient. Dans cette

même situation se retrouvent d'autres personnes qui ont fui d'Oaxaca et qui se trouvent réfugiés dans d'autres lieux.

Troisièmement, les personnes disparues pour avoir été arrêtées illégalement et retenues sans justification ni aucune possibilité de communiquer sa situation à sa famille ou à ses amis.

Parfois, les personnes détenues étaient transportées dans des installations où elles étaient torturées, et après on les laissait partir. Dans d'autres cas, après être torturées, elles étaient transportées et internées dans un pénitencier / une prison. Les mêmes prisonniers, par peur de dévoiler leur identité, donnaient de faux noms, ce qui augmente la liste des disparus.

4.2.3 CAS DE KIDNAPPINGS

Les forces policières étatiques et fédérales ont effectué des détentions arbitraires et illégales, de forme récurrente et par occasions massives, contre la population civile. Quelques détentions aussi ont été pratiquées par des civils, qui en utilisant le force, ont mis à la disposition des corps policiers, avec l'approbation de ceux -ci, les personnes arrêtées.

Les détentions se sont effectuées avec des violences physiques et psychiques disproportionnées, parfois par le kidnapping.

Des témoignages sont aussi arrivé à la CCIODH qui relatent la détention de policiers par des membres de l'APPO.

4.2.4. CAS DES PRISONNIERS ET DES PRISONNIERES : PRISONS MUNICIPALES, DE L'ETAT ET FEDERALES

Les emprisonnements dans des centres de réclusion pénaux étatiques et fédéraux se sont produits sans observer la légalité en vigueur. En concret, dans la majeur partie des cas il n'existe pas de communiqué informatif ni de mandat d'arrêt formel ; d'un autre côté parfois on n'a pas informé les détenus de la possibilité d'être mis en liberté sous caution ; et finalement les cas où on a établi des cautions manifestement disproportionnées par rapport aux charges retenues, furent généralisées.

Il est important de souligner que dans les prisons de haute sécurité (Centres Fédéraux de Prévention et de Réadaptation sociale CEFERESO) il n'existe pas d' »intimité » dans le contact entre les détenus et leur avocat. Les papiers sont souvent photocopiés. Entre les détenus et leur famille, les contacts sont encore plus limités.

Par ailleurs, nous considérons qu'il est important de souligner, bien que ce ne soit pas dans le mandat de cette commission de traiter des conditions dans les prisons, loin de visiter un grand nombre de centres de détention, nous croyons important de reprendre que nous avons constaté des situations que nous ne voulons pas arrêter de mentionner pour des raisons humanitaires, afin que l'Etat puisse intervenir pour les solutionner : surtout dans quelques zones de l'intérieur du pays, l'état des prisons doit être amélioré, car il existe de la surpopulation et peu de possibilités que diminue le nombre de détenus dans le système pénal et de procédure pénale actuel, et les conditions sanitaires et de salubrité sont inquiétantes.

Il y a des personnes qui ont été recluses dans des pénitenciers de sécurité moyenne et haute bien qu'ayant la condition de prisonniers préventifs et sans qu'il

existe une étude ou un quelconque certificat qui justifie le danger des accusés et l'adoption conséquente d'une telle mesure.

Il y a des mineurs qui ont été détenus avec un usage indu de la force et qui ont été transportés dans quatre cas dans des prisons d'adultes. Trois d'entre eux le furent dans la prison de moyenne sécurité de Nayarit, où l'âge pénal est de 18 ans, enfreignant les conventions, les traités et les accords internationaux de protection des droits humains de l'enfance.

Il existe une insécurité juridique concernant la situation des mineurs à partir de l'entrée en vigueur le 1er janvier 2007 de la Loi de Justice pour les Adolescents. Cette affirmation est appuyée par la constatation de la présence de deux mineurs dans le mandat d'arrêt du 10 novembre 2006 du tribunal de Cuicatlán, qui ensuite furent acheminés au Conseil Tutélaire des Mineurs de l'Etat d'Oaxaca.

Le moment de l'entrée dans les prisons a une importance significative car il est particulièrement traumatisant pour les détenus. Les emprisonnements dans les prisons étatiques et fédérales se sont produits sans la documentation obligatoire : communiqué informatif et mandat d'arrêt ; on n'a pas informé les détenus de la possibilité d'être libérés sous caution, dans certains cas, et l'établissement de cautions manifestement disproportionnées pour les charges imputées dans d'autres cas.

Les conditions d'habitabilité, d'hygiène, de salubrité et d'alimentation que nous avons trouvées dans les visites à quelques prisons enfreignent les minimums établis dans la législation interne, ainsi que les traités internationaux en la matière auxquels le Mexique a souscrit.

Il y a des cas de personnes reclues dans des prisons fédérales qui ont été traitées de manière vexatoire et dégradante. Des menaces se sont produites et de mauvais traitements physiques et psychologiques ont été infligés par les gardes. La CNDH paraît avoir connaissance de ces mauvais traitements et vexations au moins dans quelques cas. Le traitement dispensé aux personnes qu'ils ont arrêtées pendant les jours du conflit a été discriminatoire par rapport aux autres détenus.

L'attention sanitaire ne fut pas non plus celle qui était due, nous traiterons ce point de manière spécifique plus loin dans le paragraphe sur la violation des garanties sanitaires. Il y a eu des situations de non-communication avec l'extérieur, interdisant le contact avec les familles.

4.2.5. CAS DE TORTURES

Répression de la part des forces publiques : on a vu dans les cas de torture une des manifestations les plus graves de violation des droits de l'Homme des personnes détenues.

L'autorité publique qui a pratiqué les agissements policiers décrits dans ce rapport a été contraire aux principes de proportionnalité, rationalité et absolue nécessité qui devait la guider. On n'a pas respecté les standards internationaux de protection des Droits de l'Homme.

Durant les transports on a violé les droits de manière particulièrement grave, on a réalisé des tortures physiques (chocs électriques, coups, blessures, brûlures, ...) et psychiques. Presque sans exception, la majorité des témoignages coïncident dans leurs déclarations qui qualifient la partie du transport comme la plus douloureuse et où se sont produites les pires tortures.

Il y eut peu de témoins qui purent voir clairement le visage des policiers, bien qu'il y en ait, étant donné que tous les détenus avaient le visage caché ou la tête GACHA pour éviter ainsi de voir ce qui se passait.

La CCIODH a des indices fondés de viols d'hommes et de femmes, selon les témoignages et les signes cliniques. Tel qu'on l'a indiqué auparavant, tant durant les transports que dans les détentions des corps policiers ont participé, dans certaine occasions des effectifs militaires, et des groupes de personnes sans uniforme et armées qui gardaient les détenus jusqu'aux prisons, et ils ont utilisé la force de manière injustifiée, non discriminée et disproportionnée.

Il y a des indices fondés que se soient perpétrés de la violence sexuelle contre les personnes détenues. Le viol sexuel commis par des membres des forces de sécurité d'un Etat contre les intégrants de la population civile constitue dans tous les cas une grave violation des Droits de l'Homme protégés dans les articles 5 et 11 de la Convention américaine, ainsi que des normes de droit humanitaire international.

4.3. ANALISIS DE POPULATIONS ET SITUATIONS SPECIFIQUES

Après l'étude du conflit par la perspective chronologique et la perspective thématique (en référence aux typologies les plus graves de violation), nous abordons désormais l'impact de la répression depuis le point de vue du sujet (individuel ou collectif) qui a été l'objet de cette dernière. Comme dans les paragraphes antérieurs c'est la force du témoignage qui prétend guider la lecture. Ainsi les pratiques répressives et de violation des droits basiques ont affecté la population de Oaxaca de manière différente selon leur condition personnelle ou leur appartenance collective (âge, genre, ethnie ou profession). La perception des violations et surtout le degré de celles-ci varient l'appartenance.

4.3.1. MINEURS

L'article 19 de la Convention américaine garantit à tout enfant «le droit à des mesures de protection que sa condition de mineur requiert de la part de sa famille, de la société et de l'Etat ». La Cour Interaméricaine a déterminé que « tant la Convention américaine que la Convention sur les Droits des enfants font partie d'un corpus juridique international plus général de protection des enfants » qui sert à « fixer les contenus et les portées de la disposition générale contenue dans l'article 19 de la Convention américaine ». La Convention sur les droits de l'enfant est en vigueur au Mexique à la date à laquelle se sont déroulés les faits sur lesquels on enquête. Les Etats parties à la Convention sur les droits de l'enfant s'engagent à veiller à ce qu'aucun enfant ne soit soumis à des tortures ou à d'autres traitements ou peines cruels, inhumains ou dégradants ; qu'il ne soit pas privé de sa liberté ni illégal ni arbitrairement et dans tous les cas, qu'il « soit traité avec l'humanité et le respect que mérite la dignité inhérente à la personne humaine, et de manière à ce qu'on prenne en compte les nécessités des personnes de leur âge », et que, conformément aux obligations du droit international humanitaire.

La Commission, durant le travail de terrain, a recueilli des témoignages qui dénoncent la violation des préceptes antérieurs, tout cela encadré dans un contexte de répression non-discriminée.

On a su, à travers la documentation apportée à l'équipe juridique du CCIODH, que quelques mineurs (de 15 à 17 ans) ont été détenus avec l'usage de la force et ont été transportés au moins dans 4 cas dans des prisons d'adultes, 3 d'entre eux dans une prison de moyenne sécurité de l'Etat de Nayarit, où l'âge pénal est de 18 ans, en violant les conventions, les traités et les accords internationaux de protection des droits humains de l'enfance.

De plus divers témoignages oraux relatent l'entrée en prison de mineurs, comme dans les cas signalés auparavant, qui arrivent jusqu'au transport d'adolescents à la prison de Nayarit. Comme dans le cas de garçons et de filles qui étaient arrêtés et étaient reclus avec leurs parents.

Dans quelques cas, on réitère le caractère aléatoire des détentions effectuées de manière arbitraire chez des habitants étrangers au conflit.

La Commission exprime son inquiétude en ce qui concerne l'insécurité juridique de la situation des mineurs à partir de l'entrée en vigueur le 1er janvier 2007 de la Loi de Justice pour les Adolescents. Cette loi, qui suppose la suppression du Conseil Tutélaire, et l'introduction de diverses mesures non privatives de liberté, n'a pas pu être mise en pratique puisqu'elle n'a pas l'information et la formation suffisante ni les moyens matériels pour garantir son application.

4.3.2. LES FEMMES

Les femmes ont été une part active et visible du mouvement, et comme telles ont aussi subi différents types de répression.

De manière quotidienne les femmes ont reçu des menaces et des insultes, qui aboutissent pendant les opérations et détentions effectuées à des agressions et à un traitement vexatoire.

De nombreux témoignages relatent avoir connaissance qu'il y a eu des avortements par quelques femmes dans l'opération du 14 juin, et quelques-uns affirmant être témoins directs.

Durant les transports, et durant les séjours à la prison, elles ont également reçu des menaces et des mauvais traitements psychologiques.

Durant le séjour dans les prisons, beaucoup de femmes ayant fait l'interview ont relaté des traitements vexatoires et humiliants.

Les menaces de viol apparaissent souvent comme une manière de plus d'imposer la terreur de manière individuelle et collective.

Quelques témoignages relatent avoir connaissance d'agressions sexuelles ou même ils relatent qu'ils en ont été les témoins ou qu'ils les ont vécues.

4.3.3. AFFECTATION ? DANS LES COMMUNAUTES ET LES REGIONS

L'article 16 de la Constitution politique de l'État d'Oaxaca reconnaît la forme d'organisation selon des utilisations et des coutumes, ainsi que les autorités communautaires. Toutefois, on a documenté des cas d'attaques d'autorités de zones indigènes.

Il y a aussi des cas où des autorités de Communautés ont été emprisonnées.

Le code de procédure pénal pour l'Etat d'Oaxaca dans son article 27, défend le droit des personnes de groupes indigènes d'exprimer dans sa langue dans les procédures, toutefois, sont négligés cet article ainsi que d'autres puisqu'on a refusé aux personnes détenues de groupes indigènes cette possibilité dans les pénitenciers, même si dans quelques cas c'est à peine si ils savaient exprimer en espagnol.

Dans les prisons, on a coupé les cheveux des personnes détenues par principe, qu'ils soient des hommes comme des femmes.

Ceci est un affront grave pour certaines d'entre elles puisque les cheveux sont une caractéristique de la culture indigène. Les témoignages en ce sens sont très nombreux.

L'Article 17 de la Loi des Droits des Peuples et des Communautés de l'État d'Oaxaca punit tout type de discrimination à un individu de Communauté indigène : celui qui discriminne culturellement de manière grave et par tout moyen les membres d'un peuple ou d'une Communauté indigène, sera `` sanctionné d'une peine de prison de trois jours à une année, ou d'une amende de cent à deux cent cinquante salaires minimaux, ou à toutes les deux selon le juge. Il est compris par discrimination culturelle grave toute action ou omission qui implique déshonneur, discrédit ou préjudice au sujet passif en raison de sa qualité d'indigène ''.

Le conflit de Oaxaca n'a pas seulement eu lieu dans la ville d'Oaxaca, les Communautés de tout l'état ont été impliquées d'une manière ou d'une autre dans le conflit. Il est certain que le conflit spécifique dans la ville a eu un suivi plus vaste dans les moyens de communication, mais la répression a eu lieu aussi, et de manière très importante dans des Communautés de présence indigène. Celle-ci n'a pas été suivie tellement de près par les moyens de communication, ce qui a donné lieu à un accroissement de la présence militaire et de l'activité paramilitaire. Ceci a apporté par conséquent un plus grand harcèlement des Communautés, ce qui n'a pas été tellement connue à cause de l'isolement de celles-ci.

Les témoignages soulignent aussi la participation d'autorités municipales dans les actes répressifs tant dans la Communauté que durant des déplacements à la ville d'Oaxaca.

4.3.4 LES HABITANTS

les habitants d'Oaxaca forment une autre partie du conflit, bien que sans intervenir directement dans celui-ci, on a produit un climat de peur de la répression dans la ville, puisque ceux-ci manifestent des suites graves : peur quand ils voient des policiers dans la rue, crainte de sortir dans la rue par peur d'être arrêtés. Comme partie de ce qui paraît une stratégie de terreur visant la population en général ont été arrêtées par les différentes policiers qui sont intervenus une grande quantité de personnes qui n'avaient rien avoir avec le conflit, spécialement dans le délogement du 25 novembre, ainsi que les jours suivants.

Dans les jours postérieurs au délogement les forces policières fouillent des maisons (recherches) sans ordre de fouille. Il est fait de manière non -discriminée et par l'utilisation de la force.

L'ampleur du conflit à Oaxaca a affecté tous les secteurs et classes de la société de Oaxaca. La CCIODH a compilé des témoignages de tous les domaines qui leur a été possible. De cette manière il a rassemblé le témoignage de personnes qui expriment leur mécontentement des actions effectuées par des personnes proches ou appartenant à l'APPO. Les sujets récurrents dans ces entrevues font référence au désordre de la quotidienneté provoqué par le conflit, à des dommages sur des biens matériels, à des agents externes incitateurs (étrangers, personnes d'autres états) et aux préjudices économiques dérivés du conflit surtout ceux en rapport avec l'activité touristique.

D'autres témoignages abondent dans cette perception et plaident pour la nécessité "de soumettre" les personnes participant au mouvement des enseignants, en les qualifiant de délinquants.

De même ces témoignages influencent le caractère externe et doctrinaire des membres de l'APPO. L'exercice du pouvoir du bas vers le haut est évalué négativement. La perception dans le rôle des moyens est aussi différente, on parle des moyens pris comme incitateurs de la violence.

4.3.5 LE MOUVEMENT DES ENSEIGNANTS

Le mouvement des enseignants a été un des groupes qui a le plus brutalement subi la répression et le harcèlement par le gouvernement, un des plus formement et cruellement touché par le conflit, en subissant des dommages matériels, du harcèlement, des menaces, agressions, décès et disparitions dans un nombre significatif.

Dans les premières détentions le groupe de prisonniers était formé principalement par un grand nombre d'enseignantes et d'enseignants, qui ont fait l'objet de détentions arbitraires et non-discriminées, été transférés illégalement, torturés, et finalement internés dans des centres de réclusion. Il faut cependant indiquer que la majorité d'entre eux, bien qu'à la date de la rédaction de ce rapport ne soient déjà plus emprisonnés dans les centres pénitentiaires, ont des procès judiciaires ouverts contre eux, c'est-à-dire qu'ils attendent un jugement et une sentence, et ils se trouvent en outre en liberté du fait que le Gouvernement Étatique a payé leur caution.

La répression qu'a subie et que subit le groupe d'enseignants dans le conflit que nous analysons dans le rapport pourrait être classée à différents moments qui peuvent être groupés dans trois groupes :

RÉPRESSION DES FORCES POLICIÈRES ET MILITAIRES. DÉCÈS D'ENSEIGNANTS.

Répression qui est exercée dans les manifestations et les piquets de grève, où on procède à la détention des enseignants et des enseignantes de manière non-discriminée. Les détentions qui sont menées à bien de manière illégale et avec des mauvais traitements physiques et psychiques dans la majorité des cas. Durant les transferts les prisonniers ont subi en outre des tortures.

Cette commission a pu constater que plus de la moitié des morts pendant les jours du conflit étaient des enseignants en activité ou retraités, il faut en outre ajouter que certaines des enseignantes qui sont mortes étaient enceintes. On a aussi produit des avortements suite aux gaz utilisés par la police pour réprimer les manifestants.

PERSECUTION, MENACES ET HARCELEMENT D'ENSEIGNANTS

Beaucoup d'enseignants arrêtés et emprisonnés en ce moment sont mis en accusation dans des processus judiciaires ouverts et attendent la conclusion du jugement correspondant et l'obtention de la sentence du procès.

Comme on a précédemment indiqué dans ce rapport les procédures judiciaires qui s'ensuivent n'ont pas été traitées avec les garanties juridiques suffisantes, ce qui entraîne pour les enseignants mis en accusation, une grave situation de manque de défense juridique et personnel, avec la crainte conséquente d'être de nouveau arrêtés et emprisonnés à tout autre moment. Cette insécurité juridique qui provoque une crainte réelle dans le groupe devant l'impunité de ses

agresseurs et de ses exécuteurs est aggravée par les suites physiques et psychiques que souffrent beaucoup d'enseignants à cause des tortures reçues pendant les détentions, transferts et emprisonnement. En outre, beaucoup des enseignants qui sont maintenant en liberté sont menacés par la police en uniforme et d'autres personnes sans uniforme, qui les poursuivent constamment et les menacent.

A la date de la rédaction de ce rapport il y a encore beaucoup d'enseignants qui n'ont pas pu retourner à leur travail par la crainte fondée pour leur intégrité physique et celle de leur famille.

DEMOBILISATION

La répression qu'a soufferte et que souffre le groupe des enseignants, a eu comme principal objectif sa démobilisation et l'inspiration de la crainte chez ce dernier. Quant au premier objectif, en partie, il a été obtenu avec l'action directe, parce que quelques enseignants ont été assassinés, d'autres sont dans un état physique et psychique délicat par les tortures reçues, et beaucoup d'autres a une grande crainte, fondée, d'être de nouveau arrêtés et torturés. En outre tous courrent le risque de perdre leur poste de travail. Malgré tout cela, le mouvement enseignant continue d'être actif et continue à réclamer ses demandes sociales dans l'espace limité de liberté dont il dispose, et soumis à des représailles de manière collective ou bien de manière individuelle. Parce qu'à la date de conclure le recueil des témoignages nous avons eu la certitude de la détention et de la torture d'enseignants et de leur famille.

Dans ce paragraphe, où on recueille la répression que subit le groupe du corps enseignant, il est important de faire mention qui beaucoup de ses représentants syndicaux se trouvent aussi avec des processus judiciaires ouverts contre eux et font l'objet de menaces graves et de harcèlements continus.

4.3.6 DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME ET AVOCATS. REPRESENTANTS D'ORGANISATIONS SOCIALES.

Les défenseurs des Droits Humains se trouvent dans une situation critique qui n'a fait que s'aggraver depuis le début du conflit. Bien que, traditionnellement, les violations des Droits Humains au Mexique soient principalement commises contre des leaders politiques et sociaux, les attaques contre les organisations de Droits Humains et leurs membres ont augmenté quantitativement et qualitativement durant les deux derniers sextennats. Ces violations ont été rapportées par des organisations locales, nationales et internationales, elles comprennent des cas de harcèlements, menaces, séquestrations, arrestations arbitraires, tentatives de meurtre, etc...

La CCIODH a eu la certitude qu'une série d'actions contre des défenseurs et organisations de Droits Humains a été perpétrée depuis le début du conflit, tant par des agents de l'état que par d'autres. Ces actions peuvent être détaillées selon leur typologie et leur gravité. En dissuadant, en faisant obstacle et en empêchant que les défenseurs et les organisations effectuent leur travail, ces actions ont pour but la cessation de certaines ou de toutes leurs activités. Cela correspond à une violation des droits des personnes qui sont directement touchées, avec les conséquences qui sont analysées plus bas. Mais ce sont aussi toutes les personnes bénéficiaires du travail de promotion, de défense et de

protection des Droits Humains qui se retrouvent sans protection et sans représentation.

La CCIODH a documenté des attaques directes contre la vie et l'intégrité physique de défenseurs des Droits Humains commis par des groupes de civils non identifiés.

Un membre du Comité Cerezo-Oaxaca, qui travaille en étroite collaboration avec la LIMEDDH, a subi une agression armée de deux inconnus en civil et en motocyclette, alors qu'il rentrait à son domicile.

Au mois de novembre un observateur de Droits Humains, envoyé par son organisation dans la ville d'Oaxaca, a été arrêté alors qu'il se dirigeait vers l'Université pour se documenter sur les événements et les possibles violations de Droits Humains. Bien qu'identifié comme membre d'une organisation, les autorités n'ont pas tenu compte de sa mission ni des activités qu'il accomplissait à ce moment. Ce fait constitue un cas d'arrestation arbitraire, avec séquestration, agressions et torture.

Ensuite, il a été transféré dans une caserne de la police, où il est resté détenu pendant trois jours. Là, il a été menacé et torturé lors de l'interrogatoire, durant lequel il se trouvait lié à l'APPO.

Des cas de menaces de mort et d'indications directes contre des sièges et des bureaux se sont aussi produits. Un membre d'une organisation de défense de Droits Humains a été menacé de mort au moment où il allait entamer une démarche juridique devant le Tribunal Fédéral de Justice :

Les indications venaient essentiellement de *Radio Ciudadana*. Plusieurs organisations et leurs membres ont été dénoncés depuis cette radio : les noms complets des dirigeants et des membres ont été diffusés, ainsi que les adresses des bureaux en appelant à ce qu'ils soient incendiés, comme cela s'est passé le matin du 9 septembre avec les bureaux de Nouvelle Gauche d'Oaxaca, l'organisation à laquelle appartient Flavio Sosa. La radio rendait les organisations et leurs membres responsables du conflit. D'autres organisations comme EDUCA et la LIMEDDH ont aussi été visées.

Dans le cas de la LIMEDDH la signalisation a été très claire, produisant aussi une tentative d'infraction.

Les actes de harcèlements contre des défenseurs de Droits Humains ont été répétitifs. Différents modes d'intimidation par des actes de surveillance et de filature à l'encontre des organisations et de leurs membres ont été rapportés. Les harcèlements se sont aussi produits par le biais d'appels téléphoniques récurrents et anonymes, ou clairement identifiées comme dans le cas suivant, dans lesquels son travail est discrédité.

Des menaces quant à leur intégrité personnelle ont même été reçues, par le biais de tiers, comme dans ce cas s'agissant d'une victime appuyée par l'organisation.

Ces situations ont obligé beaucoup d'entre eux à prendre des mesures de protection pour leur intégrité personnelle et leurs moyens de travail, la réalisation de ce dernier s'en trouvant affecté de la même façon que l'ensemble des activités quotidiennes.

Les avocats ont été victimes d'obstacles dans l'exercice de leur profession et de restrictions pour l'accès à l'information aux mains de l'État. Leur travail était

empêché au niveau des entretiens avec les autorités, des visites des centres de réclusion et de la défense des victimes. Les autorités ont refusé l'entrée d'avocats dans des pénitenciers, ont compliqué les démarches et l'accès à l'information.

Ces obstacles se sont même transformés dans certains cas en actes d'intimidation et de menaces directes de la part de juges et de policiers.

Ces menaces ont des impacts sur l'exercice de la défense de l'accusé dans la mesure où il y a violation de la garantie juridique, mais il y a aussi violation de la sécurité physique et psychologique des avocats eux-mêmes, qui craignent pour leurs vies.

En général, les avocats ont travaillé dans une atmosphère hostile et avec la crainte d'être victimes de représailles, d'agressions, d'assassinats. Dans certains cas, durant l'accomplissement de leur travail d'observation, de médiation et documentation des faits, ils ont été des victimes de violence importantes, ayant été même agressés.

Les avocats ont aussi été des victimes de campagnes de diffamation et de calomnie menées principalement par la presse écrite et les radios.

Mais ces campagnes, qui avaient pour but de criminaliser les actions des organisations, en les accusant d'être responsables de la violence, ont pris d'autres formes. Un exemple éloquent est celui de cinq prisonniers retenus dans le pénitencier de Tlacolula de Matamoros, qui ont été obligés de signer une lettre par un groupe d'avocats en échange de leur liberté. Dans cette lettre, adressée au Gouverneur Ulises Ruiz Ortiz, les accusés se disent « trompés par des organisations de défense des Droits Humains », accusent la présidente de la Limeddh-Oaxaca, Yesica Sánchez Maya, de « fomenter des actes violents et de les obliger à appuyer l'APPÓ ». Il est important d'indiquer que les prisonniers ont déclaré, durant une conférence de presse le 31 décembre 2006, avoir signé cette lettre sous la pression des avocats et en échange de leur liberté. Les organisations civiles d'Oaxaca ont rapidement réagi à travers un communiqué de soutien à la LIMEDDH sachant que cette attaque a aussi été interprétée comme une attaque à l'ensemble des organisations de défense des Droits Humains.

Les actes à l'encontre des avocats incluent aussi des actions légales comme des accusations qui entraînent la possibilité d'être jugé pour des infractions pénales. Par rapport à ce cas de figure, nous savons avec certitude que plusieurs avocats ont été informés, de manière officieuse, de l'émission à leur encontre d'ordres d'arrestation pour des infractions présumées, en parallèle aux campagnes de discrédit et de criminalisation précédemment évoquées. Nous devons souligner que l'impossibilité de vérifier l'existence de ces ordres a placé les défenseurs dans une grande incertitude et, dans de nombreux cas, cela a produit l'effet recherché : paralyser le travail des organisations de Droits Humains.

Considérant tout cela, la CCIODH considère qu'il y a une stratégie d'identification des défenseurs de Droits Humains et de leurs organisations entant qu'ennemis du système et que cette même stratégie vise à établir un lien politique entre celui qui est défendu et celui qui défend, de façon à criminaliser leurs actions. La mise en œuvre des menaces, harcèlements, tentatives de meurtres, arrestations arbitraires et applications d'ordres d'arrestation contre les défenseurs de Droits Humains vise à créer un climat de tension et de peur avec l'objectif évident d'orienter le travail des organisations dans leur ensemble, de créer des divisions

et aboutir à une diminution ou une cessation de leur activité. Il est aussi probable que des actions d'espionnage soient dirigées contre les défenseurs de Droits Humains et leurs organisations.

Nous rappelons l'importance du respect et de l'application de la *Déclaration sur le droit et le devoir des individus, des groupes et des institutions de promouvoir et protéger les Droits Humains et les libertés fondamentales universellement reconnus*, approuvée par l'Assemblée Générale de l'ONU du 8 mars 1999. Nous réaffirmons l'importance d'observer les objectifs et les principes de la *Charte des Nations Unies pour la promotion et la protection de tous les Droits Humains et des libertés fondamentales* de toutes les personnes dans tous les pays du monde. Cela doit en particulier être appliqué pour ce qui, dans cette charte, se réfère à la protection du droit de toute personne « [...] individuellement ou collectivement, à promouvoir la protection et la réalisation des Droits Humains et des libertés fondamentales, au plan national et international et à faire des efforts pour ceux-ci » (Art. 1). Ainsi, en ce qui concerne le devoir de l'État, il s'agit de garantir « la protection par les autorités compétentes de toute personne, individuelle ou collectivement, face à toute violence, menace, représailles, discrimination, refus de fait ou de droit, pression ou tout autre action arbitraire résultant de l'exercice légitime des droits mentionnés dans la présente Déclaration » (Art. 12.2) et par la Résolution sur les défenseurs des Droits Humains dans les Amériques [AG/RES 1671 (XXIX-O/99)], adoptée par l'Organisation des États Américains le 7 juin 1999.

4.3.7 AGRESSIONS DE JOURNALISTES LORS DE LA COUVERTURE DU CONFLIT

Plusieurs journalistes nationaux qui sont venus couvrir le conflit parlent de conditions de travail semblables à celles rencontrées en situation de guerre.

Dans certains cas, l'accréditation de presse n'a offert aucune garantie de sécurité.

Le nombre de journalistes frappés, blessés, agressés et injuriés pendant le conflit à Oaxaca a été considérable. Toutefois, les dénonciations déposées devant les autorités ont été très peu nombreuses. En effet, une bonne partie des agressions sont imputables aux forces de l'ordre.

Il faut ajouter à cela une méfiance marquée envers les instances habilitées à recevoir les plaintes, en particulier quant à leur capacité à protéger les plaignants de possibles représailles.

Le rôle des institutions fédérales peut aussi être abordé, en particulier celui du Procureur Spécial pour les délits commis contre des Journalistes (FEADP). Il faut mentionner que l'entrevue de la CCIODH avec David Vega Vera, titulaire en poste depuis la création du ce poste en février 2006, a été réalisée quelques heures avant que celui-ci ne présente formellement sa démission, celle-ci ayant été effective un mois plus tard. À la date de la rédaction de ce rapport, le nom de son successeur n'a pas encore été officiellement annoncé.

La FEADP dépend du bureau des Droits Humains du procureur à la PGR (instance fédérale). Elle comprend un agent du ministère public chargé dans chaque délégation de la PGR es Etats. Son secteur d'intervention prévoit son intervention chaque fois qu'il s'agit de journalistes (dans l'exercice de leur

fonction) et les enquêtes déterminent si l'infraction com mise est de la compétence des instances fédérales.

Le procureur spécial a beaucoup insisté sur le fait que sa mission se place dans le cadre des Droits Humains, sujet considéré prioritaire par le gouvernement fédéral.

À ce sujet, l'équipe du ministère considère que le Mexique a enregistré des avancées quant à la garantie de la liberté d'expression, mais elle considère qu'il s'agit d'un processus de grande ampleur destiné à augmenter le niveau de culture politique de la société dans son ensemble. Pour y arriver, elle considère que le plus important est l'union du corps des journalistes, ce qui permettrait de garantir une meilleure protection aux journalistes et de faciliter le dialogue avec les autorités pour qu'ils cessent de se voir mutuellement comme des ennemis.

Le procureur oppose la nécessité de transparence aux pratiques de quelques journalistes qui poursuivent d'autres objectifs qui ne sont pas éthiques (il les définit comme des piranhas) qui ne cherchent qu'à attaquer, chercher le spectaculaire à partir des médias des radios, etc.

Interrogés sur ceux qui devraient établir les critères d'éthique et fixer les caractéristiques des vrais journalistes, le procureur a répondu que c'était à la corporation de le définir. Il a toutefois commenté les chiffres importants des meurtres de journalistes, affirmant qu'il fallait distinguer les vrais journalistes à soutenir et à défendre, des autres personnes qui se consacrent uniquement à attaquer les autorités et qui ont même pour certains des liens avec des groupes délictueux (il cite le trafic de drogues). D'autre part, bien qu'exprimant sa préoccupation pour les homicides commis, il indique que ce phénomène n'est pas exclusif du Mexique (il cite l'exemple de la Palestine).

Devant le soucis du manque d'informations provoqué par les multiples agressions de journalistes, le procureur a scindé sa réponse en deux parties. Du point de vue pratique (les agressions) il rappelle l'obligation du ministère d'examiner tous les cas soumis. En ce qui concerne le seconde aspect (le biais informatif) bien qu'il ne nie pas que ces affaires le concernent, il explique qu'étant plus du domaine politique elles dépassent les compétences du ministère. Sans citer de cas précis, il insiste sur le fait qu'il faut éviter de généraliser et examiner en premier lieu de quelle manière le bureau du procureur générale de l'État mène l'enquête.

Bien qu'il ne se prononce pas du point de vue politique sur les garanties de la liberté d'expression, l'équipe du procureur souligne son travail technique quant à l'attention aux victimes, mission qu'il partage avec le bureau du procureur général de l'État. Cette mission consiste à offrir un appui médical, psychologique et dans des cas déterminés, juridique, aux journalistes offensés ou à leur famille en cas de décès.

Il admet que comme la majorité des cas se règlent dans le cadre de la juridiction commune (au niveau de l'état), il n'est pas toujours possible d'intervenir car le caractère confidentiel des enquêtes l'exige ainsi. Toutefois, l'accord légal qui définit les attributions du procureur stipule que les bureaux des procureurs d'Etat ont non seulement l'obligation d'apporter des informations à la FEADP mais celle-ci a aussi la possibilité d'enquêter si un cas est de sa compétence.

Il est toutefois problématique que, lorsque les infractions contre les journalistes et les medias sont imputables à des organismes policiers ou gouvernementaux, les

enquêtes soient exclusivement à charge d'une dépendance assignée à ces derniers. Jusqu'à présent, en limitant dans plusieurs cas le travail d'assistance de la FEADP, cela a eu peu d'incidence sur l'éclaircissement des cas documentés, en plus du manque de moyens d'action appropriés pour garantir une protection efficace des plaignants.

En ce qui concerne la situation à Oaxaca trois cas ont été abordés, tous connus de la FEADP :

■ Celui de Haniel Morgan Chávez, journaliste du quotidien *El Imparcial*, qui a déposé une plainte contre le directeur de la Policier Ministérielle pour avoir reçu une rouée de coups alors qu'il effectuait son travail dans les installations de la PGJE, le 9 décembre

■ Celui de Bradley Ronald Will, mort le 27 octobre 2006, tandis qu'il couvrait une confrontation dans la localité de Santa Lucia del Camino

■ Celui de Raúl Martial Pérez, journaliste du périodique *El Grafico*, criblé de balles par des inconnus dans son bureau à Santiago Juxtlahuaca, le 8 décembre 2006.

Il faut signaler que le cas de Haniel Morgan Chavez est le seul des trois qui a été directement présenté devant la FEADP qui s'est alors déclarée compétente pour traiter le cas. En ce qui concerne les homicides, ils sont traités dans le cadre de la juridiction commune, et bien que l'on sache qu'elle ait ordonné une enquête parallèle sur le décès de Bradley Will, la FEADP ne s'est toujours pas prononcée sur sa compétence pour traiter cette affaire. Quant à Raúl Martial Pérez, bien que le cas soit enregistré dans les bureaux du procureur de la capitale, il semble être inconnu du délégué de la PGR à Oaxaca.

Le 9 décembre, Haniel Morgan Chávez, s'est présenté comme d'habitude à la PGJE car il couvre la rubrique policière du quotidien *El Imparcial*. Sachant que le jour précédent la PFP avait effectué une fouille dans les bureaux du procureur pour chercher des armes n'appartenant pas à cet administration et des véhicules volés, il s'est approché d'un groupe d'environ 80 agents ministériels réunis dans le parking. À ce moment, il a été encerclé, accusé d'être un espion de la PFP et violemment frappé. Après avoir été retenu en cellule pendant 40 minutes, il a été libéré non sans que le directeur de la police Manuel Moreno lui ait déclaré que ce qui était arrivé était dû au fait qu'il avait fait irruption dans une réunion privée et que « son badge de presse ne valait rien ». Il a en outre exprimé le souhait que l'incident ne fasse pas scandale car dans le cas contraire, il ne pourrait plus travailler avec lui.

Cependant, le journaliste a relaté ce qui s'était produit à ses supérieurs, et la nouvelle a été largement publiée le jour suivant. Le 13 novembre, le lieutenant Moreno s'est présenté dans les bureaux du journal et en faisant valoir que les agents l'avaient confondu, il s'est excusé sur un ton plutôt embarrassé. Il en a profité pour lui demander de retirer la demande pénale qu'il avait déposée devant la FEADP. Haniel, qui a finalement décidé de maintenir la plainte, craint que son intégrité physique soit menacée et de ce fait, conseillé par d'autres collègues, il n'est depuis plus retourner couvrir les nouvelles auprès du procureur. Il s'est toutefois approché du nouveau secrétaire du Gouvernement afin d'exposer sa situation mais il a trouvé portes closes.

Jamais auparavant, et en particulier dans le cadre des événements récents, il n'avait eu de problèmes avec les autorités, contrairement à certains collègues qui

en effet avaient rapporté un certain degré de harcèlement (*El Imparcial* est un journal identifié comme proche du gouvernement).

Haniel craint que son dossier, qui pour le moment est traité par le ministère spécial pour les infractions contre les journalistes, soit « mis au tiroir » sitôt transféré dans les bureaux du procureur de l'état, puisque ce sont ceux -là mêmes, indiqués comme responsables de l'attaque à son encontre, qui seraient les personnes chargées du suivi de son cas.

La mort du cameraman indépendant Bradley Roland Will s'est produite le 27 octobre pendant une fusillade qui a éclaté durant l'après -midi à Santa Lucia del Camino. Simultanément ou juste après, des faits semblables se sont déroulés dans deux autres lieux périphériques de la ville d'Oaxaca où a éclaté une situation de violence incontrôlable.

Les circonstances de la mort de Bradley Will ne sont toujours pas pleinement éclaircies, malgré la présence de nombreux témoins, qui sont d'accord pour indiquer qu'un groupe de civils armés ont provoqué une fusillade. Beaucoup de reporters photo et caméramans présents ont même enregistré des images qui firent le tour du monde dans différentes publications. Certains des protagonistes de la fusillade ont ensuite été identifiés. Trois d'entre eux ont même été postérieurement arrêtés, interrogés et finalement remis en liberté faute de preuves. Selon le délégué de la PGR à Oaxaca, une telle décision émise par un juge ne peut être reconsiderée et dans ce cas, les raisons pour lesquelles ces hommes armés circulaient dans les rues ce 27 octobre ne seront pas éclaircies.

Depuis lors, l'enquête officielle a connu un revirement à 180 degrés. En s'appuyant sur les examens balistiques qu'elle a effectués et sur l'analyse d'une vidéo en sa possession, le procureur de justice de l'état avance l'hypothèse que le tir ait été donné presque à bout portant, écartant ainsi l'idée qu'il puisse provenir d'un tireur embusqué ou éloigné de la scène du crime.

Tout de suite après, le journal *Tiempo* de Oaxaca a publié la version selon laquelle le cameraman américain aurait été tué par des manifestants de l'APPO à proximité desquels il se trouvait, selon divers médias. Quelques journaux nationaux dont les correspondants étaient présents sur le lieu et ont assisté aux faits se sont faits aussi l'écho de cette version.

Parmi la dizaine de journalistes présents ce 27 octobre, un certain nombre se montre aujourd'hui réticent à parler des circonstances de la mort de Bradley Will. Plusieurs décrivent une situation très tendue et très hostile après que le fait se soit produit. La majorité d'eux s'est éloignée dès qu'elle a pu et s'est enfermée pour ne pas retourner couvrir ce qui s'est produit ensuite.

Pour beaucoup de journalistes, le décès d'un collègue dans l'exercice de sa fonction a marqué un tournant qui a renforcé le sentiment d'insécurité et les a obligés à adapter leurs modes de travail à un climat de violence extrême. À partir de ce moment, à Oaxaca, la majorité des journalistes équipés de gilets pare-balles, casques et masques s'est habituée à se déplacer en groupes, beaucoup ont renoncé à couvrir des événements de nuit.

Le 8 décembre 2006, Raúl Martial Pérez a été criblé de balles par des inconnus dans son bureau de Santiago Juxtla Huaca. Selon des habitants, la fusillade a eu lieu à peu de distance du bureau du ministère public.

Outre son long parcours comme journaliste dans différents médias de communication locaux et comme chroniqueur au journal *El Grafico* depuis 12 années, Raúl Martial Pérez était aussi connu comme avocat dans la région triqui. Il y a des années il avait été un des fondateurs de l'organisation UBISORT (affiliée au PRI), avant de s'approcher d'une autre organisation, le MULT, dont il s'est finalement éloigné aussi.

Le directeur d'*El Grafico* ne donne pas beaucoup de crédit à l'hypothèse d'une vengeance politique puisque, selon lui, si cela avait été le cas, elle se serait produite avant. Il décrit Raúl Martial Pérez comme un journaliste critique, fin connaisseur du fonctionnement des groupes de pouvoir dans la région. Cela l'avait conduit à responsabiliser l'actuel gouverneur de l'État pour les actes de violence commis.

Pour les raisons précédentes, le directeur d'*El Grafico* a sollicité une enquête exhaustive qui n'écarte aucune piste d'investigation. Il considère aussi que l'action des autorités a été déficiente : la CEDH qui aurait dû théoriquement ouvrir un dossier officiel, ne l'a pas fait. Quant à la FEADP elle s'est limitée à appeler la famille et à lui demander si elle avait des commentaires à faire.

Regrettant que la famille ait renoncé, par crainte, à déposer une plainte, le directeur d'*El Grafico* s'est déclaré disposé à veiller à ce que le crime ne reste pas impuni et à donner le temps voulu aux autorités pour qu'elles enquêtent. Toutefois, il a signalé qu'une fois passé un délai raisonnable pour éclaircir l'affaire, il n'écarte pas la possibilité de la porter devant une juridiction internationale.

4.3.8 ETRANGERS

Oaxaca est une ville touristique, avec un patrimoine architectural et culturel très important qui attire beaucoup de touristes pendant l'année, et beaucoup d'étrangers y résident. Cependant, depuis le début des manifestations et la création de l'APPO, une vision négative des étrangers a été véhiculée. Une première idée a été que l'APPO était formée par des gens de l'extérieur, ce qui a délégitimé le mouvement.

Une personne qui a été arrêtée et emprisonnée rapporte comment, pendant les interrogatoires, on l'accusait d'être étrangère et on insistait pour qu'elle reconnaisse qu'elle venait de l'extérieur et qu'elle était payée.

Dans cette situation, toutes les personnes extérieures à Oaxaca étaient aussi considérées comme étrangères

Le climat d'agressivité contre les étrangers a en grande partie été encouragé par *Radio Ciudadana*. Le directeur d'une organisation de droits humains a été accusé d'être d'étranger pour délégitimer son travail.

Et cela a aussi provoqué des réactions d'hostilité de la part des gens dans la rue.

Il faut souligner la gravité des désignations directes des étrangers (les blonds) dans les manifestations, spécialement des journalistes ou de ceux qui agissaient comme tels (en filmant, en prenant des photos). Le signalement du domicile des étrangers était aussi encouragé depuis *Radio Ciudadana* :

La mort de Brad Will a produit un climat d'insécurité d'autant plus important que la condition d'étranger n'est plus perçue comme un élément de protection :

Une femme étrangère rapporte aussi comment elle a éprouvé cette insécurité, au-delà de la crainte l'expulsion :

L'Article 33 de la Constitution Politique des Etats-Unis Mexicains reprend de cette façon la possibilité, qu'a le gouvernement mexicain, d'expulser toute personne étrangère qui s'immisce dans des affaires politiques ou dont la présence est considérée comme inconvenable :

« **Article 33** Sont étrangers ceux qui ne possèdent pas les qualités déterminées dans l'article 30. Ils ont droit aux garanties qu'accorde le titre I, chapitre premier, de la présente Constitution ; mais l'Exécutif de l'Union aura la faculté exclusive de faire quitter le territoire national, immédiatement et sans avoir besoin de jugement préalable, à tout étranger dont le séjour est jugé inconvenable. Les étrangers ne pourront daucune manière s'immiscer dans les affaires politiques du pays. »

Un américain, résidant à Oaxaca depuis cinq années, a mis en évidence comment cet article constitutionnel est utilisé pour effrayer et vulnérabiliser les étrangers dans leurs droits les plus basiques :

Pendant le conflit d'Oaxaca, les opérations policières et la répression exercée ont aussi affecté les étrangers. Durant ces mois, quatre personnes étrangères ont été arrêtées et postérieurement expulsées du Mexique. Au cours des 25, 27 et 30 novembre 2006, quatre personnes de nationalités française, cubaine, argentine et espagnole ont été arrêtées.

Au delà du caractère même des détentions et des violations de droits effectuées durant celles-ci, il nous semble important d'indiquer les irrégularités produites dans les expulsions. Il faut indiquer que les cinq personnes se trouvaient régulièrement dans le pays, la majorité avec une autorisation de court séjour.

Selon le témoignage de certaines des personnes expulsées et le récit de personnes qui ont étaient avec elles en détention, l'illégalité résulterait de diverses irrégularités commises à différentes étapes de la procédure. En premier lieu, elles ont été détenues sans ordre d'arrestation, il n'y a pas eu de déclaration formelle de la décision administrative d'expulsion, elles ont été isolées et n'ont pas reçu d'assistance légale et, dans certains cas, en dépit d'une ordonnance judiciaire pour la suspension d'exécution des expulsions, celles-ci ont été effectuées.

Les modalités ont été semblables à celles données par le témoin suivant, qui accusé de sédition et sans aucune procédure, a été mis dans un avion par deux agents des migrations qui l'ont emmené à l'aéroport avec juste ce qu'il portait comme habits et avec un laissez-passer qui lui a permis de passer les douanes. Son passeport, ainsi que le reste de ses effets personnels, sont resté dans la maison où il logeait. On ne lui a jamais permis d'aller les récupérer.

4.4 LES INSTITUTIONS de l'ETAT ET LE CONFLIT

Les deux institutions interviewées par la Commission qui, à travers leurs plus hauts responsables, ont exprimé des critiques directes envers des membres et sympathisants de l'APPO, sont :

1. LE BUREAU DU PROCUREUR GENERAL DE JUSTICE DE L'ÉTAT D'OAXACA (MME LISBETH CAÑA) :

La Procureur Général de Justice de l'État, en préalable aux questions de la Commission, a fait un récit des faits produits à Oaxaca. Dans cette reprise chronologique des faits à partir de la fin juin 2006, une fois l'APPO constituée, elle responsabilise ses membres et sympathisants pour les altercations de rue, les désordres, les actes de pillage et quelques délits commis contre des citoyens, en plus de l'occupation du bâtiment du procureur la rétention par la force de quelques fonctionnaires qui se trouvaient là et l'expulsion forcée des autres, qui sont sortis effrayés.

Selon cette version, il y eu même le cas, où la Procureur a exposé comme exemple d'un policier local en fonction (choisi et apprécié par ses concitoyens) qui a été blessé par les manifestants et a dû être escorté, après des heures d'affrontements, pour que les services sanitaires puisent s'occuper de lui.

Elle responsabilise également l'APPO pour la violation du droit à l'éducation, pour avoir empêché que les garçons et les filles puissent reprendre les classes après le piquet de grève et pendant tout le conflit.

En outre elle les accuse aussi d'avoir occupé les bâtiments judiciaires de la ville d'Oaxaca, obligeant l'administration à transférer le traitement des dossiers pénaux dans des Tribunaux des vallées centrales proches de la ville.

En ce qui concerne les infractions, les chiffres apportés par les techniciens responsables du bureau du procureur, aussi présents à la réunion et qui ont exposé les données quantitatives par secteurs, peuvent être résumés comme suit :

- 418 enquêtes préalables pour différentes infractions : menaces, lésions, vols, incendies, etc., dénoncés par des "citoyens" (dénomination utilisée pendant l'entrevue uniquement pour ceux qui ne sont pas membres ou sympathisants de l'APPO)
- 77 véhicules brûlés (47 autobus, 19 véhicules officiels, 11 véhicules particuliers)
- 74 véhicules volés
- 42 procédures pénales ouvertes

2. SECRETARIAT DE la PROTECTION DES CITOYENS (M. LINO CELAYA).

Le haut responsable du Secrétariat de la Protection des citoyens a également souligné que son propre bureau avait été assailli par des membres ou sympathisants de l'APPO et que son secrétaire avait été agressé par eux.

Il a également souligné les attaques réitérées contre des membres des corps policiers, particulièrement de la police d'état, qui pendant quelques jours s'est retrouvée empêchée d'entrer et d'intervenir dans les *colonias* à cause des barricades.

Le Secrétariat de la Protection des citoyens a élaboré, à partir de juillet 2006, un dossier informatif exhaustif sur tous les faits produits, jour par jour, qui inventorie, parmi de nombreuses données, ceux qui se réfèrent à la participation/responsabilité de l'APPO.

4.5 ATTEINTES AUX GARANTIES DE SANTE ET JURIDIQUES

Garantir l'attention sanitaire et juridique est indispensable pour un respect adéquat des Droits Humains. Dans ces domaines la CCIODH a pu constater des violations réitérées qui se sont répercutés sur tous les acteurs du conflit et sur la société civile de Oaxaca en général. La CCIODH a eu une entrevue avec les différents agents chargés de procurer de l'assistance médicale aux blessés et aussi avec les médecins qui ont été volontairement organisés et ont dispensé des consultations, dans lesquelles

ils ont enregistré plus de sept mille consultations.

Nous avons pu constater les difficultés pour accéder à l'assistance médicale et les empêchements auxquels ont fait face les médecins volontaires pour pouvoir s'occuper des blessés. Nous avons aussi analysé l'adéquation de l'assistance médicale prêtée aux

prisonniers et aux prisonnières tant dans les pénitenciers étatiques que dans les fédéraux, ainsi que les soins aux lésions produites pendant les détentions et les transferts. En ce qui concerne l'attention juridique on a nui aux droits des défendus au moyen de l'obstaculisation du travail de leurs avocats, quand ceux -ci étaient de leur confiance. On n'a pas respecté les principes et les règles minimales de droit dans les cas.

4.5.1 ATTENTION SANITAIRE

La CCIODH a pu constater les caractéristiques de l'attention sanitaire reçue pendant la période du conflit. Cette constatation a été faite à travers les témoignages dans les entrevues effectuées à des touchés et à des blessés dans les faits arrivés en Oaxaca, spécialement ex prisonniers et ex prisonnières, ainsi que dans les visites aux différents pénitenciers étatiques et fédéraux (Cosalapa, Cuitatlán, Tlacolula, Miahuatlán et Matamoros).

Il est nécessaire de mentionner que la CCIODH a aussi interviewé beaucoup de personnes qui ont volontairement prêté une attention sanitaire pendant les 6 -7 mois du conflit et avec des représentants de différentes institutions officielles à charge de la santé.

Dans ce paragraphe on détaille les points suivants :

- Attention Sanitaire Volontaire
- Les institutions officielles
- La Croix Rouge
- Attention et traitement prisonniers et prisonnières
- Lésions physiques par la violence dans ce qui est opérationnels
- Limitation à l'exercice de la médecine

ATTENTION SANITAIRE VOLONTAIRE

À partir du délogement des organisations des enseignants, produit le 14 juin 2006, beaucoup de personnes appartenant au secteur sanitaire (médecins généralistes

et spécialistes, infirmiers, étudiants de médecine et volontaires) ont vu la nécessité de former des brigades médicales et ont organisé des postes d'aide pour s'occuper à la population qui était blessée pendant les confrontations. Il doit être souligné que

beaucoup des médecins impliqués dans ces brigades utilisent leurs propres équipements de diagnostic, quand ils disposent d'une consultation privée, et aussi nous devons dire qu'une grande partie de la société de Oaxaca a offert son appui à ces brigades médicales en portant tout type de matériel sanitaire pour rendre possible

les soins nécessaires. Ces brigades médicales ont compté dès le début avec la confiance de ceux vers qui ils se rendaient et entre lesquelles se trouvaient des personnes qui souffraient des traumatismes crano-encéphaliques et y compris des blessés de balle, bien que la majorité des cas aient été des lésions légères qui ont pu adéquatement être traitées. On doit souligner, également, que les médecins volontaires déclarent avoir souffert une criminalisation par le fait de s'être occupés de personnes qui se déclaraient membres de l'APPO. Le personnel sanitaire interviewé a dénoncé que les intimidations ont été aussi effectuées par des stations émettrices de radio de la ville et qu'elles sont devenues des agressions directes sous forme de tirs.

Nous devons souligner, d'autre part, qu'une partie des témoignages offerts à la CCIODH font penser qu'il existait une certaine réticence de la part de la Croix Rouge à ce qu'il existe ces services médicaux volontaires rendus par les brigades et surtout, à ce que ces services soient identifiés par un symbole consistant en une croix rouge. La CCIODH a constaté, à travers les témoignages, qu'il y a eu un grand nombre de blessées pendant le conflit et que l'attention sanitaire s'est produite, majoritairement, dans les postes d'aide et non dans les institutions officielles ou dans les installations de la Croix Rouge.

2. LES INSTITUTIONS OFFICIELLES

La CCIODH a reçu un grand nombre de témoignages de plainte et se plaint de l'intérêt des institutions officielles qui sont à charge de l'attention sanitaire à Oaxaca. Ces dénonciations et plaintes venaient, tant des personnes directement touchées, que de travailleurs de santé et membres d'organisations non gouvernementales et civiles.

On a dénoncé qu'il y a eu des ordres verbaux depuis le Secrétariat de Santé pour qu'on ne s'occupe pas des membres d'organisations civiles dans les hôpitaux et ceci revint de manière négative dans toute la société civile de Oaxaca. Ces faits peuvent constituer une abandon de l'accomplissement d'obligations sanitaires dans des cas d'urgence. Également les personnes qui allaient à ces services se trouvaient avec des installations entourées de forces de sécurité qui pouvaient procéder à leur détention, ce qui conformait une mesure dissuasive d'utilisation des services publics.

3. Croix Rouge

la CCIODH a pu rassembler beaucoup de témoignages de plaintes sur l'activité de la Croix Rouge. De fait nous pouvons dire qu'il a été une des institutions qui a obtenu le plus de plaintes dans les entrevues effectuées par cette commission. La majorité des plaintes se basent le refus de la Croix Rouge de s'occuper des blessés, déjà depuis le 14 juin, ces refus ont créé une méfiance des personnes envers cette organisation, mais même ainsi ils affirment qu'on continue à leur demander de s'occuper de ceux qui en ont besoin

et on ne lui a jamais refusé l'entrée ni le passage pour pouvoir s'occuper des blessés. Celui-ci, toutefois, est un des arguments utilisés par l'organisation pour

justifier son absence à certains moments où elle leur a été nécessaire. Selon la Présidente du Conseil Local de la Croix Rouge mexicaine il n'existait pas de sécurité pour qu'ils puissent envoyer leur personnel volontaire.

On présente ensuite une sélection de témoignages à partir de la perception des interviewés sur l'attention de la Croix Rouge et les demandes de la société civile.

4- ATTENTION SANITAIRE ET TRAITEMENT DES PRISONNIERS ET DES PRISONNIERES

La CCIODH considère que le service médical dans les pénitenciers n'est pas suffisant pour s'occuper adéquatement des personnes qui y sont arrivées, et spécialement, des personnes avec des lésions graves. La CCIODH a eu la possibilité de parler avec un infirmier et un docteur du pénitencier de Tlacolula. Dans les autres prisons que cette commission a visitées il n'y a pas eu de temps pour interviewer les services sanitaires, étant donné le retard dans le processus d'entrée dans le pénitencier provoqué par les autorités ou le fait que le médecin ne se trouvait pas dans le pénitencier. Le docteur du Pénitencier de Tlacolula a été interviewé par téléphone et a confirmé que sont arrivées 93 personnes dans la nuit après le 25 novembre. Tous sont passés par une révision médicale. Elle travaillait et, étant donné les circonstances, sont arrivés deux médecins de l'extérieur.

La Commission dispose de la documentation qui crédite que le témoin suivant avait déjà quatre côtes cassées, fait qui a été confirmé par des (plaques?) du thorax prises après qu'il ait été relâché du pénitencier de Nayarit. Il a seulement reçu des calmants faibles et insuffisants pour pallier la douleur. On ne lui a jamais sorti de radiographies pendant les quatre semaines où il a été détenu. La CCIODH peut constater qu'il y a eu des cas de négligence médicale : retard excessif dans les soins, réexamen insuffisant et superficiel. Un des cas les plus clairs est celui d'un prisonnier avec flaque pulmonaire causée par rupture de côtes. Cette personne n'a pas été soignée à temps et la tardiveté a été la raison qu'elle doive finalement passer par une chirurgie plus grande, Thoracotomía dxt, pour évacuer l'hématome et étant donné ceci elle a une cicatrice récente de quelque 25 cm dans le côté gauche du thorax. Cette information a été vérifiée par des (plaques?) récentes, notes du médecin particulier et la CCIODH a examiné en outre le dossier du pénitencier de Tlacolula qui confirme que le patient est arrivé le 2 novembre et a été transféré à l'Hôpital Civil le 4. Nous devons souligner la gravité de ces faits, puisqu'une flaque pulmonaire est une condition sanitaire grave et peut amener des conséquences si elle n'est pas traitée de manière immédiate.

L'attention médicale dans les pénitenciers a été insuffisante, l'approvisionnement insuffisant de d'analgésiques malgré les multiples lésions a pu être constaté, le manque de matériel médical pour effectuer une assistance adéquate, ainsi que l'absence d'explorations médicales effectuées par des spécialistes. D'autre part, nous devons souligner que les prisonniers et les prisonnières ont été soumis à des vaccinations et à des tests sanguins sans être informés des motifs pour effectuer ces essais. Nous pouvons dire que, à certains moments, le manque d'assistance médicale ou, l'utilisation insuffisante des moyens disponibles, a été utilisé comme punition vers ceux qui ont été attaqués et/ou arrêtés. Pour tout cela, on a aggravé les conséquences de la violence qui avait été déjà exercée. La CCIODH a constaté, dans les visites dans les différents pénitenciers, quelques

différences entre les pénitenciers fédéraux et étatiques. Ces différences se sont manifestées par les témoignages en ce qui concerne le traitement donné aux prisonniers. Comme la majorité de prisonniers et d'ex-prisonniers que nous avons interviewés était passé par les deux types de pénitenciers, ils peuvent établir quelques comparaisons claires effectuées par eux-mêmes. Le traitement dans le pénitencier de Nayarit (prison fédérale) a consisté en des violations systématiques des droits humains pendant tout le temps de séjour des témoins, d'un autre côté les témoignages relatifs au traitement reçu dans le pénitencier de Tlacolula (prison étatique) font penser que la proximité avec les familles et d'autres éléments ont rendu propice un traitement plus adapté à la loi.

Cette différence de traitement est aussi observée dans le traitement médical dans les prisons et pas seulement dans les agressions qu'ils ont subies et qui sont attribuées aux gardes de ces centres.

Une personne, de 50 années, qui souffrait de diabète en arrivant au pénitencier Nayarit, s'est évanouie en raison d'un coma diabétique produit étant donné le manque de repas et à l'absence de médicament pendant deux jours. Cette personne est diabétique depuis de nombreuses années et a développé des complications, dont une neuropathie. Étant donné sa maladie, les lésions dont il souffre guérissent très lentement et, quand cette commission l'a examiné, il avait encore des blessures dans les jambes qui n'avaient pas guéri et présentaient de croûtes cinq semaines après les coups. Nous croyons important de souligner aussi que, tant les prisonniers que les ex-prisonniers déclarent que dans le pénitencier de Nayarit ils avaient des problèmes de santé produits par l'alimentation fournie, tant par la qualité que par la quantité insuffisante de cette dernière.

La CCIODH a pu constater aussi des irrégularités dans les reconnaissances médicales qui constituent une violation du Protocole d'Istanbul, puisque pendant les reconnaissances médicales qui ont été effectuées aux prisonniers et aux prisonniers il y avait des policiers présents.

4.6 EFFETS PSYCHO-SOCIAUX INDIVIDUELS, FAMILIAUX ET COMMUNAUTAIRES

Dans ce paragraphe une analyse est effectuée, depuis une perspective psycho-sociale, des éléments les plus significatifs. Les points suivants sont pris en considération :

1. Caractéristiques de l'action de l'État depuis une optique psycho-sociale
2. Impact individuel et familial
3. Impact social et communautaire
4. Formes de résistance

On a effectué une analyse qualitative en profondeur des entrevues effectuées par la Commission avec chacun des acteurs impliqués dans les événements. Des éléments clef ont découlé de cette analyse, tant du point de vue des mécanismes, tactique et stratégie de contrôle de la population par des voies qui violent des droits fondamentaux de la personne, que des conséquences que cela peut avoir sur les habitants de la ville.

On a évalué les témoignages enregistrés auprès des populations et entre les citoyens de la ville d'Oaxaca, et spécialement ceux des prisonniers et prisonnières des pénitenciers municipaux, d'états et fédéraux (Tlacolula, Cuicatlán, Cosolapa, Matamoros et Miuhatlán), où la Commission a pu

rassembler un nombre très élevé de dénonciations pour mauvais traitement et torture tant lors des processus d'arrestation, transfert et prison, que pendant le temps passé en prison préventive dans la cellule.

En tenant compte du fait que le nombre de personnes détenues et emprisonnées dépasse les deux cent et que le conflit a déjà provoqué 23 morts, et qu'un grand nombre de personnes sont « dissimulées » et/ou en situation de déplacés internes (IDP), les fragments d'entrevues qui exemplifient les faits représentent à peine une petite sélection ayant valeur de témoignage de toutes les voix qui sont d'accord pour signaler un fait déterminé. Les agressions et les opérations ont constitué des formes d'agression massive, non-discriminée et disproportionnée à l'encontre de l'ensemble de la population et les pages qui suivent sont une tentative d'ordonner, sous un angle psycho social, les éléments qui la composent. Un processus postérieur de récolte de témoignages humains et affectifs sera nécessaire afin qu'il permette une reconstruction de la mémoire historique des faits à partir du regard de ceux qui les ont vécus.

Les faits qui se sont produits à Oaxaca depuis le mois de juin sont un maillon de plus d'une stratégie à laquelle se rattache une stratégie juridique, policière et militaire, des composants psycho sociaux et communautaires dont l'objectif est de réussir à contrôler, intimider et démobiliser sur le plan social la population civile.

4.6.1 STRATÉGIE DE DOMMAGE PSYCHO -SOCIAL

L'État a utilisé dans les opérations contre la population civile des tactiques qui maintiennent une cohérence avec celles employées lors d'opérations semblables et déjà décrites dans le rapport précédent de cette commission sur les faits de San Salvador Atenco. Le parallélisme existant entre les deux situations s'avère particulièrement préoccupant en ce qui concerne les points suivants :

- Opérations démesurées avec structure, tactiques et mode opératoire militaire contre une population civile
- Détection massive
- Prisonniers sélectifs
- Démobilisation sociale
- Rupture de la confiance et diffusion de la peur
- Effet d'exemple à caractère symbolique
- Stratégie de communication médiatique
- Actions des renseignements généraux
- Fracture économique

OPÉRATIONS DÉMESURÉES AVEC STRUCTURE, TACTIQUES ET MODE OPÉRATOIRE MILITAIRE CONTRE LA POPULATION CIVILE

Il s'agit d'opérations :

- a) Délibérées et planifiées avec beaucoup d'antériorité.
- b) Coordonnées entre les différentes instances (militaire, policière et judiciaire) dans le but d'effectuer des détentions et de mettre en prison des activistes et des personnes précises des mouvements des citoyens, préalablement identifiées lors d'enquêtes menées par les renseignements généraux.

Avec des actions de répression non-discriminée à l'encontre de l'ensemble de la population, touchant de la même façon hommes, femmes, enfants et anciens.

Délibérément terrorisantes et disproportionnées compte tenu des moyens utilisés : hélicoptères, gaz lacrymogènes, déploiement policier, parage de la population, utilisation d'armes à feu...

- **DÉTENTION MASSIVE**

Plusieurs centaines de personnes sont arrêtées pendant l'opération avec force violence et disproportion des moyens. Pendant le transfert elles endurent mauvais traitements et vexations à caractère intimidant et punitif (voir ce qui suit) pour être libérées de façon sélective et sans que les charges qui pèsent contre elles ne soient retirées.

- **DES PRISONNIERS SÉLECTIFS**

Il reste un noyau réduit de personnes (un peu plus de 20 dans le récent cas d'Atenco, 10 personnes dans le cas d'Oaxaca en tant que prisonniers de longue durée, on pourrait donc les considérer comme des otages politiques. Ceux-ci sont emprisonnés dans des pénitenciers de moyenne et haute sécurité sans accusation formelle et avec enfermement prolongé sans dénonciation.

- **DÉMOBILISATION SOCIALE**

Les revendications sociales du mouvement seraient diluées parce qu'à l'effet d'intimidation du dispositif sur l'ensemble de la population, s'ajoute le manque de direction associée aux détentions massives et le caractère d'exemple du mauvais traitement et la torture pour le reste de la population. À partir de ce moment la principale revendication du mouvement social deviendra la suivante : obtenir la libération des prisonniers politiques, et de cette façon dans le même temps, les revendications originales perdent de leur force.

Les témoignages suivants documentent les trois aspects précédents :

- **RUPTURE DE LA CONFIANCE ET DIFFUSION DE LA PEUR**

La stratégie qui consiste à effectuer les détentions initiales de façon aléatoire et la manière arbitraire avec laquelle on maintient postérieurement ou non la population en détention, unie aux stratégies de création et de diffusion de rumeurs, aux menaces et dénonciations sélectives cherche à :

- a) Inhiber la participation.
- b) Produire des sentiments de méfiance entre personnes participant aux mouvements sociaux et citoyens.
- c) Déboucher sur un isolement et une privatisation du dommage subi par les victimes.
- d) Miner les formes de solidarité entre voisins.

- **EFFET A VALEUR D'EXEMPLE DE CARACTÈRE SYMBOLIQUE**

Les opérations agissent sur les mouvements ou les Communautés qui, par leurs caractéristiques ou dimensions, avaient acquis une valeur symbolique et avaient acquis une valeur de référence pour d'autres mouvements sociaux. On cherche un effet multiplicateur en agissant sur les expressions organisées de la citoyenneté.

- **STRATÉGIE de COMMUNICATION MÉDIATIQUE**

- le message, diffusé depuis des organes de gouvernement, du fait qu'il s'agit de :

- a) Une action inévitable pour faire face au chaos
 - b) Avec une criminalisation des personnes participant dans les mouvements sociaux sous la considération explicite ou implicite d'expressions liées au concept de terrorisme.
 - c) Présentation avec une minorisation extrême des dommages causés face aux caractéristiques et à la violence de l'agresseur.
 - d) La nécessité de restaurer l'ordre parce que la majorité de la population le demandait.
 - e) La présentation des agresseurs comme victimes : Les soldats et les militaires ont été attaqués par la population et ont dû répondre à cette agression.
- Les moyens de communication officiels centrent le débat sur l'action violente du mouvement social et la réponse du maintien de l'ordre, occultant du débat les problèmes qui ont été à l'origine du conflit.

• ACTIONS DES RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Avant et après les opérations, caractérisées entre autres aspects par le contrôle des moyens de communication, on fait suivre et on menace les chefs communautaires, les journalistes, les défenseurs de la DDHH et on assiste à l'utilisation de groupes paramilitaires comme forme de contrainte et de menace (voir les paragraphes spécifiques de ce rapport sur chacun de ces aspects).

• RUPTURE ÉCONOMIQUE

Les actions incluent un important composant économique : perte des maisons, des moyens matériels de travail, perte des postes de travail et rupture du tissu économique. Ces actions auraient comme objet d'approfondir l'effet d'immobilisation sociale par la nécessité de reconstruire les éléments de survie économique des personnes et des groupes victimes. La pauvreté qui a été à l'origine du conflit et a donné naissance à l'organisation des citoyens, se transforme ainsi en instrument qui accroît le contrôle de cette dernière.

En somme, dans une perspective psycho sociale, les actions ordonnées par les autorités politiques ont pour but d'être érigées au statut de faits à valeur d'exemple, dont la brutalité et la violence extrême resteront dans la mémoire collective de la population pendant des années. Le but poursuivi par l'État, lors des opérations effectuées à Oaxaca et sur la base des centaines de témoignages rassemblés et des avis des autorités et des fonctionnaires est que ce soient la peur, la perception constante de menace, la méfiance, l'apathie et la non participation aux affaires politiques qui s'installent dans la formation de l'imaginaire social des habitants de Oaxaca.

L'objectif des opérations ce n'est pas de rétablir l'ordre, mais d'aller bien au-delà et de chercher une forme de paralysie et d'immobilisation sociale, de rompre le tissu social et de favoriser l'affrontement et la méfiance entre des secteurs de la population. Une fois la communauté divisée et fragmentée, confrontée à des problèmes économiques, il est plus simple de la contrôler socialement. Les caractéristiques de l'opération et ses conséquences dans les termes décrits, unies à la tactique de communication citée réussissent à engendrer un phénomène de polarisation et d'affrontement social qui conduit à isoler et stigmatiser les personnes qui auront pris part aux mouvements des citoyens.

À la fin, le cercle se referme quand la polarisation et l'affrontement réussissent à produire un rejet de la part de la population, non directement impliquée dans le

conflit, à l'encontre des revendications sociales des groupes mobilisés au tour de leur problématique.

4.6.2 TECHNIQUES POLICIÈRES UTILISÉES LORS DES OPÉRATIONS

On a décrit les caractéristiques générales des opérations sur l'ensemble de la population. Mais quelques éléments spécifiques des techniques policières liés spécialement aux arrestations et aux interrogatoires méritent d'être soulignés. Nous nous centerons sur :

Le moment de l'arrestation.

- Arrestation de passants non-discriminée dont l'utilisation est généralisée, et va à l'encontre du droit, usage de la force physique et des armes à feu à l'encontre de la population.
- Menaces de mort, simulacres d'exécution et humiliations.
- Transfert dans des conditions d'entassement, soumissions à des vexations et des raclées, avec restriction des mouvements et sous des menaces.
- Pendant et après la détention
- Torture telle que l'entendent les termes de la Convention Internationale contre la Torture.
- Humiliation, mauvais traitement et vexations.
- Abus sexuel et viol selon les termes de la définition du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (ACNUR).
- Impunité.

MOMENT DE L'ARRESTATION

■ ARRESTATION NON-DISCRIMINÉE DE PASSANTS AVEC UTILISATION GÉNÉRALISÉE ET CONTRE LE DROIT DE LA FORCE PHYSIQUE ET D'ARMES À FEU A L'ENCONTRE DE LA POPULATION

■ MENACES DE MORT, SIMULACRES D'EXÉCUTION ET HUMILIATIONS

■ TRANSFERT DANS DES CONDITIONS D'ENTASSEMENT, SOUMISSION À DES VEXATIONS ET À DES RACLEES, AVEC RESTRICTION DES MOUVEMENTS ET SOUS DES MENACES

Du point de vue juridique, commet le délit de torture l'agent public qui, dans le cadre de ses attributions infligera à une personne des douleurs ou des souffrances graves, qu'elles soient physiques ou psychiques afin d'obtenir d'une personne torturée soit une troisième information soit une confession, ou la punir pour un acte qu'elle aura commis ou qu'on la soupçonnera d'avoir commis, ou la contraindre pour qu'elle adopte ou cesse d'adopter une conduite déterminée.

Du point de vue juridique commet le délit d'abus sexuel celui qui par la violence ou la menace ou en faisant usage de son pouvoir se livre à des contacts physiques à caractère sexuel. Du point de vue juridique, commet le délit de violation sexuelle celui qui avec violence ou sous la menace grave, pénétrera sexuellement un autre par voie vaginale, ou anale ou buccale soit en introduisant des objets, soit en introduisant des parties du corps.

• IMPUNITÉ

La torture a pour but final, d'aboutir à l'anéantissement de l'identité personnelle du torturé. Le traitement deshumanisant, l'absurdité des normes, l'absence de références temporelles, physiques et sensorielles, le manque de défense et les

routines constantes de soumission arbitraire cherchent un processus de démolition de ses traits identitaires, une annulation qui laissera l'espace vide pour qu'apparaisse une nouvelle identité qui intériorise les valeurs de celui qui torture. La torture est utilisée comme un instrument de pouvoir et de contrôle social par des fonctionnaires de l'État.

4.6.3 EFFETS AU NIVEAU INDIVIDUEL

Les éléments décrits ont laissé des séquelles graves chez la majorité de survivants. Sans vouloir entrer dans l'analyse détaillée, ce qui dépasse le contexte de ce rapport, il convient certes d'indiquer certaines des conséquences les plus notoires et qui apparaissaient de manière répétée chez les personnes interviewées en ce qui concerne :

- Effets individuels.
- Conséquences de l'arrestation, transferts, torture et prison.
-

EFFETS INDIVIDUELS

Les effets individuels et les séquelles les plus significatives chez les personnes survivantes se résument ainsi :

- Incertitude et insécurité.
- Désorientation.
- Confusion.
- Claustrophobie et angoisse devant des espaces fermés.
- Incrédule devant les faits et incapacité d'en dégager une logique et de réagir.
- Sensation de débordement physique et psychologique.
- Sensation de vulnérabilité.
- État d'alerte permanente.
- Sentiments de culpabilité dû au fait de ne pas pouvoir prendre soin de ses parents ou de ne pas avoir de leurs nouvelles.
- Indignation et rage contenue.
- Tendance à l'isolement, isolement et aliénation mentale des autres.
- Peur face aux plus petites stimulations.

La valeur traumatique des faits dérive de :

- La confluence d'un fait réel, de dommages physiques et psychiques.
- L'intensité de l'expérience d'horreur et la sensation d'emportement qu'elle suscite.
- La perception de manque de défense et la tentative de privation totale des mécanismes de contrôle et de résistance de la personne.
- La toute-puissance/impunité de celui qui l'exerce.
- La dénégation de l'événement depuis l'extérieur : « personne ne sait ce qui t'arrive, personne ne va te croire. »

CONSÉQUENCES DE L'ARRESTATION, DES TRANSFERTS, DE LA TORTURE ET DE LA PRISON

Les conséquences chez les personnes interviewées qui sont passées par des situations d'arrestations, transferts, tortures et prison, se manifestent ainsi :

- Souvenir traumatiques.
- Anxiété, Insomnie, sensation de blocage. Hyperactivité constante.
- Peur.

- SOUVENIRS TRAUMATIQUES

Les souvenir traumatiques impliquent de retourner constamment à la situation traumatique et ne pas pouvoir s'en échapper, pensées intrusives (la personne voit constamment des images de ce qui est arrivé, celles dont on ne peut se libérer et qui sont très angoissantes) et la pensée circulaire.

- ANXIÉTÉ, INSOMNIE, SENSATION DE BLOCAGE. HYPERACTIVITÉ CONSTANTE.

- PEUR

Ce qu'il y a de plus profond, ce qui est significatif, ce ne sont pas les symptômes, mais les dommages causés à la personne, la manière dont cela affecte sa manière de voir le monde, dans la confiance de base en un monde logique, dans la vision d'elle-même et dans l'identité personnelle elle même qu'on a essayé de remettre en question par le biais d'expériences de dénigrement et des tentatives de dislocation personnelle. Dans la remise en question de ce qui constitue la partie la plus intime de la manière que chaque personne comprend la vie et établit des relations avec les autres, c'est un dommage profond et dont les conséquences sont difficilement prévisibles.

4.6.4 EFFETS au NIVEAU FAMILIAL

Les familles ont été gravement touchées par ces faits. Avec les hommes arrêtés, dissimulés ou déplacés par la violence, les femmes doivent ajouter aux difficultés économiques, la surcharge d'assumer davantage de rôles. Il y a une réorganisation autour des nouvelles circonstances et pour citer seulement certaines des situations familiales les plus répétées : à Oaxaca, comme cela s'est produit à San Salvador Atenco, apparaissent des familles monoparentales, rupture économique, pertes de travail, enfants qui ont dû aller vivre avec les grands-parents ou les oncles, désagrégation et affrontement dans la famille pour des différences idéologiques exacerbées depuis l'extérieur, etc.

La faillite de l'économie domestique ne doit pas être vue comme un fait accidentel. Retourner à maison est un soulagement pour la famille, et en même temps le moment où on dresse le bilan de ce qui s'est produit, pendant lequel on parle et pendant lequel l'expérience traumatique de la victime directe se répercute dans l'interaction familiale et les liens qui existent.

Sous une optique familiale, on identifie les casuistiques suivantes qui ont été certifiées :

- Ignorance de l'endroit où se trouve le parent. Recherche de disparus.
- Menaces quand ils essaient de soutenir leur parent.
- Conditions de la détention avec un impact sur la famille :
 - a) Impossibilité de communiquer avec les prisonniers.
 - b) Transfert hors de l'État de Oaxaca.
- Rupture Économique :
 - a) Déstructuration familiale.
 - b) Femmes chef de famille, devant trouver des ressources.
- Mauvais traitement des Mineurs :
 - a) Arrêtés et emprisonnés.
 - b) Utilisation de violence physique contre eux.

■ IGNORANCE DE L'ENDROIT OÙ SE TROUVE LE PARENT - RECHERCHE DES DISPARUS

■ CONDITIONS DE LA DÉTENTION AVEC UN IMPACT FAMILIAL : IMPOSSIBILITÉ

■ DE COMMUNIQUER AVEC LES PRISONNIERS. TRANSFERT HORS DE L'ÉTAT DE OAXACA

■ MENACES QUAND ILS ESSAIENT DE SOUTENIR LEUR FAMILLE

■ RUPTURE ÉCONOMIQUE : DÉSTRUCTURATION FAMILIALE ; FEMMES CHEFS DE FAMILLE DEVANT TROUVER DES RESSOURCES

■ MAUVAIS TRAITEMENT A L'ENCONTRE DES MINEURS : ARRETÉS ET EMPRISONNÉS ; UTILISATION DE VIOLENCE PHYSIQUE CONTRE EUX

Tout cela peut générer de la peur, des conduites régressives, un sentiment d'abandon en ce qui concerne le père ou la mère déplacé ou arrêté.

On a décrit la stratégie employée lors des opérations et les possibles conséquences qu'elle pourrait avoir sur la population. On cherchait à transformer un narrative collective basée sur une image de Communauté unie et en résistance, dans un narrative collective de victimes, de désunion, avec des caractéristiques communes bloquant toute initiative future.

Actuellement on observe comment dans la ville, les quartiers, les communes et les communautés on vit un climat de peur, de méfiance entre les voisins. Des situations de confrontation et de division voient le jour dans les milieux familiaux, du travail et sociaux. Différents éléments développés précédemment dans le rapport (comme l'activité des tueurs, des « nervis », des civils armés sans uniformes, la présence d'infiltrés, le maniement et le contrôle de l'information cherchant à imposer des versions alternatives des faits qui se sont produits etc.) ils ont favorisé la division et la méfiance débouchant ainsi sur des extrémités de haute violence et de haine inconnues à Oaxaca par le passé à leurs niveaux actuels.

L'existence de signalements et d'accusations et l'incitation à la violence par différents acteurs simultanément avec la répression, la désinformation et les rumeurs provoque un «imaginaire » de ce qui s'est produit, où ce qui est réel, ce qu'on a entendu et ce qu'on a reconstitué se mélangeant engendrant peur, pression et paralysie.

4.6.5.1 MÉFIANCE INSTITUTIONNELLE

Au niveau social, la grave détérioration et la méfiance que les gens ont dans les institutions, mettent gravement en danger la participation démocratique. Vu le haut degré de violence sociale régnante il est possible que la stratégie de contrôle social employé finisse par produire des réactions de plus grande intensité et de violence. Cette méfiance dans les institutions et l'impunité avec laquelle agissent les institutions impliquées dans les faits décrits dans ce rapport, fait que les portes du dialogue soient entrain de se fermer.

4.6.5.2 ABSENCE de DÉNONCIATIONS MASSIVES

Malgré la gravité des faits rassemblés dans les témoignages enregistrés par la commission, le fait qu'il n'existe pas de dénonciations judiciaires de la part de la population frappe énormément. La Commission a étudié ce fait de façon spécifique.

Certaines des raisons suggérées par la population d'Oaxaca lors des entrevues et des témoignages pour ce qui est de ne pas recourir à la justice ordinaire sont :

- Manque de confiance dans le système judiciaire et spécialement le Ministère Public.
- Opinion concordante sur l'impunité comme norme de l'état.
- Absence de traducteurs dans la majorité des instances du système judiciaire à Oaxaca.
- Peur des représailles et des menaces de la part des agresseurs.
- Conviction de ce que même si, hypothétiquement, les responsables étaient jugés et condamnés, ils seraient libérés en peu de temps, d'où la possibilité que ceux qui sont mis en cause ou leurs parents endurent des actes de vengeance.
- Durée et coût économique élevé des procédures judiciaires (avocats, frais de déplacement pour se rendre en ville pour des personnes parfois extrêmement pauvres...).
- L'obligation pour la victime d'apporter elle-même les preuves du délit quand devant l'importance des faits repris dans ce rapport ce devrait être au Ministère Public de faire des recherches, avec toutes les ressources dont il dispose, les accusations et les dénonciations.

4.6.6 STRATÉGIES D'AFFRONTEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Face à une situation vécue qualifiée d'extrême, nous observons que collectivement et individuellement il existe, malgré la stratégie mise en oeuvre, un haut niveau de solidarité, qui permet d'anticiper une certaine capacité de récupération et de renforcement important. Il existe des éléments de dignité dans des situations qui doivent être considérées comme extrêmes par leur virulence et leur gravité, tant au niveau des personnes qui prennent part socialement qu'à celui de l'ensemble des citoyens.

TÉMOIGNAGES CHAPITRE 4

Témoignage 3

«J'étais là, sur le piquet de grève, oui, j'ai vu comment ils nous ont attaquées..., sans pitié : des enfants frappés, des compagnes institutrices enceintes ont avorté [...] le 14 juin a vraiment été une expérience terrible pour nous. Ça a été l'agression totale. Nous étions entrain de dormir, nous nous reposions, quand ils nous sont tombés dessus sans pitié, pas vrai ? En hélicoptère depuis le ciel, au sol avec des chevaux, avec des chiens, avec des matraques, des coups de feu... Ce fut quelque chose de terrible. Il y a des témoignages, ils sont là. Il y a des centaines et des centaines de témoignages, en ce sens, beaucoup, beaucoup. Je crois que le 14 juin a été le moment et la date, qui ont permis à notre peuple de s'unir, et d'exiger à partir de ce moment le départ d'Ulises Ruiz Ortiz [...] »

Témoignage 60

« Le 14 juin, nous nous sommes retrouvés sur place quand l'agression a commencé. J'ai pu voir moi-même en particulier, et je peux même dire d'emblée qu'il y a eu des tirs avec des armes à feu sur le Zocalo de la ville de Oaxaca. Il y a eu plusieurs tirs d'arme de feu, et j'ai vu de mes yeux vu un des deux avortements qui se sont déclenchés là. Je n'ai pas les éléments précis. Enfin, plus exactement, nous n'avons pas obtenu avec précision toutes les données de l'agression policière de ce jour là. Et cela pas seulement parce qu'il s'est agi d'une action concertée entre la police de l'état et les corporations policières, mais parce ce

sont des tueurs qui ont coordonné, ceux que nous appelons ici des « porros », qui sont des sicaires essentiellement universitaires qui ont pris part à cette agression. Eux en coordination avec des policiers tant de la police étatique, préventive, ministérielle et de quelques communes, comme celle d'Oaxaca, de la police d'Oaxaca de Juárez, de la police de la commune de Santa Lucia, de la police d'autres communes avoisinantes qui sont fondamentalement du PRI. Et pour dire tout ce que je sais, un des avortements que j'ai vu de près bien que ce soit d'autres compagnons qui ont levé une enseignante. C'était une enseignante et ils l'ont transportée à l'hôpital. »

Témoignage 325

« Eh ben, donc j'étais dans la rue [...] il y avait là une dame qui m'accompagnait une dame qui vend pain sur le marché 20 de Novembre. Elle cheminait avec son panier sur la tête, avec du pain, lorsque une fois arrivés à l'angle de la rue San Juan de Dios, nous avons entendu le bruit de l'hélicoptère. Nous nous sommes mis à regarder vers le haut, et nous avons vu l'homme, il était entrain de lancer des bombes de gaz lacrymogène. Si je n'avais pas levé les yeux, je ne serais plus en vie parce que cette bombe venait droit sur ma tête, et j'ai mis la main, et elle m'a atteint sur la main, et c'est alors que la bombe de gaz lacrymogène s'est déviée.

En effet presqu'à la hauteur du clocher, bien bien bas [je parle de l'altitude de l'hélicoptère] alors sur le moment je n'ai pas senti la douleur, j'ai senti une chaleur, mais ce qui m'a vraiment impressionné c'est de voir la dame tomber, elle a roulé et la dame avait la joue droite éclatée, on voyait ses dents, il y en avait plein partout, c'était... un égouttoir de sang. C'est... c'est à ce moment là qu'une dame m'a dit, « regardez Monsieur, regardez dans quel état est votre bras »... quand j'ai regardé mon bras droit, mon avant-bras droit, mes tendons y étaient accrochés. Eh, donc, c'était un trou... C'est ça, et effectivement c'était impressionnant, les personnes qui étaient là, m'ont aidé, là il n'y avait plus de conflit il n'y avait pas de policiers mais, seulement l'hélicoptère qui survolait.

Les rifles pour les bombes des balles de gaz lacrymogène, n'étaient pas pointés vers le sol comme il convient pour que les grenades glissent, mais dans ce cas elles visaient les personnes qui se trouvaient là. Tout comme pour l'heure à laquelle cela c'est passé, il était quatre heures du matin, il y avait des femmes, des enfants, des vieux, entrain de dormir [...]

Ça a été une répression brutale, sauvage, parce que nous avons bien vu comment les enfants qui étaient couchés sur le sol étaient frappés à coups de pied, pas vrai? Les camarades qui sont allée se réfugier dans les écoles, pour se protéger, les policiers sont arrivés et ont ouvert les écoles, ils les ont sorties, et... bon, ils les ont violées. »

Témoignage 365

« C'est pourquoi nous avons commencé à prendre part à la lutte depuis le 14 juillet, parce qu'ils répandaient les cocktails molotov depuis l'hélicoptère. »

Témoignage 243

« Il était six heures du matin, l'alerte était donnée à la radio, nous étions nombreux. La police de l'état entraînait déjà, ils nous ont dispersés et nous avons voulu sortir en courant, je suis allée chez ma sœur, ce fut horrible, nous étions encerclés, nous nous sommes pris par les bras et nous avons cherché une issue, mais nous n'en trouvions pas, pour nous cela a duré une éternité, la police me

saisit par les cheveux et je sors, nous continuons à courir et je trouve un petit bébé, il y avait des caméras du côté de la police, quand nous sommes sorties, un groupe venait avec des mouchoirs, nous pensions que c'était la police, mais c'étaient des compagnons, je suis partie avec des enseignants. Quand nous sommes parvenus à nous écarter de tout ça, le petit bébé pleurait beaucoup, alors nous avons pris le petit bébé et nous l'avons mise dans la maison, elle était très mal en point, nous lui avons donné du lait, nous lui avons mis les vêtements de ma petite-fille et nous l'avons amenée chez le médecin qui habite tout près, après midi, un autre camarade avait réussi à localiser la mère du bébé. Elle portait ses deux enfants et avec la fumée elle a perdu son petit bébé, après cela nous nous sommes réorganisés, nous avons communiqué par téléphones, nous sommes allés dans un autre quartier, il n'y avait plus rien de ce que nous avions laissé ils ont tout détruit, nous sommes retournés à une heure de l'après-midi. La policier avait tout emporté, c'était le 14, cela ne nous était jamais arrivé dans l'histoire de notre mouvement ... nous les Communautés nous n'allons pas bien, ça a été une répression terrible... »

Témoignage 89

« Une des infamies les plus grandes a été que l'on ne s'est pas occupé des blessés dans les hôpitaux, surtout s'ils étaient du mouvement, s'ils étaient des professeurs, s'ils étaient des citoyens, on ne faisait pas attention à eux. Il est arrivé que, à l'hôpital général qui appartient au secrétariat de santé, le directeur ait refusé de soigner les professeurs le 14 juin, au moment de la première agression brutale envers les professeurs. Lui, le directeur, il a refusé d'ouvrir les portes de l'hôpital général. Alors un groupe de camarades médecins et infirmiers se sont arrêtés, parce que c'étaient ceux qui travaillaient et ils lui ont dit qu'il avait l'obligation d'ouvrir les portes de l'hôpital. Et lors des attaques qui ont suivi, les hôpitaux au service du gouvernement ne s'occupaient pas des blessés. Et la Croix Rouge s'est transformée en un de plus, en un convoi de la mort, parce qu'ils ont utilisé la Croix Rouge pour se frayer un chemin à travers les barricades et les tueurs entraient derrière l'ambulance ou les gens entraient pour attaquer les barricades. Et il y a eu beaucoup de dénonciations à la radio, dans la presse, de l'attitude de la Croix Rouge, des ambulances de la croix rouge, parce qu'ils les utilisaient pour se frayer un chemin, entrer dans les barricades et attaquer.

[...] Une camarade qui travaillait au secrétariat de la santé est venue me voir sur le Zocalo, quand nous avions notre piquet de grève là-bas. Elle est venue me voir, elle est restée parler avec moi pendant une heure environ. Le lendemain on la menaçait déjà au bureau de la renvoyer si on la voyait à nouveau là, sur le Zocalo. C'est une camarade de confiance, elle n'est pas au syndicat mais elle était déjà menacée ensuite d'être renvoyée parce qu'on l'avait vue sur le Zocalo. Quelques médecins aussi qui sont de confiance, qui ont un contrat, soutenaient le mouvement de l'APPO et ils ont participé à peu près deux fois aux marches, pareil, quand ils sont retournés au bureau ils étaient déjà sur la liste de ceux qu'on allait probablement renvoyer, simplement parce qu'ils ont été vus dans le mouvement».

Témoignage 5

« À partir de ce moment là il n'y a plus de corporations policières et des groupes para policiers et paramilitaires se constituent. On a d'une part les groupes para policiers dirigés ouvertement par les commandements de niveau moyen et d'autre part les groupes paramilitaires et les tueurs alimentés par la partie la plus corrompue et décomposée des corporations en relation avec le petit trafic de drogue, en relation avec les « porros » qui contrôlent l'université, en relation avec les groupes de délinquants des quartiers... C'est de là que les groupes para policiers et ceux des tueurs ont tiré leur substance... et il y a des témoignages publics y compris venant d'eux même. C'est sur cette base là qu'on commence à lancer la première attaque, la première attaque contre le mouvement. C'est à partir de ce moment là que le climat de harcèlement s'accentue à l'encontre de la population et que le climat s'intensifie à Oaxaca, c'est à ce moment là qu'apparaissent les dites « Caravanes ou Convois de la mort », responsables de multiples agressions armées visant la population civile, certaines d'entre elles s'étant soldées par des décès. »

Témoignage 196

« [...] C'était dans des camionnettes de policiers ou parfois dans des voitures particulières avec des gens armés et prêts à tirer. Parfois c'étaient des tirs en l'air, parfois c'étaient des tirs sur la barricade. Alors, toi qui es dans une barricade, tu ne savais pas à quel moment quelqu'un pouvait arriver. J'étais là par exemple le jour où ils ont tué l'architecte, et justement, cela c'est passé à l'intérieur des barricades. Avant le décès de l'architecte, il y avait seulement les barricades qui protégeaient les lieux pris, c'étaient seulement des barricades de protection de la radio ou du bureau, c'est là seulement qu'il y avait des barricades, la ville était libre. C'est alors que ces escadrons se montrent ouvertement, ils commencent à tirer, ils tuent l'architecte.

[...] La radio elle-même informe qu'on vient de tuer par balles une personne à quelques pâtés de maisons de là.

[...] alors, il y a eu je ne sais pas, au moins 15 comptes-rendus de personnes car dans différents points de la ville assez éloignés les uns des autres, tout le monde avait vu deux voitures, un tsuru blanc et une autre voiture dont je ne me rappelle pas la couleur, rouge ?, sans plaques, pleines de policiers qui tiraient. Personne n'a pu dire clairement s'ils tiraient sur les gens, ou s'ils tiraient vers Dieu sait où mais ils tiraient.

[...] Et ce fut la première nuit qui il y a eu ce type de d'opération de l'escadron de la mort. »

Témoignage 89

« Cela c'est passé après le 14 juin, les convois de la mort. Donc c'était des camionnettes ou encore des véhicules particuliers. Ils ne portaient normalement pas de plaques, alors, ils avaient des vitres teintées, ils transportaient des armes et des gens habillés en civil. Alors, nous ne savions même pas qui ils étaient, mais ils passaient en tirant. »

Témoignage 2

« Ces convois de la mort qui avaient commencé à Oaxaca, agissaient même de jour, à la lumière du jour, c'était une caravane de quarante patrouilles, de quarante patrouilles de policiers ministériels, municipaux, celle-là des forces d'élite d'ici de la police de Oaxaca qui s'appelle OPOE, et UNIT commandé par Monsieur Vera Salinas, Aristeo Martínez et Moreno Riba. Ce sont eux qui commandaient cette caravane de la mort, mais en plus des quarante, des

quarante camionnettes, il y avait une équipe qui patrouillait à moto, des camions à benne circulaient, chargés de « porros » et de tueurs armés avec des longues armes comme des cornes de chevreau, ainsi en plein jour parcourant les principales rues et avenues de la ville d'Oaxaca. Alors les gens du peuple ce qu'ils faisaient étaient d'appeler immédiatement au téléphone pour contrôler : « ils vont ici, ils sont tant, ils font ceci, ils avancent lentement, parce que leur but était d'effrayer, de semer la terreur dans la population, pour que personne ne sorte ».

Témoignage 369

« [...] Ils ont tué à l'architecte Lorenzo San Pablo, ici dans la Colonia Reforma dans la rue Eucaliptos. A l'aube de cette nuit où ils l'ont tué, je dinais avec une autre personne dans la rue de Belisario Domínguez, dans une cafétéria. Nous dinions et il était approximativement onze heures et demi ou minuit lorsque je suis arrivé là, et après être resté un moment à dîner et causer avec une amie, à peu près une trentaine ou une quarantaine de camionnettes se sont arrêtées avec plus ou moins de policiers, entre des policiers de l'état, dont les camionnettes étaient bleues avec des numéros de patrouille, et quelques camionnettes blanches sans plaque de police ou quelque chose qui fasse comprendre qu'ils étaient des policiers de l'état. [...] Des policiers armés débarquaient, des gens en civil armés débarquèrent aussi, des gens en civil qui étaient habillés de façon ordinaire, certains portant des fichus, d'autres avec le visage recouvert. [...] Ils descendirent et ils avaient des caméras, ils enregistraient. Nous nous sommes rendus compte du fait qu'ils étaient de TV Azteca. Comme nous sommes restés là vingt minutes, pendant lesquelles nous avons parlé, j'ai fini de dîner tranquillement, mais nous sortions de temps en temps pour voir ce qu'ils faisaient, et quand nous avons considéré qu'ils étaient sur le point de sortir, ce que j'ai fait, j'ai attrapé la voiture que je conduisais et j'ai fait le tour, mais comme ils ne laissaient pas passer de ce côté de la voie vers le haut de la Colonia Réforma, disons dans la rue de Belisario Domínguez, nous sommes entrés par la même voie comme le faisaient toutes les voitures à ce moment là. Et quand nous sommes arrivés à deux pâtés de maisons là où se terminait la partie où il n'y avait pas de patrouilles, j'ai choisi de m'arrêter. Une fois là, deux minutes à peine se sont écoulées quand ils ont commencé à aligner les camionnettes en direction de [...] la Colonia Reforma. Dans cette rue, [...] je me suis laissée dépasser par les patrouilles, et après la voiture blanche que nous avions identifiée comme étant de TV Azteca, [...] nous avons collé à l'arrière de cette voiture avec celle que je conduisais, et une fois arrivés au niveau du magasin de fruits de mer à l'angle de la Colonia Réforma, [...] les camionnettes ont commencé à s'arrêter et nous, nous avons avancé d'un pâté de maisons parce que le véhicule de TV Azteca a avancé d'un pâté de plus... A ce moment le type de TV Azteca descend. Les policiers armés et les gens étaient déjà descendus, et les gens qui étaient habillés en civil avec des passe-montagnes ont commencé à pénétrer dans les entrées de rues, et ils ont commencé à entrer, et des policiers sont entrés tout de suite derrière mais apparemment il y avait comme un accord pour provoquer en ce sens, ou pour faire croire qu'il allait y avoir un affrontement là avec des gens ordinaires donc, selon nous. Et à ce moment, quand je me suis arrêté et que le type de TV Azteca avait déjà débarqué, les policiers ont commencé à lui donner des coups de pieds... [...] Il a été frappé sur le trottoir et de notre point de vue, l'agression a été motivée par la question d'arrêter l'enregistrement pour qu'ils aient le temps de mettre en scène les gens qui leur convenaient et que l'enregistrement ne commence pas à ce moment là mais plutôt après. Alors, nous avons fait le tour et

avons pris un peu de temps, ils ont frappé ces personnes sur le trottoir ... [...] au moment où nous faisions le tour, on entendait déjà des tirs cette nuit là. Il était déjà approximativement une heure du matin. On entendait des tirs rapprochés et nous nous avons fait le tour... il y a eu une autre voiture qui venait derrière nous et qui s'est approchée de nous à une distance d'environ un pâté de maison pour dire que lui aussi était un professeur et qu'on frappait le type de TV Azteca pour éviter aussi le fait qu'il se soit mis à enregistrer dès le début. C'est donc tout particulièrement cette scène que j'ai retenue parce que je l'ai vue personnellement.

[...] Il y avait des gens habillés comme ceux de la police préventive, en bleu, il y avait des gens habillés comme des officiers, même s'ils ne portaient pas la plaque d'officiers, mais ils sont habillés en noir, ont des bottes... ce qu'utilise un policier. Et il y avait des gens armés qui étaient habillés en civil, ils portaient des armes... Bon, je considère que ce sont des R15, ou des choses de ce type, non ? Ce d'après ce que je connais, parce que je ne connais pas plus en matière d'armes. De longues armes... »

Témoignage 194

« Et nous nous rentrions déjà à la maison quand on entend le bruit d'une ambulance, la sirène d'une ambulance. Il s'est retourné et m'a dit « regarde, une ambulance, je vais leur ouvrir le passage. Je vais aider à ouvrir le passage', dit -il, « pour que l'ambulance passe ». Je lui dis « laisse tomber, puisqu'il y a déjà plus de gens ici » « il n'en fait rien parce que la majorité ce sont des femmes » Eh oui, la majorité étaient des femmes. Alors il s'est mis à courir avec ténacité. Il m'a dit « attend-moi là ... vas-y, je te récupère dans un p'tit moment » et je me suis arrêtée, j'ai vu comme il s'est mis à courir pour aller ouvrir le passage à l'ambulance mais, une fourgonnette est passée devant l'ambulance, elle a brisé les barricades aux cris de « vive Ulises ! », ça, c'est ce qu'on m'a dit, je ne l'ai pas entendu de mes propres oreilles parce que j'étais loin. Et ils ont commencé à tirer. Quand j'ai entendu les tirs je me suis éloignée, et lui, j'ai vu qu'il s'est mis à courir pour ouvrir le passage à l'ambulance, mais comme il y avait beaucoup d'arbres, il faisait déjà sombre, non, je n'ai donc pas vu par où il est passé. Et ça, et quand j'ai entendu qu'ils ont crié j'ai voulu y aller mais la camionnette arrivait à toute vitesse et elle tirait des balles, alors ce que j'ai fait, j'ai rebroussé chemin pour attendre que cela se passe, mais vue sa vitesse je n'ai même pas pu voir le visage de ceux qui étaient à bord de la camionnette. J'ai seulement vu qu'ils étaient 4 et qu'ils allaient à toute vitesse vers la barricade et ce faisant, ils riaient» .

Témoignage 21

« Nous ne savons pas d'où sortent deux camionnettes, une nous barre le passage, une autre voiture en fait de même, et immédiatement, ils pointent leurs armes sur le camarade [...] et le camarade [...] ... La porte s'ouvre, on entend des cris « descendez, salauds, voilà, mettez vous par terre». Moi, ce dont je me rends compte, c'est que du côté gauche, près de la vitre, que je baisse, Monsieur Alejandro Barrita est immobile, il s'agit du monsieur qui occupe la fonction de Directeur de la Police Auxiliaire.[...] Arrive un autre avec une arme longue, il ouvre la porte et il la tire violemment, frappant son propre responsable de groupe [...] L'autre avec le pistolet pointé sur ma tête me demande de descendre. Je lui demande « qu'est-ce qui se passe » « pourquoi je dois descendre », « qu'il me

montre un mandat », ce à quoi il répond : « descend, salaud ou je te balance une balle » [...] Et il se met à me pousser, je vois que les camarades sont déjà étendus sur le sol, face contre terre et immédiatement, donc, voyant qu'il n'est plus possible d'opposer une résistance, moi aussi, j'en fais autant. On me menotte avec les mains dans le dos [...] Ils nous font monter dans la camionnette grise. Et immédiatement après que nous soyons montés, un autre m'arrache les clés et allume le moteur de la camionnette que je conduisais [...]

Ils commencent à me frapper dans le dos [...] Ils me disent « baisse la tête, salaud », « tu ne dois pas la lever », « tu n'as rien à voir ».

[...] Nous entrons dans une partie de chemin de terre et là la camionnette s'arrête. Un d'eux demande « le colonel est-il déjà arrivé ? ». Et l'hélicoptère est déjà prêt, c'est pourquoi nous pensons que c'est un lieu proche à l'aéroport ou dans l'aéroport lui-même, où il y a la base aérienne. L'autre répond, « c'est bon, tout est déjà prêt », « alors préparez-vous ». À tout moment, après les coups, et en lui remettant le pistolet sur la tête à nouveau. On demande au camarade s'il sait nager, il dit que non. On me demande à moi « Sais-tu nager ? », « moi non plus ». « Bon, et comment pensez-vous vous en sortir en haute mer ? ». « Parce que c'est là que nous allons vous larguer ». « Comment allez-vous sortir de là ? ». [...] Ils nous transportent mais aussitôt qu'ils nous ont fait remonter, commencent les coups, de coudes dans le dos, des coups sur la tête avec la main ouverte, sans cesse. Ils commencent à, ils continuent à me lever les bras en arrière comme ils le faisaient précédemment avec les menottes, cherchant à me plier les doigts en arrière. Et, peut-être, parce qu'ils n'arrivent pas à le faire comme ils le voudraient, ils continuent à frapper. Ils me disent « ça c'est pour Ulises Ruiz », « ça c'est pour la APPD », « ça c'est pour mon copain », « ça c'est pour un tel ». Le problème c'est que les coups sont constants. Il arrive un moment où cet agresseur se désespère et il dit « crie donc », « allons », « fais donc quelque chose ». Et voyant que je ne me plains pas ou que je ne dis rien, je sens comment il agrippe ma joue et commence à la serrer, je ne sais pas si c'est avec ses mains, il commence à la frapper, à la tordre, à la tordre d'un côté jusqu'à ce que je ne supporte pas la douleur et que je me mette à crier. A ce moment là je ressens comment mon sang aussi jaillit et gicle, il commence à tâcher mon visage et cela fait qu'il continue à me frapper...

Tout ceci, le parcours, nous le faisons sur un chemin de terre et, une fois qu'il cesse de me frapper dans le dos il commence, alors, à s'asseoir sur ma tête. Il plie les genoux et se laisse tomber sur moi et il frappe mon visage avec la plaque de la camionnette et répète ce geste par trois, quatre, cinq fois, avec une telle force qu'arrive le moment où, je ne sais pas s'il se fatigue ou ce qui arrive, il se calme. J'entends qu'ils disent « ici nous y sommes », ils stationnent, ils s'arrangent. Ce à quoi je pense à ce moment c'est qu'ils vont nous tuer ou que pour se justifier ils vont provoquer un saut dans le précipice, ça c'est le fruit de mon imagination, elle s'envole. J'imagine qu'ils vont nous laisser au bord du précipice, qu'il leur suffira de pousser la camionnette, et de dire que ce fut un accident ou autre chose.

Le motif, ils ne nous ont jamais dit pourquoi ils nous arrêtaient, comme ils ne nous ont pas dit non plus pourquoi ils nous abandonnaient là. On pouvait pratiquement, qualifier ce qui s'est passé de kidnapping. De Kidnapping parce qu'après quelques heures passées à donner des coups et d'interrogatoire, ils nous ont donc ramenés en ce lieu, et nous y sommes, heureusement. »

Témoignage 51

« [Préalablement arrêtés et introduits dans une camionnette de type suburban] Ils ne nous ont rien demandé, ils ne nous ont rien dit [...] J'ai entendu qu'un d'entre eux a dit à un autre : 'Ne leurs faites plus rien, dans un petit moment on va les tuer sur le chemin, laissez-les' [...] »

Et sur ce, la camionnette démarre, et alors quand nous commençons à sortir de la zone résidentielle ils commencent à nous frapper en même temps qu'ils nous posent des questions du genre qu'est-ce que nous faisions là, qui nous cherchions, avec qui nous étions, à quelle organisation nous appartenions, que nous donnions le nom des personnes qui selon nous commandaient [...] Et comme je n'ai plus rien voulu leur dire, ils commencent alors à me frapper d'abord au visage. Comme les effets du premier coup au visage était encore vifs, j'ai commencé à faire une forte hémorragie, provoquée par le même sang dont était imprégnée la capuche, sang qui coulait petit à petit, et ils me frappaient sur la tête et ils me demandaient de parler, de parler, mais j'ai préféré me taire, je criais seulement donc, un peu, avant tout par désespoir, et à ce moment j'ai entendu qu'ils frappaient aussi ceux qui étaient à l'arrière, et moi ils me frappaient sur la tête, ils m'ont frappé souvent et ils m'ont aussi donné des coups sur les côtes, sur l'abdomen,...[...]

Quand je n'ai plus pu respirer je suis tombé sur le sol et ils me disent : « lève-toi ou nous allons te violer ici avec un clou, regarde je l'ai déjà ». Alors je me suis levé eh oui, ils continuaient à me frapper, je ne me souviens pas combien de temps cela a duré [...]

Ils faisaient d'autres menaces à mes camarades, ils leur disaient : « Nous irons violer ton épouse », ils disaient à mon beau-frère qu'ils allaient violer ma sœur. « Nous avons déjà leur permis, nous avons déjà leur photo ». Ils disaient : « Qui c'est cette gamine? », ils disaient, « elle, nous allons la violer, qui c'est ? ». Mon beau-frère dit : « C'est mon épouse, mais ne lui faites plus rien ». Il dit : « Nous allons tuer ta famille aussi, nous savons déjà où elle est, du reste des gens sont déjà en route pour y aller ».

[...] Ils ont saisi un cigare, ils disaient : « Maintenant sors la langue, je vais te brûler la langue » et un de mes compagnons a sorti la langue. Et celui qui nous frappait dit, ce garçon dit : « Non, mieux vaut le frisé, je préfère le frisé ». Et il le saisit avec le cigare et il commence à lui brûler le front. Prends des photographies ici, là où il a des brûlures sur le front ; ils l'ont traîné par les cheveux parce qu'ils étaient longs ils l'ont donc tiré et ils lui ont pratiquement arraché la moitié des cheveux. Les brûlures du cigare, les coups au visage,... La majorité des coups ont été portés au visage et sur cette partie là, au milieu du corps. Ils ne nous ont pas touchées plus bas parce que nous étions assis. Mon autre camarade, lui aussi enseignant, ils le frappent aussi sur le..., ils lui ouvrent le sourcil. Par la suite, le docteur lui a trouvé quelques éclats de métal dans l'œil. C'est que les coups de pieds ont été administrés avec une... avec des bottes qui avaient du métal, c'étaient donc des militaires.

Et en ce qui me concerne, quand ils ont été fatigués je crois de me frapper, parce que l'un d'eux a dit : « Ce gars là m'a déjà fatigué, je n'en peux plus, » et lui de se saisir de la corde qui m'était encore accroché, j'avais les amarres, ils te saisissent avec ça et un de ceux qui était derrière a commencé à me pendre, il a commencé à me pendre et moi comme j'avais cela et rien d'autre donc, à quoi m'accrocher je me suis un peu défendu pour qu'ils ne puissent pas me pendre. J'ai encore les marques des blessures ici ...

Quand c'est arrivé, munis d'un bout de verre, ils ont dit : « Bon si tu ne veux pas, tu vas rester », avec le bout de verre, je sens alors qu'ils me coupent l'oreille. Et ils me faisaient plusieurs, plusieurs coupures. Alors, comme ils ne pouvaient pas m'extraire l'oreille d'un coup, alors ils m'en donnaient plusieurs et encore et encore, jusqu'à ce que je n'en puisse plus... je ne pouvais donc plus supporter, je demandais, je demandais..... je leur demandais d'arrêter, mais non, je sentais que l'hémorragie était déjà très grande quand, sur ces entrefaites, la camionnette s'arrête.

Il y avait déjà une camionnette de policiers étatiques déjà en uniformes, et ceux -là nous ont dit que nous..., ils nous ont séparés. Les personnes qui nous avaient frappés nous livrent et ils nous empilent à l'arrière de la camionnette. Ce sont des camionnettes de type Nissan. Ils nous mettent, ils nous empilent déjà. Mes autres compagnons ne bougeaient plus, j'ai pensé qu'ils étaient déjà morts. Alors, quand je me suis retrouvé dans cette position, j'ai touché la main de mon beau-frère et je l'ai encore remuée. Je me suis alors rendu compte que lui était vivant, et l'autre a commencé à gémir, notre compagnon, disant qu'ils le détachent parce qu'il ne supportait plus ce qu'il avait aux mains. Il le demandait et il leur disait : « S'il vous plaît, détachez-moi les mains, je ne supporte plus mes mains, je vais les perdre, s'il vous plaît ».

Ces personnes, ces policiers se trouvaient à chaque extrémité de la camionnette, ils étaient quatre, ils avaient de longues armes, et portaient des cagoules. »

Témoignage 397

« Mon conjoint avec autre compagnon (nous marchions avec ma délégation) ont commencé à avancer un peu, sur à peu près deux mètres. Je me suis arrêtée à un stop. Comme je portais... parce que nous avions eu à faire des marches sous la pluie et je portais deux imperméables. Au moment où je me suis retournée pour donner les imperméables et pouvoir avancer avec mon conjoint on a entendu une rafale de balles. A ce moment je me suis retournée, j'ai tourné la tête, je n'ai plus vu mon conjoint. Quelqu'un a commenté par là... Non, bon quand je me suis retournée je vois qu'on l'embarque, et alors je me jette contre lui, je lui demande de résister, qu'il résiste. Ils me disent que je m'en aille de là...

[...] Et tout près il y avait un poste de secours d'un hôpital, l'Hôpital Santa María, et c'est là dans cet hôpital qu'on l'a placé sur le brancard pour l'emmener en salle d'opération. D'autres personnes sont sorties, elles nous ont aidés. Je me rappelle qu'ils ne m'ont pas laissée entrer, ils ne m'ont pas permis d'entrer dans la salle d'opération. Ils m'ont demandé de rester dehors. Je continuais à écouter les tirs, il y avait des cris. Il y avait même d'autres personnes blessées par là... Je ne savais pas jusqu'à quel point c'était grave. Quand j'ai pu enfin entrer dans la salle d'opération après qu'il y ait eu de la fumée, après qu'on ait entendu des coups de pierres, des cris... c'était assez difficile parce que les tirs venaient de tous les côtés, de la partie d'en face et de la partie de l'hôpital. Alors, j'ai pu enfin parler, j'ai pu enfin entrer le voir et alors, quand j'entre, je me rends compte qu'il avait cessé de vivre... Bien plus qu'ils ne s'en sont jamais occupé, qu'il était tel qu'on l'avait mis sur la table de la salle d'opération, ainsi... avec un bras qui pendait.... Il ne donnait plus de signes de vie. [...]

Je vous disais que l'Avocat Général, [a dit] que ce décès avait été dû à un combat de rue, que mon conjoint était saoul, que cela ... était arrivé parce qu'il faisait pipi. Et ce n'est pas vrai.

Pour commencer, comme preuves, l'autopsie qu'ils lui ont faite, ne montrait pas qu'il était ivre, parce que il va de soi qu'il ne boit pas, qu'il ne buvait pas, pardon, qu'il n'était pas drogué non plus, pas plus qu'il ne portait d'armes... Et l'autopsie a aussi pu déterminer que toutes les balles ont été tirées du haut vers le bas. Et il n'est pas question d'une balle comme elle a dit, qui avait été tirée à bout portant. Il a reçu 9 balles, d'une rafale, balles tirées par des armes différentes : calibre 38 et calibre 22 »

Témoignage 3

« Lors de ces derniers mois de mobilisation du corps enseignant d'Oaxaca et du peuple d'Oaxaca, nous avons vécu de différentes manières la répression du gouvernement étatique, du gouvernement fédéral. J'ai été Particulièrement harcelé de diverses manières par les appareils de surveillance de l'état, non ? J'ai reçu des appels téléphoniques de menace, j'ai été constamment surveillé, tout le temps que je suis restée à Oaxaca, dans tout ce que je faisais, je sentais toujours la présence d'une surveillance policière, ce sont des personnes, je m'imagine que, ce sont des policiers habillés en civil. Particulièrement, à la radio, sur la radio commerciale, mon nom a été manipulé de façon permanente comme étant l'un des principaux « agitateurs » entre guillemets, non ? du mouvement à Oaxaca. Ils me rendent responsables d'être un des principaux instigateurs de ce qu'est le mouvement ».

Témoignage 397

« Trois jours après l'avoir enterré, je ne suis pas restée chez moi, je suis allée chez mes sœurs. Mais ma belle-mère vit près de chez mes sœurs. Quand à un moment donné après le troisième jour de prière, j'étais avec mes fils, j'ai trois fils en bas âge, je marchais, derrière nous, un taxi se pointe et il commence à klaxonner sans cesse. Il commence à klaxonner au rythme de nos pas, ce jusqu'au pâté de maison suivant. Et nous arrivons à un angle de rue et un autre taxi arrive, pareil, il nous klaxonne. Total, j'ai pris peur sur le moment parce que j'ai dit « bon, je ne m'explique pas pourquoi ce Monsieur se met à me klaxonner... ». J'ai frappé chez ma belle-mère, ils ont ouvert... lui, il est resté stationné là, dehors. Et j'allais partir. Et j'ai tout de suite dit à mes fils : « Dépêchez-vous, nous allons partir et une fois arrivés à la voiture, vous allez monter rapidement », je leur ai dit comment faire. Et juste quand nous montions, ce... à un pâté de maison plus bas, un des taxis de la station Réforma était là, et quand il a vu que nous sortions et que nous montions, il avait les lumières allumées et moi j'ai tourné... Il a commencé à klaxonner pendant que nous montions. Et il nous a suivis. Et j'ai eu très peur à ce moment [...] Une autre fois ils ont sonné à la porte, aux environs de minuit. Je me suis alarmée, j'ai dit : « bon... Qui vient me chercher ? ». Point de réponse. Je n'avais pas de grille de protection, j'avais une protection anti cyclonique, mal mis e, et j'ai commencé à avoir très peur. [...] »

Témoignage 3

« Personnellement, c'est qui m'est arrivé, ça... j'étais là la nuit où ils ont tiré contre Radio Universidad. Je l'ai vu de mes yeux vu, J'étais de garde à ce moment là : des hommes en noir sont arrivés, dans des camionnettes, ils ont tiré...La camarade qui est ici à côté, était au microphone, ils ont été sur le point

de l'assassiner...c'est vrai, ils ont failli.... Se remémorer cela est, quelque chose d'horrible, c'est quelque chose de terrible...vraiment terrible. »

Témoignage 203

« Bon ce jour là, premier août nous nous sommes emparées des installations du Canal 9 pour demander un espace, qu'on nous accorde un espace pour dire la vérité sur ce qui se passait, en tant que femmes, ils ne nous ont pas donné cette chance, nous avons donc occupé la station de télévision et nous avons commencé à la faire fonctionner pendant les 20 jours qu'ont duré Canal 9 et la radio, donc bien sûr nous avons souffert de harcèlement, moi j'ai été chargée, avec une autre compagne de la responsabilité de la production de télévision, évidemment, sans connaissance en la matière[...] malheureusement quand nous allions commencer à fonctionner, ils ont fusillé les antennes, alors il n'est plus possible de continuer à transmettre. [...] »

Le 21 août à trois heures et demie du matin [heure de la fusillade], bien avant cela quand nous avions pris l'espace, des tueurs venaient, près des installations où se situe la corporation de radio télévision ils venaient tirer des coups de fusils , nous, ils nous poursuivaient, j'avais une voiture avec laquelle je rentrais parfois à la maison, des camionnettes blanches me suivaient, elles me dépassaient, me faisaient des queues de poisson, jusqu'à ce finalement il valait mieux que je retourne à la station, c'est ce qui a fait qu'elle s'est transformée en l'espace où nous devions vivre, et si nous sortions , nous sortions seulement pour aller aux réunions, pour faire ce qui était indispensable, à ce moment j'ai toujours dit que la vie de beaucoup d'entre-nous, femmes, a changé parce que de même, après cela il y a eu la répression, qui a fait qu'ils ont tiré des coups de fusil contre les antennes, quand on commence à dresser les barricades précisément pour protéger le mouvement, commence la répression la plus dure , commencent alors les appels téléphoniques, commencent les menaces, les messages sur les portables, disant qu'ils vont nous tuer, qu'ils vont nous violer, indépendamment de cela on prend les autres stations de radio et je me suis aussi retrouvée à *Radio Oro* sur les 87.5 de radio cacerola, mais bon c'était déjà dans l'exil, parce qu'ils nous avaient déjà enlevé la fréquence et étant là à Radio 2 nous passions notre temps là, de même nous devions supporter les menaces d'être délogées et ça c'était tous les jours, tous les jours, tous les jours , tous les jours... et surtout les nuits quand ils les tueurs à gage d'Ulises Ruiz venaient tirer des coups de fusils dans la zone proche de la radio. »

Témoignage 2

«Mieux nous les contrôlions, plus les menaces augmentaient, directement sur mon téléphone portable, sur les téléphones de la radio et cela... ça continue ainsi, mais quand j'arrive après à radio cacerola de coupe b la persécution se fait plus directe, vu que nous sommes suivis en permanence, moi, mon conjoint, mes filles, maintenant ils installent une surveillance permanente aux quatre coins de ma maison, au bureau de mon conjoint, bien sûr à partir de ce moment là je dois renforcer les mesures de sécurité, sortir de la maison en changeant de véhicule ou surveiller l'étage du véhicule, parce que de fait, malgré les menaces, je continue dans ma tâche de présentatrice.

[...] les menaces s'intensifient plus, sur le téléphone de la maison, c'était..., des menaces de mort, contre moi, contre mes filles, ce..., donc avec... au niveau du contenu c'était affreux, non ?, c'était des messages du genre tu vas mourir, tu vas

en baver, ça... assure-toi que tes petites filles ont déjà bu leur biberon, parce que nous sommes déjà sur elles, qu'en dis-tu maîtresse carmélite, tu veux que nous causions de tes élèves, parce que tu ne les reverras jamais plus, parce que tes heures sont comptées, tout ça parce que nous avions déjà dénoncé la circulation des convois de la mort ».

Témoignage 321

« Et voici qu'entre cinq et six heures on nous a délogés, de la Maison du Gouvernement [...] Entre cinq et six heures de l'après-midi, je le répète les tirs d'arme à feu ont commencé. Votre serviteur, par chance ou qu'en sais-je, par la grâce de Dieu, je vos raconte cela parce j'ai pu avoir quelques munitio ns. Ils disaient qu'à cet instant le sang coule à flot mais, nous avons pu courir et ils ont commencé à nous poursuivre. À l'abri de buisson, avec des coups de fusil, de rifles... que sais je, il y a eu tellement d'armes à feu qui ont tiré alors que nous, comme enseignants, notre arme était uniquement la justice et la raison. Ce fut une expulsion brutale, cruelle, mesquine, sanguinaire de la part d'Ulises Ruiz Ortiz. [...]

De plus en plus de gens d'Ulises Ruiz Ortiz se sont regroupés, c'est ce que nous croyons [...] Des tueurs à gage du président municipal de Santa María de Coyotepec [...]

D'après les versions et les gens que nous... après des commentaires disant par ici que c'est le maire qui a organisé les gens, pour l'expulsion, De San Antonio de la Cal au Palais Général de Justice. Le maire de Santa María Coyotepec a organisé les gens du PRI pour l'expulsion de la Maison du Gouvernement. Et je crois que les maires son impliqués dans tout le massacre, depuis le 27 octobre. Nous n'écartons pas qu'il n'en ait pas été certainement ainsi depuis la mort du journaliste étranger. [...] Il n'y a personne, il n'y a pas quelqu'un, ou peut -être. Là ils nous menaçaient avec des machettes, avec des haches, avec des armes à feu et tout, c'est-à dire, si mais ils nous ont attaqués à coup de fusils et ils nous ont poursuivis. [...]

Nous nous défendions uniquement à coups de pierres et de bâtons. Nous pensions que c'était comme lors du 14 juin, où nous avons reçu des putains de coups de bâton et des pierres et des bâtons et des pierres. »

Témoignage 9

« Sur les coups des 3 ou 4 heures de l'après -midi, nous apprenons par la radio que à **Cal et Canto** il commençait à y avoir des agressions avec des armes, nous sommes préoccupés et nous commençons à nous organiser, plus tard nous apprenons le décès du compagnon Brad, ceci nous a préoccupés davantage, et ensuite, ce fut pour l'attaque de nos camarades du bureau du procureur . Nous pensions logiquement qu'il nous atteindraient à Santa María Coyotepec. »

Témoignage 60

« Il convient de souligner une chose quand on évoque cette date, on a beaucoup parlé du décès de Brad dans la presse, mais on n'a pas parlé du décès d'autres camarades, ni de la disparition de plusieurs camarades, dont les compagnons d'organismes de droits humains gardent jusqu'à maintenant les noms qu'ils ont recensés ici. Ce qui a arrivé à Cal et Canto. Mais ce qui est arrivé au bureau du procureur et ce qui est arrivé dans la maison du gouvernement, ça a pratiquement été un massacre, un meurtre, une persécution de la foule. Ce qui est arrivé

surtout dans la maison du gouvernement où est mort le compagnon, professeur dont le nom de famille est Alonso Fabian.

Beaucoup de compagnons ont été kidnappés là. On dit même qu'il y a eu des morts là bas. Il y a des témoignages qui attestent de ce qu'il y a eu plusieurs morts là bas.

Ceci, a été organisé par le maire de Santa María Coyotepec. Avec les tueurs à gage qui ont agité la population, mais ce fut essentiellement le travail des tueurs à gage, du maire et des policiers de ce lieu. L'agression contre la foule s'est passée comme il est dit dans la presse. Au moins c'est la partie qu'on ne connaît pas avec exactitude, ça a été une agression en même temps, parce qu'en même temps qu'arrivait ce qui s'est passé à Cal et Canto, ils faisaient des tirs d'entraînement. Ils faisaient des tirs au moins dans 14 points il y a eu des tirs entre 4h et 4h30 de l'après-midi. C'est à cette heure que Brad est mort.

Alors, ça a été quelque chose de systématique, ça a été projetée point question d'une réaction spontanée d'un quelconque groupe, ça a été une agression totalement prévue, systématiquement planifiée et qui s'est déroulée ici. Je veux insister sur ce point. Dans l'idée, de justifier surtout le décès de Brad, dans l'idée de justifier l'entrée de la PFP. Si non avec l'accord de Fox. Oui, Ulises cherchait la pression de Washington pour obliger Fox à faire intervenir la PFP».

Document 181

« L'information tombait après 21h 00 : 20 professeurs, dont 13 étaient blessés par balles ont été détenus dans la prison municipale, à Santa María Coyotepec [...]】

En outre, cette nuit là, la police a finalement évacué le piquet permanent dans la maison du gouvernement et les bureaux de la police étatique, à Santa María Coyotepec, où après avoir délogé professeurs et sympathisants de l'APPO ils ont incendié des véhicules et ont poursuivi les grévistes dans la montagne. [...]】

Nous avons voulu nous replier en bon ordre vers nos appuis et notre campement, mais à ce moment nous avons entendu une fusée et la fusillade s'est généralisée. Ils tiraient depuis toutes les directions. A ce moment nous avons su qu'un habitant, Monsieur Esteban Zurita, était tombé. Ils ont faire courir le bruit que c'est nous qui l'avions tué et le peuple s'est enflammé. Ils nous ont attaqués avec de longues armes, des machettes. Le repli ordonné n'était plus possible, nous nous sommes enfuis dans le désordre, par la route [...]】

Je me suis rendu compte de ce que les tirs ne provenaient pas seulement du village, mais des collines. Il y avait des francs-tireurs de tous les côtés. Dans cette course, à 500 mètres du piquet de grève, Emilio Alonso Fabian, chef d'éducation indigène de la zone 22 dont le siège est à Pochutla est tombé. [...] Le curé de San Bartolo, qui a essayé d'entrer à Santa María plusieurs fois, il considère que dans ce village la 'stratégie du gouvernement consistant à retourner la volonté de la population contre les enseignants a eu du succès'. C'est pourquoi, la nuit du vendredi les enseignants essayaient de s'enfuir par la montagne et les habitants étaient lancés après eux dans le but de les pourchasser. On a aussi su que plusieurs blessés n'ont pas été présentés à la Croix Rouge, mais qu'on les a faits sortir par derrière le commissariat et ont les a faits monter dans un camion à benne. Aux premières heures de l'aube on a vu une caravane de véhicules sans lumière sortir du village. Ils emmenaient 17 détenus qui ont été admis à la prison de Miahuatlán, à deux heures de distance.

Beaucoup d'enseignants se sont réfugiés dans des maisons d'habitants de Santa María, mais ils les ont ensuite livrés à la police. On croit que certains sont encore séquestrés là bas. Un habitant a été arrêté et a été accusé d'homicide pour avoir insisté à protéger les enseignants. Aujourd'hui à l'aube, le maire a ordonné de brûler les effets des enseignants, y compris plusieurs voitures modestes. »

Témoignage 9

« Nous commençons à entendre de la musique forte à l'intérieur d'un restaurant et 5 personnes au chapeau très agressif sont sorties de là, nous nous sommes allés à un autre endroit, par radio on nous a informé que ces gens ont commencé à attaquer et que beaucoup plus se réunissaient et sortaient de ce grand restaurant et que plus ou moins 30 personnes se réunissaient. Les agressions étaient contre l'assemblée populaire et les enseignants et ils lançaient des vivats à Ulises et surtout au PRI. Quand ils nous en ont informé nous avons suggéré à nos camarades de ne pas répondre à l'agression, mais qu'ils ne les laissent pas passer pour qu'il n'y ait pas de violence, ni d'affrontement physique, mais que si l'agression verbale était très forte, ce qu'ils devaient faire c'était de lancer une fusée à l'air et de cette manière les habitants qui nous soutenaient sortiraient et nous aurions reçu une certaine protection, parce que quand les partisans du PRI voyaient arriver des gens des Communautés, ils se repliaient. Cette stratégie est celle que nous avons utilisée. Quand ils ont lancé la fusée ils nous ont informés que ces gens attaquaient avec des armes et tiraient pour tuer, nous savions que les camarades avaient seulement des bâtons et des pierres, rejoignez les campements, la stratégie était que nous devions aller dans la montagne, s'il y avait une agression très forte. Nous n'entendions plus ce qui se passait, dans la radio, à ce moment eux-mêmes tiraient d'un côté à l'autre les mêmes gens et ils ont descendu l'un des leurs, Oscar Zurita. Au moment où ils lui tirent dessus on entend un appareil sonore annoncer que la Communauté était sortie parce que les enseignants avaient tué un des habitants et que les habitants devaient défendre leur village. Sur le coup des 4h30 il y avait des gens alarmés et induits en erreur et des gens du PRI qui frappaient aux portes sortant les gens de leurs maisons, les gens se rendaient au piquet de grève avec davantage de violence. Ils étaient environ 150, qui allaient vers l'intérieur du piquet, tirant de tous les côtés. Ils étaient trois à l'avant, je n'ai pas les noms en tête maintenant mais c'étaient des gens du Conseil municipal dirigés par le maire, sa sœur sortait des femmes de force et avec des menaces, elle disait que si elles n'allaient pas attaquer les enseignants, ils allaient brûler leurs maisons. Les compagnons se sont repliés et ont été vers les champs. Certaines personnes du PRI les ont trompées, les ont faits entrer dans leurs maisons et ils les ont roués de coups, ils les ont torturés, ils les livraient aux officiers, d'autres se sont dissimulés, ceux qui étaient à l'intérieur du piquet ils ont été attaqués avec des pistolets, des machettes... [...] Là le camarade Pablo est tombé blessé, ils lui ont donné un coup de machette sur la tête et ils l'ont traîné jusqu'à la prison. Ils ont emmené 16 blessés environ, ce qui c'est passé c'est que quand nous nous sommes repliés, des gens ont commencé à surgir de la maison du gouvernement et de la caserne des policiers ministériels ils étaient sur les toits à tirer. Des Cholos sont sortis ils étaient dotés d'une force particulière, nous sommes sûrs qu'ils étaient drogués, ils ont commencé à donner des coups de machettes aux camarades. Les gens des extrémités ont été arrêtés d'autres ont couru vers l'endroit où nous étions, certains ont couru vers la ville nous avons servi de cibles sur un kilomètre. De la maison

du gouvernement il y avait une formation de francs-tireurs. A (personne A) elle a été touchée sur le côté, par 5 balles, moi une balle m'a effleuré la hanche. Les tirs étaient en rafales. Il y avait comme six francs-tireurs qui couraient après nous. [Personne B] il allait derrière moi il était à la recherche de son épouse. Ces gens se confondaient avec le pâturage, et nous nous ressemblions à des lapins qu'ils chassaient. Sur un km. Je ne pouvais plus marcher beaucoup, deux camionnettes d'habitants du village sont arrivées pour nous aider.

Ils nous ont tirés après et Emilio est tombé contre moi, ils l'ont tuée d'un coup dans le cœur. Sur le piquet de grève ils continuaient à tirer de loin. Ils avaient mis la musique très fort pour qu'on n'entende pas les tirs. Ils continuaient à les chasser. 300 ont été blessés nous étions environ 600 ou 700.

Il y avait un motel, nous ne savions pas qu'il appartenait au conseil municipal, 40 compagnons y sont entrés. Arrive le syndic avec ses gens du PRI, ils les ont sortis et ils les ont frappés avec des bâtons. Trente femmes ont trouvé refuge dans un atelier de mécanique, le propriétaire s'appelait [personne C], ils lui demandent de livrer les compagnons, le monsieur refuse et ils le frappent, ils lui donnent des coups de machette sur les mains et ils l'ont emmené en prison. Il y avait des policiers, des paramilitaires, des tueurs à la solde d'Ulises et des partisans du PRI. Il y avait aussi des policiers en uniformes dans une camionnette ils étaient environ vingt-cinq à tirer, c'étaient des policiers ministériels et municipaux. L'épouse du Monsieur de l'atelier continue à protéger les gens à l'intérieur et réussit à les sortir un à un. Ils sont restés là toute la nuit. À minuit ils commencent à incendier des voitures à quatre heures du matin des grues sont arrivées et elles ont tout nettoyé. La route a été bloquée une journée. Ils contrôlaient les sacs à dos et s'ils avaient un permis d'enseignant ils leurs donnaient des coups de bâtons devant tout le monde et ils les emmenaient en prison».

Document 181

« La direction du mouvement des citoyens a rapporté la disparition d'au moins 50 professeurs qui maintenaient le blocus dans les bureaux où exerçait Ruiz Ortiz, et elle a désigné comme responsables de l'agression armée, Elpidio Concha Arellano, dirigeant étatique de la Confédération Nationale Paysanne (CNC) et ex député fédéral, ainsi que les maires de Santa Lucía del Camino, Manuel Martínez et de Santa María, Jorge Pablo. »

Témoignage 9

« La Croix Rouge n'est jamais venue pour prendre ou examiner le corps d'Emilio. On a seulement reçu l'aide de l'APPO et des universitaires. Les gens gardaient le corps, parce que ce qui se passe c'est que les tueurs à gage d'Ulises tuent quelqu'un prennent les corps des morts et disparaissent. Il est mort vers 4 H de l'après-midi et il a été levé vers 3 H du matin. Un expert est arrivé, il a dû aller à la prison parce qu'il a dit qu'il y avait un mort de Sta. María Coyotepec, il est sorti et est retourné à trois heures du matin, il a saisi le corps, il ne portait ni plaque ni identification, ils l'ont transporté derrière une fourgonnette avec sa compagne. »

Témoignage 2

« Ce qui est certain c'est que la police fédérale préventive et l'API arrivent, mais pour appuyer le gouvernement de Ulises Ruiz, le soutenir. Le gouvernement de Ulises Ruiz a été soutenu depuis le 29 octobre avec la présence des forces

fédérales [...]Et alors qu'elles sont encore là aujourd'hui, s'ajoute aujourd'hui aussi la présence d'API et celle des policiers étatiques, et même si elles ont toujours dit qu'elles allaient agir seules, ce qui est certain c'est que toutes ces opérations ont toujours été mixtes, combinées, c'est-à-dire, la PFP allait devant, la camionnette ouvrant le passage et derrière la police ministérielle, la police municipale, les tueurs à gage, même, c'est-à-dire qu'il y avait une protection et on pouvait observer cela dans les rues, c'est-à-dire qu'ils ne faisaient même pas attention à ne pas se montrer ainsi. Pis encore, beaucoup de policiers ministériels et municipaux ont été habillés avec l'uniforme de la police fédérale préventive, parce que les camarades eux-mêmes qui habitent Oaxaca réussissaient à identifier, 'si celui n'appartient pas, il ne travaille pas dans la PFP ! celui là est de la Police ministérielle', parce qu'ils les reconnaissaient, dirons-nous ».

Témoignage 89

« Moi je veux parler tout particulièrement de l'entrée de la PFP et de toutes les arrestations arbitraires qui ont été opérées. J'ai été témoin dans le centre historique le 3 novembre. Je traversais en direction du Zocalo du centre ville j'ai vu comment ils, la police fédérale, ont arrêté des jeunes. N'importe lequel qui avait un sac à dos était considéré comme suspect, ils l'arrêtaient arbitrairement. Pour ce qui est des jeunes femmes ils ont commencé à les tirer, ils leur tiraient les cheveux et ils les frappaient contre le mur, ils faisaient cela aux jeunes femmes, parce que bien sûr elles opposaient une résistance au contrôle de leurs sacs à mains ou de leurs sacs à dos. J'ai alors vu qu'ils ont attrapés deux petits jeunes et leur ont saisi leurs sacs à dos, mais avant de leur prendre les sacs à dos ils avaient déjà commencé à les frapper. Ils les arrêtaient et avec le bout des armes ils les frappaient sur les reins et sur l'estomac. Ils ont attrapés deux petits jeunes, j'ai vu comment ils les ont frappés et comment ils les ont emmenés [...] »

De la PFP ils attaquaient, mais ils attaquaient sans voir qui. Parce que les bombes qu'ils lançaient tombaient même sur les terrasses de gens qui n'étaient pas là, dans le mouvement. Parce qu'ils étaient nombreux à sortir, beaucoup, ils sortaient de leurs maisons pour dire qu'on leur lançait des bombes ; pourquoi ? non ? Bien plus, ils sortaient des maisons même avec des enfants dans les bras qui étaient asphyxiés par le gaz qu'on leur lançait. Jusque dans les maisons particulières, tout autour, c'était donc quelque chose de terrible, non ? »

Témoignage 2

« Ils se sont mis à me rechercher depuis l'arrivée de la PFP tous les jours, tous les jours, alors pour moi dès lors cela a été pratiquement un pèlerinage, changer de domicile tout le temps, alors, si ce jour là il y avait une opération, parce que de la même façon nous recevions une information juste au moment où je sortais et lorsque j'arrivais là où j'allais, on me disait, tu viens d'échapper à une opération qui t'attendait. »

Témoignage 203

« Quand la Police Fédérale Préventive entre le 29 octobre, le jour suivant, j'habitais dans l'un des lieux [en] par où entre la PFP, [...] donc j'ai cessé d'aller chez moi, j'ai cessé d'être dans ma maison, indépendamment de cela des gens arrivaient là, à la maison, dans certaines occasions [...] Après l'entrée de la PFP, plusieurs fois j'ai trouvé la maison ouverte, on a emporté de l'information que j'avais sur un ordinateur qui était là, évidemment on n'a pas volé l'ordinateur, mais

en effet on a emporté une information qui était là. Ensuite le 30, au jour suivant l'entrée de la PFP, ma voiture était stationnée dans une rue parallèle aux environs de ma maison, [...] ils en ont cassé les vitres et on emporté l'information que j'avais de l'Assemblée Populaire des Peuples d'Oaxaca. C'est à dire, qu'ils ont emporté une cassette que nous avions enregistrée [...] justement ce jour là, le jour où entre la PFP ils vont me chercher dans une autre maison où je restais et voilà qu'ils arrivent qu'ils demandent pour moi, mon neveu m'appelle et il me dit 'ne viens pas parce qu'ils te recherchent, 3 types sont venus demander si tu vivais ici, je leur ai dit que non, que je ne te connaissais pas', ils m'ont dit 'nous savons déjà qu'elle n'habite pas ici, mais elle y reste et nous allons l'attendre'. C'est comme ça que cela s'est passé, il y a tout un processus, toute une série ainsi, de harcèlement, d'intimidation... »

Témoignage 228

« Ces jours là aussi je me souviens qu'entre le 29 et le 3 nous apprenons qu'ils avaient kidnappé deux camarades du canal, deux riverains, une dame et un monsieur entre 50 et 55 ans, bien plus tard nous nous sommes rendus compte qu'ils étaient dans la prison de Veracruz [...]

J'ai vu que les policiers ont aussi commencé à insulter tous ceux qui défendaient donc la Cité U, et ils ont commencé à les viser avec leurs armes, et ils commençaient à se moquer d'eux et à leur dire et leur faire des gestes comme ça, obscènes. Et des signes ainsi en leur disant : 'allons, nous allons bien voir, salaud, si tu es si courageux, viens jusqu'à nous'. Les gens passaient, pas à tout le monde. Je me rappelle trois personnes, trois hommes qui passaient par là, et ils les ont arrêtés et eux ils ont commencé à les fouiller. J'ai aussi vu quand ils ont emmené deux jeunes. Ils les ont fait monter dans la camionnette, ils les ont mis avec la bouche en bas et ils les ont emmenés. »

Témoignage 174

« Le premier novembre de l'année 2006 je roulaient sur la route intérieure nationale, à la hauteur du théâtre Álvaro Carrillo. Je me suis arrêté là pour saluer un ami. Pour ce faire j'ai dû passer près de l'endroit où il y avait quelques agents de la Police Fédérale Préventive. Eh bien, alors que j'avais déjà salué mon ami, au retour en passant à nouveau devant eux, ils m'ont arrêté d'une manière agressive, sans aucune raison ni motif. Ils m'ont saisi, ils m'ont frappé, ils m'ont emmené dans un mini bus, dans lequel ils m'ont fait monter et ils m'ont frappé, ils m'ont dit qu'ils faisaient des enquêtes et qu'ils faisaient disparaître des gens. Qu'ils allaient me faire monter... ils m'ont menacé de me faire monter dans un hélicoptère et de m'en éjecter. [...] Alors ils m'ont retenu pendant un bon moment dans le mini bus, où ils m'ont frappé et menacé, et m'ont aussi torturé psychologiquement. »

Témoignage 174

« Alors ils m'ont emmenée dans le hangar, là où il y a l'aéroport, ils ont une base militaire. »

Témoignage 174

« Là ils disaient qu'ils allaient me fabriquer une enquête. Ils m'ont retenu là pendant une heure environ, avec d'autres agents, pendant que les autres sont allés monter l'enquête, selon eux pour voir ce dont ils allaient m'accuser. Ils sont retournés dans l'heure qui suivait, ils ont dit qu'ils avaient déjà fait l'enquête, que je les ai menacés. Ils allaient m'accuser de menaces, que j'ai menacé deux

d'entre eux. Alors, ils m'ont aussi demandé mon portefeuille, ils l'ont emporté, ils sont retournés à peu près vingt minutes après, ils me l'ont donné, ils m'ont emmené au contrôle médical, ils sont retournée une autre fois avec moi, ils m'ont retenu pendant une autre heure environ. Ils m'ont ensuite ramené une nouvelle fois au contrôle médical. Quand nous en retournions, les deux agents ont dit qu'on m'avait trouvé quelques chacos. Ce n'est pas possible qu'après tant de temps ils les trouvent et jusqu'à ce quelle heure. Ils ont déjà alors monté une autre enquête, une autre de leur déclaration, une autre partie avec des informations mais avec le concours des agents du ministère public. »

Témoignage 228

« Ils lançaient les gaz lacrymogènes depuis l'hélicoptère et ils les lançaient de façon rapprochée, comme ça, un après l'autre après l'autre et aussi sur les maisons. Plusieurs de ces gaz lacrymogènes sont tombés sur les maisons des voisins et plusieurs atterrissaient presque directement sur les têtes, c'est-à-dire qu'ils ne faisaient pas attention, ils les lançaient et presque tous tombaient près des têtes de tous les camarades. Nous avons tous choisi de nous écarter, pour nous mettre toujours près des murs pour qu'aucun gaz ne nous touche. »

Témoignage 415

« Le jour de l'arrestation a été le vendredi 24 aux environs de 7 H du soir. Je circulais dans un véhicule blanc. [...] nous circulions à vitesse réduite compte tenu de l'intensité du trafic. Une camionnette pick-up grise, Ford, arrive à notre niveau c'est la seule chose ce que j'ai vu... Immédiatement celui qui conduisait donne l'ordre et il me pointe du doigt, c'était encore l'après-midi quand cela est arrivé, il ne faisait pas tellement sombre, et ils descendent, il y avait 6 personnes derrière et 3 dans la carlingue. Celui qui descend et se dirige vers moi... par instinct je monte la vitre, parce qu'il soulève sa veste et on voit son pistolet. La première chose que j'ai faite c'est de me protéger de l'arme, la vérité c'est que je n'ai pas prêté attention à son visage, de plus, ils n'étaient pas en uniforme, ils étaient en civil. Il lâche l'arme, me dit de descendre, je lui demande pourquoi, qu'il me montre un quelconque mandat, et avec le pistolet il brise la vitre de la voiture. Alors j'ouvre la voiture. Immédiatement il me dit de me mettre de dos par rapport à lui avec les mains sur la ford et il me menotte dans le dos ; une autre personne, que je n'ai pas vue non plus, me saisit ; toute l'action a été spectaculaire, beaucoup de gens l'ont vue... »

Témoignage 19

« Pourquoi? - parce que les policiers les policiers étaient déjà là, ils étaient à trois mètres de nous, et ils nous ont crié `maudits chiens, vous allez tous mourir' et croyez moi quand je vous dis que la psychose, la peur a été... [...] Oui, quand ils étaient tout près de nous, à trois mètres, ils nous craignent après, venaient derrière les camionnettes et... bon, la peur, la psychose, oui, oui, nous abrutit [...] tous les amis nous nous dispersons, eh...je suis devenu très nerveux, beaucoup de peur, de terreur, et je n'ai peut-être pas pu courir, je n'ai pas pu, non, non, je n'ai pas vu vers où courir avec mes amis « [...] ce qui a fait que moi, je n'ai plus eu peur, je n'ai plus été dans l'état de choc dans lequel je me trouvais, c'est que j'ai vu comment ils ont donné un coup sur la tête à un camarade et il est tombé, il est tombé, presque mort. Eux avec leurs matraques et tout ce qu'ils emmenaient et le

camarade s'est tu, il s'est tu. Et moi je ne sais pas... je ne sais pas s'il s'est tu parce qu'il était inconscient ou s'il s'est tu parce qu'il était mort. »

Témoignage 29

« Il était prévu que la marche soit pacifique. Bon donc, je dis qu'il en était ainsi parce qu'à aucun moment je ne les ai vus porter des bâtons ou des choses comme ça. [...] Et c'est alors que, à ce moment là que, eux de la même façon. Ils ont commencé l'agression, donc. Ils ont commencé à nous lancer, ce, nous lancer ce gaz et ces choses. Et alors, cela, avec le gaz, cela étouffe d'une très, très vilaine façon. Et il ne nous restait plus donc qu'à nous replier. Nous faisions marche arrière, nous nous éloignions d'eux et aussitôt que le gaz se dissipait, nous retournions une fois de plus, parce que là n'était point notre intention, ce n'était pas de céder à la provocation. Bon, c'est comme ça que nous avons agi et eux, eux, ils continuaient pareil et ils ont commencé à avancer, et ils ont commencé à capturer plusieurs camarades. Et alors, mais même dans ces conditions nous ne cédions pas, nous nous sommes maintenus dans le lieu. »

Témoignage 19

« A la hauteur des bureaux du procureur, un groupe de tueurs s'est intégré, ils étaient en civil, en officiels, et ils se sont infiltrés dans la marche. [...] ils disaient que les domiciles de tous ceux qui prenaient part aux barricades avaient déjà été repérés et qu'ils s'y rendraient pour nous chercher[...] Ils étaient environ 4000 effectifs, je ne sais pas combien d'autres étaient arrivés... »

Témoignage 365

« Il y avait beaucoup de femmes, comme 5000 femmes, je ne sais pas d'où les a sorties le Gouvernement, elles dirent s'appeler les Pájaras, mais en fait ce n'étaient pas les Pájaras, c'étaient des femmes infiltrées, elles venaient pour nous lancer de l'eau avec du piment qui brûle et de l'acide. [...] J'ai couru, parce que je venais du marché, j'ai couru jusqu'où j'habite, comme à dix pâtés de maison de là où nous étions, je suis passé voir une autre personne et nous sommes passés par le Carmen Alto, d'où une mariée sortait en courant, en criant désespérée, les gens tombaient, parce que les policiers étaient là à lancer des pierres et des bombes molotov. »

Témoignage 19

« Nous étions tous pressés, à nous pousser, non ? parce que les tirs nous rattrapaient déjà par derrière. Ils n'étaient déjà plus en l'air, ils étaient, ils étaient directs visant qui ils toucheraient. Je vous disais que j'ai couru avec un autre camarade, rien de plus, un monsieur est sorti blessé, blessé par balle et, à la jambe. Tous nous criions ` Un médecin, un médecin !, les médecins étaient donc dispersés tout comme nous, alors des compagnons l'ont aidé, ils l'ont mis à l'abri. »

Témoignage 40

« Ils m'ont frappé à la tête avec les matraques, ils m'ont frappé à la tête jusqu'à la mettre à vif. Ils m'ont frappé les jambes, le dos. Après, puisqu'ils n'étaient pas arrivés à me tuer, quelqu'un m'a emmené, il m'a mis debout et il m'a emmené très violemment, une violence physique et verbale, il m'a emmené dans les rues, vers le centre ville. De très nombreux policiers de la PFP nous a reçus, et ça j'ai bien pu le voir, des hommes nombreux, qui criaient des tas de choses ayant trait au

sex et ils disaient qu'ils allaient se défoncer sur moi et heureusement que des femmes étaient arrivées. Comme il a commencé à faire nuit aux environs de six heures et demie, sept heures, alors ils ont commencé à avancer tout près. Ils ont avancé et alors, ils nous ont encerclés, nous, les personnes qui étions là tout près. C'est à ce moment-là qu'ils m'ont attrapé. J'étais avec une amie, j'étais avec ma mère. Ceci pour dire, pour montrer que j'étais tranquille puisque j'étais avec ma famille. Ils ont commencé à envoyer de nombreuses bombes lacrymogènes, à tel point que l'on ne voyait pas où l'on mettait les pieds, et comme ma mère a commencé à s'étouffer et que mon amie s'est évanouie, alors, la seule chose que j'ai fait, j'ai saisi le bras de ma mère et puis j'ai pris mon amie dans les bras et je l'ai portée un peu. Et alors, là où il y avait un peu d'air frais, c'est là qu'était la police. Ensuite, ma mère, ma mère était là tout près et ma mère criait, les suppliant de ne pas me frapper, que j'étais... que j'étais son fils. Alors, ils ont crié à ma mère : « tais-toi, vielle chienne, et je ne sais quoi. Et puis ils ont continué à me frapper. Je ne sentais même plus les coups, seulement quand ils me marchaient sur la tête, je ne voyais plus que quelque chose comme le flash d'un appareil photo. Oui, je ne sentais plus rien.

Témoignage 325

« Je me suis dirigé vers cet endroit, et il y avait bien deux ambulances, mais, lorsque je me suis approché, à peu près à dix mètres, à l'intérieur de l'ambulance, eh bien, il y avait des policiers, avec une blouse. Alors, bon, eh bien, je suis parti, non ? [sur le type de l'ambulance], Il était de la Croix Rouge [sur les uniformes qu'ils portaient]. Ils avaient la blouse seulement. Mais en-dessous, ils avaient l'uniforme des policiers, je les ai vus [...], en noir, en noir. »

Témoignage 29

« Là, il y a une grande cour, une esplanade et là ils nous ont fait me tenir en rang, ils nous ont couchés, comme ça, tous...ils nous ont fait mettre en rang, mais allongés par terre et les mains sur la nuque. Ils ne nous laissaient même pas avoir la joue sur le sol, mais seulement le front face au sol. Ils nous ont couchés complètement à plat ventre et si nous bougions, ils nous frappaient [...] Et puis, ils ont enlevé nos chaussures, et là fatigués et entassés ils ont volé nos affaires, parce que moi, j'avais une ceinture, j'avais mon téléphone portable, mon portefeuille, j'avais une petite chaîne que ma mère m'avait offerte [...] Et puis, ils nous ont laissés là environ deux heures, et là oui, j'avais très froid, très froid... J'essayais de supporter, mais il y en avait d'autres qui tremblaient de froid et alors, ils venaient et « ah, tu trembles » et ils les frappaient, les frappaient. Et puis après... »

Témoignage 52

En arrivant sur le « Zocalo », ils m'ont poussé dans l'appartement et m'ont fait passer avec les PFP femmes. Alors, l'une d'elle me reçoit et elle commence à me frapper. Elle m'avait jetée par terre et commence à me frapper au visage et la seule chose que j'ai fait c'est de me couvrir le visage. J'essayais de me protéger le visage et elle frappait. Alors, elle a essayé de me frapper très fort et elle est arrivée à me faire des bleus au front, à cet endroit, sur le côté du front, au-dessus de l'œil, et sur la joue droite, et alors, le lendemain, quand tout était passé, je sentais cette partie enflée car j'avais le front à vif, alors oui, j'avais mal mais surtout, j'avais très peur, j'étais allongée par terre, ils m'attachaient les mains et

me disaient, m'insultaient. Et ils m'ont demandé mon nom, mon adresse, où je travaillais, tout ça... Ils m'ont demandé toutes mes coordonnées et alors ils ont commencé à me fouiller, une fois et encore une fois. J'avais 500 pesos dans mon sac, ils me les ont pris [...] [On entendait] les pneus du fourgon et j'avais peur car je pensais qu'ils allaient démarrer la voiture et ils nous écrasaient la tête, des choses horribles me traversaient l'esprit. Nous sommes restées là étendues et j'écoutais les murmures qu'il y avait dans la rue et comment ils frappaient les autres personnes.

Témoignage 114

« Car ils m'ont battue lorsque j'ai perdu connaissance, je ne me suis pas rendu compte avec quoi ils m'ont battue, à coup de pieds ou de matraques, non ? et puis, sur cette partie, là,... du cou j'ai une marque comme s'ils avaient voulu me traîner avec ??(cate) ou me pendre, je n'en sais rien, je ne m'en suis rendu compte que le lendemain, les copains m'ont dit « Regarde ce que tu as là, je ne peux pas le voir car je n'ai pas de miroir pour me voir. »

Témoignage 29

« Ils nous ont fait monter dans un fourgon. Il y avait des fourgons qui étaient normaux, ce n'était pas des fourgons de police, il y en avait qui étaient bien, les blancs et noirs, ceux de la Police fédérale de prévention, mais il y avait beaucoup de fourgons qui étaient normaux, hein [...] Alors là, ça a été très mal pour moi car j'eus le droit à un fourgon où ils me firent monter moi et une autre personne, un jeune homme de 23 ans... deux personnes, 6 policiers pour nous surveiller c'est - à-dire 3 de chaque côté. [...] Ils nous frappaient, frappaient dans le dos. Et ce qui leur plaisait c'était de nous marcher dessus brusquement... Car quand il nous piétinaient, l'air sortait rapidement de nos poumons et alors ça les faisait rire, ils continuaient en menaçant de nous violer, de nous faire disparaître, de nous jeter dans un ravin qui était si profond qu'on ne nous retrouverait pas.[...] Ils ont commencé à me toucher. Ils,... Ils me saisissaient les fesses et d'autres choses de ce genre. Ils me disaient « Ah, celui-ci c'est un ??Nachudo, tu en as envie ? », « Oui » disait l'autre [...] Et comme le fourgon était tout petit [...], mon corps s'est engourdi depuis la taille jusqu'aux pieds, je ne sentais plus mes pieds. Mais même comme ça, ils continuaient à nous frapper, durant tout le chemin. Ça a duré à peu près deux heures au moins. »

Témoignage 52

« C'est comme ça, en nous tordant les bras et en nous faisant nous agenouiller comme des délinquants, qu'ils nous ont conduites à un fourgon. Et moi qui avais levé la tête, un PFP me crie « Baisse la tête, morveuse ! » c'est ce qu'il m'a dit. Et je baisse la tête mais j'ai pu la voir, elle était en civil comme moi [...] Avant, quand nous étions en train de quitter le « Zocalo » elles nous disaient « taisez-vous ou bien on vous tue immédiatement et on vous jette dans les poubelles, ici où il y a tant de poubelles ». C'est ce qu'elles nous disaient. Et puis, alors que nous étions sur la route, à attendre, elles nous ont reconduites, le fourgon s'est remis à circuler [...] Moi, je me suis retrouvée en-dessous et sur moi sont montées les autres femmes, toutes de dos, nous devions être à plat ventre et j'ai dû supporter sur moi les autres femmes et c'est comme cela qu'ils nous ont emmenées. [...] Mais j'ai entendu que nous étions sur le bord d'une route et on y est resté arrêtées un bon moment. Je ne sais pas... peut-être une heure... Je ne sais pas

combien de temps a passé, pendant qu'on était là , arrêtés et avec un froid insupportable. Mon corps ne supportait plus car j'avais toutes les femmes sur moi et je ne pouvais pas respirer. »

Témoignage 122

« Quand ils m'ont arrêté, oui, dans le fourgon... c'est là qu'ils m'ont torturé le plus, plus qu'ailleurs. C'est là que j'ai perdu connaissance, durant un moment. Ils m'ont frappé avec la matraque et sur le côté du poumon, au même endroit 10 ou 15 fois, vlan, vlan, vlan, valn... et puis de l'autre côté, même chose, et dans la colonne vertébrale avec une arme. Je sentais clairement que c'était une chose plutôt lourde. Dans la colonne, oui. Et un de ces coups -là a fait que je ne me suis pas relevé et que j'ai perdu connaissance.

Lorsque j'ai repris connaissance on était en marche à nouveau. Nous étions dans un lieu inconnu. Là aussi, ils nous ont frappés. Ils m'ont dit que j'allais rester là. Qu'ils allaient me pendre. A coup de torture. Et puis, rien. Que j'allais mourir là. Voilà ce qu'ils m'ont dit. »

Témoignage 29

« A la base aérienne militaire. C'est là qu'ils nous ont emmenés, je connais l'endroit car c'est là que j'ai fait mon service militaire, c'est là -bas. Ils nous ont emmenés à l'aéroport. Les trois bus se sont garés vers la piste, oui, vers la piste d'atterrissement, c'était là que se trouvait l'avion. Il avait déjà les moteurs allumés et il y avait déjà du monde. »

Témoignage 144

Ils nous ont menacés, ils nous ont dit : « ta chienne de mère », « On va vous jeter un à un de l'hélicoptère ». [...] Ils nous ont conduits aux hélicoptères, ils nous ont entassés les uns sur les autres, les uns sur les autres. On était à peu près 16 personnes dans l'hélicoptère. Les policiers fédéraux de prévention mettaient les pieds sur nous, pour que nous ne bougions pas et pour que nous ne voyions pas où ils nous emmenaient. Pendant le voyage, on entendait des cris, on entendait des cris, mais... Je n'ai pas vu qui criait. J'avais l'impression qu'ils voulaient en jeter un, je ne sais pas s'ils l'ont jeté, on entendait des cris, car ils ne nous laissaient jamais voir le visage. »

Témoignage 11

« Quand ils nous ont emmenés à Mihuatlan ils ne nous ont pas dit qu'ils nous emmenaient à Mihuatlan ; quand ils nous ont fait monter dans l'hélicoptère ils ne nous ont pas dit où ils nous emmenaient mais par contre ils nous menaçaient en nous disant qu'ils nous emmenaient aux îles Marias et qu'ils allaient nous jeter à la mer. »

Témoignage 357

« Nous ne savions pas où nous allions, ils nous disaient qu'ils nous jetteraient de l'hélicoptère pendant le trajet de Mihuatlan à Oaxaca. Après, ils nous ont fait monter dans l'avion et même chose, les mêmes menaces, la même violence psychologique, c'est comme ça qu'ils nous amènent à Nayarit, mais nous ne savions pas où nous étions arrivés, nous ne l'avons su que huit jours plus tard grâce à nos familles qui avaient demandé à pouvoir nous parler [...] Le transfert de Nayarit à Oaxaca et de là à Mihuatlan fut un dur châtiment, environ cinq

heures dans la même position, accroupis, la tête collée au siège -avant du fourgon. Certains camarades voulaient aller aux toilettes et ils ne les ont pas laissés. Certains se sont pissé dessus. Pour moi, j'ai encore mal au dos. »

Témoignage 40

« Après un long moment nous descendons du véhicule et il y a un avion très grand. [à propos de ceux qui les ont conduits du fourgon à l'avion] La PFP. Nous descendons du fourgon et il y avait un avion énorme, un avion très grand et nous avions les mains attachées par des plastiques et ils ont commencé à menotter les poignets et les chevilles des hommes. Ils filmaient tout le temps en vidéo, ils nous appelaient sans arrêt et nous disaient « Dites bien fort votre nom, l'âge que vous avez et votre profession » et ils nous disaient d'expliquer l'information. [...] Ils nous ont fait monter dans l'avion, pendant tout le voyage nous avions les mains attachées comme cela vers le bas et presque en position foétale, tout le voyage. Nous ne pouvions pas nous lever car l'un d'entre eux nous disait, nous criait « vous devez y aller comme ça » [combien de temps] Environ quatre heures. »

Témoignage 25

« Là-dessus, nous voyons s'approcher les hélicoptères et... et nous les regardons venir, hein ? et des personnes de la PFP descendant, un fourgon de l'armée s'approche et des militaires, et ils commencent à les faire sortir menottés et... comme ça, c'est-à-dire,... dans une attitude de soumission, c'est-à-dire tête baissée... »

Ils les font mettre en rang, ils les mettent en rang et c'est à ce moment -là que l'on voit l'arrivée des hélicoptères, ...ils chargent les deux groupes [...] environ 52, à peu près 50 personnes, dans deux hélicoptères... Et alors, évidemment que ma belle-sœur, ma sœur ont vu que mon frère montait dans l'un des hélicoptères avec beaucoup d'autres jeunes hommes, des femmes, en sang...boitant, manifestement ils souffraient, contraints à marcher ...menottés, oui à marcher tête baissée. »

Témoignage 219

« Le Ministère de la justice (?) a outrepassé ses droits. La **Fiscalía Móvil** ? agissait dans une zone militaire, alors que ce n'est pas de sa compétence, c'est outrepasser ses droits. Les représentants du Ministère public se présentaient la bouche cachée ou en passe-montagne. Lorsque les personnes arrêtées montaient dans les hélicoptères, le Ministère Public et les défenseurs **de oficio(?)** s'y trouvaient déjà. »

Témoignage 61

« Le 30 décembre, avant tout, on avait déjà délivré tous les ordres de détention contre nous. Alors, nous, sachant qu'on avait délivré les ordres, nous nous sommes repliés. »

Témoignage 316

« J'ai un commerce de serrurerie [...] Le 31 décembre [...] une personne de sexe masculin arrive et me demande de lui rendre un service en ouvrant une voiture. Elle est garée exactement à un pâté de maisons plus loin que mon atelier. Je vais ouvrir la voiture, je prends mes outils et au moment où je suis en train d'essayer de l'ouvrir, trois autres personnes arrivent, sans s'identifier ni rien, elles me disent

qu'ils sont des policiers du Ministère. L'un d'eux me prend par les cheveux et l'autre me saisit le bras et me dit : « Monte dans la voiture ». Et je lui dis « mais, pourquoi ? » « Monte » comme cela en ajoutant « Allez, salaud, monte ou bien on t'en met un dans les **couilles** (?) ». Ils me font monter à l'arrière de la voiture, me disent de baisser la tête et de fermer les yeux. Ils me mettent un tissu ou un pull sur la tête pour que je ne les voie pas. Et ils commencent à me faire faire des tours... »

Témoignage 130

J'ai été enlevé par des personnes en civil, ils m'ont fait descendre du taxi dans lequel je voyageais, [...] Il faut préciser qu'ils ont prétendu être des policiers du Ministère mais à aucun moment ils ne sont identifiés. [...] A la force des coups ils m'ont fait entrer dans un véhicule semblable à un taxi m'obligeant à garder la tête sur les genoux et ils ont couvert mon visage avec un tissu, [...] en me demandant les renseignements me concernant telles que mon adresse, mon nom, le nom de ma femme et de mes enfants, de mes parents, mes frères et sœurs et leur adresse, en me disant qu'à présent oui, ils allaient m'en faire voir à moi et à eux. [...] Ils m'ont dit que pour ne pas coopérer avec eux sur ce qu'ils voulaient savoir, ils allaient me soumettre à « un traitement dont j'allais me souvenir ». [...] J'ai aussi entendu quand ceux qui m'ont enlevé disaient qu'ils devaient leur donner la somme de 12000 pesos pour nous avoir enlevés, nous sommes restés là longtemps jusqu'au moment où on a entendu d'autres véhicules s'approcher. Pendant ce temps ils ont également menacé de nous tuer non sans nous avoir violés et torturés. Lorsque sont arrivées des personnes dont je n'ai pas pu voir le visage ils m'ont fait descendre en me prenant par les mains qui étaient déjà menottées, en me soulevant très violemment par les mains, me blessant les poignets et les épaules. J'ai été battu 8 à 10 fois sur l'oreille droite. Celui qui le faisait me disait qu'il allait me la faire éclater jusqu'à me faire saigner. Il m'a aussi frappé au visage avec la paume de la main me faisant saigner du nez. Ils m'ont interrogé à nouveau, me posant les mêmes questions, [...] C'est là qu'ils m'ont interrogé cette fois en me relevant la tête, en me prenant par les cheveux. Ils m'ont découvert le visage et m'ont arrangé les cheveux et ils m'ont interrogé ; cette fois, ils m'ont filmé en vidéo et m'ont pris en photo, ensuite j'ai appris qu'elles avaient été publiées dans certains organes de la presse écrite. Après cela, ils m'ont conduit à un autre véhicule [...] Ils nous ont dit que nous allions attendre le vol qui nous conduirait à Nayarit. Puis ils disaient que si les plans changeaient, nous allions être jetés d'un hélicoptère en plein vol. [...] Ils se sont dirigés vers une maison [...] et c'est là qu'ils m'ont fait descendre de la voiture arrêtée dans cette maison. C'est là que la torture physique et psychologique fut la plus grande, car ils m'ont relevé en me prenant par les mains menottées dans le dos, en me donnant des coups dans différentes parties du corps, en levant mes mains au-dessus de ma tête dans le dos, plusieurs fois. Ils m'ont frappé également sur les oreilles, dans les côtes, le dos, l'estomac et la tête, le poing fermé [...] Ils me disaient que si je ne le faisais pas, ils tueraient ma famille, mes enfants, ma femme, mes parents et mes frères et sœurs. Ils m'ont torturé une fois et encore une fois. Ils m'ont jeté par terre, me donnant plusieurs fois des coups dans les testicules et ensuite me marchant sur la hanche, en me levant en même temps les bras en arrière ce qui me faisait mal aux mains, aux épaules et au dos. Je n'ai pas pu en supporter davantage et quelqu'un, je ne sais pas qui, s'est approché de moi en me conseillant d'accepter et de dire ce qu'ils voulaient et il

m'a dit que lui, il ne les laisserait pas faire de mal à ma famille. Je n'ai pas pu refuser à cause de mon état physique et psychologique. J'étais sur le point de perdre connaissance. J'ai dû accepter et répéter ce qu'ils ont dit. « Que c'était Gabino Cue qui me payait la somme de 1000 pesos par nuit passée dans les barricades par l'intermédiaire d'un homme du nom de Rogelio Pensamientos. » « Que c'était lui qui avait recruté les gens de la Colonia Jardin pour qu'il s'appuient la APPO ». Et maintenant on m'inculpe pour des délits inventés avec port d'arme blanche (couteau, cocktail Molotov et vol). »

Témoignage 61

« Aux environs de 22H00 à peu près, j'étais chez moi. J'étais dehors car j'étais allé rendre visite à ma famille. Alors huit personnes en civil sont arrivées, nous ne savons pas s'ils étaient de la police ministérielle ou municipale ou de prévention, car ils étaient en civil. Alors ma famille me dit : »Non, ils t'ont déjà pris, mon fils ». J'ai dû sortir de là en courant, et j'ai couru et deux d'entre eux m'ont poursuivi. Et l'un d'eux disait : « Non, ne le tue pas, car il a une arme à la main ». Il disait : « Ne le tue pas, il va nous livrer au gros ». Il dit : »Avec celui-là, nous avons ce qu'il faut pour qu'il nous donne les autres ». Et alors, l'un d'eux m'a rattrapé, je n'étais pas en chemise, j'avais une chemisette et ils me l'ont mis en pièces. Et c'est là que nous nous sommes empoignés pour que je puisse m'en aller et l'autre me rattrape et il me saisit et il me jette une pierre. Il m'a pris et m'a frappé le dos, il m'a fait mal à la colonne. Et là l'autre, alors que moi je me suis mis en travers pour pouvoir m'échapper, il me prend et me mord le doigt. Il m'a mordu le doigt [...] Là-dessus, nous étions en train de nous bagarrer, est arrivée un autre fourgon avec six autres. Ils étaient en train de parler entre eux lorsque je me suis échappé.

[...] Ils m'ont mordu le doigt, ils m'ont planté les dents d'un côté et de l'autre, mais ça y est, ça s'est arrangé, il était plein de pus. Puis, ce fut un petit coup, là sur la tête. Ma lèvre s'est ouverte, oui, mais maintenant, elle est guérie. Pour ce qui m'a fait mal à la colonne, c'est plus à l'intérieur de la colonne, même si j'ai des éraflures dans le dos, j'ai des grosses éraflures et tout mais...

[...] Ils ont pris mon frère il y a deux semaines. Lui, il n'a rien à voir avec ce mouvement. Il est bien à l'écart de cela mais ils l'ont pris, ils l'ont détenu quatre jours, ils l'ont torturé, l'ont salement frappé, ils l'ont mis dans un réservoir d'eau en lui demandant de nous dénoncer, et lui, il a dit qu'il ne nous connaissait pas, que nous étions bien frères mais qu'il ne savait rien de moi. Il dit : « Non, eh bien, maintenant livre-le nous ». Et, il est resté là, il dit qu'ils les ont laissés nus, qu'ils les mettaient dans un réservoir d'eau froide à deux, trois heures du matin, ils l'ont salement frappé, l'ont salement torturé et en voyant qu'il ne disait rien, ils n'ont rien eu d'autre à faire que de lui mettre une amende de 2000 pesos et puis de le libérer. Mais jusqu'à aujourd'hui, il a été menacé une autre fois, il dit que s'il ne nous dénonce pas, ils viendront l'arrêter, ainsi, c'est lui qui va payer pour tout ce que j'ai fait... »

Témoignage 203

« Le jour où nous étions occupés à collecter des jouets, eh bien, la même chose s'est passée, la police a bouclé Santo Domingo, enfin, ils ne nous ont pas permis de collecter les jouets bien que cette zone ne soit pas sur la commune, [...] Nous sommes allés sur la promenade et donc dans un espace très réduit, nous n'étions pas en train d'envahir la rue ni rien de tout ça, nous y sommes allés car il n'y avait

pas assez de place dans les locaux de IAGO, pour collecter les jouets, la réponse populaire a été incroyable, il y avait des sacs de jouets, et encore des sacs et encore. Et puis, aux environs de 6 heures, 5 heures de l'après -midi, Aristeo est arrivé, le chef de la police est venu nous dire de quitter les lieux ou bien ils nous délogeraient. Alors nous lui avons dit que nous ne faisions qu'usage de notre droit, que nous ne faisions rien de mal, [...] Le 5 janvier nous sommes arrivés et toute l'allée était occupée par la police, là où nous avions installés le centre de rassemblement des jouets, nous sommes allés parlé au curé de Santo Domingo et nous avons demandé l'autorisation de les déposer dans l'atrium qui appartient à l'Eglise et pas à la commune, donc, nous avons demandé l'autorisation du curé et le curé nous a dit « Allez-y, pas de problème », [...] Eh bien, à ce moment-là 100 policiers se sont déployés, pour nous empêcher nous, les 8 femmes de la coordination, de nous installer dans cet espace, malgré cela nous nous sommes installées, [...] A ce moment-là, 25 policiers se mettent là, 25 autres se mettent de ce côté-ci, ils encerclent les femmes là, dans cet espace et mettent encore plus de policiers [...] contre 8 femmes, s'il vous plaît, c'est inouï, inconcevable, on ne voit ça que dans des dictatures. »

Témoignage 44

« [...] Et effectivement, j'ai, au moins deux disparitions sont avérées, nous avons le témoignage de quelques personnes qui ont été dans des abris. Et puis neuf autres gars qui ont été portés disparus durant vingt quatre heures. Mais oui, on a signalé, et nous avons des précisions sur le fait qu'il y a plus de personnes. Par exemple, il y a une personne que est apparue et qui nous a dit : » Là où j'ai été il y avait d'autres personnes, je ne sais pas qui d'autre ». Mais cela du fait de ce qu'ils nous disent de leur disparition et des trois jours où ils étaient là -bas. Nous avons dit : « Mon vieux, oui, il y a des gens ». Comment n'y en aurait-il pas, il n'est pas insensé qu'il y ait des disparitions. »

Témoignage 229

« Santa Maria Coyotepec, on sait qu'il y a eu un massacre et que les sicaires d'Ulises ont regroupé les corps dans des fourgons sans plaque, de couleur blanche. [...] A Etila, on a vu des corps aussi et on ne sait pas d'où ils venaient, après ils les font disparaître. Une institutrice a dit qu'il s'agissait des instituteurs des villages côtiers ? »

Témoignage 44

« Le 27 on entend parler à Oaxaca d'une chose incroyable. Des attaques par des groupes parapolicier, des groupes priistes contre les barricades, contre les espaces occupés par l'Assemblée populaire. C'est là qu'est mort Brad, c'est là aussi que sont morts les instituteurs de Santa Maria Coyotepec, car c'est là qu'il y a eu plusieurs attaques en même temps. Le blocage que l'on a fait à la radio est évident, elle permettait d'établir des liens. Et cette radio, qui disait par exemple, quand quelque chose se passait : « Messieurs, il y a un affrontement à tel endroit, ou je ne sais quoi d'autre ». Même pour nous, en tant que groupes de défense des droits humains, cela nous permettait de savoir. Car : « Voyons un peu, faisons le point. Cette information est donnée à la radio, on vient de nous parler depuis cet endroit, allons-y. Mais ce jour-là, c'était de la folie, il n'y avait pas moyen de dire, on y va ou on n'y va pas. Alors non..., ce jour-là ça a été très

violent et on a pratiquement décidé de ne pas sortir. Enfin, c'est-à-dire, les conditions ne sont pas réunies pour prendre des risques. Il y a des échanges de tirs, on assassine des gens, les conditions n'y sont pas. Ce jour-là..., ce soir-là, cette soirée-là a été la plus trouble. Personne ne sait, avec certitude, ce qui s'est passé. Il y a l'affaire de la barricade de Santa Maria Coyotepec où ils ont tué à coups de machettes des instituteurs, où il y en a eu trois d'assassinés. Mais il y en a qui disent, nous ne l'avons pas constaté, qu'il y a eu de nombreux morts. Il y en qui parlent de trente morts, et d'autres de vingt. Nous, nous ne pouvons pas en parler, nous ne parlons que de deux, c'est tout. Car nous n'avons pas pu constater les faits. Et... c'est sur la barricade de Cal y Canto hein, qu'ils assassinent Brad, non ? Mais ailleurs aussi il y a eu des échanges de tirs, ils allaient... C'est-à-dire, il y a eu tant de choses ce jour-là, qu'évidemment, nous voyons bien qu'il y a eu une stratégie montée par Ulises Ruiz. Car, lui, oui, il demandait instantanément l'entrée du Gouvernement national, et ça faisait un moment qu'il le demandait. Et il était bien là, dans cette initiative privée, avec des groupes de commerçants et de chefs d'entreprise. Le congrès de l'Etat lui-même fait ressortir des publications, diffusées dans les journaux nationaux, en disant : » Il faut établir l'état de droit et nous voulons que les forces nationales interviennent »

Témoignage 9

« La Croix Rouge n'est jamais arrivée pour ramasser et examiner le corps d'Emilio. On n'a reçu de l'aide que de l'APPO et des universitaires. Les gens surveillaient le corps, parce que ce qui se passe c'est que quand les sicaires d'Ulises tuent quelqu'un, ils ramassent les corps des morts et les font disparaître. Il est mort vers 4 heures de l'après-midi, il a été ramassé vers 3 heures du matin. Un présumé expert est entré, il a dû se rendre à la prison car il a dit qu'il y avait un mort de Santa Maria Coyotepec, il est parti et il est revenu vers 3 heures du matin, il a pris le corps, il n'avait pas de plaque ni de document d'identité, il l'a emporté avec la femme qui l'accompagnait à l'arrière du fourgon. »

Témoignage 135

« Il y a une espèce de persécution, le 27 octobre, on sait que la Croix Rouge, ça aussi c'est important. Que la Croix Rouge ne s'est pas occupée des malades, des civils. Au contraire, un blessé qui arrivait à la Croix Rouge était arrêté. Et même à l'hôpital civil, des personnes qui sont arrivées blessées ont pu voir que tout était préparé. Qu'il y avait beaucoup de brancards pour recevoir les gens qui allaient arriver mais il était évident que tout était prêt pour arrêter les personnes. Et qu'il y avait beaucoup de policiers, même des policiers en uniformes. Ou bien les gens qui arrivaient blessés ils les emmenaient. [...] Il y a probablement. Il y a des personnes qui se sont opposées à tout cela mais...[je veux parler de l'opposition du personnel soignant à cette collaboration]. »

*Liste des morts reconnus

(Nom | Date | Lieu)

1. Serafin Garcias Contreras	28 juillet	Huautla de Jimenez
2. Marcos Garcia Tapia	8 août	Centre d'Oaxaca
3. Andrés Santiago Cruz	9 août	Putla de Guerrero
4. Pedro Martinez Martinez	9 août	Putla de Guerrero
5. Pablo Martinez Martinez	9 août	Putla de Guerrero

6. José Jiménez Colmenares	10 août	Rue des Enfants Héros, ville de Oaxaca
7. Gonzalo Cisneros Gautier	16 août	Zaachila
8. Lorenzo San Pablo Cervantes	22 août	Radio difusión Ley 710
9. Daniel Nieto Ovando	1 octobre	Colonia 68 – Volcanes
10. José Manuel Castro Patiño	3 octobre	Amilcingo
11. Arcadio Fabian Hernandez Santiago	2 octobre	San Antonio de Castillo Velasco
12. Jaime Rene Calvo Aragon	5 octobre	Ville d'Oaxaca
	13. Alejandro Garcia Hernandez	14 octobre
	Avenue Símbolos Patrios,	ville d'Oaxaca
14. Panfilo Hernandez	18 octobre	Colonia Jardin
15. Bradley Roland Hill	27 octobre	Santa Lucia del camino
16. Emilio Alonso Fabian Camino	27 octobre	Santa Lucia del camino
17. Esteba Ruiz Camino	27 octobre	Santa Lucia del Camino
18. Esteban Lopez Zurita	27 octobre	Santa Maria Coyotepec
19. Audacia Olivera Diaz	27 octobre	-
	20. Jorge Alberto Lopez Bernal	29 octobre
	Institut Technologique	de Oaxaca
21. Fidel Sanchez Garcia	29 octobre	Canal 9
22. Roberto Hernandez Lopez	29 octobre	Brenamiel
23. Raul Marcial Perez	8 décembre	Juxtlahuaca

Témoignage 194

“Eh bien, je vous dis, je n'ai pas grand chose à vous dire car je ne l'ai pas vu. Enfin, j'y étais mais je n'ai fait qu'entendre car les coups de feu, je les ai entendus, il y en a eu 10 environ. Et puis avec la peur, j'entendais les coups de feu, 8 ou 10, et puis, je n'ai pas vu les assassins. Ce que j'ai vu seulement, c'est ce que je vous ai dit à tous, voilà. Et je vous dis, mon mari, il n'était même pas instituteur, il ne faisait qu'apporter un café. Et jamais nous avions imaginé qu'on allait lui ôter la vie pour apporter un café ».

Témoignage 135

« T1 : [Au sujet des disparus dans la Colonia Santa Rosa] dans la Colonia, non,...dans la Colonia, non. Mais je vous dis, nous qui y étions... c'est un fait qu'il y a là-bas la...cette fosse dont je vous ai parlée. J'aimerais qu'il y ait une enquête très approfondie [...] l'endroit appartient au gouvernement.

T2 : C'est un point stratégique.

T1 : Oui, en fait, c'est pour cela qu'ils ont agi ainsi, car ils savent que là personne ne peut entrer [...] on l'appelle « encierro Primavera » ? et il se trouve à côté du cimetière ».

Témoignage 5

« Ce même jour, le 7, lundi 7 la nuit, aux environs de 22 heures, ils exécutent un professeur d'université, un dentiste, un chirurgien-dentiste...ils l'exécutent. Le

lendemain matin, le mardi, un groupe de sicaires entre dans les locaux du journal *Noticias* où les gens sont au travail. Ils blessent trois employés de *Noticias* et font une démonstration de force. Ils criblent les bureaux de balles. Ils détruisent quelques ordinateurs. »

Témoignage 397

« Ils ont pratiqué une autopsie et il n'a pas été constaté qu'il avait bu. Il a reçu 9 balles et pas une à bout portant comme l'a dit la PGR. Et même dans son activité professionnelle, jamais il n'a donné de mauvais exemple aux enfants,...il était à côté de moi. Les camarades pourront vous dire qu'il ne s'est approché pour discuter avec personne et comme je vous dis, ça n'a pas été une balle à bout portant.[...]

Et ils étaient déjà là à attendre la manifestation pour nous faire peur. Pour commencer, lors des examens, lors de l'autopsie qu'on lui a pratiquée, il n'était pas ivre, il ne buvait jamais, pardon, il n'était pas drogué et ne portait pas d'armes... Et lors de l'autopsie, on a constaté que toutes les balles avaient suivi une trajectoire du haut vers le bas. Et ça n'a pas été une balle comme elle le dit, qu'il s'agissait d'une balle à bout portant, ça n'a pas été une balle à bout portant. C'est 9 coups de feu qu'il a reçu, d'une rafale et d'armes différentes : calibre 38 et calibre 22. Alors, beaucoup d'anomalies, car moi je crois que c'est pour protéger une personne bien placée, hein ? ».

Témoignage 321

« De là comme nous avons pu le voir, nous avons sauvé tous les camarades, ils se sont retirés, nous nous sommes retirés ; comme ils ont pu, pour se cacher car ils étaient derrière nous, et ils prendraient celui qui leur tomberait sous la main.

Là où nous nous sommes réfugiés, les appels des camarades de la section de la Côte (?) ont commencé, que dans une impasse il y avait deux morts, et ceux -là, ils ne les ont jamais trouvés. Ils font partie des quatre disparus dont nous ne savons pas de quelle région ils étaient... ils sont de la région de la Côte, nous ne savons pas de quelle délégation ils sont.

Après, on nous a informé, bon, dans les appels qu'il y avait, qu'il y avait un mort et ce camarade, les sicaires l'avaient suivi jusqu'à ce qu'ils le rattrapent et en arrivant pratiquement à Valero Trujano, à peu près à cet endroit, tout ce que nous avons parcouru en courant depuis la Casa de Gobierno, toute la rue ou l'avenue, et là ils l'ont rattrapé et là ils l'ont abattu. Alors là, les camarades, ils ont fait ce qu'ils ont pu, quelques-uns sont restés, deux, trois, pour le surveiller pour qu'ils ne l'enlèvent pas et ne le fassent pas disparaître[...]

Après ça, des appels lancés sur les téléphones portables de camarades qui couraient dans la montagne, nous ne savons pas où ils étaient, mais eux ils se sont enfuis et ils ont trouvé deux autres morts. Nous ne savons pas si c'était des camarades de chez nous car eux ils étaient en train de tuer à tort et à travers, en tirant et peut-être qu'ils sont allés jusqu'à eux. [...]

Là il y a eu quatre morts, deux dont on nous a dit qu'ils étaient dans une impasse et deux autres et deux autres que les camarades ont trouvé dans leur course effrénée. Ils tombaient dessus et ces quatre-là nous ne savons pas...[à la question sur le nombre total de morts] Oui, au total cinq, mais lui, ils l'ont ramassé ».

« Si ce sont le conseiller municipal le commandant et les policiers qui...[...] Si, je ne souviens pas de leur nom, mais bon, ils sont dans la presse et la photo c'est plus vrai, non ? on dit que c'est un montage, c'est ce qu'on dit, mais comme [...]Mais d'où allions-nous sortir leur tête ? hein ? donc on a trafiqué leurs photos, c'est ce qu'ils disent, eh bien, non...[...] Ce sont les photos de ceux qui ont tiré, c'est pour cela qu'ils les ont arrêtés. [...]

[Ils sont] libres, car ils ont inventé l'histoire du changement de, de...l'expertise de l'autopsie en disant que le coup de feu avait été donné à 70 centimètres et alors qu'ils étaient eux plus loin et même s'ils étaient armés et en train de tirer, ce ne pouvait pas être eux. Le lendemain du jour où l'on a tué Brad, la famille de celui que l'on appelle El Chapulin est passée, c'est le policier que tout le monde accuse en disant que c'est lui, que c'est lui dont on présume qu'il l'a tué, mais moi je crois bien que c'est lui, car il était en tête des sicaires, c'est lui qui... tous les deux se trouvaient très près l'un de l'autre, c'était Brad et celui que l'on appelle el Chapulin. [...] peut-être 10, [mètres] ils étaient très près, alors tous les deux ils se sont trouvés face à face, mais Brad ne faisait rien, il ne faisait que des photos... et son travail, et l'autre aussi il faisait son travail [...] Lizbeth Caña Cabeza la procureur dit que ceux de la barricade de Cal y Canto, nous sommes responsables de la mort de Brad, de Bradley, que nous l'avons tué, ceci est faux, alors maintenant ils sont en train de chercher à faire croire que ce sont ceux de Cal y Canto, ceux qui ont... ceux qui avons été les plus...ceux qui avons été le plus en vue, ils vont dire que c'est nous, de nombreux camarades sont dispersés, nous sommes dispersés aujourd'hui, nous ne savons pas où, où ils sont et bien oui, nous voulons des garanties pour être ici, pour pouvoir aller à Santa Lucia, à Oaxaca, et voilà ce qui s'est passé, car c'est ce qui s'est passé. »

Témoignage 91

« En fait... Le docteur qui s'en est occupé a donné une interview à Televisa, et il avait dit que tant qu'il s'est occupé de Brad, il est arrivé avec une seule blessure par balle, et... et il était encore conscient, pendant son transfert. Lui,...il a donné son témoignage comme quoi, bon [...] il s'en est...s'en est occupé, il n'avait... lui, au moment où il est arrivé, il n'avait qu'une seule blessure par balle,...à la poitrine. Mais après l'avoir confié aux experts, là où l'on doit amener un corps, alors depuis là il a appris qu'il présentait une autre blessure résultant d'un coup de feu. Et c'est pour cela qu'il a donné une interview à Televisa comme quoi il n'avait qu'une seule balle, car il y en avait qui l'accusaient d'avoir donné l'autre coup de feu. Alors il a donné l'interview et il a dit : « Non, moi, tant que je m'en suis occupé il n'avait qu'une balle et après cela, je n'ai plus eu de nouvelle du corps, et le corps ils l'avaient laissé comme étant déjà sans vie mais, eh bien, le corps n'était plus... était déjà... mort. Et alors, c'est là qu'est le doute, comme quoi on veut nous faire porter la culpabilité, comme quoi nous serions ceux qui ont porté l'autre coup de feu, et ... et que le docteur est le coupable, le médecin est le coupable, celui qui lui a porté le coup de feu. »

Témoignage 135

« T1 : Comme dans l'affaire de Brad où on n'a pas... où on a relâché les copains. En fait, moi tous, ces personnes (de la rue Sta Lucia 19.58) je les connais, oui, ceux qui ont tué Brad. [...]

T1 : oui, en fait, nous, nous avons envoyé ce qui s'est passé par internet. Quand on était en train de chercher qui avait tué Brad. Nous avons envoyé des adresses, nous avons envoyé les photos par internet. [...] Oui, Abel Santiago Sagarra, quelqu'un que l'on surnomme « El Chapulin ». Ce sont eux, oui. [...]

T1 : Ce sont eux qui travaillent à la sécurité du service de santé de ... de la Municipalité, hein. En fait on m'a dit, on m'a confirmé que le jour où ils sont sortis du tribunal ils se tenaient embrassés. Donc, il semble bien qu'ils ont fait quelque chose de bien....[...]

T1 : des sicaires... »

Témoignage 196

« « [Au sujet de comment l'on vit la mort de Brad Will]

T : Bon, au début d'une grande préoccupation car...

T2 : c'est un étranger

T : ... et ça fait apparaître que peu importait qui ils allaient agresser. C'était une violence telle, qui non seulement recherchait la confrontation entre les sicaires de Ulises et les gens qui manifestaient contre son gouvernement ; mais que ça allait plus loin, ça allait avec l'intention de provoquer, d'avoir les éléments nécessaires pour demander ou justifier l'intervention de la Police Fédérale de prévention. Ce même jour où ils étaient..., où ils ont assassiné Brad, ils perpétraient ou essayaient le massacre à ...

T2 : Coyotepec

T : Coyotepec, là où se trouve la forêt de Somontona, ça a eu lieu en même temps.

T : Alors toute la presse s'est portée...

T2 : sur Brad

T : couvrait l'affaire de Brad et ils n'ont pas du tout couvert ce qui s'est passé de l'autre côté....[...]

T : Le 29 nous y étions. Ils nous ont attaqué aussi et... Là où ce fut le plus dur ce fut au Technologique, ils ont tué l'infirmier. Oui, Santa Rosa, là où se trouve la chaîne 9, à vingt minutes au maximum, quinze minutes. Là ils l'ont touché avec [on n'entend rien] ici à la poitrine

T1 : [au sujet de la mort d'un mineur] ça a été possible ...il était... mais moi ce que je sais avec certitude c'est ce qui est arrivé à l'infirmier. En fait, les autres morts, nous allions les sortir plus tard. Nous sommes allés porter des boissons et d'autres choses pour soutenir les camarades qui étaient là-bas. Et puis aussi, ils s'en sont pris à un gamin (**picaron a un chavo ?**), celui-là, oui je l'ai vu [à propos de ce qui s'est passé]. Lui, il est mort. »

Témoignage 134

« Brad n'était pas un journaliste impartial, il s'est engagé dans le mouvement, c'était un activiste et on le payait pour cela... »

Document 182

« Le 27 octobre 2006 a été tué le reporter photographe Bradley Ronald Will alors qu'il couvrait pour l'agence d'informations Indymedia le conflit social

d'Oaxaca. Deux coups provenant d'une arme à feu de calibre 0,9 millimètres l'empêchèrent de continuer à filmer les affrontements entre les membres de l'APPO et les sympathisants du gouverneur Ulises Ruiz dans la Municipalité de Santa Lucia del Camino.

Messieurs Abel Santiago Zarate et Manuel Aguilar Coello, des personnes liées au gouvernement ont été arrêtées et postérieurement remises en liberté pour ne pas y avoir de preuves suffisantes contre elles. La libération de ces personnes fut le résultat d'une enquête déficiente et de fait que le Procureur de Justice de l'Etat d'Oaxaca, émette l'hypothèse que l'assassin du journaliste se trouvait près de lui. Quatre mois après le crime, la cour de Justice de l'Etat (Vérification préalable N° 1247/CR/2006) et la Cour Générale de la République (Vérification préalable N° PGR/OAX/OAX/FP/08/2006), mènent des enquêtes parallèles sur les faits. Cependant, ils tombent d'accord et insistent sur le fait que la personne qui a commis le crime se trouvait près de Brad Will, entraînant par là même que ceux qui lui ont ôté la vie ont été des personnes liées à l'APPO.

Devant la lenteur et l'inefficacité avec laquelle s'est déroulée l'enquête de la part des autorités locales et fédérales, il est nécessaire et urgent de mener une enquête efficace et objective pour mettre en examen et punir celui qui serait l'auteur de ce crime. Une enquête respectant ces paramètres d'objectivité doit envisager de considérer toutes les hypothèses d'enquêtes possibles et pas seulement celle qui est convenable pour l'Etat mexicain et en particulier le gouvernement d'Oaxaca.

Il est intéressant de souligner, le fait que, bien qu'il soit avéré que les personnes liées au gouvernement qui ont participé aux événements du 27 octobre, se trouvaient armées et même, qu'elles aient blessé plusieurs personnes, à ce jour on enquête seulement sur les personnes de l'APPO comme responsables de la mort de Brad Will.

Le fait que la PGR continue de travailler selon la même hypothèse d'enquête choisie au début par les autorités locales, renforce la méfiance de la part des témoins qui commencent à considérer la PGR comme une instance qui a également intérêt à rendre l'APPO responsable de la mort du journaliste.

Nous demandons également expressément à la Cour Générale de la République de reprendre l'enquête et de la réaliser d'une manière impartiale, objective et convaincante pour éclairer les faits ayant provoqué la mort de Brad Will. De la même manière, nous exhortons la Commission Nationale des Droits Humains à se prononcer fermement devant les circonstances dans lesquelles a perdu la vie un journaliste dans l'exercice de son droit à informer.

Tant les instances qui enquêtent sur les délits et protègent les droits humains, que ceux qui les défendent, doivent montrer par des actions concrètes et efficaces leur engagement pour la défense des droits humains des personnes et de ceux qui exercent le journalisme en particulier. L'impunité ne fait qu'encourager les auteurs de crimes et de violations des droits humains à continuer à commettre des abus, alors que l'on peut les arrêter par des actions concrètes et efficaces. »

Témoignage 135

« A l'Ecole de Médecine aussi il y a eu des morts, il y a eu des morts aussi [...] mais on ne les a pas ramassés et ils les ont emportés.

C'est dans la nuit qu'ils ont tué des personnes, je crois que c'était deux jours après. Mais ils ont tiré sur les étudiants de l'Ecole de Médecine. Parce qu'ils

étaient en train d'organiser une conférence de presse. Car au sein de l'Université, c'est l'Ecole de Médecine qui a apporté le plus de soutien, surtout en cr éant des postes de secours. Les étudiants ont apporté leur soutien en voyant que l'hôpital civil et la Croix Rouge ne s'occupaient pas des blessés, eux ils ont créé des postes de secours et alors les policiers aussi, enfin, les paramilitaires leur ont aussi tiré dessus.

Et le jour où ils ont convoqué une conférence de presse, il y avait les moyens dans l'Ecole, les paras sont arrivés, ça aussi on le sait. Parce qu'il y a eu une disparition, c'est pour cela aussi qu'ils ont instauré le cordon de surveillance.

Ça c'est un problème, il ne voit pas que les étudiants, les gens ont vu qu'ils emportaient un jeune homme dans la voiture, comme ça avec une grande violence. Et immédiatement ils ont tiré sur les autres »

Témoignage 325

« ses parents disent qu'il n'avait pas une blessure grave, elle était beaucoup moins importante que la mienne, une éraflure à la tête, il est entré dans l'ambulance et on ne l'a toujours pas trouvé aujourd'hui...

Maintenant, nous, nous avons dit à sa famille de porter plainte, hein ? mais ils ne...eux ils ne font rien car ils sont menacés de mort par la police, oui...ça a été, ça a été un peloton ministériel, de la police ministérielle de mon village et il est venu parler avec sa famille, et c'est pour cela qu'ils ne veulent pas porter plainte... contre la disparition de mon ami, mais, mais...parce qu'ils sont menacés, hein ? »

Témoignage 321

« Là où nous étions réfugiés, les appels des camarades des sections de la Côte ont commencé, disant que dans une impasse il y avait deux morts, ceux -là, jamais on ne les a trouvés. Ceux-là font partie des quatre disparus dont on ne sait de quelle région ils étaient...ils sont de la région de la Côte, nous ne savons pas de quelle délégation ils sont.

Puis on nous informe, bon, dans les appels qu'il y avait, qu'il y avait un mort et ce camarade-là les sicaires l'ont poursuivi jusqu'à le rattraper en arrivant pratiquement à Valero Trujano, à peu près, tout ce que nous avons parcouru depuis la Casa del Gobierno, toute la rue ou l'avenue, et là ils ont rattrapé le camarade et l'ont exécuté. Là, les camarades, comme ils ont pu, quelques -uns sont restés deux ou trois pour le surveiller pour qu'on ne le ramasse pas et qu'on le fasse disparaître »

Témoignage 195

Alors, tous ceux de la commune, sont partis avec des armes, des bâtons, des machettes, femmes et hommes [...] du village, oui. Par exemple le président du village s'appelle Widulfo Jorge Pablo Menez, le syndic s'appelle Margarito Hernandez, parmi tous ceux qui y allaient se trouvait celui des communaux Sergio Leon Zurita et ce monsieur Salomon Vazquez Castillo qui est le patron du Motel ; tous, maintenant oui, si vous aviez vu ce que c'était, on aurait dit que c'était la guerre, la guerre, on entendait des coups de feu, et il y a des gens qui disent que le gouvernement leur a apporté des armes, et il y avait beaucoup de monde. Par exemple parmi les instituteurs, vers la Casa del Gobierno, sont tombés, plusieurs

sont tombés, mais ça, on n'en a rien dit aux infos, rien, il y en a plus d'un qui est tombé à « Los Pinos », un instituteur pas plus et ça parce qu'ils ont dit à la radio de ne pas se séparer de son époux, si cet instituteur avait eu un parent, ou que ces instituteurs morts il ne fallait pas s'en séparer car ils les emporteraient, parce que le lendemain il y avait des tas de tentes de camping, tout ce qu'apportaient les gens du village et depuis de nombreux des endroits : du sucre et de tout, ils ont tout emporté, tout ça se trouve au Palacio del Gobierno, tout y est allé, des sacs de sucre, des (**?trastes**), tout, tout cela est parti au Gobierno de Santa Maria de Coyotepec. Et alors, le lendemain, de bonne heure, tout le monde coopère pour mettre le feu à toutes les maisons, les onze voitures des instituteurs et tous les morts le lendemain la Casa del Gobierno éta it toute propre, il n'y avait rien, tous étaient partis.

[...] Ce sont les gens du village eux-mêmes qui ont emmené les prisonniers qui étaient dans la prison car deux ambulances y sont allé mais on ne les a pas laissé entrer à la prison voir les blessés, de s personnes disent qu'il y en a un qui y est mort, celui qui avait reçu le coup de machettes, on ne lui voyait pas le visage tant il saignait, et alors...

[...] Et..., c'est pour cette raison qu'ils sont allés les voir à la prison ; oui, ils sont allés les voir car il n'y avait que des instituteurs... alors, et alors ils ont emmené des personnes à minuit ou une heure du matin entre minuit et une heure, dans une voiture de patrouille, car ils ont deux voitures de patrouille là-bas : ils les ont emmenés à Miahuatlan.

[...] Les prisonniers, ils les ont emmenés. Femmes et hommes, la prison était pleine, bien pleine ; alors les personnes qui les ont suivi c'était comme s'ils étaient des animaux enragés, les ont suivis, sur toute la colline, sur toute le colline ils ont trouvé des sacs à dos, des chemises ensanglantées, et là à l'entrée de « Los Pinos » en haut, c'est là que l'on joue en même au ballon, là ils avaient fait une tranchée tranquillement et ce monsieur Sergio Leon Zurita, c'est là qu'il les a exécutés tous et on dit qu'ils les ont enterrés là, et la machine est passée là, elle a aplani et ça ne se voit plus »

Témoignage 44

« La question des disparus, nous avons eu la première expérience le 2 novembre, où nous avions la liste de cinquante et quelques. Elle s'est réduite au fur et à mesure qu'ils apparaissaient, mais soudain c'est que par sécurité beaucoup de gens aussi, là où ils étaient ils donnaient d'autres noms qui n'étaient pas le leur pour qu'on ne les localise pas. Alors tout d'un coup tu avais une liste : » Et c'est, bon c'est que mon ami qui s'appelait comme ça a disparu et alors je ne sais pas où il est » Dans ce premier moment je crois que nous avons commis une erreur, car lorsque nous étions avec la Gobernación, nous leur avons passé cette liste. Mais, après, je m'en suis rendu compte et je me suis dit : « C'est une erreur que de leur avoir donné la liste des gens dont je supposais qu'ils avaient disparus car si ça se trouve ces gens sont planqués».

Et effectivement, j'ai, au moins deux disparitions so nt avérées, nous avons le témoignage de quelques personnes qui ont été dans des abris ? Et puis neuf autres gars qui ont été portés disparus durant vingt quatre heures. Mais oui, on a signalé, et nous avons des précisions sur le fait qu'il y a plus de personnes. Par exemple, il y a une personne que est apparue et qui nous a dit : » Là où j'ai été il y avait d'autres personnes, je ne sais pas qui d'autre ». Mais cela du fait de ce

qu'ils nous disent de leur disparition et des trois jours où ils étaient là -bas. Nous avons dit : « Mon vieux, oui, il y a des gens ». Comment n'y en aurait-il pas, il n'est pas insensé qu'il y ait des disparitions. »

Témoignage 44

« [...] récemment il y a eu un ami qui est apparu, et il avait disparu et Aujourd'hui par exemple dans le réseau tu as des témoignages, hein, comme celui de ce garçon qui, lui, avait été porté disparu. Et qui me dit : » Non, je suis revenu il y a seulement trois jours, car j'ai les côtes cassées » »

Témoignage 173

« Nous sommes arrivés dans une maison où ils m'ont emmené dans une pièce, ils m'ont déshabillé, m'ont laissé en sous-vêtement, c'est tout, ils m'ont bandé les yeux et les mains avec du gros ruban ils m'ont laissé là une heure environ.

Puis ils m'ont mis debout et m'ont emmené dans une pièce et ils m'ont demandé que... Ils m'ont dit de dire que j'étais le leader de tout ce qui s'était passé. Je leur ai dit « que ce n'était pas vrai, la vérité c'est que j'étais venu faire des courses » et puis, juste au moment où je disais que « j'étais venu faire des courses » et bien j'ai pensé qu'ils étaient en train d'enregistrer, je disais « non, je suis juste venu faire des courses », et eux disaient « tu es le leader, tu es le leader » et ils ne me sortaient pas de là et comme je ne disais pas cela ils m'ont envoyé une décharge avec une machine, ils m'ont envoyé des décharges et m'ont enfoncé des aiguilles dans les pieds et ils m'ont mis dans une pièce où il y avait deux autres jeunes hommes. Et ils nous ont frappés, nous ont battus là tous les trois et l'un d'eux s'est approché de moi et m'a placé une arme sur la joue et me demande « dis donc, tu sais ce que c'est ça ? » j'ai dit « oui, c'est une arme » et il m'a dit « ouvre la bouche », « non » je lui disils m'ont mis des pinces dans la bouche et m'ont introduit l'arme dans la bouche. Et il m'a saisi et m'a dit « comment veux-tu mourir ?, avec une balle dans la bouche ? Tu la veux dans la nuque ? dans la poitrine ? ou bien on te brûle » « non, daucune façon » je lui dis. « Pour commencer je ne sais pas de quoi on m'accuse ni pourquoi on m'a arrêté », et ils m'ont dit « non, on ne va pas te le dire ». J'ai pris et je leur ai montré une autorisation que j'avais, mais ils ne me l'ont enlevée et m'ont dit « toi, ici, tu n'es personne...tu vas mourir », ils m'ont saisi et m'ont donné un grand coup sur la tête qui m'a renversé par terre et ils m'ont piétiné, ils ont continué à me frapper. Je crois qu'ils m'ont fait sortir au petit matin. »

Témoignage 173

« Il y a les versions des parents et des amis chez qui nous sommes allés nous réfugier ensuite, selon lesquelles le de Santa Maria Coyotepec est allé enlever un ami docteur à lui, on va appeler cela un enlèvement, car il l'a emmené pour qu'il s'occupe des siens. Chose que nous, avec quoi allions-nous les blesser puisque nous n'avions pas de quoi nous défendre ? Ils ont emmené...et ce docteur était un ami de la famille où nous avions été ».

Témoignage 19

« Lui, il est architecte, il exerce déjà sa profession, et ce jour-là il, ils l'ont tellement frappé, après ce que c'est tout un vendredi, un samedi, jusqu'à la nuit du dimanche nous n'avons pas su où il était [...] vendredi, c'était le 25, je ne l'oublierai pas, depuis le samedi, le dimanche 27, nous avons appris qu'il était à la prison de Toluca.

[...] Il avait été emmené à la prison de Toluca, avec tous les autres. C'est lui qui a été le plus frappé, il avait le visage gonflé, bleu, noir, on ne voyait pas son œil, son œil n'était que du sang. Ils l'ont transféré à... Je ne sais pas si ça a été une chance, je ne sais pas... Ils ne l'ont pas transféré il était déjà dans le bus et il m'a raconté « écoute, moi j'étais déjà dans le bus ». Ils m'ont dit, nous y étions tous, et quand ils m'ont dit. « vous, vous n'y allez pas, vous restez » il dit, et j'ai eu très peur, j'ai pensé qu'ils allaient me tuer, j'en pensé qu'ils allaient seulement m'emmener. Ce que j'ai, j'ai pensé, j'ai pensé qu'ils allaient me jeter à la mer, qu'ils allaient me faire disparaître. Ils m'ont dit, toi, tu vas à l'hôpital, ils l'y ont emmené, pendant le trajet il ne pouvait pas voir, seulement d'un œil et il disait, qu'il était terrorisé, c'est « c'est vrai qu'ils vont m'emmener à l'hôpital ?, où vont-ils bien me laisser » eh bien, oui, ils l'ont emmené à l'hôpital, il a été hospitalisé, et comme je vous dis, j'ai pensé que moi ils ne savaient pas qui j'étais.[...]

J'ai un ami qui étudie à la faculté de droit également. Il a été enlevé le..., je ne me souviens plus de la date en octobre, dans les premiers jours d'octobre, il me semble et... eh bien il a été frappé également, ils l'emmènent, le font disparaître pendant des heures et puis, on te le présente. »

Témoignage 207

« Alors dans ce sens-là, la police, il y a eu plusieurs événements pendant lesquels même les personnes de l'APPO cherchaient des policiers, les arrêtaient indûment, les gardaient en détention pour le simple fait d'être policiers, les emmenaient sur la place publique et les exhibaient publiquement »

Témoignage 8

« Ils ont arrêté des personnes, qui passaient, qui se sont trouvées, ils les ont arrêtées. La plupart des personnes qui ont été privées de liberté à Nayarit, à la prison de Nayarit n'avaient absolument rien à voir avec l'APPO et ne s'étaient pas trouvés cette nuit-là dans l'affrontement qu'il y a eu avec la police fédérale de prévention pas plus qu'ils ont été les auteurs des incendies de ces, de ces immeubles que le gouvernement lui-même dans son propre intérêt a fait incendier. Alors ils ont procédé aux arrestations de ces personnes qui leur tombaient sous la main.[...]

Et après un dossier, les dossiers commencent de cette façon. On arrête les personnes et la Police Fédérale de Prévention, avec un formulaire informatique rien de plus les mentionne auprès du Ministère Public, le Ministère public prend la déclaration de toutes les personnes arrêtées et les place en détention. Il les place en détention en prison, sans qu'il y ait eu la moindre plainte contre eux, sans que le Ministère Public n'ait confirmé la responsabilité pénale, que les personnes arrêtées auraient eue. Sans qu'il y ait eu des témoins et que les témoins aient dit qu'il y avait eu un signalement direct (?) à l'encontre de ces personnes, alors, le Ministère Public, de cette façon, on ne peut plus irresponsable, les défère au parquet. Maintenant, les juges, de la même façon, sans avoir les éléments légaux, constitutifs des délits dont on les accuse, leur dicte leur décision de mise en détention et ces personnes restent, jusqu'à aujourd'hui, à la prison de Nayarit. Alors qu'ils les ont envoyés de manière illégale à Nayarit, car ils auraient dû être placés en détention sur le lieu où s'étaient passés les faits, c'est ainsi que l'indique notre code de procédures pénales. Alors ici, ça leur a été complètement égal à ceux du Ministère Public et aux juges. »

Témoignage 49

« Ma fille ils l'accusaient de... ils lui imputaient beaucoup de choses, mais rien de tout ça n'est vrai. [...] nous sommes arrivées à Tlacolula, il devait être à peu près une heure du matin, peut-être. Là, ils nous ont fait descendre des fourgons. Moi, je cherchais ma fille et je ne la voyais pas. Nous sommes entrées dans la prison tête baissée et ils nous ont fait asseoir en ligne collée à un gros mur, dans la cour de la prison. Je cherchais ma fille. Je ne voyais que les pieds de ma fille, mais je n'étais pas sûre que c'était elle. Alors j'ai fait passer le message par les camarades qui étaient assises pour qu'elles demandent s'il s'agissait d'elle. Et le message m'est revenu comme quoi c'était bien la petite. Elle aussi, elle était accroupie. Et quand j'ai entendu qu'on lui demandait son nom j'ai été bien sûre que c'était elle qui était là. Là-dessus d'autres femmes avec des tout jeunes enfants de la... sont arrivés, elles portaient les enfants. Elles portaient trois petites filles et un garçon. Leurs enfants. Car selon elles, elles nous ont raconté qu'ils les avaient arrêtées au terminal de bus avec sa famille. Et nous sommes restées là un long moment, assises dans la cour. »

Témoignage 37

« Là ils nous ont fait sortir, ils nous ont toutes mises en rang, collées au mur, le regard baissé. Et là, il n'y avait que des femmes de la police, que des femmes. Elles nous disaient que nous devions rester comme ça, oui, tête baissée, que nous ne devions pas voir sur les côtés. Nous sommes restées comme ça durant des heures, le temps de trouver les clés des menottes. Et après nous avoir ôté les menottes, elles nous ont laissé comme ça les mains derrière le dos, nous devions rester les mains derrière le dos, en nous tenant les mains. Et une à une elles nous dégageaient du mur. Lorsque ce fut mon tour d'être dégagée du mur, elles m'ont dit, elles m'ont mis la main sur la nuque et avec les mains, c'est -à-dire, en me poussant en avant, et elles savaient que j'avais le front tout enflé déjà, hein ? du fait du coup, je saignais encore. Elle m'a poussée vers le mur avec son bras et elles nous disaient, elle nous a dit que nous étions arrivées dans une prison de haute sécurité et que tout ce que nous devions répondre c'était oui, monsieur, ou bien non, monsieur, et que nous n'avions aucune raison de voir sur les cotés et que nous n'avions rien d'autre à faire que ce qu'on nous ordonnerait de faire. Nous sommes restés là un bon moment, les bras tendus, là dans cette prison, tous au mur.

Et alors c'était là qu'ils nous criaient : « tu es entrée dans une prison fédérale », ou bien « tu ne peux rien répondre, seulement ce qu'on te demande », ou encore « et tu vas répondre par oui, monsieur et non, monsieur ». Alors, bien sûr, il y en avait beaucoup qui pleuraient. Et puis quand ils m'ont pris moi, là, à genoux, c'était plein de chiens. Alors un chien m'aboyait dessus, là dans l'oreille. Je sentais que soudain il me saisissait l'oreille, mais oui, je sentais sa salive. Et « ouah, ouah, ouah » d'autres chiens noirs et vraiment grands, grands. Ce qu'ils attrapaient c'était mes vêtements, parfois il m'attrapait les vêtements et se mettait à tirer dessus, à tirer en secouant. Alors, je suis sortie de la douane et il m'ont conduite à un autre endroit où ils m'ont coupé les cheveux et alors, nous devions nous raser aussi. Mais...ils nous mettaient dans un bain qui était là à côté, mais dans ce bain il y avait des traces qui était bien sales, car il y avait déjà, qui sait combien de personne y était passé, il y avait même du sang. »

Témoignage 40

« Ils nous accueillent avec des chiens. Des femmes très violentes. Des chiens dont nous pensions qu'ils allaient les lâcher sur nous. » « Ils nous accueillent avec des chiens. Des femmes très violentes. Des chiens dont nous pensions qu'ils allaient les lâcher sur nous. »

Témoignage 116

Ils nous ont amenés ici...ils nous mis ici à la porte, ils nous ont traînés, nous ont humiliés, nous sommes entrés et ils ont coupé les cheveux de plusieurs d'entre nous, ils ont ôté nos tennis, nous ont fait marcher et sur les pierres nous nous coupons, nous nous faisions mal et pendant que nous marchions ils nous frappaient. Au moment où ils allaient me faire monter... lorsque nous montions à la cellule, j'ai vu un policier donner un grand coup de pistolet au monsieur qui était devant moi, il allait m'en donner un à moi et je lui ai dit de ne pas me frapper, s'il vous plaît, alors, il ne m'a pas frappé et celui qui me conduisait m'a donné deux coups dans l'estomac avec les genoux. Là ils m'ont conduit à la cellule et nous y sommes restés...dans une cellule sans mang er, sans boire, et avec nos coups. Ils ne se sont pas occupés de nous...Ils ne nous ont rien dit...ils nous disaient seulement de prendre soin de nous car dans la nuit ils viendraient nous violer, nous frapper. Ils nous ont laissés sans rien, jusqu'au lendemain nous n'avons rien mangé, jusqu'à midi où ils nous ont donné une misère à manger. Ils ne nous ont montrés à un médecin que plus tard, tous nous saignions à la tête, des plaies ouvertes, aux doigts, qui étaient cassés, avec des couteaux ils écrivaient sur la poitrine...et d'autres choses encore. »

Témoignage 29

Mais nous, nous avions très faim, car, moi au moins, la veille, j'avais seulement déjeuné et après je suis allé à la manifestation. Alors je n'avais pas mangé à midi, ni dîner ni rien. Et puis, dans l'après-midi, là à la prison de Tlacolula, vers trois heures, je crois, ils sont venus me donner à manger. Nous devions descendre et prendre notre plateau, notre plateau et un petit verre d'eau. Là il y avait, une petite poignée, je ne sais pas de quoi, d'œufs qu'ils avaient fait sur place, je ne sais pas d'où ils les avaient sortis, mais ils nous ont donné des œufs. Alors j'ai commencé à manger, et ça a été vite terminé, car il n'y avait rien. »

Et il n'y avait que deux petits matelas, et là -dedans nous étions quatre personnes. Là, comme avant qu'ils ne m'emmènent, j'avais déjà envie de faire pipi, comme je ne voulais pas le leur dire à eux parce que, et, il me frappait, alors j'ai attendu. Bon, je suis arrivé à la cellule, je suis donc allé faire pipi, les autres ont été aux toilettes et tout. Mais il n'y avait pas d'eau. Alors ça a dû rester comme ça. Après, quand nous sommes arrivés là ils ne nous ont pas donné de couverture, nous étions comme ça, c'est tout. Comme nous avions tellement froid, il faisait tellement froid que nous avons dû dormir tous les quatre dans le même lit, tous assis, et le plus possible collés les uns aux autres. Mais même comme ça, on ne pouvait pas, il faisait tellement froid. Et comme il y a tellement d'air qui passe, il n'y a pas de fenêtre, rien, donc impossible, nous avons dû rester comme ça. [...] Il était environ minuit, car eux ils avaient tellement froid qu'ils étaient avec leur veste, des pantalons et ils tremblaient de froid. Et nous, seulement en polo, un petit pantalon et nu-pied. Je ne sais pas, mais je crois que quand on dort avec les pieds froids on ne peut pas dormir. Je ne pouvais pas et mes camarades non plus. »

Témoignage 11

« On les maltraite beaucoup, c'est pour cela qu'elle s'est fabriquée une protection pour éviter les punitions, les coups et tout cela, et même comme ça, car on m'a dit que les prisonnières, les jeunes filles qui sont sorties parmi les 43 qui sont sorties le dimanche, que même comme ça ils continuaient de la maltrater, de leur parler très mal ».

Témoignage 111

« Le lendemain, dimanche, ça ce fut le samedi 25, le lendemain dimanche dans l'après-midi ils nous ont donné des couvertures, ils nous ont donné un peu à manger car ils ne nous avaient rien donné... et ils nous ont laissé comme ça jusqu'au soir où sont arrivés les personnes du gouvernement, du ministère public et des supposés défenseurs d'office pour prendre nos déclarations. Là ils ont fait pression sur nous pour que nous fassions nos déclarations avec l'argument que si nous faisions notre déclaration devant un défenseur officiel il allait appeler notre famille pour qu'ils soient au courant de notre situation et de cette façon, nous avons fait notre déclaration et en vérité ils n'ont jamais appelé. Mais moi, à peu près 20 jours après cela j'ai enfin pu parler à ma famille. »

Témoignage 113

« Alors, nous étions là-dedans, nous ne sortions pas du tout, pas même dehors, nous étions enfermés toute la journée, ils ne nous apportaient qu'à manger... nous ne pouvions pas parler, à chaque fois que le gardien entrait nous devions nous mettre debout et regarder par terre, nous ne pouvions jamais regarder un visage, durant toutes les journées qui ont suivi notre arrivée à Nayarit jusqu'à aujourd'hui, tête baissée. »

Témoignage 7

« Nous ne pouvions pas regarder. Il y a beaucoup de gens qui ont été torturés et qui ont la colonne déviée... Moi aussi, j'ai mal à la colonne pour avoir été comme ça tout le temps. »

Témoignage 8

« Après toutes ces journées nous n'avions que deux visites, là, deux visites rien de plus, et tout, tout à heure fixe, ils nous levaient, ils ne nous laissaient pas dormir la nuit, ils venaient et piétinaient nos cellules et tout, toute une torture, durant 20 jours sans...sans sortir, sans...sans rien. »

Témoignage 123

« Le séjour là-bas ça a été, eh bien, c'était une grande discipline, mais mis à part la discipline, beaucoup de personnes parmi eux, je ne sais pas, comment dirais-je ?... humiliant, ils nous humiliaient, nous humiliaient et nous humiliaient, même je crois davantage, un peu plus que les prisonniers qui se trouvaient déjà là. Avec nous, je crois qu'ils avaient reçu la consigne de nous en faire. Ils ne nous laissaient même pas nous allonger ni parler à l'intérieur de la cellule avec ton camarade, c'était le silence total ; les 23 jours sont passés comme ça. »

Témoignage 5

« Nous devions sortir de la cellule, nous mettre contre le mur, tête baissée, la tête baissée contre le mur, les mains derrière de dos. Ils devaient nous fouiller minutieusement, fouille au corps, nous devions même ôter nos sous-vêtements. A chaque fois que nous sortions et à chaque fois que nous retournions dans la cellule, encore une fois. »

Témoignage 49

« [à propos de si on leur avait administré des médicaments] Non. A ce moment -là, non. Jusqu'au soir. Moi j'avais un épanchement de sang dans les yeux. Ils étaient rouges parce qu'ils m'avaient provoqué un épanchement. J'avais également des bleus au visage et sur le corps, dans le dos. »

Témoignage 11

« [à propos de si la CNDH les avait interrogés à leur arrivée à Nayari t] Oui, oui, et même il a emporté des photos de tous les coups. Car à ce moment -là on les voyait encore, j'étais encore bleu, on voyait encore les bleus de tous les coups. Il est arrivé avec des figurines humaines et alors il a signalé les parties de mon corps qui avaient été frappées. »

Témoignage 29

« Et je voyais bien que les personnes dont ils disaient qu'ils étaient instituteurs, ils les frappaient plus fort, plus fort. Ou bien les personnes dont ils disaient qu'ils étaient à l'université, ils les frappaient plus fort. »

Témoignage 37

« Ils ont emmené Pablo alors qu'il avait la tête ouverte et ne s'en sont jamais occupés. Ils ont déshabillé les 16 hommes et 11 femmes, ils les ont piétinés, frappés, c'était des policiers du Ministère et municipaux de Santa Maria. Lorsque l'expert est arrivé, ils ne l'ont pas laissé entrer, il n'a pris que leur nom, il n'a rien fait pour les rassurer, il est sorti avec une liste de noms de ceux qui étaient là. Au moment où l'expert sort, ces gens sont arrivés avec deux groupes de (**volteo ?**) et comme ça, nus, seulement en (**drusa ?**) ou en pantalon, ils les empilent dans les véhicules et le sortent de la maison d'arrêt, ils les sortent de là parce qu'ils disent que la population va les lyncher. Sans aucune des garanties auxquelles a droit tout être humain, Pablo est blessé à la tête et ils le mettent au milieu des autres, sans qu'il ait le droit de se plaindre. Si quelqu'un se plaignait, ils le frappaient et le piétinaient. »

Témoignage 11

« Ils ont commencé à nous enlever tous les vêtements que nous portions, là, à poil, à poil. Ils ont inspecté nos blessures, tous les orifices naturels que nous avons. [à propos de s'il y avait des médecins] Oui, un médecin, mais évidemment avec les policiers. »

Témoignage 5

« Je suis diabétique. Ça fait plus de 24 heures que je suis resté sans manger, sans boire de l'eau, sans mon médicament, sans rien, hein ? [...] Et alors, tout à coup ils m'ont injecté un sérum me donnent les premiers secours avec un sérum de glucose et ils commencent à me stabiliser et là puisque je me suis détendu. [...]

« L'épisode de la prison, se passe d'abord dans une prison de moyenne sécurité (?). Leur but était de me couper de toute réalité. Ils y sont arrivés pendant un temps mais je l'ai interrompu car on m'a appelé par téléphone parce qu'il y avait un service de téléphone en usage dans la zone et j'ai donné une interview à la radio et à partir de ce moment-là, la violence a été plus grande : ils ont coupé le téléphone, ils ont placé une caméra spéciale à l'endroit où je me trouvais pour voir si j'entrais ou sortais, avec qui je parlais, disons que tout ce que j'ai demandé en matière de garantie à laquelle a droit n'importe quel prisonnier, de n'importe quel détenu, c'était ce qu'il y a de plus élémentaire, hein ? C'est-à-dire, l'alimentation du fait que j'étais atteint d'une maladie chronique, l'allergie que

j'avais, l'alimentation... Pendant un mois j'ai eu la même alimentation que tous les autres. »

Témoignage 29

« Ils nous ont seulement dit « Quoi ?, qu'est-ce que tu as, des coups, là ? Ils nous ont seulement regardés. A aucun moment... je voulais qu'ils me donnent un comprimé pour la douleur, parce que j'avais mal, une douleur terrible ici dans les côtes. Je ne savais pas qu'il y avait une fracture... jusqu'à ce que j'a ille faire une radio. Je l'ai, je ne l'ai pas apportée ici mais je suis allé passer une radio et le docteur qui en a fait l'interprétation dit que c'est la septième et la huitième côte, que la septième et la huitième côte sont cassées. »

Témoignage 116

« Moi et les autres camarades, ils ne nous ont pas laissé communiquer avec nos familles, ils ne savaient rien de nous, ils étaient préoccupés, mon père, ma famille est venue demander ici dehors si nous étions là...on leur a dit que non, mon père a insisté pour entrer voir si c'était vrai et alors les policiers avec leur pistolet leur ont couru après et les ont menacés leur disant de s'en aller, mes parents sont partis, ils étaient préoccupés, ils m'ont cherché dans l'Etat d'Oaxaca, ils sont revenus et ils les ont à nouveau poursuivis. Jusqu'au lendemain où ils ont appris que nous étions à Nayarit. »

Témoignage 113

« Alors, nous étions là-dedans, nous ne sortions pas du tout, pas même dehors, nous étions enfermés toute la journée, ils ne nous apportaient qu'à mang er... nous ne pouvions pas parler, à chaque fois que le gardien entrait nous devions nous mettre debout et regarder par terre, nous ne pouvions jamais regarder un visage, durant toutes les journées qui ont suivi notre arrivée à Nayarit jusqu'à aujourd'hui, tête baissée. [...] Nous ne pouvions pas regarder. Il y a beaucoup de gens qui ont été torturés et qui ont la colonne déviée...Moi aussi, j'ai mal à la colonne pour avoir été comme ça tout le temps. [...] Après toutes ces journées nous n'avions que deux visites, là, deux visites rien de plus, et tout, tout à heure fixe, ils nous levaient, ils ne nous laissaient pas dormir la nuit, ils venaient et piétinaient nos cellules et tout, toute une torture, durant 20 jours sans...sans sortir, sans...sans rien. »

Témoignage 49

« À ce moment, ils ont enlevé ma fille. Mon mari avait été toute la journée dehors, à la prison. Presque toute la journée à essayer de pouvoir parler avec moi. Ils ont refusé. Il raconte que la police les a expulsés, eux et d'autres amis qui étaient là à essayer de nous voir, de parler avec nous. Mon époux raconte que les policiers les ont jetés dehors comme des fachos, qu'ils les ont même braqués avec leurs armes pour qu'ils s'en aillent de là, car sinon ils allaient les enfermer eux aussi. Que s'ils ne s'en allaient pas ils allaient aussi les enfermer. Moi j'ai pu parler à mon mari le soir, quand je suis sortie. Par téléphone. Un téléphone d'interphone qu'il y a là-bas. J'ai pu lui parler et il m'a dit : 'demain je reviens, parce qu'ils ne m'ont toujours pas laissé passer.' »

Témoignage 325

« Ça a été une répression brutale, sauvage, car on a vu comment ils donnaient des coups de pieds aux enfants qui étaient couchés par terre, non? Des *compañeras* sont entrées dans les écoles pour se protéger, les policiers sont arrivés et ont ouvert les écoles, ils les ont fait sortir et... bon, ils les ont violées. »

Témoignage 110

« [mineur] Ils nous ont enfermés dans une petite pièce, on aurait dit des toilettes, ils ont commencé à nous donner des baffes et à dire que nous étions de l'APPO. Ils nous ont interrogés pour qu'on leur donne les noms des dirigeants, ils voulaient nous le faire dire de force. Ils nous ont frappés pendant deux heures sur le visage, l'estomac, ils nous ont donné des coups, de l'eau sur les pieds. Ils nous ont donné des décharges électriques. Ils nous disaient de nous tenir par la main et ils se moquaient de nous. Ils nous ont bandé les yeux avec du scotch, ils nous ont attrapés par les cheveux et à un *compañero* ils lui ont coupé les cheveux avec un couteau, et à l'autre ils lui ont dessiné des lettres sur la poitrine qui disaient APPO. »

Témoignage 22

« Ensuite, vers 2 heures, ils nous ont réveillés comme ça, comme si on était des animaux, ils nous ont mis dans des petites camionnettes, les Nissan, environ 8 personnes par camionnette; à plat ventre, comme ça, tous entassés comme si on était, comme si on était des chiens morts, là, qu'ils vont jeter. Voilà, et bon, je sais pas, ils nous ont fait faire des tours, qui sait où, car ça a duré pendant plusieurs heures, comme 2-3 heures peut-être, où on allait, d'ici à là-bas, qui sait où ils nous emmenaient.

Et donc, ils nous suivaient pendant ce temps-là, moi au moins ils ne m'ont pas frappé, mais ils m'insultaient et nous faisaient des reproches, parce qu'on était des rebelles. Et bon, blessé, moi je ne tenais plus, il y a eu un moment où mon bras, je ne le sentais plus, mais ils ne nous laissaient pas bouger, on bougeait et ils nous insultaient. Et bon, mais après un moment j'ai enfin pu sortir mon bras, et j'ai commencé à le bouger comme ça parce que... Moi j'avais peur que ça ne passe pas, mon bras, et non. Et enfin on est arrivé, arrivé à une prison et pour le moment je ne savais laquelle c'était. »

Témoignage 51

« Ils ont fait descendre mon beau-frère, j'ai pu voir le visage de la professeur [untel] et j'ai vu qu'elle était dans un mauvais état, du sang coulait de ses yeux. Donc, on s'est dit : 'ça y est, ça y est, ils l'ont rendue aveugle.' Et ensuite ils nous ont mis, ils nous ont placés tous les trois devant une cellule, mais elle avait une clé, donc ils ont dit : 'Mettez-les dans la prison', et ils nous ont mis dans la prison. Pour nous, être dans une prison, d'abord il y avait besoin d'un ordre, non? d'un juge et tout ça, mais ils ont dit : 'Mettez-les dans une prison'. Et les policiers municipaux étaient là. »

Témoignage 325

« Mais à ce moment, ils ont fermé la rue et ils étaient avec les fusils, et on voyait comment ils entraient, non? pour emmener les *compañeras*, et ils les traînaient. Et là, là aux portes de l'école, devant nous, ils leur ont descendu les pantalons à deux *compañeras* et là, et bien ils les ont violées les *compañeras*. Et ce qu'ils nous criaient les policiers : 'Órale chiennes, criez comme vous criez dans les manifestations... criez maintenant. Et vous, regardez ce qu'il leur arrive à vos vieilles'. Oui, ça a été sauvage, non? enfin c'est pas l'attitude d'un policier, un policier doit protéger la société, pas faire ces choses-là. Donc, vraiment on était très en colère à cause de tout ce qui était arrivé à nos *compañeras*, je sais pas, je ne connais pas le nom des *compañeras*, je sais pas qui elles sont, mais ça, ça a été très mal. C'est comme ça. »

Témoignage 325

« Ça a été une répression brutale, sauvage, car nous voyions comment ils donnaient des coups de pieds aux enfants qui étaient couchés par terre»

Témoignage 35

« [...] il y avait là-bas des mômes que j'ai vus ici à Tlacolula de 16 et 17 ans. Quand on est sortis au moment où ils nous emmènent, dans le camion, quand on revenait libre, il y en avait certains de 17 ans. Il dit qu'il a été à l'infirmerie, parce qu'il a été dans une cellule un moment et quand ils se sont rendu compte qu'il était mineur, ils l'ont sorti et l'ont gardé dans l'infirmerie. Il était là-bas et il dit qu'il y en avait deux ou trois autres, lui il m'a raconté. Ils étaient, il y avait des mineurs, je ne sais pas pourquoi ils ne les ont pas emmenés à un conseil de tutelle ou je sais pas, mais il était là-bas, ils étaient là-bas... tout le temps où moi j'y étais, il était dedans. »

Témoignage 49

« [...] nous sommes arrivés à Tlacolula, à peu près à une heure du matin, peut-être. À ce moment, nous sommes descendus des camionnettes. Moi je cherchais ma fille et je ne la voyais pas. On est entré dans la prison avec la tête baissée et ils nous ont fait asseoir en file collées à une rambarde [...]. Moi je cherchais ma fille. Je ne voyais que les pieds de ma fille, mais je n'étais pas sûre que c'était elle. Donc j'ai fait demander aux *compañeras* qui étaient assises de lui demander si c'était elle. Et là on m'a dit que ma fille était là-bas. Ma fille était aussi baissée. Et quand j'ai entendu qu'elles lui demandaient son nom et que j'ai confirmé que oui en réalité, elle était là-bas. À ce moment sont arrivés d'autres femmes avec des petits enfants. [...] Elles portaient des enfants. Elles portaient 3 filles et un garçon. Leurs enfants. Parce que selon ce qu'elles nous ont raconté, elles ont été détenues à leur terminal... avec leur famille. Et là on est resté un long moment, assises dans la cour. »

Témoignage 79

« Non, les enfants n'étaient pas blessés. Je suppose qu'ils accompagnaient leurs papas, leurs mamans, car là-bas dans la prison je me suis rendu compte qu'il y avait deux familles : ils ont emmené le mari, la femme et l'enfant. Voilà... Vous imaginez ? ¿Emmener la famille entière à une prison? J'ignore si ces enfants sont sortis, mais leurs parents, ils les avaient emmenés au Conseil de Tutelle. Je ne sais pas s'ils y sont toujours ou s'ils les ont libérés. »

Témoignage 23

« [...] moi hier matin j'étais avec la mère de l'un d'eux qui m'a dit qu'hier c'était son anniversaire, hier ou avant-hier, quelque chose comme ça, donc il allait avoir 18 ans [...] il était encore mineur, il y a le cas d'environ 5 personnes qui sont mineures, des personnes qui, et bien, pour le simple fait de passer par-là ou des vendeuses de fruit qui allaient vendre, car les samedis ceux des villages descendent pour vendre leurs articles ou pour acheter et ce jour-là, c'était samedi et il y avait beaucoup de gens qui allaient vendre et donc ils les ont attrapés pareil. Ce sont des gens qui, et bien aucun, aucun n'est dangereux, ce sont pas des délinquants, enfin, pratiquement tout ce dont on les accuse, ils n'ont rien à voir. »

Témoignage 15

« Et c'est là qu'ils ont commencé à donner des coups et ils m'ont tiré les cheveux et je leur ai dit de ne pas nous frapper car nous étions des femmes. Et eux ils m'ont que qu'est ce que je croyais 'cette vieille conne qu'est-ce qu'elle croit, si elle savait comment on a laissé les autres vieilles connes.' »

Témoignage 37

« Quand sont arrivés ceux de la PFP, moi ils m'ont traîné, ils m'ont jeté au sol, je suis tombé et me suis brisé le front, d'ailleurs j'ai toujours la cicatrice. Et là 3

autres m'ont rejoint là quand j'étais au sol, car je pouvais même pas me lever, je savais qu'ils allaient me frapper qu'ils frappaient tout le monde sans aucune distinction. Au moment où je suis tombé, deux autres policiers de la PFP sont arrivés et entre les trois ils ont commencé à me frapper, deux me frappaient avec la matraque et un a commencé à me donner des coups de pieds, sur les jambes, les autres me frappaient le dos, l'épaule, la colonne, et les jambes. »

Témoignage 64

« J'ai essayé de courir jusque derrière, mais j'ai senti un coup très fort qui m'a jetée au sol, là ils m'ont donné des coups de pieds, sur tout le corps et ils ont essayé de me traîner, mais comme je suis trop lourde, il n'ont pas réussi et il m'a dit 'lève-toi, sale vieille, fille de je ne sais quoi', voilà et donc moi je lui ai crié, 'et bien relève-moi'. »

Témoignage 66

« Ils descendant avec des bâtons, gros d'environ 8 centimètres de diamètre, avec leurs matraques, leurs fameuses matraques, ils avaient même des armes, les gens ils les attaquaient avec les bâtons. Moi je me suis accroché à quelqu'un sur son sac à dos, je ne voulais pas rester, tellement peur, je ne savais plus quoi faire, je me suis accroché à quelqu'un mais j'ai senti le coup dans le dos, j'ai senti le coup dans le dos, je suis tombé à genoux [...] Celui qui m'a frappé dans le dos a continué de me frapper sur la tête mais avec ses poings [...] Un autre est arrivé et a commencé à me donner des coups de pieds sur la cheville, sur la jambe, il m'a également frappé la tête, depuis le début, je savais qu'il allait me frapper la tête, je me suis seulement accroché et ils m'ont ouvert une cicatrice que j'ai ici sur la main, ils me l'ont ouverte. »

Témoignage 40

« Ils m'ont frappé la tête avec les matraques, ils m'ont frappé la tête et ils m'ont fait une bosse. Ils m'ont frappé les jambes, le dos. Ensuite, comme ils ont pas réussi à me tuer, un d'eux m'a emmené, celui-là m'a levé et m'a emmené avec très violent verbalement, il m'emmène dans les rues vers le centre de la ville. Une grande quantité de PFP nous ont reçu, ça oui j'ai réussi à le voir. »

Témoignage 52

« Déjà en arrivant au zocalo ils me jettent au sol et me passent aux PFP féminines. Donc une d'elles me reçoit et commence à me cogner. Déjà j'étais étalée au sol et elle commence à me frapper le visage et là la seule chose que j'ai faite ça a été de me couvrir le visage. J'essayais de me protéger le visage et elle, elle me frappait. Et donc oui, elle a essayé de me frapper très fort et oui, elle a réussi à me faire des bleus sur le front, sur cette partie, à côté de mon front, au-dessus de mon œil, et sur ma pommette droite et là et là l'autre jour quand tout est arrivé, je sentais cette partie enflée car j'avais une bosse sur le front mais à cet instant ben moi je ne sentais pas, bon si je sentais la douleur, mais j'étais surtout très effrayée, j'étais couchée sur le sol, ils m'attachaient les mains, et ils me disaient, ils m'insultaient. »

Témoignage 60

« Le 14 juin, on s'est retrouvé là quand l'agression a commencé. Personnелlement j'ai vu [...] Il y a eu plusieurs coups de feu, et j'ai vu un des deux avortements qu'il y a eu là-bas. »

Témoignage 260

« Depuis cette rue jusqu'à deux pâtés de maison plus loin nous avons vu comment une compagne maîtresse d'école revient et traverse la barrière de la police anti-émeute. Aux policiers ça leur importe peu de voir que la compagne

arrive, ils la jettent et la tirent au sol et ils commencent à la piétiner. Malheureusement la compagne était enceinte. C'est au moment où les policiers passent sur son corps la compagne a avorté de son bébé. »

Témoignage 37

« Mais tout le temps où on a été là-bas, et bien oui il y a eu des mauvais traitements psychologiques : avec les cris de ces officiers, les menaces constantes, que si on bavardait, si on parlait, ils allaient nous changer de cellules, ils nous priveraient de nos visites, on n'aurait pas le droit à certaines choses, de sortir, au moins. »

Témoignage 64

« Et donc, ils ont décollé et tout et ils ont commencé à dire ‘maintenant oui, sales vieilles, on va vous emmener à Veracruz et on va vous jeter de l'hélicoptère, et vous allez mourir dans la mer’ et au début, bon dieu,, j'ai eu très peur, car je me disais, où je m'accroche, car je pouvais bien m'accrocher à quelque chose, mais eux sont plus forts et ils nous jettent. »

Témoignage 66

« Moi je pleurais, je pleurais sans larmes, j'avais jamais pleuré comme ça, jamais, à aucun moment de ma vie. Je pleurais et les larmes ne coulaient pas, jamais. Et à ce moment y'en a un qui frappait le garçon : ‘tais-toi, sale vieille’, ‘t'as l'air conne, retiens-toi’. »

Témoignage 37

« La semaine suivante une autre femme officier est arrivée, et elle était vraiment mauvaise et elle nous disait qu'on devait se baisser le pantalon avec les sous - vêtements. [...] Des *compañeras* quand on leur disait de se baisser le pantalon et la culotte, en plus on leur disait de relever le t-shirt, la chemise. Et une d'elles, de mes compagnes s, elle disait qu'elles restaient juste à regarder, que c'était juste pour voir les femmes.

Et là, et bien il y avait la fouille qu'une d'elle faisait, une de ces officiers, et les autres et bien elles devaient la suivre aussi parce que quand elles sont arrivées, elles étaient pas comme ça. Et elles ont commencé à exagérer les inspections. Parfois pendant les fouilles, c'était même bizarre comme elles se touchaient les officiers, au moment où elles nous inspectaient et bien elles se touchaient presque tout le corps, et, bon, c'était un tel traumatisme chaque fois qu'elles nous sortaient, non ? Il était préférable d'être à l'intérieur malgré l'enfermement. »

Témoignage 64

« Certaines nous baissaient les sous-vêtements et disaient que, de remonter la chemise pour voir ce qu'on avait par-là. Et on devait le faire, y'avait pas moyen. [...] Ils nous ont fouillées encore, ils nous ont enlevé toutes nos affaires, ils nous ont fait passé dans la zone, nous ont déshabillées, on a fait nous accroupir ensuite ils nous ont inspecté la bouche. »

Témoignage 31

« Et là on nous a fouillées, on nous a fait déshabiller. Entièrement nues ‘déjà nues ?’ On nous demandait de nous retourner vers le mur et qu'on s'accroupisse]. Ça a été inhumain car il y avait des femmes qui étaient vraiment blessées. Elles ne pouvaient même pas se tenir debout tellement elles étaient blessées aux jambes à cause des coups de matraques. »

Témoignage 40

« On passe à des espaces très réduits, comme de la moitié du mur, où on devait se déshabiller, soi-disant pour la visite médicale. Et on doit même s'asseoir, s'enlever tous les vêtements et se positionner de dos et leurs montrer notre anus,

notre vagin et dans cette position pour la soi-disant fouille. Là on ne nous a pas touchées mais elles disaient des choses horribles, elles racontaient des choses horribles. Ensuite elles nous ont donné les vêtements. »

Témoignage 64

« Pendant la nuit, déjà tard dans la nuit, elles ont commencé à nous couper les cheveux. Bon, culturellement nous avons toujours eu les cheveux très longs, nous aimons avoir les cheveux longs et nous faire des tresses. Moi, j'avais les cheveux très longs, jusqu'ici, là où arrive mon sweater. Et ils m'avaient toujours plu comme ça. Et je me suis dit, *hijole*, elles m'ont coupé les cheveux. Elles étaient en train de couper les cheveux et je suis descendue, pendant tout ce temps j'étais tranquille. Elles m'ont fait descendre et elles ont attrapé mes tresses, et voilà, et bon moi à ce moment j'ai essayé, je me suis dit, 'non, ne t'inquiète pas', et cela me donnait du courage. Moi je voyais une gardienne qui disait que mes cheveux étaient très longs et elles me les ont coupés, et très sérieuse, sans rien dire. Et donc oui, je suis montée et *hijole*, je me suis sentie vraiment mal, car bon elles m'ont laissé sans cheveux, et je me suis dit, et maintenant comment je vais me coiffer moi. Ils étaient très courts, maintenant ils ont poussé un petit peu. Ça a été une des choses qui m'ont fait beaucoup de peine. »

Témoignage 59

« Elles ont coupé les cheveux à toutes les femmes. Elles le portaient très long, dans leur culture, c'est comme un voile, elles en prennent soin. Et donc, quand on leur a coupé les cheveux, elles pleuraient car ce sont leurs cheveux, comment elles croient qu'elles vont leur couper les cheveux. [...] A ce moment on va leur couper les cheveux car c'est un ordre officiel et d'en haut, du commandant je ne sais quoi, donc par ordre du commandant on va leur couper les cheveux. Et donc, qu'on le veuille ou non, et bien elles nous le coupaient et bon, et ces personnes combien elles souffraient eh, combien elles souffraient ! »

Témoignage 37

« Et y'en a un qui a commencé à demander si je me croyais vraiment révolutionnaire, si je me croyais rebelle, et que qu'est-ce qu'on croyait, vous pensiez qu'il n'allait pas vous arriver comme à ceux d'Atenco, et bien maintenant vous allez voir. Et ensuite ils m'ont dit 'et bien maintenant on va vous baiser comme on a baisé les vieilles d'Atenco'. »

Témoignage 66

« À ce moment, un officier dit à son commandant 'Mais ils ont très froid, non ?' et le commandant dit 'et bien maintenant je les emmène dans mon bureau pour qu'ils n'aient plus froid', et il lui répond 'non, mon commandant car ensuite on nous traite de violeurs' et donc le commandant répond 'et bien, pour qu'elles racontent des choses utiles, je les emmène tout de suite'. Je me suis dit, ça y'est, c'est fini, mais heureusement on a eu beaucoup de chance car il ne nous a pas abandonnées et il n'est pas entré, mais si j'ai souffert de harcèlement sexuel. »

Témoignage 44

« Beaucoup d'hommes criaient des choses en relation avec la sexualité et qu'ils allaient se défouler avec moi, qu'il était temps que des femmes soient arrivées. »

Témoignage 15

« Il a dit 'regarde, de toutes les vieilles connes qu'on a attrapées celle -là c'est celle qui a le plus beau cul' Et donc à ce moment il m'a mis un bâton, car il s'm'ont frappé avec un bâton, entre les jambes et ils l'inclinaient pour qu'il touche mes parties. Oui, ils l'ont fait plusieurs fois. Et là aussi ils ont dit qu'ils essaieraient avec la verge... »

Témoignage 325

« Mais à ce moment, ils ont fermé la rue et ils étaient avec les fusils, mais on voyait comment ils entraient, non? pour emmener les camarades, et ils les traînaient. Et là, là aux portes de l'école, devant nous, ils leur ont descendu les pantalons à deux camarades et là, et bien ils les ont violées . Et les policiers criaient, : « criez maintenant comme vous criez dans les manifestations.. ». Et vous, regardez ce qu'il leur arrive à vos vieilles'. Oui, ça a été sauvage, non? enfin c'est pas l'attitude d'un policier, un policier doit protéger la société, pas faire ces choses-là. »

Témoignage 228

« Là-bas... à Santa María ils ont attrapé les femmes, les ont attachées, les ont dénudées, ils les ont fait monter dans un coin, et en haut ils les violaient et ensuite ils ont emmenées, ces femmes. »

Témoignage 365

« Mais déjà le moment de retourner travailler s'est approché, elle travaille pour une commune dans la sierra Mixe et donc les maîtres d'écoles, tous, ont décidé de se rassembler dans un certain lieu, afin de se déplacer chacun dans sa zone, mais tout près, et dans une de ces zones, où elle devait marcher environ 100 mètres, là ils l'ont violée ceux de la PFP, mais des fédéraux, et eux ils l'ont violée. Ils l'ont emmené d'une façon horrible, ils l'ont violée et l'ont laissée par là -bas. [...] Et elle a disparue pendant trois jours. »

Témoignage 1

« Évidemment toutes ces autorités, par habitude, subissent toujours la pression du gouvernement, car c'est le gouvernement qui leur donne leurs moyens, non ? Donc le gouvernement leur dit 'et bien si tu n'a gis pas, si tu ne te comportes pas de cette façon, tu ne vas pas avoir de moyens. Tu n'auras pas de travaux pour ta commune'. Donc c'est la façon dont ils leur mettent la pression et les contrôlent. »

Témoignage 82

« Celui-là a été le premier qui est tombé parce qu'il participait à l'organisation [...] c'est un monsieur qui n'arrive pas à bien parler sa langue maternelle. Ils l'ont accusé d'homicide, pardon, de tentative d'homicide. Là c'est quand on a commencé à le voir, car le message a été donné depuis le premier moment où ils ont arrêté ce monsieur. En voyant la situation.

[...] La situation que l'on nous présente à nous en tant que race indigène, si les partis politiques continuent, nous l'avons analysé et vu depuis le peuple, que cela nous mène totalement au recouin de la misère. Donc de ce côté, pour nous, il faut maintenir notre culture dans notre communauté. Nous insistons à maintenir nos us et coutumes. »

Témoignage 189

« La répression commence contre ceux qui... cette fois à travers d'assassinats. Là c'était plus des menaces de mort, c'était plus d'assassinats, plus d'assassinats. Contre le peuple qui n'était plus d'accord avec la présence d'un parti politique, avec la violation des droits de l'humain, avec la violation de l'autonomie des peuples Triquis. »

Témoignage 15

« Il y avait des gens très humbles, par exemple il y a deux femmes, je ne sais pas si elles sont déjà sorties, qui parlent mixteco, je crois, et elles ne savent pas parler espagnol. Il y en a même une qui a reçu une visite et ils ne l'ont pas laissée

terminer la visite car l'officier voulait écouter ce qu'elles disaient et comme elle ne les comprenait pas ils ont sorti la femme et à la personne de sa famille ils l'ont congédiée. Quelle injustice, non? »

Témoignage 59

« Mais moi je souffrais pour les autres, car il y avait des gens vraiment humbles, très humbles qui ne comprenaient pas les ordres des jeunes femmes, non. Et donc, au moment de sortir ou quelque chose, elles les grondaient car il y a des gens humbles, très humbles qui ne comprennent pas tout de suite, parce que ces gens parlent une autre langue, moi je disais, *híjoles*, ces gens. 'Comme ça, non, je te l'ai déjà dit, je te l'ai déjà dit mais tu comprends rien' Mais ce sont des gens très pauvres, qui parlent une autre langue ou tout ça, et à la première ils voulaient qu'ils comprennent et là : 'Combien de fois ça a été dit et tu ne comprends pas et pourquoi tu fais ça' Enfin c'était toujours avec elles, et tu l'entends car t'es dans la même barque, et tu vas sortir et *híjoles*, la pauvre pourquoi ils l'emmenaient. Il y avait des gens très humbles, très humbles, des Triquis. »

Témoignage 22

« Beaucoup de femmes ne savaient même pas parler espagnol. Elles parlaient, entre elles, une langue différente. Et celles d'entre elles qui pouvaient bien parler espagnol et bien elles leurs ont dit que, et bien qu'elles avaient laissé leurs enfants là-bas dans leur village et personne n'avait, et elles n'avaient personne là-bas, beaucoup étaient... »

Témoignage 29

« Car eux, non seulement ils m'ont blessé moi mais aussi toute ma famille, et beaucoup de gens. Là-bas sont entrées des femmes qui ne, qui ne savent pas parler espagnol, comme ça, et bien, donc elles ne peuvent pas obéir aux ordres qu'on leur donne, donc il y a des cris et des coups. »

Témoignage 37

« [...] Là elles nous ont fait descendre et elles nous ont dit : 'par ordre des supérieurs nous devons vous couper les cheveux' Et à toutes elles nous ont coupé les cheveux. Elles l'on coupé à leur guise. Elles se plaignaient même car ont était nombreuses et qu'il y avait beaucoup de choses à faire. 'Coupe -les comme tu veux. De toute façon ce sont des prisonnières' elles leur disaient. [...] Ce que je voulais souligner c'est que leurs droits ont été violés, en tant que femme, que personne, et en tant qu'indigène, non? Car en tant que femmes nous avons des valeurs différentes dans la communauté. Donc, le fait que d'autres femmes te regardent le corps, ou te touchent. Surtout, ce qu'elle disait tout à l'heure, que ce sont des jeunes filles. Et jeunes fille ça veut dire qu'elles sont vierges. Et cela dans nos communautés c'est une valeur que quelqu'un a, et le fait que d'autres personnes te voient et qu'une personne n'ait jamais eu de relations, c'est vraiment affreux pour une femme dans une communauté indigène. Et je ne sais pas dans les autres communautés mais dans la nôtre c'est la *cosmovision* que nous avons. De ce fait on ne peut pas rester comme ça, sans plus. Mais il faut demander justice pour tout ce qui s'est passé. »

Témoignage 274

« [...] Et ils lui ont coupé sa tresse, que ma fille portait très longue, depuis environ 10-12 ans elle avait les tresses jusqu'aux mollets. Les cheveux. Ils lui ont coupé ses tresses et me l'ont laissée [...] c'est ce qui me fait le plus de peine, sa personnalité et sa beauté. Comme nous sommes indigènes nous avons cette personnalité. Avoir les cheveux longs et elle les avait toujours eu longs. Et donc ce qui nous fait de la peine aussi c'est qu'ils nous rabaisse ainsi. Qu'ils nous

mutilent de cette façon. »

Témoignage 59

"Elles, et bien elles ne voulaient même pas se baisser la culotte, car on nous faisait enlever nos vêtements, et leur culture est tellement comme ça, qu'elles non, et donc c'est là qu'elles se faisaient crier dessus. 'Et baissez -vous' Parce que c'était la révision totale, totale jusqu'aux sous-vêtements pour voir si on portait quelque chose, et donc toutes ces personnes, et bien non. Pareil quand ils/elles leurs ont coupé les cheveux, car ils/elles nous ont coupé les cheveux, comme ça, par tous les moyens».

Témoignage 172

« Mais pendant les jours de plus grande répression, dans la communauté [...] une camionnette rouge sortaient, avec 6 à 8 priistas [du parti du PRI] armés qui allaient mitrailler dans la ville [...] Ils étaient de ceux qui allaient tirer sur les barricades [...] Le travail d'intimidation contre la population est aussi très fort, il est très fort. A travers des aides officielles [...] à travers ces projets, ils réunissent les gens et les menacent, et ils les conditionnent afin qu'ils les soutiennent et qu'ils soient contre les professeurs. [...] Dans ces réunions ils en profitent pour faire peur aux gens et les menacer en leur disant qu'en plus de pouvoir les agresser, ils leur enlèveront les aides et tout ça. »

« Ce n'est pas nouveau qu'ils s'organisent de cette façon, il y a toujours eu avec l'organisation, disons pacifique et institutionnelle du Parti Révolutionnaire, avec cela il y a aussi comme une structure de bandes armées. »

Témoignage 189

« Déjà dans les derniers mois il y a eu divers assas sinats. Il y a, nous avons dans la liste d'assassinats, trois mineurs. Et nous avons leurs noms car leur famille est dans le village. Ils sont arrivés, les mêmes qui ont formé le gouvernement, pour leurs donner des armes, pour financer économiquement ce groupe paramilitaire. Ils ont été jusqu'à faire des embuscades à différentes communautés, qui font maintenant partie de la APPO. »

Témoignage 321

« Normalement c'était des maîtres d'école bilingues, des maîtres indigènes qu'ils ont frappés. »

Témoignage 194

« Oui, il y a de la peur et de la colère à la fois, car, et bien, pour ce qu'ils leur ont fait. Comment à partir de là, à partir du moment où la police est entrée, et bien, les policiers, quasiment tous les gens ont peur de n'importe quelle patrouille qui arrive car ils pensent qu'ils vont les arrêter, ils sont rester avec cette peur. Et, bon, comme on entend des rumeurs, que la police va revenir et qu'ils vont arrêter les gens discrètement. On dit que, je crois qu'ils vont même les tuer directement, ils vont les arrêter car comme Oaxaca se plaint qu'ils vont les tuer, donc oui, ils vont en profiter pour les tuer afin qu'ils ne parlent plus. Donc, les gens, peut-être qu'ils le disent pour faire peur aux gens. Enfin oui, peut-être qu'ils sont en train d'y arriver car il y a des gens qui ont peur que cela arrive. Et donc, et bien, en vérité, ça n'arrive pas, car quand est-ce que cela va se calmer. Oui, oui on a peur des gens, surtout ceux qui ne sont pas dans l'organisation, ceux-là ce sont ceux qui ont le plus peur, car ils disent 'ils vont m'arrêter et moi je n'ai rien à voir là-dedans'. »

Témoignage 19

« J'ai des enfants, ils disent, 'moi je ne veux plus aller à l'école car les policiers

vont venir et ils vont me jeter du gaz, et je vais m'évanouir, ils vont m'arrêter...' ce sont des enfants de huit, sept-huit ans, enfin, ils sont déjà terrorisés, car à ces policiers ça ne leurs suffit pas d'aller dans les quartiers, ils vont dans les écoles, pour virer les maîtres d'écoles, qui d'une certaine façon ont participé amplement à la mobilisation. »

Témoignage 82

« Et bien, terrorisés, homme et femmes, quand ils voient la présence policière, de la PFP, il y a de la peur chez nos gens [...] Et bien oui, cela existe, la peur, autant les hommes que les femmes, ce qui se passe parfois, ils se renforcent davantage ou ils changent de travail ou ils vont vivre avec leur famille. Ça c'est ce que l'on vit depuis le 22 mai par ici. »

Témoignage 73

« Je suis descendu pour marcher 100 mètres et arriver au coin, à ce moment j'ai vu des gens arriver. Je suis descendu plus, car je me suis plus inquiété de savoir si ma fille était là-bas. Là j'ai vu que plus de gens arrivaient, donc j'ai dû courir moi aussi avec les gens pour essayer d'arriver à la camionnette. C'est à ce moment qu'est arrivée le fourgon de la PFP et qu'ils ont commencé à arrêter toutes les personnes qui étaient là. Moi je n'ai pas voulu passer au-dessus des gens, je suis rester là parce que je me suis dit 'bon, moi je n'ai rien fait'. A tel point que quand un policier m'a attrapé je lui ai dit : 'Monsieur, je ne suis pas au courant. Je ne sais pas ce qui se passe'. Et ils me disent : 'c'est ce qu'ils disent tous'. »

Témoignage 144

« Moi, ils m'ont arrêté près de mon domicile, car il y avait une barricade en face. Donc ils m'ont arrêté, sans avoir participé à aucune rébellion, à aucun acte de vandalisme, seulement parce que j'observais que les policiers de la fédérale préventive retiraient la barricade. »

Témoignage 123

« Vers 4h30 ou 5h00 j'ai décidé de sortir pour obtenir du matériel dont j'avais besoin pour continuer de travailler le dimanche. Mais le magasin était fermé, et j'ai décidé d'aller chercher le matériel ailleurs donc j'ai commencé à marcher vers le centre, je me suis rendu compte de la mobilisation de celles des manifestations. Mais en passant par la rue Hidalgo les policiers de la PFP ont commencé à faire fuir les gens. [...] J'ai glissé et je suis tombé. C'est là qu'ils m'ont attrapé et qu'ils m'ont donné un coup de matraque sur la tête. J'ai essayé de me protéger la tête avec les bras et ils m'ont frappé le corps. »

Témoignage 116

« Le 25 novembre, le jour de ma détention, je me suis rendu dans le centre de la ville pour vérifier les prix d'un appareil photo numérique, pour un cadeau pour ma sœur. J'ai été arrêté vers 6 heures du soir. Je me dirigeais déjà vers ma voiture pour rentrer chez moi, quand à ma gauche plusieurs individus encapuchonnés sont sortis rapidement; et derrière eux des policiers qui lançaient des gaz lacrymogènes. Moi je n'ai pas su quoi faire, le gaz lacrymogène est tombé sous moi, m'empêchant de respirer, soudain j'ai senti plusieurs coup de matraque, je suppose que c'était des PFP, qui sans aucun motif, raison ou circonstance, m'ont détenu et frappé sauvagement. »

Témoignage 40

« Il y a des éléments de la PFP et ils ont commencé à nous agresser très violemment, moi et tous ceux qu'ils arrivaient à attraper, car beaucoup de gens qui marchaient comme moi ont été attrapés de la même façon. Ça n'a pas été

juste envers moi, sinon à tout type de gens. C'était un chaos, quelque chose de terrible comment ils attrapaient les gens violemment, comment ils nous ont attrapés. Moi j'ai insisté, je n'ai rien à voir, et 7 éléments m'attrapent, et entre les 7 ils m'agressent, me jettent. »

Témoignage 144

« Mon fils m'a raconté que quand ils voulaient entrer. Mon fils leur a demandé un ordre de perquisition, ils lui ont demandé de s'identifier, et donc ils lui ont dit 'quel ordre, quel perquisition veux tu ? ça ne te suffit pas ça ?et ils lui montraient leurs armes. 'Tu veux un autre ordre?' Et ils lui mettaient les armes. Donc ils n'ont jamais montré aucun document mais seulement avec la pointe de leur arme, c'est comme ça qu'ils sont entrés bâtiment par bâtiment à fouiller et ils sont entrés jusque dans ma maison. »

Témoignage 109

« On essaie de dire ce que nous ressentons. [...] En tant qu'habitant de Oaxaca nous nous sentons agressés, non seulement agressés mais séquestrés par la APPO [...] Réellement, tous les gens de Oaxaca la majorité nous avons vécu une situation réellement difficile pendant tout ce temps, ils nous ont enlevé les rues, ils nous ont bloqué l'accès, toutes les nuits il y avait des barricades, enfin parfois on ne pouvait pas passer. Il y a eu un moment où l'on ne pouvait plus sortir la nuit, c'est pire je parle pour moi et pour des gens disons de la société, nous avons dû suspendre tous les événements, nos activités, si nous avions des conférences nous les suspendions, parce qu'on ne pouvait pas passer dans les rues, il y avait des barricades et des gens qui réellement ne nous inspiraient pas confiance, donc ce qui se passait c'est qu'à 7 heures tout le monde était enfermé dans sa maison, car on ne pouvait pas passer et en plus il y avait une ambiance d'insécurité, sans tranquillité, qui nous poussait à suspendre nos activités et à vivre séquestrés. Sincèrement ça a été une séquestration générale.

[...] Eux, avec les barricades, qu'est-ce qu'ils faisaient? Ils polluaient aussi, parce qu'ils brûlaient et coupaient des arbres, des pneus... et il y avait de ces feux et de la fumée et vraiment les gens avec de l'asthme, ça leur fait vraiment du mal. Moi j'ai eu des élèves qui n'ont pas pu aller à l'école car ils étaient malades à cause des feux de pneus. C'est une agression très forte contre les personnes.

[...] Bien sûr que nous savons qu'il y a eu des agressions, en plus dans mon cas personnel, ils ont donné des coups à ma voiture, dans une rue où je voulais circuler, à ce moment-là ils allaient la fermer, je leur ai dit s'il vous plaît laissez-moi passer, et ils m'ont mis des coups de bâton sur le coffre.

[...] Une espagnole qui vit aussi au deuxième étage, ils lui ont cassé les vitres, ils lui ont jeté leurs pierres et elle a eu très peur aussi. »

Témoignage 138

« ... c'est humiliant de ne pas pouvoir sortir, même pas à la boutique du coin, parce que ton fils a peur, parce que ton fils a déjà vu une personne encapuchonnée avec un bâton s'approcher de ta voiture, parce qu'ils ont jeté une pierre sur ta voiture et un peu plus et elle me touchait, et la pierre est là, parce qu'à une amie dans le centre commercial ils ont tiré sur sa voiture parce qu'elle est riche, parce qu'elle oui elle peut s'acheter une voiture, quand mon mari s'use du matin au soir, 12 heures par jour, pour payer le peu ou plus que nous arrivons à avoir [...]

Ça m'indigne que le gouvernement ait payé les maîtres, ça m'indigne car ce sont mes impôts, parce que mon mari s'usait pendant 12 heures, du matin au soir. Et

ceux-là, avec tout le respect, ces médiocres, ils les paient. C'est pas juste. De quelle autre façon. Il y a peut-être une autre manière, le délinquant il ne faut pas le réprimer : il faut le soumettre. Et écrivez-le avec une majuscule. »

Témoignage 21

« On nous informe qu'il y a des problèmes dans deux écoles du centre, B asilio Rojas et Pestalozzi, où se sont réfugiées les *compañeras* avec leurs enfants parce que la police a lancé des gaz lacrymogènes vers là -bas, et ils ne peuvent pas sortir. »

Témoignage 137

« Autre chose qui me fait mal et qui me met très mal à l'aise, qui m'angoisse, c'est qu'on leur enseigne une doctrine. Ce ne sont pas des Mexicains. Nous nous ne sommes pas communistes, ni socialistes. Au lieu de chanter l'hymne national ils leurs apprennent les chants que ces gens ont appris, je ne sais pas, dans les groupes de guérillas qu'ils ont. »

Témoignage 134

« [...] Sur les barricades des maîtres ils empêchaient le libre transit, ils demandaient de l'argent pour passer. Il y a eu des cas d'attaque avec des armes longues et masqués. Ces gens ont été payés par les maîtres pour prendre soin des barricades. Quand le pouvoir s'exerce depuis en bas c'est l'anarchie et c'est ce qui s'est passé ces jours-ci. Flavio a organisé ces gens afin de menacer et d'incendier.

[...] *Radio Universidad* motivait les enfants pour qu'ils utilisent la violence.

[...] *Radio Ciudadana* était partiale aussi, elle protégeait le gouvernement.

Afin de supporter cette situation, les maîtres recevaient des financements étrangers et du PRD.

Tout ça ce n'était pas une lutte sociale, ça a été du vandalisme. »

Témoignage 21

"On nous informe qu'il y a des problèmes dans deux écoles du centre, Basilio Rojas et Pestalozzi, où se sont réfugiées les compagnes avec leurs enfants parce que la police a lancé des gaz lacrymogènes vers là -bas, et ils ne peuvent pas sortir".

Témoignage 51

« Ils sont restés muets quand ils nous ont vus, ceux qui nous agressent toujours ce sont les policiers fédéraux : ils nous parlent très fort, ils nous ont frappé, ce sont des délinquants. 'Fais voir, connard, fais voir tes papiers, pourquoi tu me mens en disant que tu es un paysan?' 'non', je lui dis, 'je suis maître d'école et je vous l'ai dit depuis le début' 'c'est pas vrai'. »

Témoignage 255

« Non, ils venaient de la maison du gouverneur. Moi j'en avais déjà beaucoup à l'intérieur. Et ils en emmènent autant. Donc moi je ferme la porte de ma maison avec tous les maîtres dedans et je sors dehors. Pour voir qui d'autre je pouvais sauver, car beaucoup de maîtres, beaucoup de maîtres... Ça a été horrible. J'ai mis un mois avant que s'efface de ma mémoire ces visages, de voir ces maîtres et maîtresses saigner, parce que ce peuple a été tellement ingrat qu'ils les ont attachés avec un arrivés là-bas, ils ont dû marcher environ cinq cent mètres depuis ma maison jusqu'à la municipalité, en les traînant. Ils disent qu'une maîtresse qui raconte qu'elle était là-bas, dans le village où ils sont arrivés, et bien elle dit qu'elle pensait que c'était de la viande en petit morceau, comment ils sont arrivés d'où ils les ont traînés dans les rues qui sont en terrasse, où il y a des pierres, ils sont arrivés méconnaissables. Moi j'ai vu qu'ils en ont emmené deux

depuis la porte de ma maison et je vois comment ils les attachent, et là des femmes arrivent avec des bâtons, et les hommes avec leur ceinture. Il y a eu des maîtresses à qui ils ont donné des coups de machettes sur les mains... ça a été quelque chose de... terrible. [...] Comment ils les ont frappés, comment ils les ont frappés avec des machettes et des armes à feu [...] longues et courtes, là il y a eu des coups de feu épouvantable. Vous savez ce qu'ils criaient? Parce que là-bas il n'y a pas seulement des hommes, il y avait des hommes et des femmes du village, là-bas les hommes, les femmes criaient 'où sont ces chiens? ... parce qu'aujourd'hui on les tue'.

Quelle était la colère de ces gens contre les maîtres ? Quelle était leur rancœur ? Qu'ont fait les maîtres pour qu'ils leur fassent ça ? Pourquoi ceux de Santa María racontent que les maîtres de la côte les ont séquestrés pendant un mois quand ils protégeaient la maison du gouverneur ? Mais le village de Santa María n'était pas séquestré. »

« Des policiers ont tué un maître en lui tirant dessus vers les Girasoles à 18h00 [...] Oui. Un maître est mort là-bas. Rendez-vous compte que ceux du syndic de Santa María et leurs policiers l'ont attrapé, ils ont attrapé le pauvre maître et ils l'ont traîné. Ils l'ont emmené jusque là où il y a un hôtel, Los Girasoles. Et déjà quand le *compañero* était là-bas. Le syndic... Car mon amie qui vit à côté de ma maison était cachée et elle a vu (elle aussi ils allaient l'emmener)... et le syndic a dit aux policiers 'órale, dites-lui de s'en aller maintenant...' Ils mettent le pauvre maître debout, déjà tout plein de sang, et la maîtresse...et ils lui disent au maître 'allez échappe-toi, allez, cours...' [...]

Il part et elle dit qu'ils lui ont tiré le premier coup de feu. Enfin, ils ont atteint directement, le maître. J'avais fait une petite chapelle de la Vierge de la Guadeloupe sur le bord de la route, car là-bas il y avait beaucoup d'accident, c'est un virage. Là près de la chapelle, c'est là que le maître y est resté. [...]

Ah, et bien, voilà... voilà ils l'ont tué...là-bas ils l'ont tué avec des coups de feu, un, et d'autres...il n'est pas mort avec le premier... 'tires -en un autre, vas-y, dépêche, dépêche-toi pour que tu sois tranquille...' et en tirant, oui ? donc ils l'ont tué. Le maître est mort à 6 heures du soir.

[A la question : le syndic est-il impliqué?] Avec ses policiers... C'est pour ça que je le déteste ! Parce que ça a été, ça a été...et bien. [...] Il était présent... C'est lui qui tire, avec les policiers de Santa María Coyotepec. Bon j'ai continué de protéger ces maîtres, mais je suis sortie à l'extérieur de ma maison pour ne pas éveiller les soupçons. Je faisais comme si j'étais en train d'arroser, comme si je continuais de balayer. Mais je regardais comment passaient et repassaient les camionnettes de la police de Santa María. Les femmes avec des bâtons, des machettes, des tuyaux, recherchant les maîtres, et moi tranquille, en train d'arroser et de balayer... Alors je suis rentré dans la maison et j'ai dit aux maîtres 'vous, restez silencieux, laissez-moi faire, je connais ce village'. Ils commencent à repasser la liste 'Où se trouve untel ?'. 'Je suis là, présent' 'Où se trouve untel', 'Il n'est pas là, ils l'ont emmené'. 'Où se trouve l'autre ?' 'Je suis là'.

Parce que c'était le délégué aussi, un délégué au niveau de la côte, car ils devaient repasser la liste pour chercher leurs collègues»

Témoignage 3

« Je veux dire aussi qu'actuellement je ne touche pas mes salaires, ils ont retenu mes salaires. Le gouvernement de l'état de Oaxaca dit que tant que je ne me présente pas pour travailler, ils ne peuvent pas me payer. Moi je leur ai dit qu'ils doivent me donner des garanties pour que je revienne. Ils n'ont rien répondu, à

propos des garanties, non ?

je ne touche rien, je suis sans défense économiquement. Ce sont d'autres raisons pour lesquelles quelqu'un doit venir aux écoles ici de la ville de Mexico, à d'autres écoles, pour transmettre l'information et aussi pour essayer d'obtenir quelques ressources et aller de l'avant [...]

Ma famille dépend de mon salaire. Mon épouse est professeur, oui, de garderie, mais oui ils dépendent de moi, j'ai deux filles.

Pendant la période du séjour en prison et pendant le temps qui a été nécessaire pour se remettre des blessures physiques et psychiques, beaucoup ont perdu leur travail et n'ont pas perçu le salaire correspondant. »

« Les menaces continuent : aujourd'hui même j'ai reçu un message de Oaxaca de la part des *compañeros* qui sont là-bas, qui me disent de faire attention parce que la rumeur court que l'on me recherche, non seulement pour m'arrêter, mais aussi pour me faire autre chose. »

Témoignage 3

« J'ai été accusé de pleins de choses, dont je suis conscient, et sûrement dont je ne suis pas coupable. Par exemple, on m'a accusé d'avoir détruit un système de réception de pièces de monnaie dans le centre historique pour des véhicules, pour le stationnement des véhicules, non ? J'ai aussi compris qu'ils m'ont accusé d'avoir détruit des bâtiments, de..., même de violence envers des personnes...[...]

J'ai aussi des ordres d'arrestation, déjà dictées contre moi. Pour ça aussi j'ai essayé de solliciter la protection de la justice. J'ai une protection de la justice, mais cela n'a servi à rien, non ? Et jusqu'à maintenant, j'ai compris qu'il y en a trois, les ordres d'arrestation, contre moi. Ce qui m'a obligé à sortir de l'état de Oaxaca à cause de la situation de violence dans laquelle elle se trouve.

J'ai peur pour ma sécurité personnelle, parce qu'à Oaxaca d'ailleurs toutes les garanties individuelles ont été violentées. Il n'y a pas le moindre respect des garanties individuelles. »

Témoignage 80

« En sortant des bureaux de la LIMEDDH [...] deux personnes sur une moto, dont le conducteur portait une casquette de base-ball et le passager un passe-montagne enroulé en forme de casquette, se sont arrêtés sur la voie contraire à la mienne, ils m'ont sifflé « eh connard » pour attirer mon attention. En les observant j'ai remarqué que le passager a sorti un pistolet et m'a visé, je me suis jeté au sol en écoutant le premier tir et j'ai entendu deux autres détonations. »

Témoignage 78

« J'allais vers l'Université pour me documenter sur des cas de violations des Droits de l'Humain, abus d'autorité, détentions illégales. Et j'ai été intercepté par un convoi de police, ils y avait 5 camionnettes, avec 4 ou 5 policiers dans chacune d'elles...ils portaient tous l'uniforme, c'était la police d'Etat, la police préventive de l'état [...] ils nous ont arrêtés, sans motif apparent [...] Ils nous ont fouillés, nous avons présentés nos papiers d'identité. Ils ne savaient pas quoi faire de nous. Certains disaient que nous ne faisions rien et d'autres que nous étions de l'APPO, ils nous accusaient d'être de l'APPO, de brûler des voitures...de brûler des immeubles, et de pleins de choses qu'évidemment nous n'avons pas fait. »

Témoignage 78

« Ils nous ont menacés disant qu'ils allaient nous donner à manger aux poissons, qu'ils allaient nous tuer, nous faire disparaître, et ils nous harcelaient constamment [...] ils m'ont menacé de me donner des décharges [électriques], de me tuer, de me mettre en morceaux, [...] d'envoyer une oreille à ma famille, une main, un doigt, [...].

Ils ont commencé à me demander des trucs comme 'Où habite Flavio Sosa ? Qui vous paye ? Combien on vous paye ? Qui coordonne à DF [District Fédéral, ville de Mexico] ? Quel est le député qui vous envoi ?' Moi je n'ai pas répondu. Bon si, je leur ai répondu que je ne savais rien de tout ça, je ne sais pas où habite Flavio Sosa, personne ne me paie, ils ne me payent pas. »

'Ils m'ont jeté de l'acide [...] Je sentais comment tombaient les gouttes, mais elles étaient très légères. Mais déjà après il y en a une qui m'est tombée dans le dos et celle-là oui elle m'a brûlé le dos. [...] Ils m'ont aussi mis de l'eau dans le nez et la bouche, et j'étais en train de m'étouffer, ils me noyaient... Et quand je m'étouffais, ils me laissaient respirer une ou deux minutes et ensuite ils continuaient en me frappant. Ils m'ont appliqué des clés et menacé de me faire des décharges électriques, et ils ont été jusqu'à chercher de l'eau et des câbles... »

Témoignage 80

« Je me suis stationné en face du Tribunal Fédéral [...] nous allions nous faire remettre les « amparos » (acte de suspension de poursuites) des détenus. Quatre personnes vêtues de civil avec des airs de policier du ministère sont passées sur le trottoir en face de notre stationnement, un d'eux m'a visé avec la main en simulant un pistolet et en même temps il a fait semblant de tirer en rejetant la main en arrière. La camarade photographe qui m'accompagnait, nerveusement a pris son téléphone portable pour appeler et à ce moment, la même personne nous a crié 'appelez qui vous voulez, vous allez aller en enfer, on n'échappe pas au plomb'. »

Témoignage 70

« Depuis ce qu'on appelle la *Radio Patito* ['Radio Canard', officiellement *Radio Ciudadana*] on a donné une série de signalement de ma personne. Disant que je faisais partie des gens qui avaient été à l'Eglise centre-américaine pour faire une guérilla à Oaxaca, [...] juste des mensonges... où j'avais été formé, avec quels curés *guérilleros* je me réunissais... [...] nous étions à une réunion de EDUCA. [...] Et là-bas ils m'ont téléphoné et m'ont dit qu'ils écoutaient *Radio Patito* et qu'on leur demandait d'y aller, qu'ils soient présents à EDUCA, pour le brûler, parce que j'étais là-bas et que c'était là où avaient été fabriqués les cocktails Molotov du 25, que nous menions de jeunes universitaires... Ils ont encore fait une attaque contre moi..”

Témoignage 80

"Quand *Radio Mapache* [*Radio Ciudadana*] est arrivée, ils ont commencé à signaler nos bureaux et à appeler les gens à aller les attaquer et les brûler. Ils disaient que nous, les membres de la LIMEDDH nous étions les coupables, que nous défendions ceux de l'APPO, que nous défendions seulement des délinquants et qu'il fallait en finir avec nous. Ils donnaient l'adresse des bureaux."

Témoignage 44

“ Ils ont fait des graffitis dans nos bureaux, pour être des défenseurs, ils ont mis un écriteau qui disait : ‘L’APPO se réunit ici’. L’écriteau en lui-même semble sans importance, mais ils l’ont mis juste un jour avant que la *Radio Ciudadana* appelle à l’assassinat des dirigeants de l’APPO... Dans mon bureau ils ont fait un graffiti représentant cette situation, c’était pas une peinture innocente et le risque que nos locaux courait était clair. [...] continuellement, nous avons pris le risque de rester dans nos bureaux. Une semaine après ce graffiti, ils ont essayé de pénétrer dans nos locaux, ils ont enfoncé les portes, nous avons allumé les lumières, ils se sont rendu compte qu’il y avait des gens et sont partis en courant.”

Témoignage 219

“Les attaques à la LIMEDDH allaient des mesures d’harcèlement, c'est à dire de surveillance, [...]des patrouilles autour des bureaux qui entraînent des tensions, et que nous considérons comme une forme de traitement dégradant.”

Témoignage 88

“Mais il y a eu des moments où oui nous avons remarqué qu'il y avait des gens qui passaient, qui regardaient par la fenêtre; ou des gens qui restaient en face, ou qui vérifiaient les entrées et sorties en notant les heures. Nous avons même pris des photos des gens qui étaient en poste à l'extérieur des bureaux dans une attitude claire de surveillance.”

Témoignage 88

“On a reçu un appel au bureau, de quelqu'un du PRI, il a donné son nom et tout et la personne en charge du centre l'a reconnu et il avait une attitude très menaçante dans le sens où il disait que nous faisions un travail qui ne concerne pas les Droits de l'Humain. Décréditer un peu la fonction [de la LIMEDDH]. A partir du traitement d'un cas aussi, des gens ont été très fortement intimidés, on a reçu cela aussi. »

Témoignage 88

“Donc ils lui ont dit qu'ils savaient qu'il était avec ces petits avocats des Droits Humains et qu'eux aussi ils allaient les casser... etc....
A partir de là, les bureaux ont été surveillés. »

Témoignage 44

“Donc on a vu comment à Oaxaca les défenseurs [des droits de l’humain] nous avons commencé à ne pas nous sentir très sûrs. Moi, par exemple, les *compañeros* ne me laissent plus marcher seule. Pour moi c'est difficile parce que je suis habituée à aller, venir, marcher. Et maintenant c'est ; ‘Tu dois être accompagnée’. Et ensuite après ce truc de l’ordre d’arrestation possible, c'est stupide, c'est comme ; ‘Non, parce que s'ils t’attrapent, et bien qui va le savoir’ [...] ‘Non, enfin, que ce soit une chose ou une autre, nous ne pouvons pas non plus te permettre d'être seule’. Donc, oui, c'est un poids malgré tout. Enfin, ils ont pas réussi à faire que je m'en aille de l'état, ils n'ont pas réussi à m'empêcher de travailler, mais évidemment c'est pas pareil.”

Témoignage 44

“Il y a des obstacles déjà pour nous en tant que défenseurs [des droits de l’humain] et organisations. Ils ont commencé à avoir des exigences qu'on ne nous

avait jamais demandées. C'était comme ' combien vont entrer? Vous ne pouvez pas entrer, qui allez-vous voir? Comment vous allez les voir?' Ils ont commencé à faire obstacle, car évidemment, notre nature comme organisme civil ce sont les Droits de l'Humain, dont nous faisons la promotion et que nous dénonçons."

Témoignage 233

"Je me suis présenté devant le juge mixte de première instance à Miahuatlán pour présenter des documents qui font la promotion du développement de la cause, et la secrétaire, simplement, refusait de les prendre argumentant qu'elle pouvait seulement recevoir des documents jusqu'à 3 heures de l'après -midi. [...] Et cela devient systématique, non-seulement de la part des employés des juges, mais aussi des gardiens qui font parti des corps de police qui sont présents là -bas."

Témoignage 233

« Dans la dernière démarche quand l'on donne rendez -vous aux accusés [...] le Secrétaire Judiciaire a commencé à avoir une attitude hostile envers notre collègue en disant que nous n'avions pas notre place dans le procès. [...] le Secrétaire Judiciaire a dit à un collègue, d'une façon un peu arrogante, de signer rapidement 's'il vous plaît'. [...] Nous allions sortir quand le Secrétaire Judiciaire nous a crié que la police venait nous chercher. [...] Et encore, quand nous sommes sortis, il nous a encore crié dessus [...] que si nous voulions sortir dehors pour nous battre. [...] la même juge a dit que ces avocats rebelles n'étaient pas venus, qu'en plus nous n'étions même pas des avocats et qui savait d'où nous étions sortis?"

Témoignage 219

“ Un chef de police des gardiens m'a menacé devant celui qui allait être libéré ey il m'a dit que j'allais rester dans une prison et que l'autre peut -être allait être libéré, sauf s'ils avaient envie de le remettre en prison. Bien que nous ayons des règles nationales et internationales, nous vivons un état d'exception qui menace non seulement la sécurité physique, psychologique, légale, mais la propre sécurité et la garantie de vie des défenseurs des Droits de l'Homme qui sommes impliqués. Le Secrétaire Judiciaire a crié sur un collègue en le menaçant que la police allait venir le chercher.”

Témoignage 233

« Des actes intimidants qui vont des regards foudroyants aux menaces littérales de nous casser la gueule en dehors des procès. Ou que nous aussi on allait aller en enfer, ou s'il y en a un qui sort, en référence au détenu, l'autre reste, en référence à l'avocat. »

Témoignage 55

« Nous nous présentons là-bas avec l'ordinateur pour faire le rapport, nous avons du changer souvent d'endroit car il y avait des gens qui s'approchaient et qui essayaient de voir et de vérifier ce que nous faisions. Oui nous avons ressenti un harcèlement et une peur de ces gens [...] Il y a le cas d'un garçon [...] qui a été frappé l'autre jour, je l'ai vu, j'ai parlé avec lui et il m'a raconté que ça avait été fait par des gens qui étaient là ce matin là. [...] Ensuite dans les manifestations quand il y a du mouvement ils s'approchent de toi, et oui, moi il m'est arrivé qu'ils me demandent si je suis des Droits de l'Humain avec une attitude provocatrice Ça

m'est arrivé aussi dans une papeterie où est entré un homme et je faisais des photocopies, quand il a vu les photocopies que je faisais et m'a demandé si je n'avais pas peur, ce à quoi j'ai répondu que non, 'ah, et bien quel courage' et quand je prends mes affaires et que je sors il me dit 'fais très attention' mais sur un ton de menace. [...] Ils en arrivent à sortir une liste dans les journaux, j'ai des collègues qui sont parties, qui était sur une liste d'ordre d'arrestation ».

Témoignage 70

« Il y a des reportages qui sortent dans le journal *El Imparcial*, signés par une fille – ensuite tu te rends compte qu'elle a travaillé pour certain politiques et autres priistas – sur la vie de EDUCA, où ils disent surtout ... ils nous montrent là comme s'ils luttaient contre la démocratie [...] que moi j'utilise seulement EDUCA comme tremplin politique. »

Témoignage 88

« A *Radio Ciudadana* [...] ils ont commencé à me mentionner, moi aussi. [...] Qu'ils savaient parfaitement où je me trouvais, que je me réunissais avec untels, ils mentionnaient des noms, ils mentionnaient des lieux. Ce sont les lieux communs. Qu'ils savaient parfaitement où j'étais, qu'ils savaient où je me réunissais, avec qui, que j'avais été me promener à Washington... En référence à l'audience de la Commission Interaméricaine. [...] Et ils ont commencé à parler mal de moi, que je fréquentais ceux de l'APPO, que j'étais la maîtresse de ceux de l'APPO, qu'ils m'avaient vu sortir d'hôtels, que j'entrais et sortais des assemblées de l'APPO... Et que j'étais l'amie de je ne sais combien...et tout ça à la radio. »

Témoignage 219

« Ils ont commencé à harceler, et à forcer les gens à signer les lettres. Ce sont des lettres où ils accusent directement la Ligue Mexicaine des Droits de l'Humain de les utiliser, de les manipuler pour les intérêts de cet organisme. Ce sont des avocats qui font ça [...] les mêmes prisonniers qui ont été obligés à signer ces lettres avec la condition de pouvoir sortir libres. Donc une attaque contre les organismes de défense des Droits de l'Humain s'est développée et contre les organisations civiles. Jusqu'à maintenant on avait pas touché aux organisations civiles et en ce moment, et à travers de Yésica qui est dans un organisme de droits de l'Humain, elle est attaquée, elle est calomniée. »

Témoignage 44

« Cette information ils nous la communiquent de façon extra-officielle, à l'évidence il y a différents collègues d'ONG qui ont des ordres d'arrestations [...]. Il y a des gens du bureau du procureur qui nous l'ont dit. Il y a des informations extra-officielles, oui, il y en a. Je ne veux plus être dans cette incertitude, les attaques aux défenseurs [des Droits de l'Humain] sont un symptôme de cette décomposition sociale, ce sont un symptôme de cette crise politique et un symptôme de l'Etat autoritaire de Oaxaca. Pour nous il est clair que nous n'avons jamais rien commis d'illicite. Mais nous savons que nous sommes un cailloux dans la chaussure du gouvernement, tant fédéral que local, et s'il y avait des détentions, il est clair pour nous que ce ne serait pas parce que tu as commis un délit, mais parce que l'acteur que tu es dans ce conflit social va obéir. »

Témoignage 180

« Ce qui est certain c'est qu'il y a eu une tuerie forte à Oaxaca, c'est comme un guerre de très basse intensité... ça ne se voit pas mais ça prend toujours de la place dans la vie des gens : comment on marche, comment on se retourne dans tous les sens... Depuis que je suis arrivé mes collègues m'ont averti qu'il ne faut pas sortir seul. Moi je le comprenais un peu, j'ai commencé incognito mais ça m'a demandé peu de temps pour le comprendre parce que oui, il y avait bien un groupe 'civil' qui évidemment étaient des policiers ou des hommes de mains, je ne sais pas... qui se consacraient un peu à tirer sur les barricades et, entre autres, sur ceux qu'ils emportaient. Tous les jours il y avait au moins un mort, un blessé, et cela pendant, je ne sais pas 20 ou 30 jours et entre autre les journalistes... Et je crois que au Mexique le travail des journalistes devient chaque jour plus basique, et à Atenco nous l'avons vu. Parce que à Atenco les coups portés aux gens étaient terribles, mais à Oaxaca aussi les coups portés aux gens ont été terribles... et cela parce qu'ils faisaient leur travail. [...] »

« Et ce n'est pas que ce soit juste contre moi, c'était contre tout le groupe qui était là-bas. Il ne nous est pas tous arrivé quelque chose de grave mais tout le groupe de photographes qui était là-bas, oui c'était très direct, par exemple, les gaz ou les pierres que la PFP a utilisé [...] »

[à propos de s'ils avaient été identifiés] Oui, complètement, enfin on portait des casques, on portait des masques... sur le casque était écrit « Prensa Proceso », je portais un gilet où il était écrit « Presse ». Il est donc impossible...

Dans certains cas, le badge de presse n'a donné aucune garantie de respect. »

Témoignage 196

« Finalement on pense que de porter le badge de presse et une caméra de vidéo ou un appareil photo, ça implique que tu vas avoir un certain niveau de respect ou de protection ; et bon, ici ça ne se passe pas comme ça, au contraire, mais bon comme vous le savez c'est déjà arrivé à beaucoup de gens, il y en a même qui ont été arrêtés, ce qui est encore pire, comme dans le cas de [une personne], qui est journaliste et qui l'a dit aux PFP, comme à tout le monde je suppose, la réponse que lui ont donnée les PFP quand il leur a dit 'eh non, mais moi je suis journaliste, je suis en train de prendre des photos ici et ça c'est mon sac, mon appareil photo, mon enregistreuse, et mes papiers de journaliste', il a dit 'ah, journaliste ? et bien demain tu vas être dans les journaux, mais dans les informations', ça a été la réponse. »

« Après la mort du cameraman Bradley Will, certains médias nationaux ont donné à leurs correspondants, des casques et des vieux masques [à gaz], qui avant servaient seulement aux correspondants de la presse internationale. »

« T : et ensuite il y a eu la deuxième étape, quand la PFP est arrivée, et moi je dis que tout ceux qui avons commencé à enregistrer l'entrée de la PFP et les premiers jours d'affrontement et tout, personne n'avait de casque, personne ne portait de gilet [pare-balles], et personne ne portait rien, mais c'est devenu de plus en plus tendu et ensuite tu ne voyais plus personne avec une caméra qui n'ait pas de gilet, de casque, et de masque évidemment... [...] donc ce n'est vraiment pas exagéré ce qui s'est passé c'est qu'il y avait de l'incertitude non? Je veux dire, pas seulement à cause de la mort de Brad Will non, ça déjà, enfin, à partir de la mort de Brad Will, au moins les médias Televisa, TV Azteca, les grands journaux,

oui ils ont donné immédiatement à tous leurs reporters des gilets pare-balles, et le reste, mais non seulement c'était cela si non que cette sensation que toi, en tant que journaliste, tu n'as pas de garantie a commencé, enfin que ni ta caméra, ni ton badge n'étaient une garantie afin de ne pas être agressé, même si vous demandez à ceux de Televisa et TV Azteca, ils vous diront probablement qu'ils avaient plus peur des gens de l'APPO que de la police, car ils ont même commencé à sortir filmer sans logos, ils ont enlevés tout leurs gilets avec les badges et tout, car beaucoup de gens de l'APPO les accusaient d'être des traîtres non? » « Après la mort du cameraman Bradley Will, certains médias nationaux ont donné à leurs correspondants, des casques et des vieux masques [à gaz], qui avant servaient seulement aux correspondants de la presse internationale. »

Témoignage 196

« Finalement on pense que de porter le badge de presse et une caméra de vidéo ou un appareil photo, ça implique que tu vas avoir un certain niveau de respect ou de protection ; et bon, ici ça ne se passe pas comme ça, au contraire, mais bon comme vos le savez c'est déjà arrivé à beaucoup de gens, il y en a même qui ont été arrêtés, ce qui est encore pire, comme dans le cas de [une personne], qui est journaliste et qui l'a dit aux PFP, comme à tout le monde je suppose, la réponse que lui ont donnée les PFP quand il leur a dit 'eh non, mais moi je suis journaliste, je suis en train de prendre des photos ici et ça c'est mon sac, mon appareil photo, mon enregistreuse, et mes papiers de journaliste', il a dit 'ah, journaliste ? et bien demain tu vas être dans les journaux, mais comme une information', ça a été la réponse. »

« Et ce n'est pas que c'était juste contre moi, c'était contre tout le groupe qui était là-bas. Il ne nous est pas tous arrivé quelque chose de grave mais tout le groupe de photographe qui était là-bas, oui c'était très direct, par exemple, les gaz ou les pierres que la PFP a utilisées [...]

[à propos de s'ils avaient été identifiés]

Oui, complètement, enfin on portait des casques, on portait des masques... sur le casque était écrit « Prensa Proceso », je portais un gilet où il était écrit « Presse ». Il est donc impossible...

Dans certains cas, la carte de presse n'a donné aucune garantie de respect. »

Témoignage 136 David Vega Vera

« Le problème du journaliste, en général, et non seulement au Mexique, c'est qu'on le considère sous tous les aspects, d'un plan professionnel, social et pénal... C'est un problème complexe... Malheureusement les journalistes ne sont pas unis. En effet, ce serait d'un grand soutien que les groupes de défense des journalistes (en se référant concrètement à l'Association Reporters Sans Frontières) non seulement obtiennent l'information qu'ils requièrent sinon qu'ils soutiennent tout ce qui de manière transparente se fait, au-delà des personnes ou de l'institution en elle-même».

Témoignage 102

«[A propos des rumeurs qui donnaient des instructions aux journalistes de ne pas sortir le 25 novembre] Je ne sais pas, dans mon cas, ce n'était pas comme ça, mais...En vérité je ne sais pas comment ils se sont comportés ou ce qu'on leur a dit. Ce qui est vrai c'est qu'ils étaient très équipés, masques à gaz...Et c'est certain, vous avez raison. Je n'ai pas vu...J'ai vu des photographes, des

cameramen, et des reporters autour de 5 et 6 heures du soir. Après 18h, je n'ai pas vu d'autres médias de communication que les indépendants. Oui c'est certain, vous avez raison. Mais à un moment donné, comme nous nous déplaçons...au gré des avances de la police, il arriva un moment donné durant lequel je me suis trouvé seul... je dis seul par rapport à mes amis que je connaissais. Et auprès des seuls que je me sentais protégé, c'était auprès des médias internationaux indépendants, qui étaient à peu près 8, 10... des Espagnols, un Français, je crois qu'il y avait aussi un New-yorkais et...un autre type qui lui servait de guide. Un autre gars qui s'était battu et qui a dit : "puis-je venir avec vous"... Oui et moi. Il y avait une femme espagnole qui transmettait constamment, je ne sais pas à quel pays, j'imagine à l'Espagne, et elle disait : "en ce moment il se passe cela, cela et cela"...mais des médias nationaux et locaux, non...il n'y en avait plus. Je n'en ai pas vu ».

Témoignage 62

«En réalité ce ne sont pas les "Peuples de Oaxaca". Le jour qu'ils me présenteront leurs papiers, alors oui je les croirai. Qu'ils ne m'amènent pas des gens de l'Extérieur, qu'ils ne m'amènent pas des gens en conflit d'ailleurs, parce que c'est ce qui s'est passé. Ils ont amené des gens de l'Etranger aussi, et cela ne vaut pas que des intérêts de tiers viennent et qu'ils causent des torts à la citoyenneté de Oaxaca».

Témoignage 109

«Et maintenant la partie de Oaxaca, la partie de notre ville, et ce sont de l'APPO, il n'y en a plus, à part que ce sont des gens amenés de l'extérieur, ce n'est pas le peuple de Oaxaca, se seraient à peine quelques -uns...mais la majorité est trahie. Pour cela c'est indignant qu'ils disent que le peuple de Oaxaca, sont des personnes trahies et payées en plus, et dans quel état ils ont laissé notre ville, notre tourisme».

Témoignage 44

«Et alors c'était ainsi, tu ne savais plus de qui te méfier, si des sicaires de Ulises ou des gens du peuple, quand on écoutait cette radio on se questionnait, non? Nous avons des amis, par exemple des étrangers, qui dans la rue se faisaient insultés : "Saloperies d'étrangers de merde, que faites-vous à Oaxaca?", quittez ce pays, que je ne sais quoi". Alors on a commencé à remarquer aussi la xénophobie diffusée par cette radio. Et qu'évidemment, le rôle d'Ulises devient clair, non? Et donc, tu te dis : " C'est plus grave que ce nous pensions." Parce que les attaques ne sont plus seulement contre nos organisations critiques, mais aussi contre n'importe quel étranger, qu'ils estiment faire un travail de documentation ou quoi que ce soit ».

Témoignage 337

«Ce qu'ils voulaient savoir, était qui j'étais, qui me finançait, et à quelle organisation j'appartenais. [...] Ils pensent qu'il y a des gens qui financent tout, qui nous dirigent tous, que nous-mêmes nous ne pensons pas, que tout vient des étrangers. C'est pour cela, qu'ils ne me considéraient pas étranger. Ils ne trouvaient pas que j'avais une tête de Oaxaquien et disaient que j'étais étranger ».

Témoignage 196

« [...] parce qu'aussi plus tard, on a fait beaucoup d'histoires avec ce sujet des nationalités, non? En fait, depuis un certain temps nous commentions [...] qu'il y a une page Internet sur laquelle sort [...] un camarade avec un autre compagnon connu et un ami et, au pied de la photo, le commentaire suivant : "Chiliens de la APPO!". En fait, l'un est originaire du District Fédéral, l'autre de Veracruz, donc rien à voir avec le Chili, bien que la fiancée de ce dernier soit chilienne, donc ceci aussi compte beaucoup, non? si soudain tu avais une tête d'étranger, ils t'inventaient déjà une histoire [...] la Radio Citoyenne joua un rôle clé dans ceci ».

Témoignage 70

« Et bien, ils m'ont attaqué personnellement une autre fois, non? Y compris actuellement, ils disent que je suis étranger et, qu'en plus je suis en train de violer les lois du Mexique, non? Parce que l'autre était... la pire accusation était d'être étranger car il y a eu une forte campagne de harcèlement envers les étrangers depuis cette radio ».

Témoignage 48g

« A la Radio Citoyenne, ils disent littéralement : "Si tu vois un gringo avec un appareil photo, tue-le". "Et si tu sais où vit l'un d'entre eux, appelle ici et dénonce-le." Et si tu sais quelque chose d'un étranger qui vient ici donner des cours de... Qu'assurément les étrangers qui se déguisaient en journalistes, venaient donner des cours de terrorisme aux gens, leur enseigner comment fabriquer des cocktails Molotov, leur enseigner à fabriquer je ne sais quoi.. ».

Témoignage 109

« *Radio Mapache*. Les animateurs radio directement, les responsables de cette radio directement font un appel aux gens, à la société pour qu'elle attaque directement, y compris en utilisant la parole "tuez-les", ils ont dit par exemple "tuez tous les salauds qui portent des appareils photo". Alors ceci aussi a généré une situation très difficile parce que...; par exemple nous avons réussi à filmer lors d'une manifestation organisée par Ulises, et nous avons pu voir que quelques étrangers voulaient prendre des photos et immédiatement ils étaient signalés. Nous n'avons pas vu une agression physique comme ça à leur rencontre mais [...] il y avait des gens qui appelaient et disaient : " moi je vis dans tel quartier et je vais vous donner l'adresse où vit un de ces salauds, ceux qui se compromettent avec l'APPO, vivent dans telle rue, dans tel lieu pour si quelqu'un voudrait y aller et faire quelque chose", alors ainsi ce fut une guerre très forte, pour disons ces personnes qu'ils décrivent comme salauds avec appareil photo, car basiquement c'est toute la presse indépendante qui est concernée ».

Témoignage 196

« T1 : Bon, c'est le début d'une grande préoccupation parce que...

T2 : ...il est étranger...»

« T1 : ... et il faut relever que peu importait qui ils allaient frapper. C'était une violence telle, qui non seulement cherchait la confrontation entre les sicaires d'Ulises et les gens qui manifestaient contre son gouvernement; sinon qui allait plus loin, avec l'intention de provoquer et d'avoir les éléments nécessaires pour solliciter ou pour justifier l'entrée de la Police Fédérale Préventive ».

Témoignage 1

« [...] Le 27, ils assassinent Brad Will. Le 28, l'ambassadeur des Etats -Unis au Mexique fait un discours demandant que les responsables de cet assassinat soient punis. Voici un commentaire : ils assassinent Brad Will qui est américain, mais qui fait partie surtout des médias de communication alternatifs. En effet, ils n'ont pas tué un représentant des médias de communication, disons officiels, sinon un représentant des médias de communication alternatifs. Cependant Brad Will, a comme qualité pour le gouvernement, d'être étranger, et même nord -américain. Alors, le jour suivant, je répète, l'ambassade, l'ambassadeur nord-américain demande que les responsables soient punis. Dans les médias nationaux et même locaux, y compris sur des vidéos diffusées à la télévision, il est clairement visible que ceux qui tuent Brad Will sont ceux de l'autre côté. Donc ce ne sont pas ceux qui sont de ce côté -ci. Ensuite, ils arrêtent quelqu'un, qu'on dit proche d'un président municipal de Santa Cruz.... celui... de Santa Lucía del Camino, qu'après quelques jours, ils relâchent. Alors, après les déclarations de l'ambassadeur, au lieu d'arrêter et de punir la partie d'où l'on a vu que venaient les tirs, ils se sont lancés contre le mouvement. Alors quand... Cela arrive le jour... le 27, ils assassinent, le 28, l'ambassade nord -américaine fait son discours et le 29, la Police Fédérale Préventive arrive à Oaxaca ».

Témoignage 313

«[à propos de comment se sent-elle comme étrangère]

Et bien avec beaucoup de peur, j'imagine comme tout le monde. La peur est surtout d'être déportée, parce que tu sais que tu vas subir la même chose que les autres, car je m'imagine qu'ils te torturent et te violent comme ceux d'ici. Le problème est qu'ils te déportent et que pendant longtemps tu ne peux plus revenir. C'est la plus grande peur avec laquelle tu vis, du moins pour moi. Déjà comme étrangère, je n'ai pas vécu ce type de choses, que je ressens comme très fortes, je n'ai jamais été en situation de barricades, d'échanges de coup de feu, de gaz qui t'empêchent de respirer, ni dans des cas où tes camarades sont torturés, et les femmes violées, je n'ai jamais rien vécu dans le style ».

Témoignage 48f

«Je suis américain mais vis ici depuis cinq ans. Je suis marié avec une Mexicaine et suis en cours de démarches pour obtenir la nationalité mexicaine. Je me sens mexicain dans le sens que, j'ai l'intention de résider ici, de construire une maison et de fonder une famille. Ce qui m'a réellement affecté c'est l'usage sélectif de cet article trente-trois pour faire taire et comme intimider les étrangers, pour qu'ils ne fassent rien, ne s'approchent de rien et ne voient rien. Alors que Wall Mart, Pepsi-Cola et Coca-Cola peuvent faire ce qu'ils veulent dans la politique mexicaine. Ceci pour moi me donne beaucoup de courage parce que c'est une utilisation perverse de l'article constitutionnel pour nous soustraire nos droits les plus basiques : marcher dans la rue, parler, avoir des amis se transforme en crime si ce sont des amis incorrects. Provoquer des peurs en disant qu'il y a des gens de l'extérieur dans le mouvement, comme s'ils ne pouvaient croire que ce sont ceux de Oaxaca même qui sont non conformes. Qu'il y a des gens de l'extérieur, que ce sont des étrangers qui font fonctionner la radio, qu'il y a une liste de cent étrangers... C'est la criminalisation de la non -conformité ».

Témoignage

«Nous marchions, essayant de voir le moyen de retourner chercher mes affaires et de trouver un moyen de sortir de la ville. 5 camionnettes avec des policiers sont passées et se sont arrêtées en avant. 10 d'entre eux sont descendus et nous ont visé... une personne vêtue en civil s'est présentée comme l'accusateur en nous désignant et en disant "nous les avons vus". J'ai voulu nier, je leur ai dit que je ne voulais ni n'avais de raison d'aller avec eux. De plus, je leur dis que je n'avais pas mon passeport avec moi, parce qu'il était resté avec mes affaires.

Un par un, ils nous emmenés pour nous interroger. A moi, ils ne m'ont quasiment rien fait, je suppose grâce à ma condition d'étrangère. Mais, j'ai vu comment ils ont frappé mes amis, quand ils les ont emmenés pour les interroger. Quand est arrivé mon tour, ils m'ont emmenée dans une salle obscure. Cinq agents de la police préventive d'Etat, cagoulés, dont une femme étaient là. Une personne à ma droite qui se taisait. Un autre était plus ou moins à une distance d'un mètre en train de filmer avec une caméra vidéo, et dirigeant une forte lumière devant mes yeux pour m'empêcher de voir. Il y avait une autre personne derrière lui qui enregistrait mes déclarations avec un microphone et, à ma droite se tenait cette femme qui posait les questions sur un ton très agressif avec un collègue derrière elle qui, lui retenait les épaules car elle était sur le point de me tomber dessus. Dans l'interrogatoire, ils ont voulu me faire dire que j'avais été dans les barricades et que c'était là-bas que j'avais connu mes amis; mais j'ai insisté sur le fait que je les ai connus au centre ville ».

Témoignage 50

«Cela nous a ébranlé et rempli de contrariété, que le 14 juin s'était abattue une répression terrible et, que durant quasi un mois, jusqu'au 9 juillet, les camarades de la Sécurité Sociale ont demandé, de leur propre initiative, aux représentations syndicales qu'ils soient soutenus pour mettre en place un module d'assistance médicale...De cette manière, nous avons commencé à travailler en nous rendant sur les piquets de grève [...]. Les gens ont commencé à venir vers nous, ceci nous a obligé à fournir un service d'urgence. Pour répondre à ces urgences, logiquement, imaginez vous, ce que nous faisions, face à un patient blessé par balle, ou avec un traumatisme crânien. Nous devions donc faire en sorte, que les camarades radiologues apportent leur équipement personnel, de leur lieu de travail privé pour faire des radiographies, que soit présent un médecin interne, un traumatologue pour évaluer les patients, par chance, dans la plupart des cas, les blessures étaient légères et nous avons pu les soigner de manière rapide et qualifiée [...] en soignant les membres de la APPO, nous tombions dans le délit. Pour eux, soigner un patient s'est converti en un délit [...] nous devions chercher un cadre sûr pour prodiguer nos soins. Ceci nous a obligés à nous diriger vers l'église et, nous avons trouvé le soutien de l'église de los Siete Príncipes ».

Témoignage 50a

«Nous avons réussi à être dans la rue jusqu'au 27 octobre [...] puis ont commencées les menaces de la radio, une radio clandestine, la Radio Citoyenne, qui demandait que nous soyons appréhendés, ce groupe de délinquants, ils disaient...Quand nous sommes sortis et que nous avons vu les impacts des projectiles sur la voiture du Père et sur les murs, nous avons pensé et commenté immédiatement qu'on était passé de l'agression verbale à une action directe, déjà plus d'intimidation... Environ une semaine après, un camarade étudiant en

médecine, qui avait travaillé avec nous dans les brigades d'assistance médicale, s'est fait arrêté dans son véhicule et fut porté disparu durant deux jours et demi ».

Témoignage 50b

«Il y a eu une infinité de personnes qui sont venues au module d'assistance médicale, nous remettre tout type de matériel [...] les gens sont venus vers nous, ils nous ont soutenus, parce qu'ils savaient que c'était l'option, peut-être la meilleure, la plus sûre ».

Témoignage 135

«Ils ont tiré sur des étudiants de l'Ecole de Médecine parce qu'ils organisaient une conférence de presse.[...] Les étudiants ont aidé, en voyant que l'Hôpital Civil et la Croix-Rouge ne soignaient pas les blessés, ils ont mis sur pied des postes de secours et alors aussi les policiers, plutôt, les paramilitaires leur ont tiré dessus. Et le jour, qu'ils ont fait une conférence de presse, les médias étaient dans l'Ecole, les paramilitaires sont arrivés, cela aussi se sait. Parce qu'il y a eu une disparition. Ils ont emmené un étudiant qui arrivait à l'Ecole ».

Témoignage 348

Présidente du Conseil Local de la Croix Rouge Mexicaine et un paramédical

«Là derrière, dans les Siete Principes, ils avaient fait une base, eux et leur tissu de Croix-Rouge et tout et tout, et là-bas ils soignaient leurs blessés [...]. Sur leurs voitures, ils ont mis le symbole de la Croix-Rouge et un tissu qui disait Services Médicaux. Supposément les seuls qui peuvent utiliser ce symbole sont, le service médical de l'armée et nous-mêmes [...]. Là derrière, dans les Siete Principes, ils avaient mis sur pied une sorte d'hôpital, c'est là-bas qu'ils amenaient leurs blessés dans leurs voitures ».

Témoignage 136

Directeur de l'Hôpital Civil

« C'est l'hôpital de référence de la ville, les consultations doivent être données à l'intérieur de celui-ci, et le personnel médical doit offrir ses services à l'intérieur des installations [...] Il est établi un plan de contingence face à ces faits politiques et sociaux [...] l'hôpital n'a suspendu aucun service. Le nombre des blessés que nous avons soignés ici : sept blessés, apparemment en lien avec les faits du 14 juin, durant le mois de juillet nous n'avons pas eu de patients en lien avec ces événements, en août quatre patients, en septembre personne ne s'est manifesté comme issu de cette situation, durant le mois d'octobre 10 cas à soigner et en novembre sept cas en plus. [...] Le 25 novembre n'a pas été particulier, nous avons eu trois patients ».

Témoignage 50

«Le 2 novembre, lors de l'affrontement avec la PFP, ici [poste volontaire de secours] nous avons dû soigner des gens gravement blessés, des traumatismes crâniens, des blessures au visage, au thorax. [...] Nous avons eu, depuis la mise sur pied du module d'assistance médicale basique, 7000 consultations, disons dans un laps de temps de 4 mois. 7000 consultations enregistrées ».

Témoignage 348

Présidente du Conseil Local de la Croix Rouge Mexicaine

«Le 2 novembre, jour de l'affrontement à la Cité Universitaire, les ambulances ont été rapidement envoyées près du conflit et, l'on a soigné sur place vingt-cinq blessés, des membres de la PFP (Police Fédérale Préventive) et des gens impliqués dans le conflit. [...] On n'a transporté personne ».

«Le 25 novembre, l'on a soigné 63 personnes au total, 20 ont été transportées dans des hôpitaux par ici et 43 ont été soignées ici pour gaz lacrymogène ».

Témoignage 50a

«J'ai transmis une réclamation à la Commission Internationale de Droits Humains (DDHH) sur la position du gouvernement contre la société civile, non plus seulement contre le corps enseignant et la APPO, sinon contre la société civile et, sur le manque de moyens que le gouvernement se doit de fournir pour soigner les urgences de caractère médicales, parce qu'ils avaient donné des indications par le biais du Secrétariat de Santé, comme quoi, aucun membre du corps enseignant et de la APPO ne sera soigné dans les hôpitaux du Secteur Santé. [...] Ils l'ont dit verbalement à travers les directions des hôpitaux, et les hôpitaux en principe, ne voulaient pas soigner, les installations étaient fermées, ne soigner personne qui était de la APPO [...] dans le cas de la Sécurité Sociale ou dans le cas du Secrétariat de la Santé, il y avait beaucoup de formalités à la réception pour savoir si c'était un membre de la APPO, ou du corps enseignant, définitivement ils n'allait pas les soigner [...] Dernièrement, le 25 novembre, ou i, ils se sont vus forcés à ouvrir les installations de la Sécurité Sociale. De nombreuses personnes ont été soignées, mais les gens le faisaient avec une certaine peur, parce que les installations étaient encerclées par la police, et ainsi il y a eu beaucoup de personnes arrêtées, beaucoup des détenus, l'ont été simplement en arrivant près de ces installations ou simplement en passant devant celles de la Sécurité Sociale ou de l'IMSS».

Témoignage 136

«Les portes n'ont été fermées à personne, c'est totalement faux, nous avons soigné des dirigeants de l'APPO, du corps enseignant. Il serait impossible qu'un directeur eût donné un ordre de cette nature [...] il est impossible de savoir si celui qui vient en ambulance fait partie des uns ou des autres ».

Témoignage 91

« Si l'assistance médicale a été refusée, je ne crois pas que c'est une affaire de dire "non je ne te la donne pas" sinon que c'est plutôt une affaire "de fait" comme ils disent, que déjà par crainte, parce que la clinique, elle est contrôlée par les prêtres, on ne peut pas aller à l'assistance médicale. Dans le cas des blessés, sur le moment, ce n'était pas sûr, ni même de l'emmener à la Croix-Rouge, ou à l'ISSSTE ou à l'Hôpital Civil ».

Témoignage 50c

«A l'Hôpital spécialisé, ils ont donné directement l'ordre de refuser les soins à toute personne blessée, si elle n'était pas de la police [...]. A l'Hôpital Civil, les médecins ont dû, de manière clandestine, soigner les gens qui sont arrivés blessés. De manière clandestine, ils ont dû protéger et sortir les gens de ce lieu pour éviter qu'ils soient détenus, même quand ils étaient dans des états graves ».

Témoignage 348 : Présidente du Conseil Local de la Croix Rouge Mexicaine

« Moi aussi je devais assurer un accès sûr des volontaires pour qu'ils ne tombent pas dans quelque chose, qu'on les séquestre ou qu'il se passe quelque chose parce qu'il n'y avait pas de sécurité [...] Beaucoup ont demandé que lors des conflits comme le 27 octobre, que des conflits éclataient en plusieurs points de la ville, on a commencé à dire que la Croix-Rouge n'était pas présente. La Croix-Rouge était présente jusqu'à un certain point, parce que comme je vous ai dit, nous devions avoir un accès sécurisé. Là-bas c'était la terre de personne. Alors nous ne voulions pas qu'ils prennent nos ambulances et qu'ils les utilisent pour emmener leurs partisans ».

Témoignage 50a

« Et à ce moment-là, les gens ont demandé que nous soyons ceux qui soignent, parce qu'ils n'avaient pas la moindre sécurité de la Croix-Rouge, ils n'avaient pas la moindre sécurité des soutiens officiels du Gouvernement de l'Etat comme l'Hôpital Civil. [...] Il y a eu un refus total, et logiquement, les médecins, les enseignants, les membres des autres organisations n'ont pas eu confiance dans la Croix-Rouge. [...] Mais à la Croix-Rouge, jamais nous n'avons refusé l'entrée, ils ont argumenté ceci, ils en avaient fait un argument de plus, "nous ne pouvons pas venir donner des soins parce qu'il y a une barrière". Ceci n'est pas certain, ils auraient pu l'avoir fait, une quantité de fois, on les a appelés, mais ils ne venaient pas en aide ».

Témoignage 135

« Le 27 octobre, on sait que la Croix-Rouge n'a pas soigné les malades, les civils. Au contraire, un blessé qui arrivait, la Croix-Rouge le capturait. Et que, y compris à l'Hôpital Civil, quelques personnes qui arrivaient blessées, ont pu voir que déjà tout était préparé. Qu'il y avait beaucoup de lits de camp pour recevoir les gens qui arrivaient mais, de manière évidente, tout était fait pour capturer les personnes. Et qu'il y avait beaucoup de policiers, y compris des policiers en uniforme. »

Témoignage 50b

« J'ai appris de source directe, qu'en définitive la Croix-Rouge n'était pas venue en aide aux appels des enseignants, ni de la population civile affectée par l'usage excessif de gaz lacrymogènes... Je l'ai appris directement de personnes qui étaient dans leurs maisons, toute la zone du centre était touchée par les gaz, alors les habitants du troisième âge ont commencé à se sentir très mal et ils ont appelé la Croix-Rouge, qui en définitive n'est pas venue en aide ».

« Ce que je peux affirmer c'est que le 14 juin, la Croix-Rouge n'est pas venue en aide ».

Témoignage 348

Présidente du Conseil Local de la Croix-Rouge Mexicaine

« Depuis le 14 juin, les ambulances ont soutenu tous les blessés, jamais nous disions combien de policiers, combien d'enseignants, combien de membres de l'APPO, combien de civils. La Croix-Rouge a vraiment vu des blessés... Le 14 juin, dès 6h du matin, les ambulances sont parties secourir les blessés. Ce jour-là,

on a soigné cent septante-deux blessés. On a soigné ceux qui étaient touchés par les gaz lacrymogènes. On a emmené les autres aux hôpitaux de la Sécurité Sociale, à l'Hôpital Civil, à celui spécialisé... Réellement dans le conflit, le 14 juin a été le jour où il y a eu le plus de blessés, mais en tant que Croix-Rouge, je dois dire que la majorité était des policiers. »

Témoignage 193

« Les prisonniers sont arrivés battus mais en état stationnaire et conscients. Il y avait beaucoup de blessures à soigner. Il y avait cinq personnes dans des états graves qui ont été soignées en premier. Personne n'a eu besoin d'être transféré à l'hôpital, mais les médecins avaient demandé des radiographies de cinq prisonniers, mais avant d'avoir reçu les ordres, ils ont été emmenés à [la prison] Nayarit. Ils sont revenus très silencieux, changés [...] Avant le 25 novembre, je ne me rappelle pas avoir eu à transférer des prisonniers à l'hôpital, je me rappelle seulement d'une personne qui a été à la clinique/hôpital de Tlacolula pour une blessure grave du genou. »

Témoignage 35

« Après avoir déjà dévêtu complètement l'un d'entre nous, un docteur est arrivé voir les personnes qui étaient arrivées. À ce moment-là, je lui ai dit que j'avais les côtes fracturées, qu'il faudra me soigner. Et lui m'a touché et m'a dit vous n'avez rien, c'est seulement une douleur. Vous n'avez rien, et supportez un peu! »

Témoignage 43

« J'ai été frappé violemment par la police le 2 novembre. J'ai reçu de nombreux coups, spécialement dans les côtes, du côté droit du thorax. Cela m'a fait très mal et j'ai eu des problèmes pour respirer. Dans cet état, j'ai été jeté dans une camionnette, bouche à terre. À cela s'ajoute des coups et les policiers m'écrasant le dos. Ceci s'est passé le matin et déjà dans l'après-midi nous sommes arrivés à Tlacolula. J'ai dit que j'avais des côtes cassées, mais le médecin a dit que je n'avais rien. J'ai pu prendre contact avec ma femme et, elle a pu faire qu'une équipe arrive le lendemain pour faire une radiographie dans la prison. Celle-ci a démontré que j'avais au moins deux côtes cassées, et que j'avais un épanchement du poumon droit. La doctoresse, qui a vu la radiographie, voulait me transférer dans un hôpital de troisième niveau, mais le commandant a refusé et jusqu'au quatrième jour, aux premières heures, je n'ai pas pu entrer à l'hôpital, où ils m'ont posé un tube dans le thorax. Tout le temps, j'ai été gardé par des policiers.

Quelques jours plus tard je suis sorti de l'hôpital, libre et sans inculpation, mais j'ai dû rester dans d'autres maisons, parce qu'ils m'avaient suivi, et ils suivaient aussi ma femme lui demandant où j'étais. Une semaine plus tard, mon état a empiré et je suis rentré d'urgence à l'Hôpital Civil. Il a été nécessaire d'introduire de nouveau un tube dans la plèvre, mais, après quelques jours, il a fallu opérer pour sortir le sang de l'intérieur. Je suis sorti de l'Hôpital Civil, le 25 novembre dans l'après-midi. »

Témoignage 73

« À peine, ils nous ont dit 'Quoi ? Qu'as-tu, des coups ici ?'. À peine ils nous ont vus. Moi je voulais qu'ils me donnent une pastille pour la douleur, parce que j'avais une douleur, une douleur terrible ici dans les côtes. Je ne savais pas moi

qu'elle était cassée... jusqu'à ce j'aile faire une radiographie. [...] car la septième et la huitième côtes étaient cassées.[...]

Ils ne m'ont même pas donné un remontant, rien je n'ai reçu. [...] Ils ne m'ont même pas donné une pastille que je voulais pour la douleur, un anti -inflammatoire que je voulais. Mais je n'ai reçu rien... [dans la prison]. »

Témoignage 79

« Nous sommes arrivés à Tlacolula, et comme nous y étions dimanche à l'aube, tout le dimanche nous y sommes restés. Sans assistance médicale. Et durant l'après-midi du dimanche, ils m'ont envoyé au service médical. Ils m'ont donné des calmants, uniquement pour la douleur, mais en aucun moment, il n'y a eu une quelconque intervention chirurgicale d'un quelconque ophtalmologue, ou un quelconque spécialiste en médecine. »

Témoignage 96 : Nous avons un médecin, mais comme il le dit lui-même, il ne peut même pas faire passer des bandages. L'autre jour, il n'a pu me donner qu'un paracétamol pour le malaise que j'avais, car il n'y a pas de médicaments. Ici aussi, nous souffrons de la marginalisation. On suppose qu'il doit y avoir des ressources jusque dans les prisons, mais, ici, elles n'arrivent pas. C'est pour cela que, même si le docteur veut nous soutenir,... comment faire s'il n'y a pas de médicaments?»

Témoignage 16 : « Ensuite ils nous ont fait une prise de sang. Pourquoi est-ce qu'ils nous ont pris du sang? Que vont-ils en faire? Jamais ils ne nous l'ont dit. Un autre jour, ils nous ont fait des injections dans les deux bras, je ne sais pas pourquoi, jamais ils n'ont dit pourquoi ».

Témoignage 119 : « C'est la police de la prison de Nayarit qui a exercé cette torture psychologique, qui a pris la forme d'insultes, de menaces de viols et de menaces de mort, entre autres. Et, à l'intérieur de la prison de Nayarit, nous avons été privés de toute communication avec l'extérieur, nous n'avons même pas été autorisés à donner un appel téléphonique. La torture psychologique a duré pendant toute notre période d'emprisonnement. Après plus de 20 jours passés dans la prison de Nayarit, ils nous ont enfin ramenés à Oaxaca dans un avion commercial au cours duquel le traitement que nous ont donné les agents de la AFI était très différent. Ils étaient plus aimables et nous ont traités de manière plus humaine».

Témoignage 126 : « Là-bas à Nayarit, nous avons été privés de toute communication avec l'extérieur durant longtemps, 21 ou 22 jours. Nous ne pouvions pas parler par téléphone, nous ne pouvions pas contacter nos proches. Ils ne nous laissaient même pas sortir de la cellule, qui était prévue pour une personne, mais dans laquelle ils nous ont mis à trois. [...] Ils nous ont emmenés ici, à la prison de Tlacolula. Ici, le premier jour, ils nous ont laissés de nouveau sans couverture, mais ensuite, grâce à nos familles, notre situation s'est améliorée ».

Témoignage 127 : « Eh bien, nous étions là-bas dans la prison de Nayarit, 23 jours et demi il me semble.[...] Notre séjour là-bas fut humiliant, ils nous humiliaient et nous humiliaient encore, je pense même davantage que les autres

prisonniers qui y étaient déjà. Avec nous, je pense qu'ils avaient eu pour mandat de nous maltraiter, maltraiter et maltraiter... Ils ne nous laissaient ni nous coucher, ni parler à l'intérieur de la cellule avec le codétenu. Il y avait un silence total, cela a duré comme ça les 23 jours. C'était une torture psychologique et beaucoup de mes compagnons l'ont ressenti ainsi [...] Nous sommes sortis avec la même expérience, positions fixes [tout le temps] et tortures causées par des coups. [...] Ensuite, ils nous ont transférés dans l'avion, ils nous ont amenés [à TlacoLula] un peu plus tranquilles, on a pu relever la tête et tout. Nous sommes arrivés ici le 20 et depuis le traitement a été déjà je crois plus humain, parce que là-bas, comme je l'ai dit, ils nous ont traité pire que des chiens ».

Témoignage 121 : «Nous avons été conduits au centre de détention 4 de Sécurité, et nous avons été intimidés pendant trois heures durant la fouille, avant d'entrer. Je me suis évanoui et ils m'ont donc emmené auprès du service médical où je suis resté quatre jours».

Témoignage 22 : «Il n'entendait plus bien, les policiers l'insultaient lui disant qu'ils devaient toujours lui répéter les choses, qu'il n'écoutait pas bien, il voyait d'un seul œil et flou. Il devait suivre son traitement médicamenteux : comment peuvent-ils croire qu'il était allé là-bas à mettre le feu aux bâtiments ?[...] Il a supporté les trois semaines [...] Moi, ils m'ont sorti sous caution, mais le monsieur est resté là-bas».

Témoignage 165 : « Je me souviens qu'un jour ils nous ont donné de la nourriture qui semblait avariée, ce qui nous a causé des douleurs d'estomac. Nous en avons informé les responsables officiels. Plusieurs heures plus tard quelques infirmières sont montées nous rendre visite, mais au lieu de nous donner des médicaments, elles nous ont seulement donné du sérum par voie orale».

Témoignage 163 : «La nourriture était rare et parfois même déjà en décomposition. Une fois, cela a provoqué chez la plupart d'entre nous de la diarrhée de manger du poulet en décomposition ».

Témoignage 96 : «Oui, oui, la Commission nationale des droits humains a emporté des photos de toutes les traces de coups. Parce que cela se voyait encore, la peau était encore contusionnée, tous les coups se voyaient violets. La Commission est arrivée avec des visages humains et a remarqué qu'une partie de mon corps avait subi des coups. [...] Oui, oui, ils étaient derrière. Par exemple, [la police] était là-bas».

Témoignage 11 : « Ils ont scruté nos blessures, et tous nos orifices naturels. [...] Un médecin, mais bon, avec les policiers ».

Témoignage 35 : « Ils nous ont emmenés à l'infirmérie, et là, comme ça, sans même me couper les cheveux, ils m'ont cousu cette partie [du crâne]. La doctoresse m'a dit que ma blessure était très préoccupante et qu'ils avaient besoin de faire une radiographie pour voir si elle avait atteint le crâne. Ils m'ont donné un calmant et m'ont ramené à la cellule. A ce moment, quand la doctoresse était en train de me coudre, j'ai senti de grands vertiges, parce que j'avais perdu beaucoup de sang et je n'avais pas mangé. Elle m'a dit que c' était normal car j'avais perdu beaucoup de sang. Je n'ai pas perdu connaissance. Je

suis resté éveillé, j'avais peur qu'ils me jettent par là-bas, parce qu'ils m'avaient menacé de me jeter sur le chemin, car ils s'étaient énervés parce que j'avais tâché la camionnette avec mon sang ».

Témoignage 79

« Une fois à l'hôpital, ils m'ont fait plein d'examens, ils ont décelé une fracture du plancher orbital gauche, et ils ont dû m'opérer, sinon je risquais de perdre la vue. J'ai dû payer à l'hôpital la somme de sept mille pesos, pour l'opération, les médicaments, et pour les soins. [...] Je suis arrivé à l'hôpital le 27, j'ai été hospitalisé jusqu'au 4 décembre où ils m'ont opéré. Ils m'ont opéré le 4 décembre, et le lendemain même ils voulaient me faire reprendre le travail. (...) Et il a fallu insister pour qu'ils m'accordent deux jours de plus. Et pendant tout ce temps j'ai été sous surveillance. Pendant les dix jours que j'ai passés à l'hôpital, les agents ministériels étaient là à s'occuper de moi, parce que j'étais hospitalisé en qualité de détenu ».

Témoignage 115

« Quand ils nous ont transportés ici ils nous ont jetés à terre. On avait la main en arrière comme ça et certains m'ont monté dessus et ils disaient à mon camarade de le tirer en arrière pour que nous ne lui brisions pas la nuque, mais nous aussi avions la nuque cassée et les autres nous disaient qu'ils n'en avaient rien à cirer , que si on lui brisait la nuque ils le traîneraient au milieu du chemin, ils le tueraient, qu'ils nous jetteraient par là au milieu du chemin, que de toute façon la famille ne s'en rendrait pas compte, disaient-ils. Je me suis brûlé, le tuyau d'échappement de la camionnette m'a brûlé, nous avions roulé à 120, et le tuyau d'échappement avait chauffé. Je disais à ceux qui nous emmenaient, je ne sais pas s'ils c'étaient des policiers, je leur disais de me tirer un peu en arrière parce que je me brûlais. Mais eux me disaient que cela n'avait pas d'importance que je me brûle.

Témoignage 130

« J'ai été séquestré par des personnes en civil, qui m'ont sorti du taxi dans lequel on me transportait. Lorsque sont arrivées ces personnes dont je n'ai pu voir le visage, elles m'ont fait descendre en me tirant par les mains que j'avais menottées, me soulevant très violemment, en me faisant mal aux poignets et aux épaules. J'ai été frappé huit ou dix fois sur l'oreille droite. Celui qui me frappait me disait qu'il allait me l'éclater jusqu'au sang.

(...) J'ai pu me rendre compte qu'ils se dirigeaient vers une maison, ils m'ont fait descendre du véhicule pour m'enfermer dans cette maison. C'est là que la torture physique et psychologique a été la plus forte, parce qu'ils me soulevaient du sol en m'attrapant par les mains menottées dans le dos en me frappant en différentes parties du corps et en me levant les mains au-dessus de la tête puis de nouveau dans le dos de nombreuses fois. Ils m'ont aussi donné des coups de poing aux oreilles, aux côtes, au dos, à l'estomac, et à la tête pour que, selon leurs dires, je dénonce les leaders de l'APPO.

Ils me disaient que si je ne le faisais pas ils tuaient ma famille, mes enfants, ma femme, mes parents et mes frères. Ils m'ont torturé à plusieurs reprises. Ils m'ont jeté au sol à plusieurs occasions en me frappant aux testicules pour ensuite maintenir ma hanche sous le pied en même temps qu'ils me levaient les bras en arrière en me blessant aux mains, aux épaules et au dos. C'est comme ça que j'ai pu céder, à cause de mon état physique et psychologique. J'étais près de

m'évanouir. J'ai dû accepter et répéter ce qu'ils me disaient. ».

Témoignage 173

« Ils m'ont attrapé chacun par une main et ils ont commencé à me frapper. Comme ils m'emmenaient en me traînant, j'ai perdu mes tennis et ai voulu les ramasser, « non, ne les ramasse pas », et ils m'ont frappé, jeté à terre et roué de coups. Je me suis accroché et mis debout, alors ils m'ont saisi de nouveau par les mains et ils m'ont traîné, et j'ai réussi à marcher tant bien que mal. Un militaire s'est approché de moi, je crois que c'en était un, j'ai ouvert les yeux et j'ai vu qu'il était armé, il avait une mitraillette, et au moment où il est arrivé près de moi il m'a donné un coup de crosse dans la poitrine, le corps m'a lâché et sur le point de m'évanouir j'ai tenté de m'éloigner, l'un d'entre eux s'est approché et m'a attrapé, et m'a soulevé par le col, il me dit « où vas-tu » et me cogne au visage. Alors j'ai voulu me relever, et le militaire a une fois de plus recommandé à me frapper, cette fois il m'a donné un coup dans le dos avec la crosse de son arme. Et c'est là qu'ils m'ont mis en cellule alors que j'étais inconscient. Et quand je suis revenu à moi des camarades mejetaient de l'eau dessus parce que j'étais sans réaction aucune. »

Témoignage 136

« Certains blessés ne vont pas se faire soigner par les médecins, certains vont dans des endroits où on prend soin d'eux clandestinement, par peur parce qu'un de leurs proches est connu, ou parfois parce qu'eux-mêmes le sont. De nombreux médecins amis, certains avec une longue expérience de spécialistes, ont donné des soins dans les postes de secours. »

Témoignage 391

« A l'Hôpital Civil...le 25 novembre approximativement à 10h du soir est arrivé le chef X, directeur de la police ministérielle de l'état, avec 15-20 autres individus, en civil, et ils ont pris d'assaut l'hôpital, ils nous ont menacés avec leurs armes, ils nous ont tous mis en joue, et j'étais avec les autres dans la salle d'attente réservée aux familles des malades. On nous a dit de ne rien tenter, de nous taire, de ne pas bouger. Certains restaient à nous menacer et (...) la plus grande partie des policiers, ils disaient qu'ils étaient des policiers, est entrée dans l'hôpital. Au bout d'un certain temps ils sont sortis, et quelques minutes après sont sortis des médecins et une infirmière, très fâchés et énervés, disant que ce n'était pas la première fois qu'ils venaient menacer et mettre en joue les patients et leurs familles.

Le personnel médical qui était sorti pour protester dit qu'ils avaient inspecté salle après salle, lit après lit, qu'ils avaient fait peur au personnel médical, à l'infirmière, aux patients eux-mêmes, et qu'il fallait protester pour cela. Nous avons été pendant tout ce temps sous la menace des armes et nous ne pouvions bouger. Ils ont dit plus ou moins qu'ils recherchaient un blessé au dos, mais nous pensons qu'ils voulaient vérifier quel type de patients était venu à l'hôpital après les affrontements.

Témoignage 136

Directeur de l'Hôpital Civil

« Un jour, environ 7 personnes ont fait irruption, je ne peux pas dire si c'étaient des gens de la PFP, ou qui que ce soit d'autre. Nous avons manifesté notre

désaccord. C'était le 25 novembre, de nuit, ils étaient en civil, avec des armes de poing, le visage masqué, ils sont entrés dans la zone de soins intensifs et ont menacé les médecins, puis sont montés dans les salles. Tout cela a duré approximativement 15 minutes. De cela on est certain, parce que les faits ont eu lieu, mais qui étaient-ils ?

Tout indique qu'il s'agit du corps X mais c'est une supposition risquée. On n'en sait rien. J'ai fait un rapport aux autorités. Et le collègue menacé voulait déposer une plainte. »

Témoignage 50b

« Ce que je sais de ce qui s'est passé le 14 juin, c'est que la Croix Rouge n'est pas intervenue. L'ISSSTE, l'organisme médical auquel nous les enseignants sommes affiliés n'a pas soigné les camarades, ne les a pas reçus, pas plus que le Secours Social, et quant à l'Hôpital Civil, l'ennui c'est qu'avant de passer devant les médecins on passe devant les policiers, il y a là-bas des gens du Ministère Public et ce que je sais c'est qu'avant qu'on puisse se faire soigner, ils cherchent à savoir pourquoi on est blessé. Alors, en tant que membre de l'enseignement j'ai entendu des témoignages innombrables de nos camarades à qui cela est arrivé. Qu'ont fait les cliniques et hôpitaux privés ? Ils ont fermé leurs portes. Il n'y avait donc pas le choix pour soigner nos camarades. Moi-même j'ai vu, là où je me suis trouvée, des compagneros salement tabassés, baignant dans leur sang, avec des blessures à la tête, et à ce moment est arrivée une brigade de médecins de la SCA qui s'est donnée pour tâche de soigner ces camarades qui étaient là, avec des contusions et des blessures. »

Témoignage 50a

« On te criminalise si tu portes secours aux gens...parce que nous savions que le code civil, le code de procédures civiles et pénales de la loi générale de Santé et notre constitution politique des Etats-Unis Mexicains, oblige les services médicaux personnels médicaux à porter secours en cas d'événements comme ceux qu'étaient en train de vivre la ville. Ce n'était même pas une action humanitaire, de solidarité chrétienne, ce que nous faisions, mais une action à caractère éminemment légal et juridique, basée sur ces documents que nous ne pouvons ignorer en aucune façon et que pour cela l'obligation d'état du gouvernement de l'Oaxaca et du gouvernement fédéral, était de nous apporter toute l'aide nécessaire.

Témoignage 50a

« Qu'on nous respecte, nous ne pouvons continuer à vivre dans une situation où l'état de droit est violé quotidiennement. Qu'ils nous assurent une protection, qu'ils respectent notre travail, notre métier de médecin, d'infirmière etc. (...) Nous sommes engagés dans notre métier de médecins, conscients du privilège qu'il représente et ce privilège nous devons le faire valoir tous les jours. Si à un moment du conflit nous devons soigner un policier, nous le ferons avec le même professionnalisme que pour les gens de l'APPO, ou quelqu'un de l'enseignement, ou n'importe qui, nous le soignerons de la même manière. »

Témoignage 136

« Ils te criminalisent si tu soignes en temps que médecin, si tu exerces cette profession pour soigner les gens appartenant à un mouvement d'opposition... Les

soins médicaux qu'on donne, ils les criminalisent, et cela va ouvertement à l'encontre de la Convention de Genève, contre les conventions internationales, contre les lois et les traités internationaux. Alors, c'est une preuve supplémentaire de qui est qui dans ce conflit.

Témoignage40

« Nous n'avons pas eu accès à un avocat. Nous n'avons pas eu droit aux appels téléphoniques à la famille, ni à l'avocat. Cela a été totalement interdit. Nous demandions qu'on nous laisse téléphoner, mais jamais ils ne nous l'ont permis. »

Témoignage219

« Les personnes détenues ont vu leur droit à la défense gravement violé ; dès le début on ne leur a pas accordé une défense convenable ; ils ont encore moins pu choisir une personne de confiance, un avocat particulier ; à ce moment là le Ministère Public n'est absolument pas intervenu, bien au contraire malheureusement. Ses membres ont pourtant vu qu'elles étaient frappées, manipulées, amenées à faire des déclarations qui pouvaient se retourner contre elles, et jamais ils n'ont rien fait. »

Témoignage51

« Nous disions aux personnes qui s'approchaient : « s'il vous plaît, avertissez nos familles que nous sommes ici ». « oui, oui, ne vous inquiétez pas, nous allons les prévenir », ont-elles dit, « et votre avocat est en train de venir, le Ministère public est déjà en chemin ». Le temps passe...il est déjà 3h de l'après-midi, 4h de l'après-midi,... il ne se passe rien ; nous continuons à exiger de rencontrer le Ministère Public pour faire notre déposition, afin que, en cas de demande postérieure, nous ayons fait notre déposition au préalable et qu'elle ait un poi ds juridique, non ? Mais non, le représentant du Ministère public ne s'est jamais présenté.

Témoignage 219

« Le droit à la défense a été violé de façon réitérée... du fait que nous n'avons pu avoir accès au dossier, nous n'avons aucune copie des actes qui ont suivi l'arrêt de prison ferme, ils ne donnent pas le droit d'avoir une copie, ni d'apporter des preuves au dossier [...].

Les audiences sont publiques, n'importe qui peut recourir, faire appel, et ils n'ont même pas laissé passer une avocate du comité qui venait à une audience, pas plus qu'ils n'ont laissé passer les avocats particuliers. Le juge, le Ministère Public et les défenseurs nommés d'office se sont enfermés dans leur bureau et n'ont pas laissé entrer l'avocate de la défense. C'est un fait très grave, l'avocate a insisté, et ils ne l'ont pas laissée passer. Le juge a prétexté qu'elle n'était pas accréditée pour les actes de procédure, et que la personne qui devait assister l'inculpé à ce moment là était l'avocate nommée d'office. »

Témoignage29

« Il y avait un avocat nommé d'office [...] l'autre devait venir dans les cellules, mais il n'y en avait qu'un, et il avait, au minimum, trente personnes à défendre à la fois. En cinq minutes, l'avocat devait s'occuper de trente personnes. Je ne suis jamais allé lui parler, ni lui demander où nous étions, ou bien ce qui se passait. »

Témoignage233

«T1 : Je crois que nous sommes nombreux, habitants de Oaxaca et avocats, à ne pas faire confiance aux avocats nommés d'office parce que, malheureusement, ceux-ci dépendent d'une institution qui se nomme Procure de la Défense de l'Indigène, qui est directement dépendante du pouvoir exécutif. Comme tels ils sont fonctionnaires de l'exécutif, et doivent par conséquent faire ce que leur ordonne cet exécutif. Nous n'avons pas vu, du moins dans les dossiers que nous sommes en train d'étudier, aucune introduction qui favoriserait un des inculpés, malheureusement. Il apparaît que ce n'est pas seulement pour ce cas précis, ce n'est pas vrai seulement pour les inculpés du 25 novembre, nous l'observons depuis bien longtemps. Les défenseurs nommés d'office se réservent toujours le droit. Je crois qui c'est la seule chose qu'ils savent dire. Du moins c'est ce que j'ai lu dans un nombre infini de dossiers qui sont passés dans nos mains ou qui nous sont passés sous les yeux, ils se réservent toujours le droit. Quand ils font des propositions en conformité avec la défense de l'inculpé ça se remarque.

T2 : Bon, dans ce cas précis, mais avant tout il faut mentionner que notre théorie en matière de procès est qu'on ne peut être juge et partie dans la même procédure. Et dans ce cas nous avons des personnes qui ont été emprisonnées avec des accusations calomnieuses, avec de vagues signalements, des montages, à partir desquels on établit leur culpabilité.

Ils sont emmenés en prison, et à partir de leur arrestation toutes les garanties sont violées. Parce que contrairement au principe universel de présomption d'innocence, ici on n'instruit pas un dossier comme il se doit, en son temps, en sa forme, et circonstancié. On les prive de liberté purement et simplement, on les isole, on les met au secret. Sont dans ce cas tous ceux qui ont été détenus non seulement à partir du 25, mais aussi le 24 novembre 2006. Ceux du 20 novembre, du 2 novembre, du 1^{er} décembre 2006, et ceux qui ont eu des poursuites judiciaires, qui ont subi des persécutions policières, tous ont été accusés dans leur majorité mais plus particulièrement les détenus du 25 novembre, qui sont accusés de délits contre la sécurité de l'Etat [...]

Ils ont été accusés de sédition, de désobéissance et de résistance en tant que personnes privées, de dommages par incendie, et ces dommages là commis contre le gouvernement de l'Etat. Dans le cas du Théâtre Juarez et dans le cas du Tribunal Supérieur de Justice. »

Témoignage 23

« T1 : Ils ne passent pas par le Ministère Public, d'après ce que j'ai compris, ils l'ont attrapée le 25, les jours ont passé, 25, 26, 27, 28, 29, et le 30 ils sortent l'arrêté d'emprisonnement ferme. C'est inscrit dans l'acte qu'elle n'a pas fait de déposition parce que, alors qu'elle était au secret, ils ont dit que c'était parce qu'elle n'avait pu fournir les preuves de son innocence. Donc on fait partir l'arrêt de prison ferme du 30, l'acte a été établi le 30. Elle a passé 5 jours au secret et jusque là elle n'a pu obtenir d'avocat. Elle n'a jamais fait de déposition. »

T2 : « Aucun avocat n'a pu entrer dans la prison du Nayarit ».

Témoignage397

«Ils ont pratiqué une autopsie qui n'a pas conclu qu'il aurait bu. C'étaient 9 balles, et non une à bout portant comme a dit la PGR. [...] Pour commencer, dans les

preuves, dans l'autopsie qu'ils ont faite, il n'était pas saoul, parce qu'il ne boit pas, il ne buvait pas, pardon, il n'était pas drogué, il n'était pas armé... Et l'autopsie a établi également que toutes les balles étaient dirigées du haut vers le bas. Et il ce n'a pas été une balle comme elle l'a dit, mais une balle à bout portant, ce n'a pas été une balle à bout portant. Il a reçu 9 coups de feu, une rafale, et de différentes armes : de calibre 38 et de calibre 22. Il y a eu donc de nombreuses anomalies, je crois que c'est pour protéger quelqu'un de haut placé. »

Témoignage 219

« Dans la dernière citation à comparaître qu'ont reçue les inculpés, le document qui leur est parvenu est d'un contenu très trouble, parce qu'il y a besoin d'une démarche judiciaire, rien de plus. On ne spécifie pas de quel type de démarche il s'agit. [...] »

C'est sûr qu'ils sont en train de faire un usage abusif de deux figures clés, des pièces maîtresses dans tous les procès, qui sont les défenseurs commis d'office et les Ministères Publics. Les Ministères Publics ont excessivement abusé de leurs fonctions. [...] »

Le rôle que jouent les juges est honteux, on ne les rencontre jamais dans les audiences, alors que la loi les y oblige. Ils devraient être présents dans les comparutions pour vérifier leur bon déroulement, voir si on peut trouver une solution».

Témoignage 323

« Nous avons été chercher le représentant du ministère de la Justice, l'autre jour où il y avait eu des arrestations, et il n'y avait personne, seulement un administratif, et bon, selon les apparences ils étaient en train de rédiger les ordres d'appréhension, parce qu'on lui passait au téléphone les noms, prénoms, âge, tout. Et lui il était là en train d'écrire, et nous l'avons questionné au sujet du numéro d'enquête qu'ils nous avaient donné à la prison, à la maison d'arrêt. Mais personne ne savait s'il existait une unité mobile et où elle se trouvait. Le Ministère Public qui était en charge nous a donné un nom, mais ça a été la même chose, nous avons interrogé, et personne ne connaissait cette personne. Alors c'est tout à fait irrégulier, et pis encore, parce que rien dans le règlement n'établit l'existence d'un cabinet mobile du procureur, c'est inconstitutionnel. »

Témoignage 51

« On nous donne l'arrêt de prison ferme, mais le professeur Juan Gabriel et moi obtenons une caution, nous payons 12 000 pesos de caution chacun, mais mon beau-frère non, parce que lui, il disent que son arme était de fort calibre, que c'est un délit grave, qu'il peut rester entre 4 et 15 ans en prison. Lui n'a pas obtenu de libération sous caution. »

Témoignage 9

« Ça a été une expérimentation, c'est un moyen d'arrêter les protestations pour ensuite donner le coup mortel du 25 novembre à l'APPO. C'est resté dans l'impunité... »

Témoignage 169

« Ils ont commencé à envoyer des gaz au poivre et les blindés légers, qui nous poursuivaient partout ; tout le monde courrait désespérément en essayant de les

éviter. [...] Seulement je voyais qu'il y avait des enfants évanouis, des personnes [...] qui restaient étendues sur le sol. La vérité est que je n'ai rien pu faire pour eux. Plus tard nous nous sommes rassemblés en différents points de la ville, pensant que nous avions réussi à nous échapper. Au contraire, ça a été une stratégie de ceux de la PFP pour pouvoir nous attaquer lorsque nous serions regroupés. Alors ils nous ont attaqués et la ville était complètement encerclée, nous n'avions aucune sortie possible. Les patrouilles étaient partout, ils tiraient de sang froid sur les personnes suspectées d'appartenir au mouvement... »

Témoignage 50

« Nous avons été bouleversés et tous remplis de colère par le déchaînement de la barbare répression du 14 juin, où furent battus de façon indiscriminée et absurde des hommes, des femmes et des enfants, parce que les forces du gouvernement de l'Etat ont procédé à une évacuation sans médiation et sans ordre d'évacuer, avec cruauté et violence. [...] Parce que nous pouvons rapporter des faits que nous avons vécus... Nous savons qu'il existe un accord international signé par les pays, et parmi eux le Mexique, selon lequel les grenades de gaz lacrymogènes ne peuvent être lancées depuis des hélicoptères ou des avions. Et cependant c'est ce qui s'est passé ici à Oaxaca. Il y avait aussi des policiers qui, cachés, dissimulés dans la foule attrapaient les grenades à la main et les relançaient. »

Témoignage 415

» Ils voulaient des adresses, savoir où se trouvaient les familles de certains camarades... Et je n'en sais vraiment rien. « Regarde connard, ce que j'ai besoin de savoir concerne la famille de Flavio, de Gabino, de beaucoup de gens... de certains politiques ». Je lui dis « je n'en sais rien », et alors il m'attrape et me frappe avec les mains ouvertes dans les oreilles, 2 ou 3 fois, et je dis « Ca va! je ne sais rien, c'est la vérité, je ne sais rien ». Et il dit « Eh bien ce connard ne comprend pas, je me le fais ? »; un autre dit « eh bien vas-y, fais-toi le ». Il sort un pistolet et ne le pose là (sur la nuque), je lui demande de ne pas tirer, que je ne sais rien de plus, il actionne alors l'arme sans balle. Ils rient. Il me dit « regarde, ça te va mieux de parler, sinon tu vas mourir ».

Témoignage 18

« ...et même tous sont en train de sortir sous caution et cette caution est payée par le gouvernement de l'Etat lui-même, à travers un groupe indigène, je ne sais pas comment ils l'appellent. Une association indigène ou quelque chose comme ça, qui appartient à Ulises Ruiz, c'est lui-même qui est en train de payer la caution. Donc, lui-même est en train de faire toute cette embrouille. « C'est moi-même qui t'y ai mis, c'est moi qui t'en ai sorti ». Je ne sais pas, comme s'il donnait à entendre « tu es à moi, tu es en mon pouvoir, je t'y mets, je t'en sors, et t'y remettrai quand j'en aurai envie ».

Témoignage 50

« Une des caves a pris feu, qui était justement la propriété de cette clinique, parce que de là[...] a eu lieu tout ce qui a permis de justifier l'agression contre la marche précisément, je suppose que c'était pour essayer d'empêcher les gens de participer aux manifestations. Et oui, à partir de cette histoire, la participation des gens a diminué. »

Témoignage 107

« ...Tout cela me fait tant mal, et je ne sais quoi faire, cela ne sert à rien. Ce que je veux dire c'est lorsqu'un jour un mouvement se construit [...] les gens qui osent y participer...qu'il puisse se passer des faits comme ce qui est arrivé le 25 novembre 2006, quand ils ont emmené tant de gens dont je ne sais où ils sont. Je n'ai pas revu leurs visages dans les marches...j'ai leurs visages là, je les ai dans mon esprit ma tête, et je ne les ai pas revus. Je ne sais ce qui s'est passé avec les « muchachos », ces garçons...comme nous nous parlions et avec cette illusion de pouvoir changer la vie de nos peuples qui a été tellement misérable. Nous nous mettions à penser que cela était possible, que cela pouvait changer, mais malheureusement ce n'est jamais fini. »

Témoignage 50

« Logiquement, cela n'a pas plu, mais pas du tout plu au gouvernement. Le gouvernement a commencé à lancer des menaces, dont d'une certaine façon, eh bien nous devons aussi payer les conséquences. Elles passaient par le canal de certains des dessins du journal officiel, disant que nous faisions partie de groupes répressifs, de groupes délinquants [...]. Pour eux, soigner un patient devenait un délit [...]. Il y avait déjà des versions selon lesquelles la police fédérale pourrait surgir à n'importe quel moment, parce que c'était ce qu'avait demandé le congrès de l'Etat, que la police vienne, ou que vienne l'armée pour évacuer la clinique... »

Témoignage 4

»Nous savons nous que tous sommes dans la ligne de mire et qu'on peut nous arrêter à n'importe quel moment, avec ou sans ordre d'appréhension...Dès que la PFP a pris le contrôle de la ville, ils ont commencé à régler leurs comptes aux personnes qu'ils avaient identifiées. »

Témoignage 14

“Je ne peux pas lever facilement le bras gauche. Je sens que là, là dans cette zone, ça fait « cloc ». La jambe aussi je la sens meurtrie, [...]. Eh bien, en fait, j'ai perdu mon travail. Cela fait des jours que je ne travaille pas. Tout ce temps a été pratiquement perdu, et ceux qui viennent seront perdus eux aussi. [...] Oui, les gens étaient conscients qu'ils étaient pauvres, mais ils avaient une espoir, du courage pour affronter la vie, pour continuer à supporter la pauvreté, et moi, j'ai vu dernièrement que les gens [...] sont capables de n'importe quoi pour vingt pesos, qui ne représentent rien pour beaucoup de gens [...] de la ville [...]. Ce sont des gens qui ne gagnent rien, qui vendent des fleurs, pour qui 30 ou 50 pesos sont les seules revenus d'une semaine, pour vivre avec deux, trois enfants... »

Témoignage 11

« Je ne peux pas demander à celui-là s'il va me donner du travail, mais je vais travailler deux heures et pour le reste je ne cherche pas de problèmes... »

Témoignage 50

« Depuis que nous avons intégré le module de soins de base, nous avons donné 7000 consultations dans un laps de temps de 4 mois. 7000 consultations enregistrées. Parfois nous donnions 4 ou 5 consultations dans la journée mais

nous sommes allés jusqu'à en faire 300 en une seule journée . Nous avons les livrets avec les noms et les données de tous les registres. Mais cela s'est terminé, malheureusement, depuis le 25 novembre, après les événements où la pression s'est accrue, brutalement et sans aucune discrimination. Parce que l'action policière ne visait pas seulement l'APPO, mais toute la population civile, et des gens, simplement pour s'être trouvés là au mauvais endroit et au mauvais moment, ont été emmenés par la police, emprisonnés et battus comme on l'aurait fait pour les pires des criminels avec lesquels la police à affaire habituellement. Ils les ont traités de la même manière, et nous avons pensé que nous ne devions pas cautionner ce qui se passait. »

Témoignage 18

« Ils leur ont fait signer un document selon lequel ils ne devaient participer à aucune marche, ne pas chercher d'histoires, ne protester absolument pour rien parce que sinon, ils seront de nouveau arrêtés. Véritablement ils ont maintenant à nouveau leur vie ici, et ils ont dû la recommencer, mais cela leur coûte. En tout cas, c'est son premier jour, et il a dû aller voir pour son travail, mais bien sûr que toute cette situation lui coûte, toute la terreur qu'ils sont en train de vivre... »

Témoignage 9

« Ce jour-là [27 octobre] dans la matinée on a commencé à écouter la Radio Citoyenne, [...] dont les speakers ont commencé à appeler contre les barrages de la ville et appelaient les gens à la violence, à nous attaquer, à se regrouper pour s'en prendre à nous de façon violente. Nous étions très inquiets [...]. »

Témoignage 62

« Ce « Conseil » s'est formé et constitué à partir de la nécessité de nous entraider pour récupérer la paix et la tranquillité de Oaxaca, que l'on a perdues à un moment donné. On a provoqué ce conflit, il y a eu plusieurs mois de conflit, qui a fait souffrir la population. La population n'a rien à voir avec ce conflit qu'ils ont créé. Cela nous a affecté parce que nous nous sommes sentis séques très dans nos propres quartiers ; nous avions peur de ceux de l'APPO ; peur de sortir de la maison. »

Témoignage 11

« Je marchais quand j'ai vu un tas de gens...ils m'ont demandé d'où je venais, 'ben', je dis 'je rentre du travail' [...]. J'étais en train de me demander ce qui se passait [...] quand de derrière la pompe à essence sont sortis les policiers de la PFP... Les policiers, ce qu'ils ont fait, c'est [...] attraper les gens. Les gens ont couru et en les voyant courir, eh bien moi aussi j'ai couru [...]. Mais en arrivant près de l'hôtel Fortin Plaza, les camionnettes de la police nous rattrapent. La camionnette s'est arrêtée...Alors, les policiers sont descendus des camionnettes, eh bien, ils ne nous ont pas interrogé, ni vérifié l'identité... »

Témoignage 160

« J'ai été intercepté par une patrouille de la Police de l'Etat, des individus en uniforme noir, le visage dissimulé par des passe-montagne. L'un d'eux m'a frappé avec une matraque sur la main gauche, et m'a causé une blessure au majeur qui a nécessité sept points de suture. Puis un autre des policiers est venu, il m'a fait

tomber à plat ventre dans la rue, et s'est mis à me donner des coups de pieds dans le visage. »

Témoignage 155

« J'ai été arrêté avec des méthodes très violentes, quand deux camionnettes pick-up de la PFP sont arrivées avec des policiers à bord. Ils sont descendus rapidement, ont pointé une arme sur moi et m'ont dit de me jeter à terre. Une fois allongé sur le sol, les mains sur la nuque, d'autres policiers qui venaient d'arriver m'ont flanqué trois coups de pieds sur différentes parties du corps, comme les jambes et la poitrine. Quand ils ont eu arrêté d'autres personnes, ils nous ont fait monter dans les camionnettes ».

Témoignage 28

« ...Je ne sais pas quels genres d'ordres ils ont reçus , si c'était d'amener les gens déjà à moitié morts...jamais je n'aurais imaginé que la PFP allait s'en prendre aux citoyens à ce point... Moi on m'a donné un coup de pied parce que je ne voulais pas marcher avec ma fille. Ils me déposent sur le Zócalo, où se trouvaient beaucoup de gens habillés en civil, et m'emmènent du côté où ils gardaient les femmes. Plusieurs femmes en civil, le visage masqué, sont venues à ma rencontre et se sont mises à me frapper, à quatre elles ont commencé à me donner des coups de pieds, et m'ont jetée à terre. 'Connasse, fille de chienne ' [...]et elles me tiraient les cheveux... Moi ce qui m'a fait le plus mal c'était l'inquiétude pour ma fille, je me demandais si elle aussi subissait la même chose».

Témoignage 120

« Nous avons été attaqués avec des gaz et des coups, j'ai reçu des grenades de gaz dans les deux jambes, et 5 éléments de la PFP m'ont frappé brutalement sur tout le corps. Je garde encore des cicatrices des blessures reçues, sur la tête, les bras, les jambes, ainsi qu'une fracture à l'index de la main droite. »

Témoignage 156

« Ils ont démarré la camionnette et nous ont emmenés jusqu'au 'Llano', qui est un des parcs de la ville, et nous ont dit : 'descendez, mais ne levez pas les yeux', [...]. Ensuite ils nous ont emmenés dans un autre endroit où se trouvaient un groupe de types en civil, et un des policiers a dit « on en a arrêté 160, chef » [...]. C'était aussi des policiers. Alors ils ont changé leurs plans et nous ont fait à nouveau monter dans une camionnette, en nous obligeant toujours à regarder vers le bas, et en nous tabassant très durement... . »

Témoignage 154

« Ils m'ont jeté à terre en me disant que si je bougeais ils me frapperaiennt encore plus, et m'ont fait monter dans la camionnette, couché à plat ventre sur d'autres personnes, et ils nous disaient qu'ils allaient nous faire disparaître ou nous jeter à la mer. [...] au cours du transfert les policiers m'ont frappé à la jambe gauche, à la hanche droite et au bras droit, que je n'ai pas pu bouger pendant une semaine... »

Témoignage 12

... ils m'ont fait monter dans une voiture... et m'ont blessé à la tête à quatre endroits, m'ont donné un coup de bâton dans le dos, un coup de pied dans les côtes, cela me fait encore mal ».

Témoignage 153

« Les policiers m'ont dit de m'arrêter, sinon ils me tiraient dessus, et quand je me suis arrêté l'un d'eux m'a fait tomber par terre, et les autres ont commencé à me donner des coups de pieds... ils m'ont fait monter dans une camionnette et là les coups de matraque ont continué jusqu'à l'arrivée à Miahuatlán ».

Témoignage 84

« Quand la CNDH est passée me voir, les coups étaient encore bien visibles, ils ont pu voir la lésion sur ma poitrine, sur le côté du thorax, et avec des loupes ils ont pu s'assurer qu'il me restait des croûtes sur les pieds. Ils m'ont dit que c'est une trace fréquente dans les tortures à l'électricité. Une autre doctoresse est venue me voir avec le premier, elle a superposé deux loupes, a pris une photo, et m'a dit ‘écoute, on va même demander une biopsie s'il le faut, parce qu'il est clair qu'à vous autres on vous a torturés’, et j'ai tout raconté, avec plein de détails. Ils m'ont dit que mon dossier se trouvait à la quatrième inspection de la CNDH, il y avait donc les photos du lendemain, et celle s prises quand j'étais à Tepic, avec toutes les marques de coups. »

Témoignage 156

« quelques uns nous ont dit de nous mettre à genoux et de baisser la tête, et ils se sont mis à nous crier de leur répondre ‘oui monsieur, non monsieur’ , ils ont amené un chien qui aboyait, ils ont pris nos vêtements et les ont échangés contre d'autres. de là ils nous ont emmenés dans des cellules, sans nous donner ni savon, ni papier, ni du dentifrice, rien du tout, et nous ne pouvions pas nous laver, même pas une fois pendant tous ces jours. »

Témoignage 159

« Ensuite, ils sont sortis de la cellule, puis quelque temps après ils sont revenus. [...] J'allais me coucher sur le ventre, mais ils m'ont dit que non, que maintenant c'était mon tour. Ils m'ont menacé de me faire le « pozolazo » (mettre la tête dans la cuvette pleine d'excréments). Ils nous ont obligés à dire que Flavio Sosa et la doctoresse nous avaient payés pour que nous allions à Oaxaca semer le désordre, brûler des édifices publics et des autocars. C'est ce qu'ils voulaient me faire dire. »

Témoignage 152

« Pendant les 24 jours de ma détention dans cette prison j'ai été traité comme un animal, au secret et sans aucun droit. Je me rappelle que le samedi 16 ils ont fait sortir un groupe de nos camarades, et ils nous ont fait croire que nous allions être libérés, et pour cela ils nous ont fait chanter l'hymne national mexicain. Le mercredi 20 ils m'ont fait sortir et avec d'autres camarades ils nous ont transporté dans des autobus. Les gardiens de la prison nous ont à nouveau torturé psychologiquement, avec des humiliations et des plaisanteries du même genre... »

Témoignage 151

« Un officier a ouvert la porte de ma cellule et m'a dit d'enlever mes pantalons et ma chemise, puis il a m'a touché le pénis et les testicules. [...] Je ne me suis pas plaint, par peur des représailles. »

Témoignage 65

« Il y avait trois types de fouilles : le premier consistait à te toucher entièrement, tout le corps, c'est comme violer ton espace intime, ton individualité. La seconde, à te baisser la culotte et te soulever le chemisier, et te secouer le T.shirt, ce qui est une humiliation, du terrorisme psychologique ; et la troisième, te faire montrer la plante de tes pieds. »

Témoignage 37

« ...Elles nous craient après chaque fois qu'elles en avaient l'occasion. Alors que nous obéissions aux ordres, que nous faisions tout ce qu'on nous disait, elles avaient besoin de crier après nous. ...parce que quand elles nous faisaient sortir des cellules elles nous faisaient la fouille, et au début il fallait que nous nous présentions en soutien-gorge et en pantalons seulement. Mais la semaine suivante une autre femme officier est arrivée, et comme elle était très méchante, elle nous disait de baisser le pantalon et le slip en même temps. Et nous devions le faire... Et elles ont commencé à exagérer pendant les fouilles. Des fois pendant ces fouilles ont avait même l'impression qu'on nous tripotait, parce que les policières, lors de la fouille, nous touchaient pratiquement tout le corps, et c'était un traumatisme tellement fort, chaque fois qu'elles nous faisaient sortir... On en venait à préférer rester dedans, malgré l'enfermement, l'inquiétude, le désespoir, plutôt que d'avoir à sortir... que ce soit pour aller signer quelque chose, ou pour un entretien, parce qu'à chaque fois nous devions répondre fort, pas à haute voix, mais très fort, crier presque. A chaque fois que nous sortions il y avait une fouille, on nous faisait descendre, nous faisions ce que nous avions à faire, et on nous faisait remonter immédiatement, et à nouveau on nous fouillait avant de rentrer dans la cellule. Je crois qu'il y avait des lesbiennes parmi les femmes policiers, parce que la façon dont elles nous touchaient et retouchaient, et d'après les récits de mes camarades sur cette façon de nous toucher, c'était très bizarre, ce n'était pas des fouilles normales. Mais il y avait aussi des agents qui pendant l'inspection nous donnait comme des coups, comme par vengeance et nous frappaient sur les bras, sur les côtes ou sur les jambes. Voilà comment se passaient les fouilles... »

Témoignage 66

« ...Lors des fouilles on nous faisait baisser la culotte et retrousser le chemisier, et ensuite on me touchait tout le corps, on m'a touché les seins, on m'a touché les parties intimes. D'abord j'ai pensé que tout cela était normal, mais ensuite on a mis le doigt dans...les parties intimes (la témoin garde le silence pendant quelques secondes, baisse la tête, se trouble, agite les mains et les jambes). Par la suite j'ai donc pensé que ce n'était pas normal du tout, je ne sais pas si on l'a fait aux autres camarades. Quand nous allions à la toilette, on m'emmenait seule, et la gardienne restait à me regarder, elle ne s'en allait pas et restait près de moi, et je devais me laver devant elle, me savonner... ce genre de fouilles ne sont pas normales, à mon avis en tout cas »

Témoignage 66

« Il y a eu deux arrêts avant d'arriver à Miahuatlán, j'ai été harcelée sexuellement par un commandant : 'tu n'auras plus froid, et je vais pas faire mentir ceux qui disent qu'à la PFP on est des violeurs', ou bien 'on va vous faire comme à celles d'Atenco'. »

Témoignage 415

« Ils nous font descendre, et nous mettent un sac, une toile...comme un passe-montagne sans le trou pour les yeux, et nous emmènent dans une pièce...ils se mettent tout de suite à me frapper, à me menacer, puis commencent à m'insulter,

me disent que je dois leur donner des renseignements, sinon ils vont me tuer. Là dessus ils m'enlèvent cette espèce de bonnet, me disent de fermer les yeux, et me les bandent avec de l'adhésif marron. Ils me font allonger à plat ventre et se mettent à me marcher sur le dos, à me frapper, en même temps qu'à me poser une série de questions, sans me laisser parler. Puis ils arrêtent de me frapper pendant un instant, me collent de nouveau face au mur. L'un d'eux me dit : 'bon, on vient de me donner des informations comme quoi tu es de ceux qui sont très engagés dans le mouvement, fumier, et tu vas coopérer'.

Ils me menottent par-devant au lieu de derrière, mais avant de le faire ils me placent devant celui qui me parlait, et ils me flanquent un coup de pied dans l'estomac et me recouvrent la tête avec une poche de plastique,,, Alors moi je suffoque, jusqu'à ce que je tombe...On m'enlève la poche de plastique, je commence à récupérer, et quand ça va un peu mieux ça recommence, il me frappe à l'estomac, je me plie devant lui, c'est là qu'il me change les menottes sur le devant, Il m'assoit sur une espèce de banc très petit, je tenais à peine dessus avec les mains attachées devant moi, et il me dit 'tu vas me raconter ce que tu sais, ou tu vas mourir, de toutes façons tu es déjà mort, tous ceux qui ont été dans ce mouvement sont déjà morts'.

Ils me font tomber par terre, m'enlèvent les chaussures et me font passer des décharges électriques dans le pied, d'abord sur la plante. Ensuite ils me font asseoir et me mettent un chiffon humide dans la bouche, et commencent à me faire des décharges sur le bout du nez. Puis ils recommencent avec les décharges sur les pieds, me baissent les pantalons, me passent un chiffon humide au niveau des testicules, où je sens la décharge. Ils m'assoient à nouveau, et recommencent au niveau des pieds; ils ne me laissaient pas parler ; ils m'enlèvent le chiffon, ils me le font cracher, et me frappent sur la tête; je leur dis 'je ne sais rien, de tout ce que vous me dites je ne sais rien du tout'.

Arrive une autre personne, et d'un coup de pied elle me fait tomber du banc; l'autre me rassoit et me met un fusil là, moi je l'agrippe et le supprime de ne pas tirer, car je pensais qu'il allait me tuer. Je parviens à lever le fusil, à le diriger au-dessus de ma tête, et quelqu'un d'autre arrive et me fait de nouveau tomber du banc, d'un coup de pied; alors, ils me mettent face contre terre et me frappent; et ils me laissent, ils me laissent un moment. Ensuite, j'entends qu'ils se disent quelque chose à l'oreille; ils se parlent en employant leur grade : commandant, lieutenant... Ensuite ils me font relever, me mettent les chaussettes, et c'est alors qu'ils me font éclater l'oreille, ils me frappent ici...ça fait un mois... je saigne un peu...Alors j'entends...on dirait que c'était les chaussures d'une femme qui entrait à ce moment, ou des bottes type santiags, on entendait le talon. Ils se taisent tous, et ils me nettoient même le sang, comme si on allait m'examiner; je ne sais plus ce qu'ils murmurent...mais les talons s'éloignent, ils me nettoient l'oreille, me lèvent. Un médecin arrive alors, qui me fait un semblant d'examen. C'est à ce moment qu'ils m'enlèvent le scotch marron, et me disent 'Tu vas ouvrir les yeux quand je te le dirai, pas avant', et alors je vois un personne qui était en train de me photographier, je n'ai rien vu d'autre à cause du flash; j'ai vu des silhouettes, j'ai vu une blouse de docteur. Lui aussi fait comme s'il m'examinait. ; 'Ca va, n'est-ce pas ?' 'Heu... oui' je les avais tous en face de moi... Il m'examine et me nettoie avec une gaze et du coton humide, puis ils me remettent le sac sur la tête, m'attachent les mains par derrière, et me frappent ; puis les coups diminuent. Ils me donnent à nouveau des coups de pieds, mais avec moins de précision, peut-être parce qu'ils s'occupent de lui, je ne sais pas, mais pendant ce temps il me laissaient apparemment plus tranquille. Un autre est entré, et m'a donné un autre coup de pied dans le dos, horrible. Je me suis redressé, et l'autre me fait lever d'un nouveau coup de pied ici.

Ils me maintiennent et me disent : ‘Ca y est, tu vas t’en aller maintenant’. Moi j’avais peur, je ne sais où ils allaient m’emmener... Je me rends compte que mon camarade est à côté de moi. A aucun moment ils ne cessent de nous menacer, et aussi contre notre famille... »

Témoignage 66

« J’ai voulu courir, mais je n’ai pu faire que quelques pas et j’ai sen ti un coup dans le dos, qui m’a fait tomber. A partir de ce moment je suis resté en état de choc. Je me suis rendu compte que je pleurais, mais sans larmes [...] J’en pleure encore quand je me rappelle. »

Témoignage 147

« Depuis la cellule j’entendais des voix qui disaient : ‘c’est lui le leader, l’enculé, on va lui couper les couilles, comme cela on le fait changer de sexe et on le met à travailler dans un bordel. On va s’arranger pour que son frère nous donne sa voiture, et on va obliger son père à signer pour qu’ils vende tout ce qu’il a’... les voix que j’entendais faisaient comme un écho à mes pensées, à ce que j’imaginais en moi -même...alors je fermais les yeux et je me mettais à penser à la vie du Christ. »

Témoignage 173

« Je revois les images. Je revois quand ils ont commencé à me donner des coups de pieds et qu’ils me disaient qu’ils allaient me violer, ‘maudite fille de chienne’, ou encore ‘ça y est, c’est ton jour’ et ‘on va te faire téter du chocolat’. ‘Malheur à celles qui ont leurs règles’ ‘tu vas y passer’. Ca été horrible, je ne le souhaite à personne. Il y avait beaucoup d’hommes et de femmes qui avaient été roués de coups, avec du sang, des têtes éclatées. »

Témoignage 64

« Alors les semaines ont commencé à passer, et ça a été à nouveau l’angoisse».

Témoignage 122

« Pendant tout le temps que j’ai passé dans la cellule, je n’ai pas pu dormir, car à tout moment je me réveillais, et chaque repas que l’on me donnait me faisait mal ».

Témoignage 194

« Mes enfants se sont retrouvés avec un fardeau pénible, le fait de rester seuls. Ils étaient habitués à leur papa, à nous deux, car ils sentaient que nous les protégions tous les deux. Et tout à coup l’un des deux s’en va. Et l’enfant y pense encore, parfois, et on voit que ça lui coûte de l’accepter. Il dit que son papa n’est pas mort, son papa n’est pas mort. »

Témoignage 415

« J’étais complètement épuisé, je ne parlais plus, je pleurais et gémissais, mais quand il m’a mis une dernière fois le pistolet sur moi, je n’ai plus rien dit. Je ne savais plus s’il allait me tuer. Il ne m’a rien fait, on me met debout, et lui me demande le code confidentiel de mes cartes. J’en avais trois sur moi, parce que justement je me rendais au centre pour régler ces questions des achats de Noël. Je les lui ai donnés... Finalement ils me font monter dans la camionnette, m’allongent à plat ventre, j’ai toujours le passe-montagne, mais malgré cela ils me mettent le pied dessus pour que je ne me lève pas. Nous nous sommes garés et nous sommes restés stationnés assez longtemps. »

Témoignage 122

« En ce moment je me sens complètement démoralisé, parce qu'ils ont détruit mon emploi et la vie de ma famille. En effet, j'ai 5 enfants, en bas âge, et ils souffrent beaucoup de cette situation, car nous sommes une famille avec des revenus très bas. Nous pouvons à peine vivre au jour le jour, parce que je suis maçon employé à la journée. Et j'ai encore des douleurs à la poitrine et à la tête, à cause des coups que m'ont donnés ceux de la PFP. En plus de tout cela ils m'ont quitté tout ce que j'avais sur moi, un téléphone mobile Motorola, les 1500 pesos de ma semaine, le portefeuille où j'avais ma carte d'électeur, des cartes téléphoniques et des adresses que jusqu'à présent on ne m'a pas rendus. Et j'aurais énormément besoin de cet argent en ce moment. »

Témoignage 25

« ...je n'ai pas pu aller à la prison de Tepic, parce que j'ai trois enfants, alors...eh bien il me faut être avec eux, les emmener à l'école et essayer de m'en occuper, parce que bien sûr, ils me demandent où est leur papa... Parfois je ne sais pas quoi leur répondre, je ne sais...s'il serait bon de leur dire où il est, et pourquoi... car ils vont me demander 'Pourquoi ?', 'mon papa n'est pas un méchant', 'Qu'est-ce qu'il a fait ? pourquoi est-il là-bas ?'

Témoignage 18

« ...et l'autre jour, le matin très tôt, on a commencé à recevoir des informations, quelqu'un s'est aperçu qu'ils étaient en train de les transférer. Une fois informés, nous nous sommes tout de suite remués du mieux que nous pouvions, avons averti quelques parents et nous sommes allés là-bas, mais il n'y avait plus personne. On nous disait qu'ils n'étaient plus là, qu'on les avait sortis pour une destination inconnue. Alors nous avons essayé de chercher comment nous renseigner. On nous disait qu'ils les avaient emmenés à Tlacolula, ou bien que c'était à Tuxtepec. Ca a duré comme cela toute l'après-midi jusqu'à ce que l'on nous apprenne qu'ils étaient à Tepic, dans l'Etat de Nayarit. On s'est rendu compte que beaucoup de familles n'avaient pas les moyens. Ceux qui avaient l'argent se sont rendus immédiatement là-bas. Pour certains d'entre nous, ils nous ont fallu plusieurs jours pour réunir la somme suffisante pour partir. Les familles étaient brisées.

Témoignage 49

« les premiers jours, quand je suis arrivé ici, je me sentais plutôt bien, peut-être à cause de l'émotion de pouvoir revoir les enfants, mon mari, la famille. Mais au bout de quelque temps je me suis sentie déprimée, avec la peur de sortir dans la rue, peur aussi de voir sortir mes enfants. J'ai peur qu'ils sortent et ne reviennent pas. Mais je dois surmonter cela, je dois le vaincre, il faut que je me libère du choc. »

Témoignage 27

« Mon épouse, mon fils, mes sœurs et mon neveu ont été arrêtés. Deux de mes petits gamins et moi nous sommes restés dehors, et nous avons été pris d'une vraie angoisse. J'ai payé très cher un taxi pour tenter de chercher ma famille, et je n'ai pas pu les trouver. Où étaient ils ? Comment allaient-ils ? C'est que nous savions qu'il y avait beaucoup de disparus, et nous n'étions pas certains de les

retrouver en vie. Voilà l'angoisse que nous avons vécue. Une de mes filles a pleuré toute la nuit après sa mère. Le jour s'est levé, mais où aller ? Nous n'avions pas la moindre information, nous avons marché un peu par tout, mais ce jour-là nous n'avons pas pu les trouver. »

Témoignage 32

« Nous ne savions que faire, où chercher, jusqu'à ce qu'elle puisse enfin m'appeler, au bout de 2 jour, depuis Miahuatlán. Quand mon époux est arrivé là-bas, personne ne savait où on les avait emmenés. Ensuite, nous avons appris qu'on les avait transférés dans le Nayarit. Mon époux a laissé son travail pour aller lui rendre visite. [...] Moi je viens à peine de la voir, après un mois. »

Témoignage 13

« ...Moi j'ai beaucoup souffert de ne pas voir ma famille et mes amis, ma mère, avec toujours le souci de savoir comment elle va, qu'est-ce qu'elle fait en ce moment, qu'elle ne tombe pas malade. »

Témoignage 119

« En parlant avec les membres de ma famille, j'ai appris qu'ils [...] ont été menacés. Ici, devant la prison, on les a pourchassés jusqu'à la route, avec leurs couvertures et tous les aliments qu'ils avaient avec eux. »

Témoignage 74

« J'ai 3 enfants, et mon fils de 5 ans ne mange pas, il ne veut que dormir, et ne fait que demander après son papa. Moi je ne travaille pas, je dois m'occuper des enfants, et je ne peux pas aller rendre visite à mon époux. Je n'en peux plus, parfois je ne sais plus quoi faire, nous avons toujours été ensemble. »

Témoignage 194

« Mes enfants ont dû abandonner l'école. Ils étudiaient, mais il leur a fallu arrêter, parce que nous n'avons plus de quoi continuer les études... Celui qui faisait vivre la maison c'était mon époux. Lui il travaillait, il était peintre et faisait des enseignes. Moi je n'ai pas de travail. »

Témoignage 50

« Un jeune de 13 à 14 ans a été écrasé par un des véhicules blindés de la PFP. Le mouvement était pacifique, il y avait des barrières humaines, mais cela ne les gênait pas : ils fonçaient avec les blindés, ils lançaient de l'eau, alors en courant ce petit jeune a été écrasé par le blindé. »

Témoignage 325

« ...ça a été une répression brutale, sauvage, parce que nous voyions comment les jeunes étaient allongés par terre et tapés à coups de pieds. »

Témoignage 131

« ...moi j'étais avec un ami de 14 ans, qui a été arrêté lui aussi, et frappé sur tout le corps, le visage, les pieds. On lui a tiré un pétard sur le pied, qu'il a eu bien esquinté, avait une blessure profonde. Il avait le visage tout gonflé. Lui est sorti trois jours après son arrestation».

Témoignage 22

« Là-bas il y avait donc des femmes qui ne savaient même pas parler espagnol, elle parlaient une autre langue entre elles, une langue différente. [...] Et le peu d'entre elles qui pouvaient parler bien l'espagnol ont dit qu'elles avaient laissé leurs enfants là-bas dans leur village, et qu'elles ne connaissaient personne dans la région. A l'une d'elles, on lui a tué son mari, et l'autre vivait seule avec ses enfants, qui se retrouvaient sans aucune protection.

Témoignage 27

« Dans ma famille, chez mes amis, les voisins, il y a eu des arrestations, et nous vivons dans la tension et la peur. Au village il y a eu des gens assassinés, enlevés, disparus, arrêtés... et ceux qui sommes à l'extérieur nous allons tous mal, et souffrons de cette situation.

Témoignage 61

« Il y a trois semaines les autorités de Miahuatlán et celles de l'Etat offraient de l'argent, une somme de 25.000 pesos, à quiconque nous verrait et nous livrerait. L'un de nos camarades, à qui on a offert de l'argent, me l'a appris, 'Fais attention', qu'il me dit, 'parce qu'ils proposent de l'argent pour qu'on te dénonce. Et tu sais que derrière il y a le Gouvernement de l'Etat, et le Président Municipal, fais donc très attention, ne sors pas, méfie toi de tout'. Il y a eu un tas de rumeurs sur le fait qu'ils nous cherchent encore. Il y a des mandats d'arrêt contre nous, aussi bien au niveau de l'Etat que dans cette région.

Témoignage 48

« Nous ne nous sentons pas en sécurité, nous avons peur de participer aux activités, d'être filmés ou pris en photo, repérés, alors nous nous déguissons pour que l'on ne nous identifie pas.

Témoignage 43

« Il y avait là ceux de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, mais ils ont voulu nous interroger tous sur le déroulement des événements. Des jeunes de la Commission de l'Etat de Oaxaca des Droits de l'Homme sont donc arrivés, mais moi je les ai envoyés au diable. Je leur ai dit : 'je ne veux rien savoir de vous, le gouverneur vous utilise comme boucliers', 'vous êtes à son service, alors je ne veux rien déclarer devant vous', 'vous voulez des témoignages? Adressez-vous donc à la Commission Nationale des Droits de l'Homme, j'ai un peu plus confiance en eux"».

Témoignage 4

« Même le corps des pompiers de la ville a été utilisé pour ramasser les gens dans les blindés de la police, et la Croix Rouge a refusé de s'occuper des camarades blessés lors des affrontements. Et si c'est dans ces institutions que l'on avait traditionnellement le plus confiance dans l'Oaxaca et au Mexique, alors avec le reste... Nous pensons, nous sommes certains qu'elles sont entièrement au service de ses intérêts pour réprimer et punir les gens. Par conséquent nous n'avons aucune confiance dans les institutions du ministère de la justice, ni dans aucune autre. »

Témoignage 50f

« Il y a autre chose que je voudrais mentionner, c'est la peur ressentie dans la population au moment où il faut prendre ses responsabilités, témoigner, porter plainte, donner son identité... Parmi les tâches que j'ai menées ici dans ce module, il y avait celle de recueillir les coordonnées des patients. Malgré la garantie que nous offrions de préserver leur anonymat, beaucoup de patients ont refusé de donner leur nom, vraiment beaucoup ont refusé... »

Témoignage 50d

« Nous avons essayé d'obtenir l'appui de la LIMEDDH, la ligue des droits humains, pour qu'ils soient présents dans ce travail, que nous puissions compter sur la présence de gens qui connaissent le travail que nous faisions. Parce que nous savons que l'on ne peut pas compter sur le soutien d'aucune de nos institutions ».

Témoignage 43

« Mon moral ? Eh bien, ça va mieux. Quand ils m'ont arrêté, ils me disaient : 'ne me regarde pas', ils me le criaient et moi je faisais le contraire, je le regardais pour pouvoir le reconnaître. Il ne faut pas baisser les yeux devant l'ennemi. Il me disait : 'guérillero de merde', je lui répondais 'je suis enseignant à l'université, ici nous ne sommes pas des guérilleros...' Ils m'ont frappé, torturé, et j'ai dû être opéré au thorax à deux reprises, après les coups reçus dans la poitrine. Les docteurs ont bien travaillé, parce que malgré mon diabète mon évolution a été bonne...je me suis remis rapidement. Pourquoi ? Parce que j'avais envie de vivre... »

Témoignage 64

« Par la suite j'ai appris qu'ils leur avaient fait signer un document où ils disaient qu'ils ne me rendraient visite qu'une seule fois, une seule. Nous avons essayé à nouveau de nous encourager mutuellement, entre femmes, dans l'optique de sortir, ou au moins de ne pas trop en baver. Nous nous sommes raconté tout ce qui nous passait par la tête, des chansons, des histoires, des poèmes en lien avec notre vie, pour que le temps nous paraisse moins long. »

Témoignage 52

« Tout au long de notre séjour à la prison, c'est vrai, mes compagnes pleuraient, mais nous avons fait mutuellement connaissance et nous nous sommes rapprochées, à tel point que nous savions tout de la vie de chacune d'entre nous. Nous savions le nombre de nos enfants, où ils vivaient, qui ils étaient, comment ils gagnaient leur vie. Nous nous sommes donc mieux connues, et ma compagne de cellule me disait toujours 'vous avez beaucoup de courage, j'aimerais avoir votre force'. Je lui ai répondu 'mais c'est que nous ne gagnerons rien à pleurer, à nous noyer dans nos larmes. Nous sommes là, et si nous ne mangeons pas, si nous pleurons sans cesse, eh bien c'est pire parce que c'est ce que veut le gouvernement, que nous nous affaiblissions. Par conséquent ce qu'il faut se dire bien fort, bien clairement, c'est que tu n'as commis aucune faute, que si tu étais là pour une faute que tu as commise, alors tu devrais te résigner. Mais comme tu sais que tu n'as rien fait de mal, tu n'as aucune raison de culpabiliser, tu dois prendre courage' ».

Témoignage 27

« Moi je prends appui sur la lutte que nous menons. Les gens de ma famille ont été des prisonniers politiques, pas de droit commun. Ne soyez pas tristes, parce que les témoignages des habitants de l'Oaxaca que vous allez recueillir chaque jour vont certainement être pleins de douleur. Mais il va vous falloir être forts et ne pas vous laisser gagner par notre douleur. C'est du passé, pour nous ce sont des souvenirs que nous rappelons, mais c'est passé. Ne prenez pas nos problèmes sur vous, et soyez forts parce que durant votre séjour à Oaxaca vous allez entendre beaucoup de plaintes de notre part, de la douleur, beaucoup de douleur. Soyez forts, ne vous laissez pas submerger par notre douleur ».

5. Principales violations des Droits Humains

1. PRINCIPALES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS

Le Mexique a signé et ratifié les principaux instruments internationaux de défense des Droits Humains, à savoir le Pacte International des Droits Civils et Politiques (PIDCP) et ses deux protocoles facultatifs ; le Pacte International des Droits Économiques, Sociaux et Culturels (PIDESC) ; la Convention Américaine sur les Droits Humains et son Protocole Facultatif en matière de Droits Économiques, Sociaux et Culturels ; la Convention contre la Torture et autres Traitements Cruels, Inhumains et Dégradants ; la Convention Américaine pour prévenir et sanctionner la Torture ; les accords 111 (interdiction de la discrimination) et 169 (Droits des Peuples Indigènes) de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). En outre, en décembre 2001, le Congrès mexicain a approuvé la ratification et/ou l'adhésion du Mexique à la Convention Interaméricaine sur la Disparition Forcée des Personnes et a reconnu la compétence des comités établis en vertu de divers traités afin de recevoir des plaintes de particuliers, victimes de violations des Droits Humains.

Les conditions d'exercice des Droits Économiques, Sociaux et Culturels (DESC) et des droits civils et politiques, font indissolublement partie des Droits Humains et du droit international des Droits Humains, comme l'attestent la Déclaration Universelle, le Pacte International des Droits Économiques, Sociaux et Culturels, la Déclaration Américaine des Devoirs et des Droits Humains, la Déclaration sur les Garanties Sociales, la Convention Américaine sur les Droits Humains et le Protocole Facultatif de San Salvador.

L'impunité qui découle de la violation tant des droits civils et politiques, que des droits économiques, sociaux et culturels, impose au pouvoir fédéral et à celui de l'Etat de Oaxaca de mettre en place des appareils de justice adéquats afin d'enquêter sur ces violations, rechercher la justice, sanctionner les responsables et assurer la réparation des victimes.

La violation des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels est une des causes de l'insécurité publique, à laquelle le gouvernement répond en militarisant les corps policiers, en criminalisant et en réprimant les protestations sociales, ce qui se répercute directement dans le respect des Droits Humains.

Suite à l'analyse des documents, la Commission a constaté les violations suivantes :

- a) Violation du droit à la vie
- b) Violation du droit à la liberté de la personne, détentions arbitraires, disparition forcée de personnes et séquestrations
- c) Violation du droit à l'intégrité de la personne
- d) Violation des garanties judiciaires
- e) Violation du droit des mineurs
- f) Violation à la liberté d'expression, au droit d'informer et d'être informé

A. VIOLATION DU DROIT À LA VIE

La CCIODH a documenté 23 cas de morts durant le conflit. Ce chiffre est significatif du niveau de violence et de l'intensité de la répression exercée par le gouvernement à travers ses serviteurs publics, d'une façon directe ou indirecte.

Le Pacte International de Droits Civils et Politiques (PIDCP Article 6.1), la Convention Américaine sur les Droits Humains (CADH Article 4.1), auxquels le Mexique a adhéré et la Constitution Politique de l'Etat libre et souverain de Oaxaca (Article 5) établissent clairement que le droit à la vie est inhérent à la personne humaine, que ce droit est protégé par la loi, et que personne ne peut être privé arbitrairement de la vie.

Malgré les obligations contractées par l'Etat mexicain, et notamment celles stipulées dans les accords, la Commission a constaté la violation au droit à la vie à travers l'homicide de nombreuses personnes. La Commission réitère que le manque d'investigations d'actes de violations des droits Humains représente une violation du devoir de l'Etat de protéger ses citoyens à travers les traités internationaux des droits Humains et, par conséquent, encourage et renforce une impunité indigne d'un état démocratique

B. VIOLATION DU DROIT À LA LIBERTÉ DE LA PERSONNE

Beaucoup de personnes détenues ont été privées, formellement et matériellement, d'une manière indiscriminée et arbitraire, du droit fondamental à la liberté de la personne reconnu dans les articles 9 et 14 du Pacte International des Droits Civils et Politiques.

Du point de vue du processus, dans de nombreux cas, les avocats de la défense ont constaté des violations aux droits reconnus aux détenus dans la Constitution mexicaine et dans la Constitution politique de l'Etat libre et souverain de Oaxaca.

À titre d'exemple : certains détenus n'ont pas eu connaissance du motif de leur détention et n'ont pas pu communiquer avec un avocat et /ou avec un membre de leur famille depuis le début de leur détention. Beaucoup de personnes détenues ont été directement transférées à la prison sans avoir été mises à disposition du Ministère public. Les avocats de la défense ont quant à eux des preuves qui montrent que l'accès à un avocat librement choisi a été très difficile, que certaines pratiques visant à entraver leur démarches se sont produites, telles que ne pas leur faciliter l'accès et la communication avec les détenus, ou l'accès aux prisons, leur interdire l'accès aux dossiers judiciaires, organiser des audiences publiques sans leur présence malgré leur désignation en tant qu'avocats de la défense.

Dans le cas spécifique des détenus indigènes, leur droit à un interprète dans leur langue n'a pas été respecté. Cette discrimination a violé l'article 3 du Protocole annexe à la Convention Américaine sur les Droits Humains en matière de Droits Économiques, Sociaux et Culturels dans lequel l'Etat mexicain s'est compromis à garantir l'exercice des droits sans discrimination de race, couleur, sexe, langue, religion, opinion politique ou d'autre type, origine nationale ou sociale, position économique.

Du point de vue matériel, dans de nombreux cas, les conditions de base par rapport à la responsabilité et au corps du délit n'ont pas été remplies. À titre d'exemple, la Commission signale également les aspects suivants : manque d'individualisation concernant la participation de beaucoup des détenu(e)s dans la supposée commission des différents délits imputés ; beaucoup d'entre eux ont été détenus à partir de l'imputation de faits impossibles, puisqu'ils se trouvaient à ce moment-là dans d'autres lieux.

La Commission a constaté que des séquestrations ont eu lieu ; ces actes ont été perpétrés par de présumés agents de l'Etat habillés en civil ou par des particuliers qui ne se sont pas identifiés et qui, à aucun moment, n'ont montré des ordres d'arrestation.

Les cas de disparitions forcées ont été difficiles à documenter par absence de plaintes mais il y a des indices fondés de l'existence de cas de morts non rapportés et de corps disparus. La récurrence dans les témoignages de la peur d'"être disparu" est alarmante.

La Commission des séquestrations et des détentions arbitraires commises par des agents fédéraux et de l'Etat de Oaxaca montre une transgression flagrante des obligations internationales de l'Etat mexicain en matière de droits Humains. Les autorités doivent combattre ces pratiques, enquêter et sanctionner les responsables, enfin garantir aux victimes que justice sera faite et les mesures de réparation correspondantes.

C. VIOLATION DU DROIT À L'INTÉGRITÉ DE LA PERSONNE

Comme le démontrent les témoignages et les photographies, dès la détention et durant les transferts dans les fourgons de la police, les camions, les avions et les hélicoptères, jusqu'au centre pénitencier, toutes les personnes arrêtées ont été victimes de tortures - physiques et psychologiques - et d'autres traitements ou peines cruels, inhumains ou dégradants.

Les personnes arrêtées ont subi des coups, des humiliations, des vexations et des menaces incluant des menaces de mort. Les lésions occasionnées auraient pu être constatées et documentées par les autorités pénitentiaires, les avocats commis d'office et la CEDH, mais ces institutions n'ont entrepris aucune action.

La Commission a établi qu'après des mois de détention, beaucoup des détenus présentent encore des séquelles, tant physiques que psychologiques, dont un certain nombre sont clairement visible chez certain.

Par conséquent, la Commission considère que les droits à être traité humainement et avec le respect dû à la dignité inhérente à l'être humain, à ne pas être soumis aux tortures ni aux peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (Pacte International de Droits Civils et Politiques - Articles 7 et 10.1, Convention Américaine de Droits Humains - Articles 4.2 et 5.2, Convention Interaméricaine pour prévenir et sanctionner la Torture – Article 1, Convention contre la Torture et autres Peines ou Traitements Cruels, Inhumains ou Dégradants – Articles 1 et 2.1, Constitution politique de l'Etat libre et souverain de Oaxaca - Article 8), n'ont pas été respectés par les autorités responsables.

Par ailleurs, les témoignages recueillis concernent tant les hommes que les femmes, qui ont souffert des abus et des agressions sexuelles pendant les transferts par des agents de police, portant atteinte au droit à la liberté sexuelle. Les violations sexuelles commises par des membres des forces de sécurité d'un Etat à l'encontre de la population civile constituent, dans tous les cas, une violation grave des droits Humains protégés par les articles 5 et 11 de la Convention Américaine et les normes du droit international humanitaire.

D. VIOLATION DES GARANTIES JUDICIAIRES

VIOLATION DU DROIT A L'ASSISTANCE JUDICIAIRE EFFECTIVE

La Commission considère que, depuis la détention jusqu'à maintenant, un ensemble d'irrégularités a affecté le droit à l'assistance judiciaire effective (Article. 8 de la Convention Américaine qui établit ce droit

La Constitution mexicaine prévoit un mécanisme institutionnel pour la protection des garanties individuelles : le "juicio de amparo" "suspension des poursuite", qui a pour but de protéger les citoyens d'actes d'organismes de l'Etat, qui pourraient mettre en péril les garanties individuelles, ou d'apporter réparation lorsque ces actes ont été commis. L'arrêté de "suspension des poursuites" est caractérisé par les points ci-après : il est déclenché uniquement à la demande des différentes parties, individuelles ou collectives ; il est définitif, d'où son usage lorsque tous les recours légaux disponibles ont été épuisés ; il ne peut être entrepris que devant le pouvoir judiciaire fédéral, ses effets ne sont pas "*erga omnes*" à l'égard de tous" et les procédures sont suspendues lorsque la situation juridique des personnes change ce qui empêche la protection efficace de la liberté de la personne (Article 73 de la Loi de protection). La loi de protection prévoit que la suspension des poursuites puisse être utilisée lorsqu'il existe des raisons de penser qu'une personne peut être détenue arbitrairement ou lorsque son lieu de détention est inconnu. Cette procédure manque d'efficacité lorsque la personne qui y recourt ne connaît pas d'une façon précise le lieu de détention ou les autorités qui ont procédé à l'arrestation de la personne détenue, car il faut mentionner le lieu où le détenu est censé se trouver et les autorités responsables de « l'incommunication ». Dans la plupart des cas, la suspension du jugement est prononcée, ce qui ne permet pas un contrôle juridictionnel effectif sur les responsables d'une détention arbitraire en-dehors du processus judiciaire.

Il ressort du travail de cette commission et tel que c'est retranscrit dans la partie relative à l'assistance juridique, les détenus n'ont pas été informés du motif de leur détention, ni du lieu où ils se trouvaient. La famille n'a pas été informée non plus du lieu de détention. Tout cela a rendu assez difficile, dans de nombreux cas, les processus de protection garantis par la Constitution et lorsqu'ils ont pu être déclenchés, des éléments nécessaires au bon déroulement des dossiers manquaient.

Il faut également signaler que des organismes administratifs et judiciaires sont intervenus sans fondement légal, comme le dénommé "*fiscalía móvil*" ("procureur itinérant"), qui - comme il est indiqué dans le rapport - a sans cesse collaboré aux dispositifs de répression, qui dans beaucoup de cas, sont entachés de doutes plus que fondés et raisonnables à propos de leur légalité.

VIOLATION DU DROIT DE DÉFENSE

Voici quelques plaintes significatives de par leur importance, que les avocats de la défense ont transmises à la Commission : difficultés pour les personnes détenues à accéder à des avocats de confiance au moment de procéder à la déclaration devant le Ministère public ; ne pas être informées de l'accusation dont elles font l'objet ; isolement ; difficultés à exercer le droit de défense et à présenter des preuves à la décharge des détenus lors de l'enquête préalable ; difficultés d'accès à l'information qui aurait permis de déterminer, au fur et à mesure du processus, les termes constitutionnels du juge de la cause, afin de résoudre la situation juridique des prisonniers et des prisonnières et le moment auquel il fallait présenter la déclaration préparatoire ; difficultés des avocats à accéder au dossier d'accusation avant, pendant et après la présentation de la déclaration préparatoire du dossier pénal et le refus d'accès aux audiences qui pourtant sont « publiques. »

En outre, dans la plupart des cas, les détenus n'ont pas pu choisir librement un avocat, car on leur a assigné automatiquement un avocat commis d'office. La

quasi totalité des détenus s'est plainte du traitement reçu par les avocats désignés d'office et exprime encore une grande méfiance quant à leur indépendance et à leur impartialité.

La Commission a également reçu des plaintes concernant la persistance de graves déficiences dans les défenses des avocats d'office au Mexique. Alors que l'Institut de Défense Publique Fédérale compte avec des moyens plus importants, les avocats d'office de l'Etat manquent de moyens financiers. Même si une grande part des insuffisances générales peut être attribuée à un manque de compétences ou de conscience professionnelle, elles relèvent aussi du déséquilibre considérable entre le ministère public et la défense d'office, le premier dominant le second dans la pratique.

E. VIOLATION DU DROIT DES MINEURS

L'article 19 de la Convention Américaine garantit à tout enfant "le droit aux mesures de protection que sa condition de mineur nécessite, assurés par sa famille, la société et l'Etat". La Cour Interaméricaine a déterminé que "tant la Convention Américaine que la Convention sur les Droits de l'enfant font partie du corpus juridique international de protection des enfants " qui sert à "fixer le contenu et l'étendue de la disposition générale contenue dans l'article 19 de la Convention Américaine". La Convention sur les Droits de l'enfant était en vigueur au Mexique au moment où ces faits se sont déroulés. Les Etats membres de la Convention sur les Droits de l'enfant s'engagent à veiller à ce qu'aucun enfant ne soit soumis à des tortures ni à d'autres traitements ou peines cruels, inhumains ou dégradants ; qu'aucun ne soit privé de sa liberté d'une manière illégale ou arbitraire et, dans tous les cas, qu'il "soit traité avec l'humanité et le respect que la dignité inhérente à la personne humaine mérite et que soient prises en compte les nécessités des personnes de son âge" ; et ce, conformément aux obligations du droit international humanitaire.

Certains mineurs (de 15 à 17 ans) ont été détenus avec l'usage de la force et quatre ont été transférés dans des prisons pour adultes, trois d'entre eux dans une prison de moyenne sécurité dans l'Etat de Nayarit, où l'âge pénal est de 18 ans, violant les conventions, traités et accords internationaux de protection des droits de l'enfance (PIDPC – Articles 10.2.b et 10.3). Il est important de remarquer combien est emblématique le caractère arbitraire des détentions et de l'exercice de la violence, et le fait que des mineurs aient été arrêtés et transférés dans des prisons pour adultes, ainsi que des personnes âgées et des personnes malades. De nombreux témoignages, dont certains sont contenus, dans la partie 4.3.1 de ce rapport, relatent comment des mineurs ont été victimes d'agressions physiques de la part des policiers qui les ont arrêtés.

G. VIOLATION DES DROITS DES PEUPLES INDIGÈNES

Les droits juridiques reconnus formellement aux peuples indigènes ne s'appliquent pas pleinement dans la pratique, que ce soit parce que ce sont les juges qui ont le dernier mot dans les tribunaux, ou parce que l'adoption de nouvelles dispositions législatives restreignent ou réduisent des droits qui avaient été reconnus dans des lois antérieures. L'examen de certaines dénonciations récentes de violations présumées des Droits Humains des peuples indigènes en relation avec des activités liées à la planification ou à l'exécution de grands projets de développement divers met en lumière différentes situations nécessitant l'attention de l'opinion publique internationale.

Les conflits qui surgissent sur les terres des peuples indigènes, suite de projets de développement, entraînent de nouvelles violations des Droits Humains. Par exemple, les expulsions forcées des indigènes de leurs terres traditionnelles peuvent favoriser la violation de leurs droits civils et politiques, comme le droit à la vie, le droit à la sécurité de la personne, le droit à la non ingérence dans la vie privée, la famille et le foyer et le droit à profiter en paix de leurs biens propres. La Commission a également recueilli des témoignages qui confirment la détention et le harcèlement des indigènes qui participent aux manifestations réclamant de meilleures conditions sociales pour leurs communautés. On considère encore, dans de nombreux pays, les peuples indigènes comme des citoyens de seconde zone dont les besoins et les aspirations sont souvent ignorés par les gouvernements. Souvent, on leur nie une participation politique effective dans le gouvernement et dans le système électoral, quant aux partis politiques établis, ils se préoccupent rarement de leurs inquiétudes. Les structures de pouvoir local et national n'ont pas été favorables à l'émancipation des peuples indigènes. La protection efficace de leurs droits exige qu'ils participent en tant que citoyens libres et égaux à l'adoption des décisions qui touchent leur survie future en tant que peuples spécifiques.

Pendant les arrestations, transferts et emprisonnements, les indigènes ont été collectivement ceux qui ont vu leurs droits les plus bafoués. Beaucoup d'entre eux ont été brutalement torturés, des droits de base comme l'accès à des interprètes et des avocats spécialisés n'ont pas été garantis, des femmes et des hommes ont été maltraités à cause du non-respect des caractéristiques culturelles propres (couper les tresses des femmes, etc.). Quant aux détentions, la Commission a pu constater que, dans certains cas, des communautés entières qui étaient venues dans la ville afin de participer aux manifestations (femmes, enfants, anciens) ont été arrêtées.

La Commission a noté, dans certaines communautés indigènes, une très forte présence militaire injustifiée ainsi que de groupes armés accusés d'être des paramilitaires qui demeurent continuent d'être une menace latente. L'extrême pauvreté, le manque de services de base, tels que la santé ou le logement, ainsi que les difficultés à apporter une éducation bilingue et interculturelle adéquate à la population scolaire sont des questions clefs pour les communautés visitées.

La priorité maximale doit être accordée aux Droits Humains des peuples et des communautés indigènes lors des implantations de projets de développement dans des zones indigènes, priorité qui n'est pas de mise de nos jours. Les gouvernements devraient considérer les droits des peuples indigènes comme un facteur clé à l'examen des objectifs, coûts et bénéfices de tout projet de développement dans ces endroits, en particulier lorsqu'il s'agit de grands investissements privés ou publics. Les effets économiques, sociaux et culturels à long terme des grands projets de développement dans les moyens de subsistance, l'identité, l'organisation sociale et le bien-être des communautés indigènes devront être inclus dans l'évaluation des résultats prévus et devront être suivis de près régulièrement. Parmi ces effets figurent les conditions sanitaires et alimentaires, les migrations et les réinstallations, la mutation des activités économiques, le niveau de vie ainsi que les transformations culturelles et les conditions psychosociales, en prêtant une attention toute particulière aux femmes et aux enfants.

F. VIOLATION À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION, AU DROIT D'INFORMER ET D'ÊTRE INFORMÉ

La Commission a constaté des harcèlements, des menaces, des attaques et la destruction de matériel de radios non officielles. Concrètement, dans la ville de Oaxaca, "Radio Plantón", "Radio Universidad" et "Radio La Ley", ont été la cible d'attaques. Des radios communautaires et des médias indépendants ont également été victimes de tels actes. Le travail de nombreux journalistes s'est réduit, tout en devenant plus complexe. Ceci constitue une violation à la liberté d'expression, au droit à informer et à être informé.

Un des plus grands outrages à la liberté d'expression dans l'Etat de Oaxaca a été celui concernant le journal "Noticias de Oaxaca" : le vol des stocks de papier et d'encre, la séquestration de trente et un travailleurs du journal, l'irruption violente dans les installations de ce journal sous prétexte d'une grève menée par des personnes étrangères au journal, le harcèlement des vendeurs à la criée indépendants qui distribuent ce journal, par la police de l'Etat de Oaxaca.

6. Conclusions et Recommandations

Mexico, District Fédéral, le samedi 29 janvier 2007

I- CONCLUSIONS

La Commission Civile Internationale sur les Droits Humains, s'appuyant sur ses investigations, estime avérés les points ci-après

SUR LES MORTS ET LES DISPARITIONS

1.- La commission considère que les faits qui se sont déroulés à Oaxaca constituent un maillon d'une stratégie juridique, policière et militaire, avec des dimensions psycho-sociales et une politique communautaire dont l'objectif ultime est d'instaurer le contrôle et l'intimidation de la population civile, dans des zones où se développent des processus d'organisation des citoyens ou des mouvements à caractère social non dirigés par les partis,

2.- Le bilan des morts recensées par la CCIODH atteint provisoirement un total de 23 personnes identifiées.

La Direction Générale de Justice de l'Etat reconnaît 11 cas et la Commission Nationale des Droits Humains avance le chiffre de 20 dans son rapport préliminaire. En outre, la CCIODH a recueilli des informations sur la mort d'autres personnes non identifiées,

3.- Il existe des présomptions sérieuses de disparition de personnes. L'un des obstacles majeurs aux investigations et à l'éclaircissement de ces disparitions est l'absence de dépôt de plaintes,

4.- Les morts et disparitions se sont produites à des moments où l'on a pu détecter un accroissement du niveau des violences et des affrontements, qui

correspond à la mise en marche d'opérations conçues à de telles fins. Au cours de ces opérations, on constate la participation et la coordination de différents auteurs matériels et intellectuels. On peut citer l'exemple du 27 octobre 2006, où de nombreux témoignages permettent d'établir l'existence d'une opération combinée qui a produit des effets graves dans le « municipio » de Santa María Coyotepec et à d'autres endroits, de façon simultanée.

5.- Les homicides ont été perpétrés dans la ville de Oaxaca et dans les communautés où l'on constate une augmentation significative et concomitante de la violence et de la présence militaire, ainsi que des agressions contre des civils appartenant dans la majorité des cas à différents groupes indigènes,

SUR LES ATTEINTES A LA LEGALITE

6.- Les pouvoirs publics n'ont pas garanti le plein exercice de la liberté d'expression, de pensée, d'association, de réunion, de participation politique, de libre circulation et de manifestation. L'exercice de ces droits fondamentaux a été empêché par l'usage de la force physique et de la coercition. Des rassemblements et des marches pacifiques ont été violemment dispersés, et on a interdit le plein exercice des fonctions de représentants communaux légalement élus. Des journalistes ont été agressés, et des médias présents harcelés.

7.- Le droit à l'éducation a été et continue d'être bafoué pour diverses raisons : le manque de moyens matériels et humains, particulièrement dans les zones rurales, ainsi que la prolongation du conflit, due à l'absence de dialogue en vue de le résoudre. Aucune des parties en conflit n'a établi de mesures alternatives pendant la grève des enseignants, afin d'assurer le droit à l'éducation des garçons et filles des écoles. De nombreuses situations irrégulières sont encore recensées à propos des inscriptions, des affectations de postes, des occupations d'école et de reprise des classes.

8.- Les droits de grève et la liberté d'expression syndicale des enseignants, ainsi que leur liberté d'expression dans l'exercice de l'enseignement ont été violés. La section 22 du SNTE, représentée au sein de l'Assemblée Populaire des Peuples de Oaxaca, a été l'organisation sociale la plus fortement et cruellement affectée par le conflit. Elle a été la cible de destructions matérielles, de harcèlements, de menaces, d'agressions, d'assassinats et de disparitions, dans un nombre significatif de cas.

9.- Les actions répressives ont été menées sans discrimination contre la population civile : hommes, femmes, enfants et personnes âgées ont été l'objet de jets de gaz lacrymogène et de gaz poivre, d'eau additionnée de produits chimiques ainsi que de tirs provenant d'armes de moyens et gros calibre, effectués depuis des véhicules et des hélicoptères militaires. Ont participé à ces opérations des corps de polices fédérales, de l'Etat de Oaxaca, municipales, et des groupes d'élite, soutenus y compris par l'intervention d'effectifs militaires pour des tâches de logistique et de coordination. Des groupes de personnes en civil, portant des armes de gros calibre, ont effectué des enlèvements, des arrestations

illégales, des perquisitions et des tirs, agissant dans certains cas à partir de véhicules de la police et bénéficiant de l'appui de fonctionnaires publics.

10.- Les forces de police de l'Etat et fédérales ont procédé à des arrestations arbitraires et illégales, de façon répétée et parfois à une grande échelle, contre la population civile. Certaines des arrestations ont été menées par des civils qui ont employé la force pour livrer les personnes détenues aux forces de police, avec l'entier consentement de ces dernières. Les arrestations ont été menées avec une violence physique et psychologique totalement disproportionnée, prenant parfois la forme de véritables enlèvements. Des agressions sexuelles ont été perpétrées à l'encontre des détenus, qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes.

11.- Les droits des personnes arrêtées n'ont pas été respectés : on ne leur a pas notifié les délits qui leur étaient imputés, ni leurs droits. Elles ont été mises au secret et leur détention n'a pas été communiquée à des personnes de confiance ou à des membres de leur famille. Enfin, les délais légaux de présentation devant la juridiction compétente n'ont pas été respectés.

12- Des endroits illégaux ont été utilisés comme lieux de détention et dans de nombreux cas ils ne présentaient pas les garanties minimales de sécurité et de salubrité : il s'est agi de bases militaires, d'édifices gouvernementaux ou de « maisons de sécurité ».

13.- Au cours des transferts en prison les droits humains ont été violés de façon particulièrement grave. Des tortures physiques (chocs électriques, coups, blessures diverses, brûlures, etc.) et psychiques ont été pratiquées. La CCIODH a recueilli des indices évidents de viols sur des hommes et des femmes, confirmés par des témoignages et des observations cliniques. Ont participé à ces transferts des membres des corps de police, ainsi que, dans certains cas, des effectifs de l'armée et des groupes de personnes en civil et armées qui gardaient les détenus jusqu'aux prisons.

14.- Dans le cadre des arrestations et des transferts en prison, un « bureau du procureur » mobile est intervenu ainsi qu'il apparaît dans les documents judiciaires. Un tel organisme est dénué de toute existence légale, et son action, dépourvue de transparence, n'est sujette à aucun contrôle.

15.- Les droits de la défense des personnes détenues et jugées n'ont pas été garantis. Elles n'ont pu disposer de l'assistance d'un avocat de confiance, communiquer avec leur défenseur, bénéficier de conditions de confidentialité lors des entrevues, ou encore recevoir l'assistance d'un interprète dans les démarches concernant des personnes indigènes.

16.- Les avocats ont rencontré de multiples obstacles pour accéder aux dossiers judiciaires de leurs clients, pour la présentation des preuves à décharge, pour l'accès aux auditions publiques, et en général dans l'exercice de leurs fonctions. Dans certains cas, ils ont fait l'objet de menaces et de vexations de la part des fonctionnaires publics.

17.- Une grande partie des détenus ont été assistés par des avocats commis d'office dépendant administrativement du pouvoir exécutif, qui ont suivi des consignes et de ce fait avalisé toutes les illégalités des procédures.

18.- Le droit à un procès équitable et le principe de la protection juridique à tous les détenus a été violé : les irrégularités concernent les organismes compétents sur le déroulement du procès, le respect des délais et des formalités des notifications contenus dans la législation en vigueur ainsi que l'établissement des cautions. Les certificats médicaux n'ont pas reflété la gravité réelle des lésions, ni leur cause. On a observé un manque d'information au sujet des moyens de contestation des décisions. Tous ces éléments provoquent des situations de privation illégale de liberté, de mise au secret et d'impossibilité d'assurer la défense des personnes concernées.

19.- Les incarcérations dans des prisons d'états ou fédérales ont été effectuées sans respecter la procédure légale : notification et ordonnance de mise en détention. Les détenus n'ont pas été informés de la possibilité d'obtenir une mise en liberté sous caution dans certains cas, tandis que dans d'autres on constate un montant des cautions manifestement disproportionné par rapport aux faits imputés. Les conditions de vie, d'hygiène, de salubrité et d'alimentation constatées lors des visites dans certaines des prisons enfreignent les normes minimales de la législation du pays ainsi que celles contenues dans les traités internationaux ratifiés par le Mexique.

20.- On a constaté le cas de personnes détenues dans des prisons fédérales qui ont subi des traitements vexatoires et dégradants. Elles ont fait l'objet de menaces et d'exactions, sur le plan physique et psychologique, de la part des gardiens.

21.- Certaines personnes ont été recluse dans des prisons de moyenne ou de haute sécurité, malgré leur situation en détention provisoire, et sans que soit fourni un quelconque écrit ou document justifiant la dangerosité des prisonniers ni la nécessité d'adopter une telle mesure.

22.- Des mineurs ont été arrêtés avec un usage injustifié de la force, et ont été transférés, dans quatre cas, dans des prisons pour adultes. Trois d'entre eux à la prison de moyenne sécurité de Nayarit -où l'âge pénal est de 18 ans-, en violation des conventions, traités et accords internationaux sur la protection des droits humains de l'enfance. Une situation d'insécurité juridique par rapport aux droits des mineurs a été créée à partir de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2007 de la Loi sur la Justice pour les Adolescents.

23.- Les représentants du Ministère Public n'ont engagé aucune procédure contre des représentants d'institutions publiques malgré l'évidence de faits constitutifs de délits que cet organisme a pour rôle de poursuivre.

24.- Certaines procédures entamées à la demande des personnes affectées se trouvent paralysées malgré la présentation de preuves. Selon des témoignages dignes de foi, l'arrêt de ces procédures obéit à des ordres directs en provenance de l'Exécutif de l'Etat de Oaxaca.

25.- La Commission Nationale des Droits Humains et la Commission de l'Etat des Droits Humains, qui ont capacité à intervenir sur demande d'une partie, ou d'office, l'ont fait de façon tiède et insuffisante. Elles ont pourtant constaté les violations antérieurement énumérées, soit par une observation directe (lors de leurs visites dans les prisons), soit indirectement (par les plaintes et les demandes présentées par des particuliers ou des organisations civiles). En ce qui concerne en particulier la Commission d'Etat des Droits Humains, nous avons recueilli un certain nombre de témoignages rapportant qu'au moment des arrestations, alors qu'étaient infligées des tortures graves, celle-ci n'est pas intervenue malgré les requêtes qui lui étaient adressées.

SUR LES ATTEINTES PSYCHOSOCIALES ET SANITAIRES

26.- Les violations des droits humains ont eu d'importantes conséquences physiques, émotionnelles et psychologiques, affectant sévèrement les personnes, les familles et la communauté. Les séquelles psychosociales dérivées du conflit n'ont pas disparu totalement, mais se reflètent au contraire dans la vie quotidienne des personnes, des familles et des populations.

27.- On a relevé des effets et des symptômes caractéristiques de troubles de stress post-traumatique et de trauma social. Les plus fréquents sont les suivants : événements traumatisants revécus de façon permanente, réveil brutal au cours de la nuit, terreur nocturne, frayeur devant certains bruits et sons, peur de la solitude, réactivité psychologique à des stimulations internes et/ou externes, hyper-vigilance et syndrome de persécution. Il se développe un sentiment d'aléa et une sensation d'injustice, de manque de défense, de perte de contrôle de la situation et sur sa propre vie. Nous avons constaté une difficulté à verbaliser ce qui leur est arrivé.

28.- L'assistance médicale a été apportée de façon tardive et insuffisante. Des éléments plus que concordants permettent d'affirmer que des membres des forces de police ont pénétré dans les hôpitaux pour procéder à l'arrestation de personnes blessées. L'action de la Croix Rouge de Oaxaca a été mise en cause, précisément pour ces raisons.

29.- On constate l'absence d'aide et un manque de suivi psychologique pour les victimes et leurs proches. Il convient de souligner tout particulièrement le choc psychologique subi par les personnes qui ont été ou demeurent en situation d'incarcération, étant données les conditions de celle-ci, ajoutées à l'absence de soins médicaux et de respect des garanties élémentaires. La situation des mineurs arrêtés et détenus dans des prisons pour adultes s'avère être particulièrement préoccupante.

30.- Nous observons l'importance de l'impact et des conséquences de la stratégie psychosociale visant à inspirer la peur : le fait que l'on ne porte pas plainte et l'accroissement de la défiance, à l'égard des personnes et des institutions, sont confortés par la diffusion de dénonciations et de calomnies, par des campagnes

haineuses, par une incitation à la violence, ainsi que par la mise en place d'obstacles juridiques de toutes sortes ?.

31.- L'unité et la vie familiale ont été affectées par les circonstances nouvelles : division au sein des familles (à cause de différents idéologiques et politiques, des changements de domicile ou de lieu de travail, des séparations forcées), harcèlements et menaces, obligation de modifier ses apparences, réorganisation familiale. On constate un impact économique chez les personnes affectées par le conflit et dans leurs familles : perte d'emploi, stigmatisation sociale ou dans le milieu professionnel, nécessité de déplacements pour les visites dans les prisons et les convocations judiciaires. Il faut ajouter à cela le coût des dommages matériels subis.

32.- La société a atteint un degré important de polarisation qui détériore et rompt le tissu social.

33.- Par ailleurs, nous avons pu constater que malgré la stratégie développée, il existe, au niveau collectif et individuel, un niveau élevé de solidarité qui apporte une forte capacité de récupération et de consolidation. Nous avons observé une certaine dignité dans des situations pouvant être considérées comme extrêmement graves et violentes. Ceci concerne aussi bien les personnes socialement engagées que l'ensemble de la population.

34.- Au niveau social, nous constatons la grave détérioration et la défiance ressentie par les personnes à l'égard des institutions, ce qui met sérieusement en péril les voies de participation démocratique. Etant donné le haut degré de violence sociale existant, il est possible que la stratégie de contrôle social mise en place finisse par générer des réactions d'une plus forte intensité et plus violentes. Cette perte de confiance dans les institutions et l'impunité dont elles ont bénéficié à propos des faits décrits dans ce rapport rendent difficile le dialogue entre les parties en conflit.

SUR LES MEDIAS

35.- Au cours du conflit, un élément significatif a été l'occupation de plusieurs médias comme réponse à la désinformation et comme expression du mécontentement de la population. Les médias indépendants ont gagné une audience nouvelle et quelques médias communautaires ont acquis leur indépendance. Pour toutes ces raisons ils ont été et demeurent la cible d'attaques et d'une répression sélective.

36.- Les journalistes et les travailleurs des médias ont été victimes d'attaques indiscriminées. A partir de la mort de Bradley Will, nombre d'entre eux ont décrit des conditions de travail similaires à des situations de guerre.

37.- Peu de plaintes ont été déposées auprès des autorités. La CCIODH possède des indices montrant que certaines directions ont incité leurs reporters à taire aussi bien les outrages qu'ils ont subis que des situations dont ils ont été les témoins.

38.- Les investigations autour des homicides du journaliste nord-américain Bradley Will et du journaliste de Oaxaca Raúl Marcial Pérez, n'ont pas progressé. Les circonstances de ces homicides n'ont pas été clarifiées et sont entachées en matière d'expertise et de procédure de toutes les irrégularités qui ont été décrites antérieurement, dans la partie concernant les dénis de justice

HARCELEMENT ET MENACES A L'ENCONTRE DE DEFENSEURS DES DROITS HUMAINS

39.- Les organisations des Droits Humains non gouvernementales et leurs membres ont été victimes d'attaques ciblées, de harcèlement, de menaces, d'agressions, de campagnes diffamatoires, de mépris et d'accusations qui ont entraîné une criminalisation de leurs actions. Nombre d'entre eux ont été obligés de prendre des mesures pour sauvegarder leur intégrité physique et leurs moyens de travail, ce qui a affecté le bon déroulement de celui -ci.

SUR LES FEMMES

40.- La commission a enregistré des agressions verbales, physiques et sexuelles (viols, rasage des cheveux, coups, obligation de se dénuder, de s'accroupir etc.) nombreuses et variées à l'encontre des femmes, précisément en raison de leur qualité de femmes. Les conséquences ont été particulièrement graves car elles ont entraîné, dans des cas recensés, des dommages physiques, psychologiques et sociaux tels que des avortements traumatisques.

SUR LES PERSONNES ET LES PEUPLES INDIGENES

41.- L'assistance d'interprètes au cours des enquêtes policières et judiciaires n'a pas été garantie, et la Loi sur la Défense des Peuples et Communautés Indigènes n'a pas été appliquée. La CCIODH constate que de nombreuses personnes indigènes arrêtées et détenues ainsi que les membres de leurs familles, ont témoigné avoir fait l'objet de discrimination ethnique de la part de fonctionnaires publics : interdiction de communiquer dans la prison de Nayarit, due à la méconnaissance de leur langue, insultes et traitements vexatoires en rapport à la non-maîtrise de l'espagnol.

42.- Dans les régions des Vallées Centrales, de la Mixtèque, de l'Isthme, de la Sierra du Sud et de la Côte, ainsi que dans la zone Triqui, on a constaté une augmentation de la présence des corps militaires, de groupes de civils armés et de *pistoleros*, commandés dans certains cas par des caciques et des présidents municipaux, qui agressent, assassinent, séquestrent, harcèlent et menacent de mort la population (y compris les enfants et les femmes), provoquant des déplacements dans certaines communautés, avec la fracture sociale et la dislocation familiale correspondante.

II – RECOMMANDATIONS

S'appuyant sur les conclusions ci-dessus, la CCIODH fait les propositions suivantes :

1. S'attaquer aux causes premières de ce conflit dont il faut chercher les racines dans des problèmes structuraux de la pauvreté, caciquisme, inégalité d'accès aux ressources du manque de moyens pour l'éducation et la santé, non respect de la mémoire historique et de l'identité indigène, atteinte aux procédures démocratiques et non respect de l'accès à une réelle participation, en créant les conditions rendant possibles la réparation des violations des Droits Humains et la restauration de la cohabitation au sein de cette société aussi polarisée.
2. Afin de garantir la séparation des pouvoirs, la transparence au niveau de l'action des fonctionnaires et le plein respect des Droits Humains à Oaxaca, il convient d'élaborer et de mettre en place une réforme en profondeur des institutions de l'Etat. S'agissant d'une réforme que toutes les parties sans exception jugent nécessaire, il conviendrait de lancer rapidement le processus, dans le respect des principes démocratiques de dialogue et de participation, afin d'éviter un nouveau déchaînement de la violence latente et les manifestations des revendications sociales sous forme conflictuelle.
3. Afin de rétablir l'état de droit, il faut garantir sans délai l'ouverture d'une enquête sur les délits commis, spécialement dans les cas les plus sérieux (morts, disparitions, tortures et agressions sexuelles) ; la révision de la situation juridique des personnes libérées sous caution ; l'abandon des poursuites en cours, et notamment celles pour lesquelles il n'y a pas de preuves ; ainsi qu'une réparation financière, morale et sociale aux victimes.
4. Reconsidérer la situation juridique de toutes les personnes emprisonnées et faire procéder à la libération immédiate, aussi bien des personnes emprisonnées pour des motifs strictement politiques que de celles qui le sont sans preuve et/ou pour lesquelles la gravité des faits incriminés ne justifie pas la privation de liberté.
5. Afin de rétablir la confiance de la société civile dans les institutions publiques, et pour empêcher l'impunité, ses représentants doivent : reconnaître publiquement les violences commises, pointer les responsabilités sans que les uns et les autres se retranchent derrière les attributions de compétences et désormais honorer *stricto sensu* les Conventions Internationales ratifiées par Mexico.
6. Procéder au désarmement, contrôler la possession et l'utilisation illégale d'armes, empêcher les agissements de milices civiles armées et leur coordination avec les Corps et les Forces de Sécurité.
7. Impulser les mécanismes nécessaires à la reconstruction de l'équilibre social par des mesures de réparation des préjudices individuels et collectifs.

Ces mesures doivent être prises en accord avec les victimes et inclure la réparation morale, émotionnelle du préjudice communautaire, économique, juridique, social et historique.

8. Rétablir l'ordre par la voie du dialogue et non par l'usage de la force publique.
9. Appliquer des programmes d'accompagnement thérapeutique spécialisé en faveur des victimes d'agressions et de tortures de tout ordre, tant physiques que psychologiques, avec une attention toute particulière à l'égard des hommes et des femmes victimes d'agressions sexuelles et de violences.
10. Apporter une attention particulière à tous les mineurs ayant eu à souffrir d'agressions, d'arrestations, de tortures, de déplacements et d'internements.
11. Nous lançons un appel aux organisations locales, nationales et internationales pour qu'elles coopèrent, de concert avec les organisations locales, au suivi psychologique et à la prise en charge médicale et professionnelle des victimes.
12. Prendre les mesures nécessaires, effectives et adéquates pour garantir l'indépendance de tous les médias et équilibrer l'accès et la diffusion de l'information entre les médias commerciaux, indépendants et communautaires.
13. Garantir l'intégrité physique et psychologique des professionnels des médias dans l'exercice de leur profession sur le terrain.
14. Prendre les mesures nécessaires, effectives et adéquates, pour garantir que les défenseurs des Droits Humains puissent réaliser leurs activités librement, tout en privilégiant leur protection et le respect de leurs libertés fondamentales, en garantissant leur sécurité et leur intégrité physique et psychologique dans l'exercice de leur tâche.
15. Prendre en considération les demandes des peuples indigènes en évitant toute discrimination et en respectant leurs droits politiques, économiques, sociaux et culturels. Garantir le respect et l'application des lois relatives aux communautés indigènes et favoriser le développement de politiques d'intégration de ces communautés par des mécanismes de participation et de défense appropriés à leurs formes d'organisation, de gouvernement et à leurs us et coutumes.
16. Inciter les Ministères Publics Spéciaux (créés pour la protection effective des droits des groupes les plus vulnérables tels que les journalistes, les communautés indigènes, les femmes et les mineurs), à œuvrer de façon ferme et concrète.
17. Déterminer toutes les responsabilités politiques ainsi que les personnes impliquées dans les faits rapportés dans ces conclusions et recommandations. Au niveau de l'état, nous précisons la nécessité d'enquêter sur les agissements des services du Ministère de la Justice, du Secrétariat de Protection Des Citoyens ainsi que du Ministère de l'Intérieur, ce qui implique d'enquêter sur le mode opératoire du gouvernement de l'état dans son ensemble. Au niveau fédéral, il est nécessaire d'enquêter sur les actions de la Police Fédérale Préventive, du Ministère de la Sécurité Publique et du Ministère de la Justice

18. Donner suite maintenant au travail d'observation internationale du respect des Droits Humains à Oaxaca, tâche à laquelle devront se consacrer des institutions et des organismes indépendants et impartiaux qui peuvent garantir la liberté de mouvement, la protection en cas de dénonciation de violences, l'assistance due aux personnes concernées et aux victimes et la juste réparation pour toutes les violences décrites. En ce sens, nous recommandons au gouvernement mexicain de demander instamment la présence à Oaxaca de représentants du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Droits Humains.

7.Documentation

7.1 ENTREVUES

Entre le 16 décembre 2006 et le 20 janvier 2007, la CCIODH a effectué au total 416 entrevues, aussi bien dans l'état de Oaxaca que dans le District Fédéral.

En Oaxaca, les entrevues se sont déroulées principalement dans la capitale, mais la CCIODH s'est rendue dans des localités de la plupart des régions de l'Etat : San Blas Atempa, Putla de Guerrero, Candelaria, Tlaxiaco, San Juan Copala, Huajuapan, San Francisco Caxonos, Guelatao et Zaachila.

En outre, la CCIODH a interrogé cinquante personnes en détention, dont certaines ont été postérieurement remises en liberté. A la prison de haute sécurité de Matamoros, dans l'Etat de Tamaulipas, une visite a été faite à M. Erick Sosa Villavivencio,. Ont été également visités les centres de détention de moyenne et basse sécurité de Miahuatlá, Tlacolula, Cuicatlán, Cosolapa, Ixcotel, Zaachila et Etila, tous situés dans l'Etat de Oaxaca..

Enfin, il faut souligner qu'en sus de toutes les personnes qui se sont présentées devant cette commission pour apporter leur témoignage, de façon individuelle ou collective, nous avons eu des entrevues avec différents acteurs des événements, dont la liste suit.

■ ■ ■ INSTITUTIONS

Vice Ministre de l'Intérieur M. Abraham González

Bureau pour la Promotion et la Défense des Droits Humains dudit ministère : Mme Eugenia del Carmen Diez Hidalgo et M.Rodrigo Espeleta.

Département des Droits Humains du Ministère de la Sécurité Publique : M. Jorge Villafuerte Cuesy, directeur, Mme.Leticia Gutierrez Jimenez et M.Hector Gascón Espinosa.

Commission Nationale des Droits Humains : M.Joaquín Blanes Casas, Directeur général de la 4^e Inspection Générale et les inspecteurs pour Oaxaca.

Bureau de México du Haut Commissariat des Droits Humains de l'ONU : M. Amérigo Incalcaterra et Mme Ana Gallart.

Délégation de l'Union Européenne : M.Arturo Rodríguez Tonelli.

Ambassade des Etats-Unis d'Amérique.

Ambassade de France : M.Didier Goujaud, Consul Général.

Consul Honoraire de France à Oaxaca : M. Sergio A. Hernández Salcedo.

ICOMOS, Patrimoine Culturel de l'UNESCO M. Javier Villalobos Jaramillo.

Sous-Direction des Droits Humains du Ministère de l'Intérieur de l'Etat de Oaxaca : M.Rosario Villalobos Rueda.

Direction de la Protection du Citoyen de l'Etat de Oaxaca : Lic. Lino Celaya Luría.

Commission des Droits Humains de l'Etat de Oaxaca M. Jaime Mario Pérez Jiménez.

Radio et Télévision de Oaxaca : M. Mercedes Rojas Saldaña.

Université Autonome Benito Juárez de Oaxaca : Recteur Francisco Martínez Neri.

■ ■ ■ EDUCATION

Procureur Spécial pour les Affaires de l'Enseignement PGJE : M. Mayolo Coronel.
Institut de l'Etat de Oaxaca pour l'Enseignement Public : M. Samael Hernández.
Secrétaire Général de la Section 22 du SNTE : M. Enrique Rueda Pacheco.
Commission Juridique de la Section 22 du SNTE.
Commission de l'Education pour les Droits Humains (COMADH).
Témoignage d'enseignants : plus de 60 enseignants de différentes régions.

■ ■ ■ JUSTICE

Procureur Spécial pour les Délits contre les Journalistes de la PGR : M. David Vega Vera
Procureur Spécial pour les Délits contre les Femmes de la PGR : M. Alicia Pérez Duarte.
Délégation de la PGR (Ministère de la Justice) à Oaxaca : M. Javier Davalo Molina.
Procureur Général de Justice de l'Etat : Mme Lizbeth Caña Cadeza.
Direction de la Défense de l'Indigène de l'Etat d'Oaxaca : M. Jacobo López Sánchez.
Barreau mexicain du Collège des Avocats de Oaxaca : Me Edna Franco Vargas.
Cabinet Juridique Populaire : M. Israel Ochoa.
Equipe juridique de l'APPO.
Union des Juristes du Mexique.
Institution Autonome des Défenseurs Sociaux.

■ ■ ■ SANTE

Hôpital Civil : Dr. Felipe Gama, Directeur.
Hôpital de Spécialités : Dr. Rafael Aragón
Croix Rouge, délégation de Oaxaca : Mme Beatriz Quintanar.
Médecin de Tlacolula : Dr. Aidé Osorio García
Brigades médicales de l'APPO.
Personnel de santé à titre individuel.

■ ■ ■ RELIGION

Archevêché d'Antequera-Oaxaca : Mgr José Luis Chávez Botello.
Commission de Justice et de Paix de l'Archidiocèse d'Antequera -Oaxaca.
Confraternité des Pasteurs Evangéliques de Oaxaca (COPAEO).

■ ■ ■ ORGANISATION DE DROITS HUMAINS

Amnesty International – Section du Mexique.

Centre des Droits Humains « Miguel Agustín Pro Juárez ».
Comité Cerezo Oaxaca.
Comité de Libération 25 Novembre.
Ligue Mexicaine pour la Défense des Droits Humains (LIMEDDH).
Réseau de l'Oaxaca des Droits Humains (RODH).
Services et Aide pour la Paix (Serapaz).
Transcend.
Yaskin.

■ ■ ■ ORGANISATIONS SOCIALES

APPO.
Association Civile « Binigulazaa ».
Association Civile de Oaxaca « Nuevo Ciudadano ».
Association de Parents d'Elèves de Oaxaca.
Centre de Droits Humains et d'Aide aux Peuples Indigènes (CEDHAPI).
Collectivité Indigène.
Collectif Diversité Sexuelle.
Commerçants du Centre Historique.
Comité de Défense des Droits du Peuple (CODEP).
Comité des familles de personnes assassinées, disparues ou détenues pour raisons politiques de Oaxaca (COFADAPPO).
Conseil Citoyen de Oaxaca pour le Progrès, A.C.
Conseil Indigène Populaire de l'Oaxaca – Ricardo Flores Magón (CIPO-RFM).
Coordinatrice des Femmes de Oaxaca (COMO).
Forum Indigène des Villages de l'Oaxaca.
Front Elargi de Lutte Populaire (FALP).
Front des Organisations pour sauver et restaurer l'Oaxaca.
Front National Indigène Paysan.
Front Populaire Révolutionnaire (FPR).
Front Unique de Défense Indigène.
Groupe Solidaire « La Venta ».
Institut Nature et Société.
Mouvement Unifié de Lutte Triqui (MULT).
Mouvement Unifié de Lutte Triqui Indépendant (MULTI).
Nouvelle Gauche.
Organisation des Citoyennes Indigène « Nuu Yuku TyiYO », ville de Comaltepec (OCINYPC).
Parti Communiste du Mexique.
Récupération Créative de la Langue Zapotèque.
Réseau d'Organisations Civiles.
Services pour une Education Alternative (EDUCA).
Syndicat des Travailleurs de l'Université Benito Juárez d'Oaxaca.
Société Agricole et Culturelle Quartier de Santa María.
Société Civile : artistes, intellectuels, écologistes.
Union de la Jeunesse Révolutionnaire du Mexique (UJRM).

■ ■ ■ MEDIAS

Journal «Noticias ».
Journal « El Imparcial ».
Journal « El Universal ».
Journal « Excélsior ».
Radio Calenda .
Radio Plantón.
Revue « Progreso ».
Indymedia Oaxaca.
Ojo de Agua.
Oaxaca Libre.
Quatre journalistes indépendants.

1. ACCORD du 5 décembre 2006, de la Député Jocelyn Fernandez Molina, Président le Bureau de l'Assemblée Législative de l'Etat de Oaxaca, demandant aux autorités fédérales :

- a) de respecter la légalité des Droits Humains, de respecter les droits des personnes de Oaxaca détenues au CEFERESO 4 nord -ouest situé dans la Municipalité de Tepic, Nayarit ;
- b) d'intervenir afin que les personnes de Oaxaca détenues soient renvoyées sur leurs lieux de provenance, là où ont été commis les crimes qui leur sont imputés ;
- c) que soit interdit leur transfert vers des centres pénitentiaires différents de ceux de leur lieu d'origine ;
- d) l'arrêt immédiat des violations de domicile et des détentions par la PFP d'autres citoyens de Oaxaca, ainsi que des actions d'intimidation menées par la police de l'Etat ;
- e) la libération immédiate et inconditionnelle des personnes internées dans le centre de réadaptation sociale n° 4 nord-ouest en raison de leur non participation au conflit social et politique de Oaxaca ;

2. COMMUNIQUE DE LA PFP du 26 novembre 2006, sur les événements survenus à el Llano, Oaxaca, le 25 novembre 2006.

3. JUGEMENT INDIVIDUEL, PEINE DE PRISON FERME du 30 novembre 2006, rendu par le Tribunal Mixte de Première Instance du district judiciaire de la ville de Miahuatlán, Oaxaca, des cinquante six personnes détenues le 25 novembre 2006 à la suite des événements de el Llano de Oaxaca, en leur qualité de coresponsables, porté au dossier pénal 88/2006, pour délit de sédition prévu à l'article 149 du Code Pénal, association de malfaiteurs prévue à l'article 164 du Code pénal, résistance de particuliers, dommages par incendie prévus à l'article 387 du Code Pénal.

4. LETTRE du 11 janvier 2006 provenant de Maître Grijal, au nom de six prévenus, déposé devant le Tribunal Mixte de Première Instance de Miahuatlán, Oaxaca, dossier 88/06, demandant que soient convoqués les policiers fédéraux,

auteurs du communiqué de presse (attesté) et ayant participé aux arrestations du 25 novembre 2006, afin d'être interrogés.

5. LETTRES du 11 janvier 2006 provenant de trois accusés, déposé devant le Tribunal Mixte de Première Instance de Miahuatlán, Oaxaca, dossier 88/06, demandant que soient convoqués les policiers fédéraux, auteurs du communiqué de presse (attesté) et ayant participé aux arrestations du 25 novembre 2006, afin d'être interrogés.

6. LETTRE du 9 janvier 2006 provenant d'un accusé, déposé devant le Tribunal Mixte de Première Instance de Miahuatlán, Oaxaca, dossier 88/06, demandant :

- a) que lui soient rendus ses objets personnels annexés au dossier
- b) la remise de documents certifiés, nécessaires à l'exercice de sa défense ;

7. LETTRE du 9 janvier 2006 provenant d'une accusée, déposé devant le Tribunal Mixte de Première Instance de Miahuatlán, Oaxaca, dossier 88/06, demandant :

- a) que lui soient rendus ses objets personnels annexés au dossier
- b) la remise de documents certifiés nécessaires à sa défense ;

8. LETTRE du 9 janvier 2006 provenant d'un accusé, déposé devant le Tribunal Mixte de Première Instance de Miahuatlán, Oaxaca, dossier 88/06, demandant :

- a) que lui soient rendus ses objets personnels annexés au dossier
- b) la remise de documents certifiés nécessaires à sa défense ;

9. LETTRE du 9 janvier 2006 provenant d'un accusé, déposé devant le Tribunal Mixte de Première Instance de Miahuatlán, Oaxaca, dossier 88/06, demandant :

- a) que lui soient rendus ses objets personnels annexés au dossier
- b) la remise de documents certifiés nécessaires à sa défense ;

10. ARRETE JUDICIAIRE DE SITUATION PERSONNELLE, DETENUS, du 10 novembre 2006, rendu par le Greffe du Bureau du Juge de San Juan Bautista, Cuicatlán, inscrit au dossier 30/2006, à l'encontre des 31 personnes détenues le 2 novembre 2006 à la suite des faits survenus à l'Université Autonome Benito Juarez de Oaxaca, accusées de sédition, d'association de malfaiteurs, de résistance de particuliers, d'attaques de voies de communication, déclarant :

- a) son incompétence et la mise à disposition par la Direction de la Sécurité Publique et le transfert du centre pénitentiaire de cette ville, respectivement, de deux mineurs au Conseil de Tutelle de l'Etat de Oaxaca ;
- b) la suspension du procès de trois détenus ayant été soustrait à l'action de la justice
- c) une peine de prison ferme pour le reste des détenus.

11. LETTRES provenant de douze personnes ayant subi des préjudices lors de l'ENQUETE PRELIMINAIRE N.154/06 UEIDCSPCAJ, adressé au Ministère Public de la Fédération chargé de la Table XII, qui complète la plainte déposée le 23 novembre à la suite de la répression du 25 novembre 2006, faisant état de l'installation de fils barbelés et de câbles électriques sur ordre du Gouverneur URO, de l'envoi de tueurs à gages, de provocateurs infiltrés nervis, de drogués et

de délinquants, de la police municipale de Oaxaca et de policiers ministériels de l'Etat de Oaxaca, de groupes de tueurs opérant à visage couvert et lançant des gaz lacrymogènes depuis les terrasses et les appartements, des blessures suite à des coups de matraques et par les armes à feu des policiers, des problèmes d'intoxication dûs aux gaz lacrymogènes lancés par la PFP et aux jets d'eau mélangée à des produits chimiques déversés par des citerne s, des coups et des violations de domicile illégales perpétrés par la PFP, des incendies de véhicules particuliers et d'édifices publics par ordre du Gouverneur URO, de l'attaque par des policiers en civil de la station de bus ADO, de l'attaque et du viol d'une femme par les hommes de la PFP, de la mort par balles de trois étudiants en médecine dont les corps ont été enlevés par une fourgonnette blanche non immatriculée de la PFP et, de l'incitation à la haine, à la violence et à l'extermination de l'APPO par deux commentateurs de Radio Citoyenne, la station clandestine de URO, qui a provoqué l'incendie du Palais Municipal de Miahuatlán de Porfirio Diaz, ainsi que celui de diverses organisations sociales parmi lesquelles le siège de Nouvelle Gauche, de Flavio Sosa, de détentions illégales menées par la PFP, de tortures physiques et psychologiques, d'actes d'intimidation sur la population, de l'arrestation de 600 personnes sans mandat d'arrêt ni de flagrant délit, d'emprisonnements dans divers centres de détention de la région de Oaxaca, et s'inquiétant du sort de 200 personnes disparues, apporte des PREUVES EN VUE DE LES AJOUTER AU DOSSIER DE L'ENQUETE PRELIMINAIRE consistant en des témoignages de tortures et disparue de disparitions, de photographies de personnes portant des traces de torture et de blessures, de photographies de onze personnes arrêtées et frappés par des personnes en civil, de photographies de scènes de tir par la PFP dans le Campus de la Cité Universitaire, de projections de gaz lacrymogènes par la PFP, de photographies de membres de la PFP lançant des gaz lacrymogènes depuis les terrasses des habitations et de photographies des mêmes lançant des pierres aux manifestants, de photographies de détentions illégales, et DEMANDE DE PRISE EN CONSIDERATION DE CES PREUVES.

12. PLAINE déposée le 23 novembre 2006, devant le PGR, par cinq avocats en nom de douze personnes, contre une série de responsables d'état et fédéraux, pour les faits suivants :

- a) leurs agissements en tant que groupe organisé ayant pour but de commettre des actes illicites, de détruire en totalité ou partiellement une organisation nationale, l'APPO, opposée aux politiques de l'Etat ;
- b) ces responsables dirigent des groupes appelés « escadrons de la mort », constitués par des polices de la sûreté publique de l'état, municipales et fédérales qui exécutent leurs manœuvres délictueuses leurs méfaits en toute impunité. Ils agissent suivant une stratégie d'intimidation et de provocation. Le vigile de banque Isaias Pérez Hdez, arrêté pour avoir tiré contre des manifestants de el Llano, au cours de l'opération « nettoyage de la voie publique »

13. LETTRES provenant de neuf personnes à l'intention des Agents du Ministère Public de la Fédération, en charge de la *Table XII*, en rapport avec l'ENQUETE PRELIMINAIRE N.154/06 UEIDCSPCAJ.

Comentario [Version1]:
e ne suis pas sûr qu'il faille laisser criminelle

Comentario [Version2]:
u

14. SYNTHESE CHRONOLOGIQUE des événements de Oaxaca, du 26 octobre au 3 novembre 2006, élaborée par le Centre des Droits Humains Miguel San Agustín Pro Juarez, A.C.

15. RAPPORT PRELIMINAIRE sur les faits survenus dans la ville de Oaxaca à partir du 2 juin 2006, élaboré par la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) le 18 décembre 2006.

16. LOI ORGANIQUE POUR LA DEFENSE DES PEUPLES INDIENS

17. RAPPORT DE SUIVI D'ACTIVITES PENDANT LE CONFLIT, réalisé par la PRODI PENDANT LE CONFLIT

Comentario [version3]:
ffacer ce PENDANT LE
CONFLIT puis c'est répéte
juste après ?

18. Dossier complet des **ENQUETES PRELIMINAIRES 298(II)/2006**, avec 56 personnes détenues.

19. LETTRES de German Mendoza Nube, en son nom et en celui des personnes co-dénonciatrices dans le cadre de l'A.P. 154/06/ UEIDCSPCAJ *Table XII*, du 4 décembre 2006, adressé au Sénateur Amancio Fabio Beltrones Rivera, Président du Bureau du Sénat, demandant que le Sénat de s'abstienne de ratifier la nomination de Maître Eduardo Medina Mora en qualité de Procureur Général de la République.

20. LETTRES de German Mendoza Nube, du 4 décembre 2006, en son nom, adressé à Felipe Calderon Hinojosa, Président Constitutionnel des Etats -Unis Mexicains, demandant l'annulation de la désignation de Maître Eduardo Median Mora en tant que Procureur Général de la République.

21. SUSPENSION DES POURSUITES 1306/06, du 4 décembre 2006, présentée devant le Tribunal Constitutionnel des Etats -Unis Mexicains, au nom de Avelino Solana Lujan et d'autres personnes.

22. ENQUETES PRELIMINAIRES 1110(CH)/2006, présentées devant le Tribunal Mixte de Première Instance de Miahuatlán, dossier 71/2006, se rapportant à Flavio Sosa et autres personnes.

23. JUGEMENT, SITUATION PERSONNELLE, PEINE DE PRISON FERME, cause pénale 115/2006, rendu par le Juge Septième des Affaires Pénales du district judiciaire du centre, à l'encontre de Cristian Guzman Pacheco et d'autres personnes pour coups et blessures volontaires.

24. JUGEMENT, SITUATION PERSONNELLE, PEINE DE PRISON FERME, cause pénale 71/2006, rendu par le Tribunal de Ocotlán de Morelos, Oaxaca, du 30 novembre 2006, à l'encontre de Cesar Mateos et d'autres personnes pour les délits de séquestration, coups et blessures et vol avec violence.

25. CD CHRONOLOGIE DE LA SEPROCI, de juillet 2006 à janvier 2007.

26. CHRONOLOGIE DU MOUVEMENT DU CORPS ENSEIGNANT ET DE L'APPO, réalisée par la SEPROCI, de mai 2006 à octobre 2006 (Vol. I et II)

27. Constitution de l'Etat de OAXACA

7.3 LISTADO DE DOCUMENTACIÓN APORTADA A LA CCIODH

ID	Contenu	Source
D-1	Informe preliminar sobre los hechos ocurridos en la ciudad de Oaxaca a partir del 2 de junio.	CNDH
D-2	Documentación en torno a un jardín infantil	Particulier
D-3	Listado detenidos – Relación muertes Relación personas atendidas en brigadas de socorro Relación personas con AFR – Listado internos trasladados al CEFERESO núm. 4	Comité Liberación 25 Noviembre
D-4	Listado detenidos - Listado muertos	Comité Liberación 25 de Noviembre
D-5	Declaración escrita	Testimonio 11
D-6	Octubre Negro en Oaxaca	CCTI
D-7	Averiguación previa Procuraduría General del Estado	Testimonio 14
D-8	Fotos	Testimonio 14
D-9	Artículo de la Revista Proceso Oaxaca. Indolencia Foxista	Testimonio 14
D-10	Documental : Victoria de Todos los Santos. Días de muerte	CCTI
D-11	Carta dirigida a la CCIODH; Carta dirigida a Rosario Ibarra; Documentos pidiendo liberación preso políticos; Noticias	Particular
D-12	Documental : 25 de Noviembre	Particular
D-13	Documental : Marcha Caminada	Particular
D-14	Documental : Venceremos. La otra historia de Oaxaca	Particular
D-15	Documental : Un Fantasma Recorre México (FPR)	Particular
D-16	Música : Ya cayó	Particular
D-17	Documental Televisa : Ocupación de la PFP	Particular
D-18	Imágenes de televisión de familiar detenido	Testimonio 71
D-19	“La Jornada” TV (Juan Bautista)	Recabado CCIODH
D-20	Puntos B (Demo)	Particular
D-21	Informe sobre los hechos. Flavio Sosa	Testimonio 175
D-22	Denuncia muerte	Testimonio 101
D-23	Testimonio amenazas en Miahuatlán de Christian Cebolledo	LIMEDDH
D-24	Artículo de Ana Lilia Pérez : Oaxaca. Botín para Calderón Caudillo Albertani	
D-25	Denuncia campaña de des prestigio contra la LIMEDDH	LIMEDDH
D-26	Listas de detenidos y desaparecidos (octubre - noviembre)	LIMEDDH
D-27	Listado de detenidos en Sta. María Coyotepec	LIMEDDH
D-28	Artículos de prensa sobre quema de taxis en relación a testimonio	Testimonio 225
D-29	Listado detenidos	COFADAPPO
D-30	Listado detenidos Nayarit	Comité Liberación 25 de Noviembre

D-31 Relación de muertos y heridos en Oaxaca (agosto – noviembre)

Comité

Liberación

D-32	Lista de detenidos a partir del 26 de noviembre	25 de Noviembre
D-33	Listado personas detenidas 25 noviembre	RODH
D-34	Boletín prensa COFEDAPPO (28 diciembre de 2007)	LIMEDDH
D-35	Carta de los presos políticos de Miahuatlán	COFEDAPPO
D-36	Listado oficial de detenidos	Presos Miahuatlán Subsecretaría de Derechos Humanos
D-37	Invitación a Foro Nacional por la Defensa de los Derechos Humanos APPO	
D-38	Listado de presos indeterminados	COFADAPPO
D-39	Actualización situación presos (2 de enero de 2007)	LIMEDDH
D-40	Listado de detenciones (por fechas)	Recabado CCIODH
D-41	Boletín de prensa (22 julio de 2002)	COMPA
D-42	Comunicados con listado de detenidos (Noviembre)	RODH
D-43	Listado personas liberadas el 20 de noviembre	Recabado CCIODH
D-44	Libro : La insurgencia magisterial en Oaxaca	Subsecretaría de Derechos Humanos
D-45	Libro : Educación, sindicalismo y gobernabilidad en Oaxaca	Subsecretaría de Derechos Humanos
D-46	Programa Estatal de Derechos Humanos	Subsecretaría de Derechos Humanos
D-46a	Testimonio holográfico (escrito por él)	Testimonio 215
D-46b	Receta Médica del Doctor Moisés Becerril Méndez.	Testimonio 215
D-46c	Factura del Doctor Moisés Becerril Méndez.	Testimonio 215
D-46d	Escrito de solicitud de amparo contra la orden de aprehensión	Testimonio 215
D-46e	Resolución Judicial del Juzgado Octavo de Distrito en el Estado de Oaxaca en la que se acuerda la suspensión su ingreso en prisión.	Testimonio 215
D-47	Foto artículo Policiaca	Testimonio 216
D-48	Informe médico de un enfermero	Testimonio 216
D-49	Testimonios de torturados en Oaxaca	Testimonio 51
D-50	Denuncia ante la Fiscalía Especial del magisterio	Testimonio 93
D-51	Queja ante la Comisión Estatal de Derechos Humanos	Testimonio 101
D-52	Testimonio escrito	Testimonio 178
D-53	Informe preliminar de violaciones a derechos humanos en Oaxaca (español e inglés). Centro Prodh	Testimonio 184
D-54	Síntesis cronológica de acontecimientos. Centro Prodh	Testimonio 184
D-55	Reporte sobre DDHH con relación a la PFP : Centro Prodh	Testimonio 184
D-56	Declaración para detener violencia (inglés - español).	
	Centro Prodh y Red Todos los Derechos para Todos	Testimonio 184
D-57	Seguimiento al llamado para detener violencia	Testimonio 184
D-58	Focus Human Rights in Mexico. Centro Prodh	Testimonio 184
D-59	Denuncia sobre toma de escuelas	Particular
D-60	Denuncia ante Ministerio Público de inspección ocular de balacera	Testimonio 241
D-61	Artículo de George Salzman : La Revolución con un mínimo absoluto de violencia	Recabado CCIODH
D-62	Documentos : Taller de Construcción del Socialismo	-

D-63	Periódico Freedom Socialista	Particular
D-64	Póster Foro de los Pueblos Indígenas de Oaxaca	Comité Seguimiento
D-65	Listado de presos en Miahuatlán a 13/01/07	Comité Seguimiento
D-66	Panfleto colgado por las mujeres en la CORTV	Testimonio 227
D-67	Correo electrónico amenaza de muerte del 28/12/07	Testimonio 260
D-68	DVD : testimonios, videos y entrevistas	Organización Cactus
D-69	Dossier de cartas y notificaciones tanto sindicales como institucionales relativas a la escuela de Sta. María del Tule	Testimonio 204
D-70	Documental : agresiones a la escuela Sta. María Tule el 03/01/07	Testimonio 204
D-71	Fotos : equipos e instalaciones de la CORTV	Testimonio 227
D-72	Artículo de CODEP : sobre agresión a varias personas y gastos médicos del entrevistado	Testimonio 289
D-73	Periódicos : Noticias, El Imparcial, Foro Libre	Testimonio 257
D-74	Listado personas que recibieron atención médica	Testimonio 317
D-75	Informe sobre violaciones a los derechos de los niños que derivadas del conflicto social del Estado de Oaxaca	Testimonio 324
D-76	Informe Especial de marchas, tomas y plantones efectuados por servicios públicos	Testimonio 314
D-77	Documento : Violación a Derechos Humanos	Testimonio 314
D-78	Carta a la Comisión Interamericana de Derechos Humanos	
	Pidiendo medidas cautelares para la niñez oaxaqueña	Testimonio 314
D-79	Denuncia holográfica a los Senadores y Diputados comisionados a Oaxaca	Testimonio 325
D-80	Averiguación Precia núm. 298(II)/2006	Testimonio 219
D-81	Citatorios	Testimonio 219
D-82	Documentos relativos a la visita del Comité 25 de Noviembre al penal de Tlacolula	Testimonio 219
D-83	Relación de detenidos el 25 de Noviembre. Comité 25 Noviembre	Testimonio 219
D-84	Artículos relativos a hostigamiento a escritores	Testimonio 354
D-85	Artículo : En el bicentenario de Juárez esto pasa en Oaxaca	Particular
D-86	Acontecimientos en Oaxaca	Particular
D-87	Audio : Disparos en Radio Universidad	Particular
D-88	Datos sobre el movimiento popular	Particular
D-89	Ya cayó. Reacción Tamazulapan Mixe. Marcha de la vergüenza	Particular
D-90	Relación de usuarios que recibieron atención médica con motivo del conflicto magisterial	Recabado CCIODH
D-91	Reporte Índigo : El lado oscuro de la APPD	Particular
D-92	Memoria del I Congreso Político de la Sección 22 del Sindicato Nacional de los Trabajadores de la Educación	Testimonio 358
D-93	2 fotos de las agresiones recibidas por testimo	
	nante el 25/11/06	Testimonio 320
D-94	Informe sobre las violaciones a los Derechos humanos cometidas durante el desalojo del plantón magisterial	Visita a Tlaxiaco
D-95	Agenda de la Red Todos los Derechos para Todos y Todas	Visita a Tlaxiaco
D-96	V Informe de la RODH : El Plan Puebla Panamá, un proceso en marcha	Visita a Tlaxiaco
D-97	Violaciones a los derechos humanos de las mujeres en	

	el conflicto social y político de Oaxaca	LIMEDDH
D-98	Fotos : privación ilegal de la libertad y tortura en Santa Cruz Nundaco, Tlaxiaco	Testimonio 338
D-99	Relación holográfica de agravios y agravantes a la comunidad de San Juan Copala	Testimonio 277
D-100	Relación de personas atendidas por Cruz Roja Mexicana durante el conflicto magisterial	Testimonio 348
D-101	Lista de presos políticos recluidos en el Penal de Tlacolula Testimonio 393	
D-102	Fotos : Brad Will con los dos disparos en Calicanto	Testimonio 403
D-103	Informe : FEVIM 2006	Testimonio 404
D-104	Informe médico	Testimonio 43
D-105	Documentos : Amnistía Internacional	Testimonio 182
D-106	Documento : San Blas Atempa	Testimonios 374 a 382
D-107	Documentos sobre Santa María Tehuantepec	Testimonio 385
D-108	Informe de trabajo presentado al pleno de la Cámara de Senadores :	Rosario Ibarra
D-109	Informe	Rosario Ibarra
D-110	Seguimiento a las recomendaciones del informe del Relator especial sobre la situación...Naciones Unidas	Relator de Naciones Unidas
D-111	Resolutivos del Congreso Constitutivo de la APPO	APPO
D-112	Acta y Acuerdos de la APPO 28/12/2006	APPO
D-113	Informe : Situación de los Derechos Humanos en Oaxaca. VI - 2005	RODH
D-114	Nota Informativa CEDH	CEDH
D-115	Revista TOPII	Particular
D-116	Reunión técnica de evaluación sobre la implementación de la recomendaciones del Relator Especial sobre la situación los derechos humanos y las libertades fundamentales e los pueblos indígenas	Recabado CCIODH
D-117	Documentos : Evangelistas	Testimonio 99
D-118	Represión en Putla de Guerrero	Testimonio 1
D-119	Foro Nacional de los Movimientos Sociales/Asamblea Popular de los pueblos de México	Testimonio 1
D-120	Fotos	Testimonio 1
D-121	Documentación : detenidos, correos electrónicos. 3 de diciembre 2006	Testimonio 1
D-122	Fotos y textos : José Jiménez Colmenares	Testimonio 14
D-123	Denuncia fiscalía José Jiménez Colmenares y recortes prensa relacionados	Testimonio 14
D-124	Denuncia, Tepic, Nayarit 13/12/2006	Testimonio 23
D-125	Carta dirigida a la CCIODH de la hermana de Flavio Sosa	Testimonio 25
D-126	Recortes de prensa Noticias de Oaxaca e Infome médico	Testimonio 35
D-127	Audio y entrevistas	Testimonio 40
D-128	Manuscrito : Congreso Ciudadano para el Progreso	Testimonio 62
D-129	Artículo de la Jornada : 27 de diciembre de 2006	Testimonio 75
D-130	Expediente penal. Artículo de La Jornada	Testimonio 77
D-131	Carta de San Blas Atempa a la CCIODH	Testimonio 86
D-132	Averiguación previa y documento jurídico	Testimonio 87
D-133	Carta a la CCIODH. Carta a los hermanos del mundo.	

	Relación conflicto con las colonias	Testimonio 89
D-134	Documentos de la Barra de Abogados	Testimonio 98
D-135	Informe especial de la Barra de Abogados	Testimonio 98
D-136	Foto : cartel desaparecidos	Testimonio 102
D-137	Expediente CEDH	Testimonio 103
D-138	Foro del Senado : denuncias de la APPO	APPO
D-139	Grabación de conversación con sicario del Gobierno del Estado de Oaxaca. Caso maestra Carmen López Vázquez	Testimonio 2
D-140	Listado detenidos.	Comité de Liberación 25 Noviembre
D-141	Carta MULT	MULT
D-142	Documento 1 jurídico	Recabado por el equipo jurídico de la CCIODH
D-143	Documento 2 jurídico	Recabado por el equipo jurídico de la CCIODH
D-144	Documento 3 jurídico	Recabado por el equipo jurídico de la CCIODH
D-145	Documento 4 jurídico	Recabado por el equipo jurídico de la CCIODH
D-146	Documento 5 jurídico	Recabado por el equipo jurídico de la CCIODH
D-147	Documento 6 jurídico	Recabado por el equipo jurídico de la CCIODH
D-148	Documento 7 jurídico	Recabado por el equipo jurídico de la CCIODH
D-149	Documento 8 jurídico	Recabado por el equipo jurídico de la CCIODH
D-150	Documento 9 jurídico	Recabado por el equipo jurídico de la CCIODH
D-151	Documento 10 jurídico	Recabado por el equipo jurídico de la CCIODH
D-152	Documento 11 jurídico	Recabado por el equipo jurídico de la CCIODH
D-153	Documento 12 jurídico	Recabado por el equipo jurídico de la CCIODH
D-154	Documento 13 jurídico	Recabado por el equipo jurídico de la CCIODH
D-155	Documento 14 jurídico	Recabado por el equipo jurídico de la CCIODH
D-156	Documento 15 jurídico	Recabado por el equipo jurídico de la CCIODH
D-157	Documento 16 jurídico	Recabado por el equipo jurídico de la CCIODH
D-158	Documento 19 jurídico	Recabado por el equipo jurídico de la CCIODH
D-159	Documento 20 jurídico	Recabado por el equipo jurídico de la CCIODH
D-160	Documento 24 jurídico	Recabado por el equipo jurídico de la CCIODH
D-161	Documento 21 jurídico	Recabado por el equipo jurídico de la CCIODH
D-162	Documento 22 jurídico	Recabado por el equipo jurídico de la CCIODH
D-163	Documento 18 jurídico	Recabado por el equipo jurídico de la CCIODH
D-164	Documento 25 jurídico	Recabado por el equipo jurídico de la CCIODH
D-165	Documento 27 jurídico	Recabado por el equipo jurídico de la CCIODH
D-166	Documento 28 1/2 jurídico	Recabado por el equipo jurídico de la CCIODH
D-167	Documento 28 2/2 jurídico	Recabado por el equipo jurídico de la CCIODH
D-168	Documento 29 jurídico	Recabado por el equipo jurídico de la CCIODH
D-169	Documento 26 jurídico	Recabado por el equipo jurídico de la CCIODH
D-170	Documento 23 jurídico	Recabado por el equipo jurídico de la CCIODH
D-171	Documento 17 jurídico	Recabado por el equipo jurídico de la CCIODH
D-172	Revista Zócalo	APP0
D-173	Diagnóstico sobre la situación de presos políticos, detenidos, desaparecidos...	Tod@s somos pres@s Tod@s somos pres@s
D-174	Boletín Libertad presos políticos	
D-175	Construyamos una mesa de dialogo y negociación pública y abierta	Recabado CCIODH
D-176	Revista Tres Lunas (Boletín Centro de DDHH de la Mujer, Chiapas)	Recabado CCIODH
D-177	Anuario de La Jornada 2006	La Jornada

- D-178 Informe Relator Especial sobre situación de los
derechos humanos y libertades fundamentales i ndigenas Relator Naciones Unidas**
- D-179 La violencia hacia las mujeres en la Mixteca Oaxaqueña Recabado CCIODH
- D-180 Queja presentada ante la CNDH Recabado CCIODH**
- D-181 Informe : Misión Civil Observación del 4 al 8 septiembre 2006 RODH
- D-182 Documento : situación caso Brad Will 14 de febrero de 2007 Abogado defensor**

8. Annexes

MANIFESTE DE LA Ve COMMISSION CIVILE INTERNATIONALE D'OBSERVATION DES DROITS HUMAINS CCIODH

Barcelone le 7 décembre 2006

A la société civile mexicaine,
A la société civile internationale,
Au gouvernement mexicain,
Aux médias,
A l'Assemblée populaire des peuples de Oaxaca (APPO),

En février 1998, suite à la tuerie perpétrée trois mois plus tôt à Acteal, et indignée par le massacre d'Indigènes dans l'état du Chiapas, la société civile internationale a réagi et s'est mobilisée pour chercher notamment les voies qui permettraient une solution pacifique au conflit

Plus de 500 personnes et membres d'organisations des cinq continents ont approuvé la création d'une Commission Civile Internationale d'Observation des Droits Humains (CCIODH) qui s'est immédiatement rendue au Chiapas.

En novembre 1999, une deuxième commission est retournée sur place afin d'évaluer la situation et la comparer aux observations et recommandations de la précédente.

En février 2002, après la victoire électorale de Vicente Fox et la formation du nouveau gouvernement, une troisième visite de la CCIODH, a eu lieu pour examiner les possibilités d'une solution équitable au conflit. L'approbation par le Congrès de la Nation d'une loi indigène, en 2001, a mis un terme à cet espoir. La réforme constitutionnelle allant à l'encontre des Accords de San Andrés (février 1996), a été dénoncée par l'EZLN (Armée Zapatiste de Libération Nationale), par le Congrès National Indigène (CNI) et par une grande partie de la société civile mexicaine et internationale.

Une quatrième visite de la CCIODH est intervenue en mai et juin 2006. La répression mobilisant plus de 2000 policiers lors des événements survenus à San Salvador Atenco et à Texcoco (État de Mexico), les 3 et 4 mai, a eu pour conséquence deux morts, plusieurs blessés graves, près de 300 arrestations et l'expulsion de cinq personnes étrangères. En outre, on a pu noter de graves atteintes aux droits fondamentaux des personnes, viols, humiliations et torture, abus sexuels et mauvais traitements.

Ces quatre commissions ont chacune fait l'objet d'un rapport remis à ses interlocuteurs au Mexique ainsi qu'aux différentes organisations, à toutes les personnes qui avaient apporté leur soutien et aux institutions internationales

(Parlement européen, parlements nationaux, parlements d'Amérique Centrale, Haut Commissariat des Droits Humains de l'ONU, etc.)

En mai dernier, dans l'État de Oaxaca un conflit a éclaté avec les enseignants qui réclamaient de meilleures conditions salariales. Suite à la répression du gouvernement de Oaxaca du 14 juin, le mouvement enseignant s'est élargi en un vaste mouvement populaire, qui exige depuis plus de 6 mois la destitution du gouverneur Ulises Ruiz Ortiz du PRI. Au cours des derniers mois, le conflit s'est durci, avec l'intervention de la police fédérale qui a délogé les piquets et les campements de l'APPO (Assemblée Populaire des Peuples de Oaxaca). Depuis le début du conflit, au moins 17 personnes ont été assassinées, des centaines de manifestants arrêtés et des dizaines de personnes ont disparu. Des organisations de défense des Droits Humains ont dénoncé les tortures, les mauvais traitements et les menaces, les persécutions et les abus de toutes sortes commis par les forces de police et les paramilitaires. Une grande mobilisation nationale et internationale s'est mise en place pour dénoncer ces faits, relayer les plaintes et chercher une issue au conflit par le dialogue.

En raison de tout ce qui précède, nous demandons à la société civile mexicaine, au gouvernement fédéral à celui de l'État de Oaxaca, aux organisations et aux ONGs de nous accorder la même confiance que celle qui nous a été manifestée au cours des 4 visites précédentes. Nous leur demandons de nous recevoir, de nous donner leurs témoignages et de nous permettre d'effectuer notre mission en toute liberté et avec responsabilité.

Aux organisations qui ont validé notre travail dans le passé, nous demandons qu'elles nous renouvellent leur soutien pour nous permettre d'observer, de réfléchir et d'évaluer la situation des Droits Humains générée par ce conflit.

Les personnes soussignées déclarent soutenir cet appel qui sera rendu public à travers les médias, envoyé au gouvernement mexicain, aux instances internationales et à la société civile.

Un premier groupe de membres de la CCIODH se rendra au Mexique à partir du 16 décembre pour y préparer et y organiser la visite qui se poursuivra avec l'arrivée d'un second groupe, qui réalisera du 7 au 20 janvier 2007, des entretiens avec les acteurs du conflit. Un rapport sera ensuite élaboré et remis aux différentes instances, institutions et organisations, comme cela a été fait pour les précédentes visites

Le 7 décembre 2006.

Commission Civile Internationale d'Observation pour les Droits Humains
email : cciodh@pangea.org

>> URGENT : signer l'appel

RESSOURCES

- Cadre étatique
- Cadre fédéral

GLOSSAIRE

A.C. : association civile

AFADEM : Association des Familles des Détenus, disparus et victimes de violation

des droits de l'homme au Mexique

AFI : agence fédérales d'enquêtes

ANAD : association nationale des avocats démocratiques

APPO (1) : Assemblée Populaire du Peuple d'Oaxaca

APPO (2) : Assemblée Populaire du Peuple d'Oaxaca

Canal 9 : canal TV de la corporation de Oaxaca de radio et télévision

CADH : Convention américaine sur les droits de l'homme

CAPCEO : Comité administrateur du programme pour la construction d'écoles à Oaxaca.

CCL : Conseil central de lutte

CCTI : collectif contre la torture et l'impunité

CEAPPO : conseil étatique de l'APPO

CEDH : commission étatique des droits de l'homme

CEDHABI : centre de droits humains et de conseil aux peuples indigènes

CEFERESO : Centre fédéral de réadaptation sociale

CEN : Comité Exécutif National

CERESO : centre de réadaptation sociale

CIDE : Conseil impulsant de développement des entreprises

CDI : commission nationale pour le développement des peuples indigènes

CIDH : commission interaméricaine des droits de l'homme

CIPO-RFM : Conseil Indigena Populaire d'Oaxaca - Ricardo Flores Magón

CISEN : centre de recherche et de sécurité nationale

CJF : centre de la magistrature fédérale

CNDH : Commission nationale des droits de l'homme

CNTE : coordinatrice nationale des travailleurs de l'éducation

COCEI : Coordinatrice paysanne étudiante de l'Isthme

CODEP : comité de défense des droits du peuple

CODECI : comité de défense citoyenne

CODHSSO : comité des droits de l'homme des Huastecas et de la montagne orientale

COFADAPPO : comité des familles des assassinés, disparus et prisonniers politiques d'oaxaca.

COESCO : commission étatique de suivi et de concrétion

COMADH : commission des enseignants de défense des droits de l'homme

COMIC : commission d'intermédiation et de concorde

COMO : coordinatrice des femmes de Oaxaca

COMPÀ : coordinatrice de Oaxaca magoniste populaire antinéolibérale

CORTV : corporation de Oaxaca de radio et TV

CROC : confédération révolutionnaire d'ouvriers et de paysans

CU : ville universitaire

DESC : Droits Economiques, Sociaux et Culturels

DGSPE : direction générale de sécurité publique

DIF : développement intégral de la famille

EDUCA : services pour une éducation alternative

EPR : armée populaire révolutionnaire

FAP : front élargi progressiste

FALP : front large de lutte populaire

FEADAP : ministère public spécial qui s'occupe des délits commis contre les journalistes, assignée à la PGR

FIOB : Front indigène d'organisations binationales

FPR : Front populaire révolutionnaire

FSODO : front de syndicats et d'organisations démocratiques d'Oaxaca

FUDI-RFM : Front unique de Defensa Indigene – Ricardo Flores Magón

Guelaguetza : fête traditionnelle qui a lieu dans la ville d'Oaxaca

Durant la deuxième quinzaine de juillet

IAGO : institut des arts graphiques d'Oaxaca

IEEPO : institut étatique d'éducation publique d'Oaxaca

IFAI : institut federal d'accès à l'information publique

IFDP : Institut Federal de (Defensoría?) Publique

IFE : institut fédéral électoral

IFECOM : institut federal de spécialistes de concours marchands

INM : institut national de la migration

IMSS : institut mexicain de l'assurance sociale

INI : institut national indigéniste

ISSSTE : institut de sécurité et de services sociaux des travailleurs de l'Etat

LIMEDDH : Ligue mexicaine pour la défense des droits de l'homme

MP : ministère public

MULT : mouvement uniifié de lutte triqui

MULTI : mouvement uniifié de lutte triqui indépendant

MTDO : mouvement des travailleurs de l'éducation d'Oaxaca

OIR : occupation interculturelle en résistance

ONU : organisation des nations unies

OMCT : organisation mondiale contre la torture

PABIC : police auxiliaire, bancaire, industrielle et commerciale

PAN : parti d'action nationale

PIDCP : pacte international des droits civils et politiques

PIDES : pacte international des droits économiques, sociaux et culturels

PFP : police fédérale préventive

PGJE : Procureur général de justice de l'Etat

PGR : (Procureur général de la république

PJF : pouvoir judiciaire fédéral

PM : police ministérielle

POS : parti ouvrier socialiste

PRD : parti de la révolution démocratique

PRI : parti révolutionnaire institutionnel

PVEM : parti vert écologiste du Mexique

PRO-OAX : Patronat pour la défense du patrimoine culturel et naturel de l'Etat de Oaxaca

Radio Patito ou Radio Ciudadana ou Radio Mapache : noms qui se réfèrent au radiodiffuseur relatif à URO

Radio Plantón : radiodiffuseur du syndicat des enseignants de la section 22 du SNTE

RIIO : réseau international d'indigènes de oaxaca

RODH : réseau des droits de l'homme de Oaxaca

RU : radio université

SCJN : cour suprême de justice de la nation

SEDENA : secrétariat de la défense nationale

SEGOB ou SG : secrétariat du gouvernement

SEMAR : secrétariat de la marine armée du mexique

SEP : secrétariat de l'éducation publique

SEPROCI : secrétariat de protection citoyenne

SNSP : système national de sécurité publique

SNTE : syndicat national de travailleurs de l'éducation

SRE : secrétariat des relations extérieures

SSP : secrétariat de sécurité publique

STUABJO : Syndicat de Travailleurs de l'Université Autonome Benito Juárez de Oaxaca

TRIFE : tribunal électoral du pouvoir judiciaire de la fédération

UACM : université autonome de la ville de México

UABJO : Université Autonome Benito Juárez d'Oaxaca

UCIZONI : union des communautés indigènes de la zone nord de l'isthme

UNAM : université nationale autonome de México

UNOSJO : union d'organisations de la Sierra Juárez d'Oaxaca

UNT : union nationale des travailleurs

UPOE : unité policière d'opérations spéciales

URO : Ulises Ruiz Ortiz

CHRONOLOGIE

1^{er} mai 2006

La Section 22 du Syndicat National de Travailleurs de l'Éducation (SNTE) remet au gouvernement d'Ulises Ruiz un document avec les principales demandes : Passer de la zone économique 2 à 3 (rezonification) et améliorer l'infrastructure éducative (construction de salles de classe, laboratoires et ateliers, mobilier, uniformes, déjeuners scolaires, extension de bourses et ressources humaines).

13 mai 2006

Débuts d'une campagne contre les revendications des enseignants par l'Association Étique de Pères de Famille, au moyen d'annonces radio et TV dans les médias officiels.

15 mai 2006

Débuts de la lutte des enseignants. Manifestation commémorative du jour de l'enseignant.

22 mai 2006

70.000 travailleurs de l'éducation entament un chômage de tâches indéfini. Piquet de grève de centaines d'enseignants dans le centre historique de la ville d'Oaxaca. Le SNTE dénonce que des patrouilleurs de la commune de Santa Cruz Amilpas ont attaqué avec des tirs des professeurs appartenant à la région Costa quand ils enlevaient de la publicité électorale.

Enrique Rueda Pacheco, dirigeant syndical de la Section 22, a assuré que l'ordre de tirer a été donné "directement" par le directeur de la corporation, Benito Villegas, en accord avec des versions des policiers arrêtés après l'agression.

26 mai 2006

Les protestations se radicalisent, en empêchant l'entrée de personnel dans des bureaux publics, ainsi que dans des centres commerciaux, pompes à essence et radiodiffuseurs, en rejet aux "offres insuffisantes" du Gouvernement Étique pour s'occuper des demandes du corps enseignant.

29 mai 2006

Des membres de la Section 22 du SNTE continuent leurs protestations devant les "offres insuffisantes" du gouvernement étatique à la liste générale de demandes.

31 mai 2006

Le corps enseignant de Oaxaca bloque la route Ciudad Alemán-Puerto Ángel, face à la Maison Officielle de Gouvernement, située dans la commune de Santa María Coyotepec. A la protestation prennent part aussi des membres du front des Syndicats et Organisations Démocratiques de la Prom otrice de l'Unité Nationale, avec leurs revendications respectives.

Approximativement 30.000 professeurs, selon Enrique Rueda Pacheco, se réunissent face à (l'Étude d'avoué?) Générale de Justice pour exiger l'annulation de 15 ordres d'arrestation contre des membres du mouvement des enseignants. Ils sont transférés à la maison officielle, où ils exigent du gouverneur Ulises Ruiz Ortiz, de réinstaller la table de négociation pour s'occuper de leur liste générale de demandes. Le gouverneur met un ultimatum au corps enseignant, lui exigeant le retour aux classes le lundi 5 juin et applique des réductions et des remises salariales. La Chambre de Chefs d'entreprise s'oppose publiquement au mouvement.

1 juin 2006

Des milliers de professeurs de la Section 22 du SNT E bloquent les accès à l'Aéroport International Benito Juárez, en provoquant que les vols d'arrivée et de départ à ce terminal aérien soient suspendus.

2 juin 2006

Des présidents municipaux d'Oaxaca et un secteur de la population qui appuie le PRI, décident de créer un Coordinateur Étatique pour l'éducation en demandant au Gouvernement l'entrée de la force publique.

Un contingent de 50.000 à 80.000 personnes selon les sources formé par des enseignants, étudiants, pères de famille, organisations sociales et syndicats, marche vers la ville d'Oaxaca, pour exiger, entre d'autres demandes, la rezonification du corps enseignant étatique et exprimer leur rejet à ce qu'ils définissent comme un gouvernement "répressif". A cela s'ajoutent des mouvements sociaux qui accusent le Gouvernement Étatique d'avoir au moins 40 prisonniers politiques emprisonnés depuis 2004 jusqu'à maintenant, originaires des communes Santiago Xanica, San Juan

Lalana et San Blas Atempa, entre autres.

6 juin 2006

Avec de nouvelles mobilisations, le corps enseignant de Oaxaca exerce une journée de pression sur le Gouvernement de l'État, en bloquant les accès du terminal de distribution et de stockage de Pétrole mexicain, aux abords de Tlacolula.

Les enseignants empêchent seulement l'encaissement du péage, mais permettent le libre passage des véhicules.

150 élèves de l'Université Autonome Benito Juárez d'Oaxaca (UABJO), groupés dans le Bloc Démocratique Universitaire (BDU), prennent pacifiquement le rectorat pour manifester leur appui au mouvement des enseignants et protester pour l'immatriculation des étudiants.

7 juin 2006

Avec le soutien de huit sections syndicales et organisations de la société civile, le corps enseignant de Oaxaca effectue une manifestation qui a convoqué quelque 120.000 personnes envers le centre d'Oaxaca où on effectue un jugement politique populaire du gouverneur Ulises Ruiz Ortiz face à un jury intégré par des chercheurs, lutteurs sociaux et professeurs. Il est dénoncé : la permissivité de l'impunité, la violence dans la société de Oaxaca et la destruction du système éducatif de l'organisme.

8 juin 2006

La Commission Négociatrice Étendue voyage à la ville de México pour solliciter une entrevue avec le secrétaire de Gouvernement, Carlos Abascal Carranza, auquel elle demande de négocier avec le gouverneur Ulises Ruiz pour chercher une solution au conflit, mais le fonctionnaire ne les reçoit pas.

14 juin 2006

Quelque 3.000 éléments, policiers de l'Unité Ministérielle d'Intervention Tactique de (l'Étude d'avoué?) Générale de Justice et agents de l'Unité d'Opérations Spéciales de l'État entrent pour déloger avec des gaz lacrymogènes et des armes à feu le piquet de grève d'enseignants à 4 : 50 de l'aube. L'entrée est aussi appuyée par un hélicoptère avec la matricule XAUCJ depuis lequel on jette des bombes à gaz.

Des milliers d'enseignants se replient et autour des 9 : 30 ils récupèrent le Zocalo de cette ville. Une femme policier se retrouve avec des lésions, tandis que 3 autres sont retenus par

les enseignants, parmi lesquels le souscommandant opérationnel de la Police Ministérielle, Margarito López Aragon.

Les hôpitaux et les cliniques de cette capitale s'occupent de quatre -vingt-douze enseignants, policiers et enfants blessés par l'opération du délogement. Deux enseignants et un étudiant sont reportés être gravement blessés ; deux femmes avortent et l'Hôpital Civil s'occupe de deux blessés par balle.

15 juin 2006

Par l'intermédiaire du Secrétariat de Gouvernement on détermine une trêve entre le Gouvernement Étatique et la Section 22 du SNTE et une table de dialogue est établie.

Des milliers de d'universitaires et des citoyens se solidarisent avec le mouvement

des enseignants, dans une manifestation de plus de 50.000 personnes. Les

étudiants de la Ville Universitaire prennent Radio Université, pour assumer le rôle de la délogée Radio Plantón et transmettre l'information des mouvements et de la citoyenneté. Des dizaines d'organisations défenseuses de Droits Humains condamnent que les autorités gouvernementales croient que la solution aux conflits est la voie de la répression.

On effectue la première session de l'Assemblée Populaire du Peuple d'Oaxaca (APPO). Dans les régions ils entament la prise pacifique de dizaines de communes.

L'administration d'Ulises Ruiz libère dix professeurs, instruit la suspension, non l'annulation, des vingt-cinq ordres d'arrestation contre les leaders, et le paiement des dommages causés par les policiers pendant le délogement du 14 juin, y compris

l'équipement de la station Radio Plantón, qui a été détruit, tout comme le mobilier du bâtiment sectionnel. Le corps enseignant libère six policiers et deux supposés agents de l'intelligence qu'il retenait.

17 juin 2006

La Section 22 du SNTE se réjouit de la Première Assemblée Populaire du Peuple d'Oaxaca pour créer un espace permanent avec d'autres organisations. Il décide de négocier la rezonification "par vie chère" directement avec les envoyés du Secrétariat de Gouvernement.

Le gouverneur affirme qu'il a déjà accompli les quatre demandes qui étaient à sa portée de résoudre, et que le reste revient au Gouvernement Fédéral.

Dans cette première réunion l'APPO, décide comme principale demande le renoncement du gouverneur Ulises Ruiz Ortiz. Les enseignants qui se maintiennent en grève se replient dans les écoles et les atriums de temples catholiques devant la menace d'une nouvelle intervention policière.

19 juin 2006

Le dialogue pour résoudre le problème des enseignants à Oaxaca prend fin quand ils reçoivent le refus d'examiner leurs demandes de manière directe avec le Gouvernement Fédéral.

L'Organisation Mondiale contre la Torture (OMCT) sollicite le président Vicente Fox et la mission permanente de l'Organisation des Nations Unies (ONU), pour qu'ils "prennent de manière urgente les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et l'intégrité physique et psychologique" des 70.000 travailleurs de l'éducation, devant l'utilisation excessive la force policière et des détentions illégales pendant le précédent délogement frustré.

20 juin 2006

Le Secrétaire d'Éducation Publique (SEP), Rois Táez Guerre, appelle les enseignants de Oaxaca de la Section 22 du SNTE à retourner en classe et à "ne pas obstruer" les élections présidentielles du prochain 2 juillet.

21 juin 2006

L'Assemblée Populaire du Peuple d'Oaxaca (APPO) est constituée formellement et on décide des documents minimaux. De même, on trace un plan d'action pour résister à la marche officielle convoquée par le secteur patronal et le Gouvernement Étatique. On sollicite aussi la révocation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire de l'état.

On nomme la direction collective provisoire avec : trois membres de la Section 22, trois de la Promoteur, trois du FSODO, trois des étudiants universitaires et normaliens, trois des ONGs, plus trois pour chacune des régions et quelques représentants d'autorités populaires.

Ils prennent vingt-deux mairies et menacent de boycotter les élections présidentielles du 2 juillet.

22 juin 2006

Le climat d'instabilité politique et sociale oblige l'annulation des tournées prévues des candidats présidentiels de l'Alliance pour le Mexique, Robert Madrazo Peint, et du PAN, Felipe Calderón Hinojosa.

Quelque 20.000 personnes prennent part à la manifestation convoquée par Ulises Ruiz.

23 et 24 juin 2006

Avec la participation de représentants de l'Église Catholique et le peintre Francisco Tolède, est intégrée la commission de médiation comme pont de dialogue entre les enseignants de la section 22 du SNTE et le Gouvernement d'Ulises Ruiz.

Le mouvement des enseignants populaires, soutenu par les étudiants universitaires, bloque les installations de la Chambre des Députés, la Maison du Gouvernement, (l'Étude d'avoué?), plusieurs routes et accès au centre de la ville importante, ainsi que l'accès aux principales banques de la ville. On décide qu'on maintiendra le piquet de grève permanent et on intensifie les actions de protestation dans la ville capitale.

27 juin 2006

Les membres de la Commission de Médiation et la représentation du Secrétariat de Gouvernement présidé par Ismael Urzúa Camelo se réunissent pour essayer de trouver une solution au problème des enseignants.

28 juin 2006

Quatrième megamanifestation contre Ulises Ruiz dans la ville d'Oaxaca. Selon des calculs des organisateurs y prennent part plus d'un million de personnes, selon des sources journalistiques ils ont été plus de 500.000 personnes.

2 juillet 2006

Élections présidentielles. Le vote de punitionTriomphe, le PRI perd presque la totalité des circonscriptions de l'État.

5 juillet 2006

Le corps enseignant détermine que les 60.000 enseignants de l'organisme retourneront aux salles de classe lundi pour appliquer un programme de récupération, et ainsi éviter que ses plus de 1.200.000 élèves ne ratent le cycle scolaire.

11 juillet 2006

Jorge Franco Vargas, Secrétaire Général de Gouvernement et José Manuel Vera Salinas, Directeur Général de Sécurité Publique sont destitués .

17 juillet 2006

L'APPO effectue des actions qui obligent à suspendre la conclusion de la festivité traditionnelle de la Guelaguetza.

22 juillet 2006

On tire le soir sur les installations de Radio Université, situées dans l'UABJO. Ainsi le dénoncent des étudiants de cette maison d'études et membres d'organisations adhérentes à l'APPO, qui maintenant pris le radiodiffuseur en soutien au corps enseignant de Oaxaca.

28 juillet 2006

Le mouvement enseignant et populaire défait l'appel au dialogue du gouverneur Ulises Ruiz Ortiz et bloque pour le troisième jour consécutif les accès aux sièges des pouvoirs Exécutif, Législatif et Judiciaire. En outre, il prend (l'Étude d'avoué?) Générale de Justice de l'État et le Secrétariat de Finances, ainsi que les cours pénales et la Commission Étatique de l'Eau. Devant cette situation, le gouverneur et la législature locale doivent provisoirement être envoyés dans des hôtels situés dans l'agence municipale San Felipe de l'Eau, au nord de la ville.

1 août 2006

Des centaines de femmes marchent dans les rues et occupent des installations radio et télévision du Gouvernement de l'État après qu'on leur a rejeté une demande de prendre part vingt minutes en antenne.

4 août 2006

Les femmes qui protègent les installations de la Corporation De Oaxaca de Radio et Télévision dénoncent qu'un groupe d'hommes font détoner des pétards et tirent avec des armes à feu dans les alentours de l'immeuble.

6 août 2006

Un contingent de quelque 500 agents de la PFP arrive dans la nuit, dans seize autobus, à la ville d'Oaxaca, à la demande du gouverneur Ulises Ruiz Ortiz.

8 août 2006

On intensifie les faits de violence comme la détention "arbitraire et illégale" de Catarino Tours Pereda, représentant et chef du Comité de Défense des citoyens (CODECI) de Tuxtepec, et le décès de Cadres García Muret, professeur de la Faculté d'Odontologie de l'UABJO. Des organisations sociales qui transmettent depuis Radio Cacerola, 96.9 FM, parlent d'"alerte rouge" tandis qu'elles essayent d'organiser des renforts dans les routes.

10 août 2006

On effectue des tirs contre une manifestation pacifique à laquelle prennent part autour de 20.000 personnes. Cette marche est menée pour demander la libération et la présentation en vie de personnes qui avaient alors disparu. Le mécanicien José Pérez Colmenares décède d'un impact de balle et deux autres personnes sont blessées.

18 août 2006

Autour de 80.000 travailleurs, adhérents à quelque vingt syndicats à Oaxaca, effectuent un "chômage civique" de 24 heures pour exiger la démission du gouverneur Ulises Ruiz Ortiz. Quelques commerces et entreprises de transport urbain suspendent des services devant la crainte de faits de violence.

20 août 2006

Soixante individus, beaucoup d'eux armés, prennent par assaut l'entrepôt du quotidien Noticias. Selon des habitants du secteur, l'opération a été dirigée par le président municipal priiste et connu ex "gourde" universitaire Jesus Miguel Garza Quintana.

21 août 2006

Il y a des tirs et des détonations dans les alentours de la colline de Fortín et les installations de Canal 9.

L'architecte Lorenzo San Pablo Colmenares meurt par une balle qui l'a atteint dans le dos et un enseignant avère être blessé.

23 août 2006

Des membres du mouvement enseignant et populaire placent dans l'aube des centaines de barricades dans différentes rues et avenues de la ville d'Oaxaca et communes conurbaines, afin d'éviter le passage de véhicules et une nouvelle agression de policiers et "gourdes" qui effectuaient une opération propreté.

29 août 2006

Une coalition de six groupes de franc-tireurs à Oaxaca devient connue .

4 septembre 2006

La troisième rencontre entre l'APPO et le Secrétariat (Fédéral) de Gouvernement (Segob) se conclut par l'engagement des deux parties de détendre le conflit commencé le 14 juin. Un groupe de seize organismes civils étatiques, nationaux et internationaux entame une mission d'observation à Oaxaca.

7 septembre 2006

La Ligue mexicaine pour la Défense des Droits Humains (Limeddhh) dénonce la présence de l'Armée dans la montagne en réponse à l'apparition de supposés groupes partisans le 29 août.

11 septembre 2006

La Conférence Nationale de Gouverneurs (CONAGO) appuie les autorités d'Oaxaca et exhorte le Pouvoir Exécutif Fédéral et le Sénat à agir "avec un attachement strict au droit contre tout but déstabilisateur qui prétendrait faire du tort à l'ordre constitutionnel d'un gouvernement élu".

13 septembre 2006

Le corps enseignant d'Oaxaca décide de rejeter la proposition de négociation offerte par le titulaire du Secrétariat de Gouvernement.

L'APPO fait la même chose.

15 septembre 2006

Le cri populaire d'indépendance a lieu à Oaxaca. Les femmes, avec leurs parapluies de couleurs, prennent les rues de la ville. Elles manifestent dans les rues et occupent des installations radio et télévision du Gouvernement de l'État après qu'on leur ait refusé une demande de prendre part vingt minutes en antenne.

17 septembre 2006

Une mission d'observateurs de la Fédération Internationale de Droits Humains (FIDH) annonce une visite à Oaxaca de du 21 à au 27 pour vérifier la situation qui prévaut dans l'organisme.

21 septembre 2006

Commence la marche-randonnée pour la dignité des peuples d'Oaxaca vers la Ville de México.

24 septembre 2006

On enregistre de nouveaux faits de violence dans le centre de la ville. Des fonctionnaires publics étatiques et fédéraux furent sauvés par des policiers habillés en civil. Le corps enseignant de Oaxaca méprise l'avertissement du gouverneur Ulises Ruiz Ortiz et rejette complètement de retourner le lundi aux salles de classe.

28 septembre 2006

Le corps enseignant de Oaxaca rejette l'invitation dans la ville de México de s'entretenir avec le Secrétaire de Gouvernement, par contre, l'APPO décide, en session plénière, d'assister à la réunion avec Carlos Abascal, et décrète la suspension de l'assemblée pour obtenir un accord avec le mouvement des enseignants et aller à la rencontre.

29 septembre 2006

Le titulaire du Secrétariat de Gouvernement Carlos Abascal Carranza, signale que si l'APPO ne va pas au rendez-vous avec le Secrétariat de Gouvernement le 30 septembre, ce sera que réellement le dialogue politique ne fonctionne pas et que devant cette situation il n'y a pas d'autre alternative que celle d'utiliser les instruments de l'état pour mettre fin au conflit.

30 septembre 2006

Des hélicoptères de la Marine survolent la ville d'Oaxaca, les autorités confirmant leur décision de déployer la force publique pour la première fois depuis qu'on a entamé le conflit dans l'organisme.

1 octobre 2006

Des sujets inconnus kidnappent C Pedro García, étudiant de la Faculté de Droit et Sciences Sociales de l'UABJO, adhérent à l'APPO dans les alentours de la Ville Universitaire.

On reporte des attaques violentes dans les campements installés dans la zone de Brenamiel, où on place des antennes radiophoniques.

2 octobre 2006

Les mobilisations militaires continuent en direction de la ville d'Oaxaca. Le Secrétaire de Gouvernement, Carlos Abascal Carranza, annonce que le Gouvernement Fédéral pourrait effectuer une "occupation pacifique" à Oaxaca.

3 octobre 2006

Un policier municipal de la Mairie Constitutionnelle Populaire de San Antonino de Castillo Velasco décède suite à l'agression d'un groupe d'inconnus encagoulés.

5 octobre 2006

Oaxaca vit une journée de violence qui conclut cette nuit avec le décès de l'enseignant de mathématiques et l'ingénieur de chimie Jaime René Calvo Aragon, membre du Conseil Central de la Lutte (CCL).

10 octobre 2006

La Marine du Mexique considère conclut son "exercice d'instruction" à Oaxaca et annonce la retraite de 955 éléments.

14 octobre 2006

Des hommes armés ouvrent feu contre une barricade dans la colonie Miguel Alemán. Alejandro García Hernández, décède par l'impact d'un tir dans la tête.

16 octobre 2006

Vingt-et-un membres de l'APPO commencent une grève de faim devant l'Hémicycle à Juárez à México, en protestation des événements qui se vivent à Oaxaca depuis plus de cinq mois.

18 octobre 2006

Les tirs nocturnes contre des campements et barricades continuent, ainsi que différents actes de violence dans diverses parties de la ville. L'enseignant d'éducation primaire indigène Pánfilo Hernández décède suite à l'impact de trois tirs.

19 octobre 2006

Dans des apparitions dans la télévision et la presse corporative, Ulises Ruiz, Flavio Sosa et Enrique Rueda Pacheco (gouverneur et chefs de l'APPO et Section 22, respectivement), assurent qu'à partir du 30 octobre on retournera aux classes.

Le Sénat mexicain détermine de ne pas déclarer la disparition des pouvoirs. Des milliers de personnes vont à Oaxaca pour exprimer leur rejet de la proposition législative qui favorise Ulises Ruiz.

21 octobre 2006

On entend des tirs contre la maison de l'artiste plastique Francisco Tolède. Il y a désaccord chez les enseignants contre la dirigeance des enseignants par manque de consultation pour décider le retour en classe.

23 octobre 2006

Des organisations civiles mexicaines exposent devant la Commission Interaméricaine de Droits Humains (CIDH) la situation qui se vit à Oaxaca, où sont commis depuis des violations aux garanties individuelles des manifestants, des harcèlements, des menaces, des détentions illégales, la fabrication d'infractions et des attaques à des moyens de communication, jusqu'à des homicides.

25 octobre 2006

Des adversaires au mouvement des enseignants commencent à ouvrir par la force les écoles fermées par la grève. Les vingt-et-un grévistes de la faim courrent d'importants risques de santé à plus de 192 heures de l'avoir entamée.

26 octobre 2006

On n'accorde pas Radio Université, elle transmet seulement à travers Internet. Une nouvelle radio transmet sans révéler son identité, omet de dire depuis où elle transmet et exige "main dure" avec un langage violent contre les enseignants, l'APPO et ceux qui exigent la chute du gouverneur.

27 octobre 2006

Des policiers ministériels et préventifs, appuyés par des civils armés, ont attaqué avec des tirs des barricades de l'APPO, où sont morts le photojournaliste indépendant new-yorkais Bradley Roland Will, le professeur Emilio Alonso Fabian, de la délégation des Loxicha, le copropriétaire Esteban Ruiz, Esteban López Zurita et

Eudasia Olivera Díaz, outre vingt-trois personnes blessées par arme de feu, comme Oswaldo Ramírez, photographe de Milenio.

L'opération policière du gouvernement casse le piquet de grève permanent dans la Maison de Gouvernement et dans les bureaux de la Police Étatique à Sainte María Coyotepec et plusieurs professeurs sont arrêtés.

Radio Université est attaquée avec des tirs sans qu'on reporte de blessés. On brûle la direction de la Faculté de Droit.

28 octobre 2006

Le gouverneur Ulises Ruiz sollicite de manière formelle et urgente le président Vicente Fox Quesada pour l'intervention de la PFP pour garantir la sécurité de la population et rétablir l'ordre et la paix.

29 octobre 2006

Fox ordonne l'intervention de la PFP. Selon le gouverneur prennent part à l'opération quelque 4.500 éléments de la PFP. Ils occupent depuis les deux heures de l'après-midi la capitale et le centre historique, après avoir cassé des barricades avec des chars de combat depuis lesquels ils ont jeté de l'eau sous pression, ont tiré avec des armes à feu, et ont lancé des dizaines de gaz lacrymogènes. On a violé des articles de la Constitution Nationale et de la Constitution Politique de l'État libre et souverain d'Oaxaca, ainsi que de plusieurs accords internationaux signés et ratifiés par le Mexique.

1 novembre 2006

La PFP débloque la sortie de la route México -Cuacnopalan, récupère les installations du Canal 9 de télévision étatique, arrête dans ces points dix-huit personnes et frappe un journaliste local.

Le Réseau National d'Organismes de Droits Humains "Tous les Droits pour tous" soutient l'information relative à laquelle des "groupes liés à des politiciens du PRI avaient commis des actes délictueux et violents".

2 novembre 2006

Comme l'informe Radio Université depuis Oaxaca, les forces fédérales de la PFP ont attaqué avec violence les installations de l'UABJO depuis la terre et l'air.

3 novembre 2006

L'équipe juridique du Centre de Droits Humains Miguel Agustín Pro Juárez (PRODH) obtient de documenter quatre-vingt-quatre détentions "arbitraires". De celles-ci, il souligne que dans cinquante-neuf cas on ne connaissait pas où étaient ceux qui étaient capturés.

8 novembre 2006

Le porte-parole de l'APPO, Florentin López Martínez, informe qu'on avait détenu 120 personnes, dont 40 sont déjà sortis libres, il y avait toutefois encore des cas de disparus et plusieurs morts. Amnesty International exhorte le Gouvernement Fédéral à faire connaître la liste des personnes qui avaient été arrêtées à l'occasion du conflit d'Oaxaca.

(L'Étude d'avoué?) Générale de Justice de l'État d'Oaxaca (PGJEO) informe qu'elles étaient encore reclues dans les pénitenciers de Miahuatlán, Etila, Cuicatlán et de Tlacolula. Dans leur majorité ils sont accusés de délits de porter des armes interdites, lésions, attaques aux voies de communication et association delictueuse.

11 novembre 2006

En faisant valoir qu'il n'avait pas "de ressources ni d'infrastructure pour garantir la sécurité physique des personnes, qui était la responsabilité du gouvernement", l'archevêché d'Antequera-Oaxaca nie officiellement le refuge et la protection

que lui avaient sollicitées les chefs de l'APPO, devant la possibilité qu'ils soient appréhendés ou kidnappés.

13 novembre 2006

Soulèvements de davantage de barricades et recommencement des brigades mobiles.

15 novembre 2006

La présidente de la Commission de Droits Humains de la Chambre de Sénateurs, Rosaire Ibarra, présente un rapport sur la recherche effectuée à Oaxaca après que les forces

publiques soient rentrés dans cet organisme. Le rapport, élaboré à Oaxaca et à México avec des parents de ceux à qui on avait fait du tort, et des organisations non gouvernementales (ONG), documentait l'existence de 98 disparus politiques, 93 prisonniers, 109 blessés et 15 morts.

18 novembre 2006

L'APPO condamne l'attaque sexuelle commise par des agents de la PFP contre une femme dans le centre historique de cette ville, et exige du Secrétaire de Sécurité Publique, Eduardo Medina Demeure, la retraite immédiate de ses agents et l'ouverture d'une enquête pour punir les coupables.

19 novembre 2006

La PFP réprime violemment la marche pacifique dans la ville d'Oaxaca avec un solde d'au moins quinze blessés.

Dans l'incident s'est trouvé blessé le photographe du quotidien Reforma, Tomas Martínez.

20 novembre 2006

Pendant presque quatre heures, agents de la PFP et sympathisants de l'APPO s'affrontent dans les rues du centre historique, avec un solde de cinquante-trois intoxiqués et blessés pour les membres du corps enseignant et populaire, et au moins cinq éléments policiers.

Les 150 Communautés indiennes de la Sierra Juárez résolvent d'être constituées en Assemblée de Peuples Zapotecos, Mixes et Chinantecos pour porter la lutte pour le renversement du gouverneur Ulises Ruiz.

21 novembre 2006

On incendie dans l'aube le campement central de l'APPO.

24 novembre 2006

On dénonce des cas de torture à main de la PFP et le manque d'attention médicale dans le pénitencier de Tlacolula, Oaxaca.

25 novembre 2006

On effectue la septième mega marche dans la ville d'Oaxaca, une manifestation de dizaines de milliers de personnes, qui a pour but de demander la sortie du gouverneur d'Oaxaca Ulises Ruiz, et d'exiger le retrait de la PFP, l'apparition en vie des disparus et la libération des prisonniers politiques. La PFP entame une agression violente contre les manifestants en jetant des gaz lacrymogènes et des projectiles.

Plus de 140 blessés dont trois journalistes, 150 arrêtés et de nombreuses destructions dans des immeubles publics et privés, ont été le solde partiel de plusieurs heures de confrontations.

26 novembre 2006

Le solde que laisse la confrontation a été de trois morts. On a postérieurement brûlé les bureaux de Relations Extérieures situées dans la rue Pin Suárez et le Tribunal Supérieur de Justice situé dans l'Avenue Juárez.

27 novembre 2006

Ils transfèrent depuis les pénitenciers Miahuatlán et de Tlacolula, Oaxaca., 141 détenus dont 34 femmes vers le CEFERESO 4, El Rincón, Nayarit, pénitencier fédéral de haute sécurité.

Sont arrêtés dans les environs de la Ville Universitaire Alberto Tlacacl, un membre de la commission d'observation du Centre de Droits Humains Yaxkin, avec deux personnes de plus. Une d'elles, une femme de nationalité française du nom de Mile Sarah Weldon, de manière violente par les policiers ministériels.

29 novembre 2006

La retraite de la barricade de Cinco Señores et le transit de policiers dans les rues voisines à l'UABJO entraîne Radio Université à livrer la station émettrice aux autorités universitaires.

En concluant le Forum des Peuples Indigènes d'Oaxaca, la séance plénière de représentants de quatorze groupes indigènes a approuvé une résolution dans laquelle ils ont condamné la présence de la PFP.

30 novembre 2006

Après avoir constaté que 36 des 141 citoyens de Oaxaca reclus dans le pénitencier fédéral d'El Rincón de Tepic, état de Nayarit, présentent des "traces de torture", et après avoir exigé que les autorités permettent de voir les autres, des défenseurs de droits humains lancent une convocation "nationale et internationale" pour que des citoyens du Mexique et du monde "viennent à Nayarit exiger la libération" de ces personnes.

2 décembre 2006

La présidente de la Commission de Droits Humains du Sénat, Rosaire Ibarra, signale que le climat de répression qu'on vit à Oaxaca rappelle l'époque de Díaz Ordaz et la guerre sale contre des dirigeants sociaux, qui ont disparu ou ont été assassinés.

Le sénateur du Front Large Progressiste (FAP) annonce que dans les prochains jours il voyagera à Nayarit, où sont détenus de manière arbitraire "les 140 premiers prisonniers politiques du gouvernement Felipe Calderón". On dénonce la présence d'éléments de la PFP et de la Policier Ministérielle (PM) dans diverses écoles des vallées centrales pour arrêter et intimider les professeurs de la Section 22..

3 décembre 2006

Le diocèse d'Oaxaca-Antequera demande aux parties en conflit de mettre fin à la confrontation.

4 décembre de 2006

Quelques heures après que l'APPO annonce qu'on effectuera le premier contact avec le gouvernement Felipe Calderón, ils arrêtent Flavio Sosa Villavicencio, son frère Horacio et des compagnons Ignacio García Maldonado et Marcelino Coache Verano.

Arturo Reyes, chef du Front de Colonies de la Zone Nord, et membre de la Commission Unique de Négociation a été arrêté quelques jours avant et n'a été présenté devant aucun juge.

5 décembre 2006

Une commission de l'APPO et le fonctionnaire du sous -secrétaire de Gouvernement du Secrétariat de Gouvernement (SG), Mario Escárcega, recommencent le dialogue sur le conflit à Oaxaca.

L'avocat de Justice de Nayarit, Héctor Béjar Fonseca, dit que le Gouvernement Fédéral devait répondre pour les attitudes qu'il avait prises dans le cas des 138 personnes détenues à Oaxaca parce que "avec ses actions il avait créé davantage d'incertitude dans la défense juridique des prisonniers".

7 décembre 2006

La presse annonce que la CCIODH voyagera au Mexique depuis le 16 décembre dans un premier groupe pour préparer et organiser la visite qui continuera par un second groupe depuis le 7 janvier 2007 jusqu'au 20 du même mois, pour effectuer les entrevues avec les acteurs du conflit et, ensuite, livrer leur rapport aux instances, institutions et organisations, comme on a procédé dans les 4 visites précédentes.

8 décembre 2006

Il existe encore des ordres d'arrestation contre trente -cinq autres membres de l'Assemblée Populaire des Peuples d'Oaxaca (APPO). Ils ont déposé des plaintes devant la CEDH pour torture et abus d'autorité de membres de la PFP.

L'évêque de Tepic révèle que les autorités du Centre Fédéral de Réadaptation Sociale (Cefereso) lui ont refusé l'accès au pénitencier de Nayarit et qu'ils ont obligé des parents des 138 de Oaxacas reclus à signer un document dans lequel ils s'engageaient à retourner à son organisme après qu'on leur ait permis de voir leur famille. Des juges refusent la liberté sous caution aux frères Sosa.

9 décembre 2006

La PFP fouille (l'étude d'avoué?) d'Oaxaca en capturant cinq policiers judiciaires.

Le Secrétariat de Gouvernement (SG) donne des garanties à la commission négociatrice de l'Assemblée Populaire des Peuples d'Oaxaca (APPO) pour effectuer une manifestation en exigeant la libération de tous les "prisonniers politiques" et la sortie du gouverneur Ulises Ruiz.

Des femmes d'Oaxaca produisent un témoignage d'abus soufferts des mains de policiers.

10 décembre 2006

Les détentions arbitraires et les processus irréguliers sont mis en évidence . Ulises Ruiz reconnaît qu'entre ceux qui ont été emprisonnés il y avait des gens innocents.

Il sollicite du Gouvernement Fédéral le transfert à des pénitenciers d'Oaxaca de prisonniers de Nayarit.

14 décembre 2006

le Secrétariat de Gouvernement confirme la retraite progressive et partielle de la Policier Fédérale Préventive d'Oaxaca.

16 décembre 2006

Les commerçants manifestent pour exiger la livraison d'un fonds de 400 millions pour dédommager leurs pertes dues au conflit social. Des enseignants du Canada et du Costa Rica répudient la violence contre les enseignants d'Oaxaca.

43 des 138 personnes de la prison fédérale de Nayarit sont mises en liberté sous caution .

La PFP abandonne le zócalo d'Oaxaca ; il se retire des rues pendant l'aube en laissant la défense de la zone à des policiers étatiques.

17 décembre 2006

L'Observatoire pour la Protection des Droits Humains incite les autorités mexicaines à garantir la sécurité et l'intégrité physique des personnes qui surveillent le respect de ces droits à Oaxaca, étant donnée la grave situation d'insécurité que subissent les défenseurs de droits humains au Mexique, qui ont fréquemment été des victimes de détentions arbitraires, de menaces de décès, d'harcèlement et d'intimidations ".

Ils cassent l'isolement d'Erick Sosa à Matamoros. Francisco Chavira, conseiller municipal de Nuevo Laredo, parvient à s'entretenir avec Erick Sosa Villaseñor, qui restait isolé. Il a informé qu'il était tranquille et optimiste.

20 décembre 2006

Le Secrétariat de Gouvernement opte pour le silence, devant le rapport préliminaire de la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) en ce qui concerne le solde du conflit à Oaxaca.

Edith Coca Soriano, biologiste de 30 ans, encore emprisonnée après un mois, dénonce avoir été frappée et torturée psychologiquement dans la prison de moyenne sécurité de San

José del Rincón, Nayarit, ils lui ont refusé le droit à un avocat et ils lui ont coupé les cheveux.

21 décembre 2006

11 des 91 militants présumés de l'APPO qui étaient emprisonnés dans le pénitencier de San José del Rincón, à Nayarit, sont libérés et transférés à deux prisons d'Oaxaca. Six de plus ont été libérés du pénitencier de Miahuatlán, pendant que cinq sont sortis du pénitencier de Tlacolula. La Limeddh assure que ces personnes ont été libérées par "disparition de données" mais sont soumises à procès. Ils libèrent vingt personnes de plus et en cinq jours sont mis en liberté soixante-trois prisonniers. Divers artistes de Femmes Sans Peur, dont Ofelia Medina, se réunissent pour demander la justice à Oaxaca. Amnesty International appelle le Mexique à garantir la sécurité d'activistes de la Limeddh sur lesquels pèsent des ordres d'arrestation. Le Mouvement Unification et Lutte Triqui - Indépendante (MULT-I) dénonce que des éléments de la Police Fédérale Préventive les ont tracassés en essayant d'arrêter des dirigeants le 19 décembre.

22 décembre 2006

A sept mois du début du conflit, des milliers de militants et sympathisants de l'Assemblée Populaire des Peuples d'Oaxaca (APPO) sortent à nouveau dans les rues pour marcher pour la libération des prisonniers politiques et pour la destitution d'Ulises Ruiz Ortiz. Des citoyens de trente-sept pays de tout le monde, sont allés aussi à la Journée Mondiale de Mobilisations pour Oaxaca. Le Syndicat National de Travailleurs de l'Éducation (SNTE) annonce la création d'une nouvelle section syndicale à Oaxaca, la 59.

23 décembre 2006

On annonce que des Membres de la Commission Civile Internationale d'Observateurs de Droits Humains (CCIODH) visiteront dans les prochains jours les pénitenciers où restent détenus environ quatre-vingt personnes liées à l'Assemblée Populaire des Peuples d'Oaxaca (APPO). Autour de 300 policiers municipaux protègent le temple de Saint-Domingue de Guzmán pour empêcher que des membres de l'Assemblée Populaire des Peuples d'Oaxaca (APPO) tiennent dans l'atrium la Nuit de Rábanos alternative à celle convoquée par le Gouvernement Étatique.

25 décembre 2006 A un jour d'être accompli un mois de la détention,

18 personnes de plus, des 141 qui le 25 novembre passé ont été arrêtées par des éléments de la Police Fédérale Préventive (PFP), sortent libres du reclusorio Femenil de Tlacolula. Avec celles-ci, le nombre de personnes qui ont été mises en liberté arrive à 81, malgré les infractions imputées. Le Secrétariat de Gouvernement en remplit pas l'engagement qu'il a contracté avec les enseignants pour la libération de Catalino Torres Pereda, chef du Comité de Défense des citoyens (Codeci), emprisonné dans le pénitencier de sécurité maximale de l'Altiplano .

Le rapport en espagnol a été imprimé sous forme de livre le 18 février 2007 dans les Ateliers Luna de Bilbao.

Il est donné ici une traduction provisoire, parfois approximative et nous avons laissé quelques éléments en espagnol. Cette traduction sera remplacée ultérieurement par la traduction définitive en français.